



N° 1723

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 14 novembre 2012¹,

sur **la Francophonie : action culturelle, éducative et économique**

Président

M. FRANÇOIS ROCHEBLOINE

Rapporteur

M. POURIA AMIRSHAHI

Députés

¹ La composition de cette mission figure au verso de la présente page.

La mission d'information sur la Francophonie : action culturelle, éducative et économique est composée de : M. François Rochebloine, Président, M. Pouria Amirshahi, Rapporteur, MM. Gérard Charasse, Jean-Paul Dupré, Jean-René Marsac, André Schneider, Michel Terrot.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION : « MA PATRIE, C'EST LA LANGUE FRANÇAISE »	7
I. RECENTER LE PROJET FRANCOPHONE AUTOUR DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	13
A. PROPOSER UN NOYAU DUR : POUR UN PREMIER CERCLE FRANCOPHONE	13
1. Un sentiment d'appartenance qui reste à construire	13
a. Bienvenue dans le monde des francophonies	14
b. La langue française, un géant aux pieds d'argile	17
2. Transmettre la langue.....	22
a. Le français en pays plurilingues	22
b. L'avenir du français passe par la formation des professeurs	25
c. Des outils pédagogiques à revoir.....	26
d. Quelle place pour les écoles françaises et l'enseignement français ?.....	28
e. La francophonie populaire est la condition d'un français démocratique et pérenne.....	29
B. CONFORTER LA PLACE DU FRANÇAIS PARTOUT	32
1. La langue française dans le monde : entre effacement et rayonnement	32
a. Un recul dramatique dans certains pays historiquement francophiles.....	32
b. Une demande nouvelle ou renouvelée de français	34
c. Comprendre notre force	37
d. Respecter les autres pour se faire aimer : de la réciprocité linguistique.....	39
2. Répondre à la demande et susciter l'envie de français	40
a. Combiner approche bilatérale et dimension régionale.....	40
b. Enseigner le français langue étrangère à l'école	41
c. Pour une offre d'enseignement diversifiée.....	43
d. Former les professeurs de français et assurer la relève.....	46
e. Utiliser les médias et le numérique pour l'enseignement du français.....	49

f. Valoriser la certification	50
g. Pour une alliance des pays francophones en pays tiers.....	52
C. EN FRANCE MÊME, REPENSER LA FRANCOPHONIE	54
1. De la désinvolture à l’offensive en faveur du <i>globish</i>	54
a. La vague du tout anglais chez les élites françaises	54
b. L’université et la recherche au cœur du sujet, maillons stratégiques	55
c. Monde du travail, publicité, communication, enseignes : une déferlante anglophone aussi ridicule que dangereuse	58
d. L’argument erroné de l’impératif d’efficacité.....	60
2. Forces et faiblesses des outils francophones en France	62
a. L’indifférence aux circulaires du Premier ministre	62
b. Le dispositif institutionnel : la Délégation générale à la langue française.....	64
c. Au-delà de la seule littérature française, promouvoir les littératures francophones	65
d. La prise en compte de la richesse francophone par la société civile	68
e. Les difficultés des réseaux francophones.....	70
3. S’inspirer de l’exemple du Québec.....	71
a. Un volontarisme linguistique sans faille	71
b. La Charte de la langue française	72
c. Les sciences en français, s’il vous plaît !	74
d. Un dispositif institutionnel conséquent.....	76
e. Immigration, monde du travail, commerce : les nouveaux enjeux québécois.....	78
D. RESTAURER LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES : UNE QUESTION DE CRÉDIBILITÉ	80
1. Le constat d’un recul généralisé et incessant au sein des institutions européennes.....	81
a. La pratique de la Commission	81
b. Le Service européen d’action extérieure.....	83
c. Les instances du Conseil européen	84
d. Pratiques linguistiques au Parlement européen	85
e. Faire échec à une dérive anti-démocratique	86
2. La situation du français dans les organisations internationales	88
a. Le cas des institutions onusiennes	88
b. L’empêchement intolérable fait au multilinguisme	89
c. Les raisons de ces dérives	91
3. Des actions de formations indispensables... mais largement insuffisantes.....	92
a. Les actions de formation de l’OIF	92
b. La politique du ministère des Affaires étrangères	94

4. Des pistes nouvelles pour faire reculer l'hégémonie de l'anglais.....	95
a. Réussir à mobiliser nos partenaires les plus motivés au sein de l'OIF	96
b. Les francophones ont des alliés au sein des organisations internationales	97
II. POUR LA FRANCOPHONIE : METTRE EN MOUVEMENT UNE COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS	101
A. LE FRANÇAIS, LANGUE ÉCONOMIQUE D'UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT	101
1. De l'intérêt de faire des affaires dans sa langue	101
a. L'idée sous-jacente	101
b. Rattraper le temps perdu sur d'autres communautés linguistiques	103
2. L'attractivité de l'Afrique désormais unanimement reconnue	105
a. Un continent d'avenir malgré des défis importants	105
b. L'Afrique francophone au cœur des préoccupations québécoises	105
c. L'Afrique francophone et la France.....	106
d. Accompagner les investissements étrangers en Afrique francophone.....	107
3. Premices et état des lieux de la francophonie économiques	108
a. Le Québec à l'initiative de la réflexion.....	109
b. Les avancées récentes de l'OIF	111
c. Convaincre les sceptiques de l'intérêt de promouvoir la francophonie économique	112
4. Les priorités à considérer	114
a. Développer des formations professionnelles dans l'espace francophone	114
b. L'importance des thématiques juridiques	116
B. SOUDER UNE COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET ORGANISER UN PÔLE FRANCOPHONE DE SCIENCES ET RECHERCHE.....	118
1. Le savoir en français	118
a. La connaissance s'enseigne et la science se vit en français (aussi)	118
b. La question des publications scientifiques	120
2. Multiplier les échanges et développer ensemble une offre d'enseignement adaptée.....	122
a. Les partenariats interuniversitaires	122
b. Les instituts français de recherche à l'étranger : des instituts francophones à vocation régionale.....	126
c. L'attractivité des universités françaises auprès des francophones	128
d. Le développement de l'offre universitaire et scientifique au Sud pour multiplier les foyers de rayonnement du savoir francophone	131
e. L'offre de formation à distance : le levier de la francophonie numérique.....	133

C. LA FRANCOPHONIE SERA POPULAIRE OU NE SERA PAS	137
1. La création culturelle en francophonie	137
a. La circulation des œuvres littéraires	137
b. L'accès, la diffusion et la promotion des œuvres cinématographiques	141
c. Le spectacle vivant : l'art en communauté	141
2. Faire vivre la francophonie populaire	143
a. Les médias francophones	143
b. Rassembler la jeunesse francophone du monde	145
c. Sentiment d'appartenance et levier d'influence francophones	148
3. Vers un visa francophone.....	151
a. Des problèmes récurrents pour la délivrance de visas, qui nuisent à la Francophonie et éloignent des talents.....	152
b. Allers, retours, sans mobilité, pas de communauté	153
CONCLUSION : VERS UNE UTOPIE FRANCOPHONE	159
PRINCIPALES PROPOSITIONS POUR UNE AMBITION FRANCOPHONE.....	161
EXAMEN EN COMMISSION	163
ANNEXES	171
ANNEXE N°1 : LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES	173
ANNEXE N°2: LES MOYENS FRANÇAIS CONSACRÉS À LA FRANCOPHONIE.....	179
ANNEXE N°3 : L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE ET SES OPÉRATEURS.....	183
ANNEXE N°4 : LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE	189
ANNEXE N°5 : LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCOPHONIE	195

INTRODUCTION : « MA PATRIE, C'EST LA LANGUE FRANÇAISE » ⁽¹⁾

Le contexte mondial est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie... ou de son effacement progressif. Les bouleversements en cours réinterrogent les identités. Les enjeux géoculturels deviennent structurants, des aires linguistiques s'organisent. Des langues s'affirment, consolident leurs espaces naturels et se diffusent au-delà. Le chinois, l'arabe, l'espagnol, le portugais notamment sont de celles-là, solidement installées dans le paysage international. **Autrement dit, il existe une géopolitique des langues, et donc de la francophonie.** À l'heure où la diplomatie d'influence joue un rôle prépondérant, des pays ont pris conscience du vecteur linguistique dans l'affirmation de leur puissance tandis que d'autres ont compris leur **intérêt à s'unir autour de la langue.**

La langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. C'est un enjeu qui relève directement de notre intérêt national et il en va certainement de même pour les autres nations qui ont le français en patrimoine vivant. Pour chacun, la langue française et son poids sont un atout inestimable pour se renforcer dans l'économie et le commerce mondial. Encore faut-il en avoir conscience et, si on veut promettre à la langue française un avenir, encore faut-il que les francophones du monde entier s'accordent – aient envie de s'accorder – sur une stratégie internationale. Le temps est révolu où le rayonnement du français reposait principalement sur celui de l'Histoire de la France. En revanche le risque que l'influence de la France recule si la place du français recule est avéré.

Or, dans ce domaine, la désinvolture domine scandaleusement les attitudes et les décisions des élites françaises, bien des faits en témoignent. Par snobisme ou par négligence, par servitude ou par reniement, leur mimétisme anglais n'en finit pas de surprendre le monde entier, où existe pourtant encore un enthousiasme et des attentes à l'égard de la francophonie. Comme s'il s'agissait de donner à penser que la langue française n'aurait rien de moderne, voire qu'elle appartiendrait au passé. Tout au plus lui reconnaît-on de ce côté-ci une valeur littéraire... mais inutile au monde contemporain.

À ces absurdes renoncements font souvent face, hélas, de mauvais avocats, qui défendent la langue française au nom de qualités intrinsèques prétendument supérieures, qui lui attribuent des valeurs politiques voire morales exceptionnelles, comme si la démocratie ne pouvait se penser en arabe, en espagnol, en anglais ou dans n'importe quelle autre langue du monde. Mus par une stratégie de défense – que l'on peut comprendre au regard de nombreuses remises en cause dont fait

(1) Albert Camus. Cette idée a été exprimée de différentes manières ; récemment, l'artiste Yor en a fait une chanson sous le titre : « Mon pays c'est... le français ».

l'objet notre langue – ils sont perçus comme obsédés par la seule rivalité franco-britannique, attachés à un prestige ancien et finalement peu ouvert au plurilinguisme du monde. Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche présenté par le gouvernement en 2012, qui prévoyait en son article 2 d'élargir le champ des enseignements en langue étrangère (ce qui fut finalement, et fort heureusement, encadré par le législateur) fut révélateur de l'impensé national qu'est la langue française, tiraillée entre ces deux impasses.

Votre Rapporteur affirme cette conviction que la francophonie est une chance pour une France en panne de vision. Elle est ce lien qui permet le dialogue, l'échange et même le mélange des cultures, la projection dans un avenir pensé désormais en commun. Il est temps de reformuler une nouvelle ambition francophone, à la fois outil de notre influence et moyen de rapprochement des peuples qui l'ont en partage. La langue française a des atouts, nombreux : langue officielle, nationale ou populaire dans une vingtaine de pays dans le monde, elle compte également des locuteurs répartis sur les cinq continents et dispose d'une organisation internationale unique en son objet dans l'histoire de la diplomatie : l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

À la veille du départ de son secrétaire général Abdou Diouf, il convient de souligner l'action entreprise en faveur de la pacification des conflits ou des transitions démocratiques. Mais, un peu à l'instar de cette dialectique qui nous est familière en Europe entre élargissement et intégration, le nombre croissant d'États membres (dont une majorité désormais ne sont pas... francophones !) font courir un risque potentiellement lourd de conséquences pour le cœur du projet fondateur lui-même : en l'occurrence la langue. Sans revenir sur toutes les étapes institutionnelles⁽¹⁾, le rapport veut souligner la double évolution de la Francophonie : d'une part vers une plus grande participation – certes souvent utile et parfois avec succès – aux enjeux géopolitiques contemporains, sans rapport direct toujours avec la représentation ou la défense des intérêts d'une communauté linguistique ou géoculturelle et, d'autre part et surtout vers un élargissement de plus en plus important à des pays qui n'ont qu'un lien ténu avec la langue française. La vision de ce qu'est la francophonie s'est brouillée ou, plus exactement, la Francophonie s'est progressivement éloignée de la langue française. « *Le pourcentage de francophones réels dans la population totale francophone a donc, inévitablement et mécaniquement, baissé de façon vertigineuse* »⁽²⁾. Corrélativement, les moyens accordés en faveur de la langue française sont en diminution relative.

Si les statistiques de l'Organisation internationale de la francophonie font état de quelque 220 millions de francophones répartis sur les cinq continents en 2010, plus d'un tiers sont des locuteurs partiels ne pouvant faire face en français à l'ensemble des situations de la vie quotidienne. Et à ceux qui décrivent déjà une

(1) Pour une histoire de la francophonie, voir Michel Guillou et Trang Phan, *Francophonie et mondialisation - Histoire et institutions des origines à nos jours*, Belin, 2011, 472 p.

(2) Robert Chaudenson, *La place de la langue française dans la francophonie*, *Hérodote*, 2007/3 n°126, p129-141, *La Découverte*.

Afrique d'1 milliard de francophones, invocation qui justifie souvent toutes les paresseuses, rappelons que si en effet la croissance démographique de nos voisins africains restera soutenue, en l'état des systèmes éducatifs, la langue française est bien plus menacée d'effacement que promise au rayonnement, quand bien même elle est définitivement une langue d'Afrique. Pour votre Rapporteur, l'alliance stratégique resserrée de pays vraiment francophones, à travers des coopérations renforcées, semble indispensable à la force de la langue française. Il s'agit certainement là d'une priorité. Ce premier cercle a du sens d'abord au sein de l'OIF (car il ne saurait être question de déstabiliser une institution désormais bien identifiée) mais aussi au-delà. Sans doute l'Algérie est-elle le pays francophone le plus important au Monde (France mise à part) – ce qui constitue d'ailleurs pour elle, comme d'ailleurs pour ses voisins, une force diplomatique et culturelle de première importance – en nombre de locuteurs, par l'ancrage administratif, scientifique et encore populaire de la langue française. Elle devra être associée, si elle le souhaite, à la reformulation collective de l'ambition francophone.

L'objectif de ce rapport est de mobiliser la représentation nationale et les citoyens de France, d'éclairer le gouvernement et d'apporter une contribution utile au prochain sommet de la Francophonie – et d'engager un dialogue avec les élus et gouvernements des autres pays francophones – autour des immenses potentialités de développement économique, d'innovations techniques, de découvertes scientifiques, de rayonnement culturel pour tous ceux qui choisiraient de s'unir autour de la langue française. Ce recentrage du projet francophone autour de la langue française pensée au sein d'un monde plurilingue passe par une alliance plus intégrée et mieux assumée des nations francophones et un ciblage des moyens dédiés sur le financement de projets concrets. C'est par cette démarche pragmatique que nous pourrions reprendre le fil d'un récit optimisme pour la francophonie et, pourquoi pas, pour une utopie francophone.

En donnant à la langue française tous les attributs et les moyens de son attractivité mondiale, nul doute que notre langue saura aussi rayonner largement en terres non francophone et en particulier auprès des jeunes générations. Il est des cœurs et des esprits à conquérir encore. La langue française reste, si nous le décidons, si nous nous en donnons les moyens, si nous choisissons d'en faire un projet réellement partagé, une langue d'une grande modernité. Pour attirer à elle, elle peut d'abord compter sur ses locuteurs répartis sur le globe. S'intéresser d'abord à la langue, c'est aussi éviter le piège de la définition des frontières de l'espace francophone. La représentation de la francophonie est différente si l'on confronte la carte des États de l'OIF et la carte des individus francophones à travers le monde. Car « *le territoire de notre langue n'est ni continu ni homogène* »⁽¹⁾. Notre réflexion tient ainsi compte de ce que le français vit et existe aussi dans de très nombreux pays non francophones. Grâce à son statut scolaire, encore important malgré sa contestation de plus en plus forte par d'autres langues vivantes très soutenues par des pays voire des groupes de pays ; grâce aussi aux nombreuses actions menées par les professeurs de langue

(1) Xavier North, *Territoires de la langue française*, Hérodote, 2007/3 n° 126, p9-16.

française, les Alliances françaises, les Instituts français et nos postes diplomatiques en dépit des diminutions de crédit. Évidemment l'Histoire n'est pas étrangère à son implantation en certains pays : ainsi en Israël, qui compte 600 000 locuteurs ou encore aux États-Unis où on comptabilise environ 3 millions de francophones, notre langue dispose encore d'un extraordinaire vivier. Faire vivre et progresser le français au-delà de ses frontières naturelles dépendra en grande partie de la force d'attraction des pays du premier cercle ; de leur image, de leur rayonnement, de leur potentiel de développement. La capacité propre de la France étant déterminante, là aussi.

Bien entendu, votre Rapporteur n'entend pas négliger – au terme des travaux de la mission – l'enjeu de la place du français dans les organisations internationales. Dans ce domaine également, le parti pris du rapport n'est pas d'invoquer, souvent de manière plaintive et parfois agressive, son statut officiel pour la faire respecter au même titre que l'anglais. Cette stratégie a manifestement échoué. **Comme dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage des langues, la mission insistera beaucoup plus sur la stratégie du multilinguisme, seule façon de contrer le risque d'une uniformisation linguistique mondiale et, in fine, de la pensée.** Sans doute la reconnaissance de nouvelles langues officielles et conséquemment du développement substantiel des métiers de traduction et d'interprétariat, susceptibles de rallier une majorité de pays non anglophones, constituent une étape indispensable à la préservation de la diversité culturelle. De ce point de vue, notre engagement se situe dans le prolongement de celui du secrétaire général de l'OIF⁽¹⁾ et de son débouché que fut la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui constitue un point d'appui juridique et politique primordial.

Cette ambition francophone, forcément collective, ne se déploiera néanmoins qu'à la condition que la France elle-même, au-delà des postures velléitaires, en fasse un axe structurant de sa politique étrangère, en même temps que les cadres de tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale en assument ici même, en France, l'enjeu. Le projet francophone a d'abord pour vocation d'**installer le sentiment d'appartenir à un espace commun**, sentiment qui n'est que peu répandu en France où l'on a tendance à considérer que le francophone, c'est l'autre. Nombreux sont les écrivains qui ont récusé le qualificatif de francophone, d'Amin Maalouf à Tahar Ben Jelloun (« *On ne parle pas le francophone* »⁽²⁾), car ils le percevaient comme l'expression d'une nouvelle frontière, entre l'écrivain français et l'écrivain francophone, nécessairement étranger et dont on attend qu'il livre un témoignage sur son pays, si possible exotique. « *Je ne suis pas la porte-parole de l'Afrique* » s'agaçait la sénégalaise Fatou Diome⁽³⁾. Pourtant, la langue française n'est pas la langue des seuls

(1) Voir Abdou Diouf (dir.), *Diversité culturelle et mondialisation, Autrement, Paris, 2004.*

(2) Tahar Ben Jelloun, « *On ne parle pas le francophone* », *Le Monde diplomatique*, mai 2007.

(3) Citée par Moussa Sawadogo, *Littérature francophone subsaharienne : un manque de popularité*, *Le Courrier ACP-UE, Bruxelles, mai-juin 2002, p69-70.*

Français et « *si la République a eu besoin de la langue, la langue n'a pas eu besoin de la République et s'est épanouie en littérature, bien au-delà, encore une fois, de l'Hexagone, et cela, depuis l'origine* » ⁽¹⁾.

En résumé, le rapport veut rendre possible l'ancrage durable de la langue française dans le multilinguisme du monde et favoriser pour cela l'émergence d'un sentiment d'appartenance. Faire le pari de la francophonie c'est aussi faire de la langue le ciment d'un espace de projets sans frontières. En renouant avec l'esprit des fondateurs du projet politique fondateur de la Francophonie que fut l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique de la langue française), il est possible aux nations francophones d'Amérique, d'Afrique, d'Europe et d'ailleurs, de bâtir ensemble des grands projets concrets dans tous les domaines de l'intelligence humaine, de l'industrie à l'agriculture. Ces projets, ouverts aux francophones du monde, scelleraient cette proximité singulière que confère le partage d'une même langue. Il nous faut en effet répondre à la même question que celle de l'écrivain de langue française : « *Qu'en faire aujourd'hui [...] de cette idée francophone, pour autant qu'une complicité non exclusive, mais instinctive, nous relie les uns aux autres, sans que nous sachions forcément de quoi elle est faite, dans ce monde complexe où le bouleversement de l'information et des espaces donne un sens inédit à la vieille intuition de Rivarol : « Ma patrie, c'est la langue dans laquelle j'écris... »* » ⁽²⁾.

Posée en ces termes, la création d'un projet francophone n'est pas plus utopique que celle du projet européen. Et tout aussi fondamentale. C'est dans ce sens que votre Rapporteur vous soumet ici les propositions issues des travaux de la Mission d'information.

(1) Daniel Maximin, *Les défis de la francophonie, L'écrivain dans l'espace francophone, Langue, médiation, édition et droit d'auteur, Les Dossiers de la Société des Gens de Lettre*, 2006, p9.

(2) François Taillandier, *L'écrivain dans l'espace francophone, Langue, médiation, édition et droit d'auteur, Les Dossiers de la Société des Gens de Lettre*, 2006.

I. RECENTRER LE PROJET FRANCOPHONE AUTOUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Si notre langue n'a pas la même place ni le même rôle partout, quatre grandes orientations se dessinent néanmoins pour consolider la place de la langue française comme langue de communication et langue de conversation : permettre sa transmission dans les territoires qui sont les siens, répondre à la demande de français partout ailleurs, faire de la France un promoteur actif de la francophonie, restaurer la place du français dans les instances internationales.

A. PROPOSER UN NOYAU DUR : POUR UN PREMIER CERCLE FRANCOPHONE

Sont ici regroupés les pays d'Afrique subsaharienne ayant le français langue officielle ou co-officielle (le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo), le Cap-Vert, l'Île Maurice, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Liban, Haïti, Vanuatu, la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg et la Suisse. Soit trente-quatre pays. Avec un dynamisme démographique porteur de promesses comme de risques, l'Afrique, qui pourrait regrouper 85 % des locuteurs francophones en 2050 est le continent dans lequel se joue une grande partie de l'avenir de la francophonie, et il y a urgence ; *« si l'on ne parle plus le français dans les banlieues de Kinshasa, de Casablanca ou de Beyrouth, on ne le parlera plus bientôt dans les couloirs des Nations-Unies »*⁽¹⁾.

1. Un sentiment d'appartenance qui reste à construire

Le français est l'unique langue officielle et d'usage en France et à Monaco. Elle est dominante mais non exclusive au Québec, en Wallonie, ainsi que dans le canton de Genève. Elle est langue officielle mais parlée le plus souvent par une minorité de la population dans de nombreux pays africains. Au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Liban, le français n'a aucun statut officiel mais constitue une langue enseignée ou d'enseignement pour l'ensemble des enfants scolarisés. En Tunisie par exemple, le français est redevenu langue obligatoire au baccalauréat en 1995, il est langue d'enseignement avec l'arabe dès la troisième année du primaire (l'élève a alors 8 ans) et c'est en français que sont enseignées au collège un certain nombre de matières scientifiques et technologiques et à l'université les matières scientifiques, l'économie et l'ingénierie⁽²⁾. L'ancrage du français suppose d'assurer sa résilience au terrain.

(1) Xavier North, *Territoires de la langue française*, Hérodote, 2007/3 n° 126, p9-16.

(2) En sciences humaines, les mémoires sont rédigés en français, les textes étudiés souvent en français mais commentés en arabe.

Un pays francophone où le français est langue seconde : le Liban

Le nombre de francophones au Liban s'élève à 38 % de la population, soit un peu plus de 1 600 000 locuteurs sur une population estimée à 4 250 000 habitants (dont 51 % n'étant qu'arabophones). Les personnes totalement francophones représentent 18 % de la population et celles partiellement francophones 20 %. Le nombre de francophones au sein de la diaspora est évalué entre 4 et 14 millions, notamment en Afrique sub-saharienne (il y a à Dakar plus de Libanais que de Français).

Le Liban regroupe l'un des plus vastes réseaux d'institutions d'enseignement francophone au monde. Le français au Liban a un statut de langue d'enseignement pour les sciences dans 2694 écoles publiques et privées libanaises pour 77 % des élèves (du préscolaire au secondaire) soit 900 000 élèves. 60 % des élèves adoptent le français en deuxième langue. 1565 établissements scolaires enseignent seulement le français en plus de l'arabe tandis que 560 enseignent l'anglais en plus de l'arabe. L'enseignement du français mobilise environ 25 000 professeurs de français et en français. La francophonie universitaire est également forte. Elle se révèle majoritaire parmi les 160 000 étudiants du pays. Cinq universités enseignent en français, dont l'Université Saint Joseph fondée en 1875.

35 % des Libanais ne liraient qu'en arabe, 14 % ne lisent jamais, 54 % lisent en français et 14 % en anglais seulement. Le Salon du livre de Beyrouth est le troisième en importance après ceux de Paris et de Montréal. Il existe neuf centres culturels français implantés à Beyrouth et dans huit villes de province ainsi que 12 Centres de lecture active (CLAC) de l'OIF répartis sur l'ensemble du territoire et comportant une salle de lecture, une bibliothèque et des équipements audiovisuels et informatiques.

Le Liban fut un des cinq co-fondateurs de la francophonie sous la présidence de Charles Hélou. Il est le berceau d'écrivains francophones de renom comme Amin Maalouf, Georges Schéhadé, Farjallah Faïk, Andrée Chéhid, Nadia Tuéni, Salah Stétié ou encore Vénus Khoury-Ghatta.

a. Bienvenue dans le monde des francophonies

Il est autant de rapports à la langue française qu'il en existe de locuteurs. De même pour chaque pays francophone, selon qu'ils la vivent comme une langue d'unité, d'identité, de communication, de résistance, de réussite... Entre toutes ces représentations, la langue française est un trait d'union, un patrimoine commun, un bien « en partage » pour reprendre l'expression désormais officielle de l'OIF. Loin d'être vécue comme une queue de comète indésirable de la colonisation, le projet francophone institutionnel a été conçu par des anciens colonisés, avec même une grande réticence initiale de la France, comme une tentative de convergences et même de fraternité, de relation d'égal à égal et non de domination ; « *la langue française doit reposer la question de la refondation de l'humanisme, après l'expérience tragique de la colonisation* » ⁽¹⁾.

Pour certains, le français est une langue parmi d'autres et n'est pas souvent, ni langue maternelle, ni même langue première ⁽²⁾. Pour d'autres comme les Québécois et les Wallons, qui ne sont pas toujours bilingues (anglais ou néerlandais) la langue française est au fondement de leur identité : ils cherchent à la préserver et leur attachement à la francophonie au plan mondial est

(1) Hélé Béji, *La Langue est une patrie, L'écrivain dans l'espace francophone, Langue, médiation, édition et droit d'auteur, Les Dossiers de la Société des Gens de Lettre*, 2006, p25.

(2) *La langue première est la langue de la première socialisation. Les langues maternelle et première peuvent différer. Par exemple, un bébé né berbère à Casablanca parlera dès son enfance le berbère et l'arabe. La langue seconde est celle qui permet les échanges professionnels et sociaux ; elle fait l'objet d'un apprentissage particulier. La langue étrangère enfin, est celle apprise à l'école et servant d'abord à communiquer avec des étrangers.*

l'affirmation, la traduction de cet enjeu identitaire. Ailleurs, la langue française cohabite, complète ou se superpose avec d'autres. Les habitants du nord de la République centrafricaine parlent le sara en langue première et le sango en langue seconde. Beaucoup d'entre eux parlent aussi le français comme langue seconde, mais d'autres ne le parlent que comme langue étrangère. La langue française y est officielle avec le sara, c'est-à-dire langue de l'école, des médias et de l'administration. Au Sénégal, le français, pourtant langue officielle, n'est que la langue seconde des Sénégalais francophones qui parlent le wolof (pour la majorité d'entre eux) ou encore le sérère ou le diola. À ces langues s'ajoutent de plus en plus l'anglais et maintenant le chinois... Dans plusieurs pays, l'ensemble de la population parle une autre langue que le français, par exemple à l'Ile Maurice ou en Tunisie. Dans d'autres, dès le plus jeune âge, un enfant pratique trois ou quatre langues, chacune ayant nécessairement des fonctions déterminées et un signifié identitaire. Il existerait entre 1250 et 2100 langues en Afrique selon la répartition utilisée entre langues et dialectes.

Il en résulte que la francophonie se caractérise par une diversité d'usages.

Ainsi par exemple en République démocratique du Congo qui compterait 206 langues (les quatre langues nationales – le lingala, le kikongo, le ciluba et le kiswahili – sont étroitement corrélées à quatre territoires), le français aurait vocation à sceller l'unité du pays.

Dans plusieurs pays, le français est une langue de l'économie et du travail. Ce peut être la langue des marchés, c'est-à-dire des marchandages, du quotidien, du brassage, des moments où l'on se croise, de la vie, comme en Côte d'Ivoire. C'est aussi la langue du secteur marchand et de l'entreprise. Le français est utilisé dans le milieu des affaires au sein de nombreux pays, à commencer par le Canada, la Belgique et les pays du Maghreb, mais aussi dans les républiques africaines francophones où il demeure la langue de l'accès à la mondialisation. Le cas du Maroc doit évidemment être mis en exergue : Casablanca est une capitale économique où le français est la langue de travail.

Il faudrait ajouter la proximité entretenue par-delà les frontières y compris continentales avec les communautés familiales, par suite des mouvements migratoires. L'importance du français au Maghreb est indissociable du nombre de maghrébins ou Français d'origine maghrébine vivant en France. Enfin, le français, par l'étendue et la profondeur du territoire où il est parlé, facilite l'accès à une masse de connaissance importante et permet aux intellectuels et aux artistes d'être lus, regardés ou écoutés par un grand nombre de personnes.

Avec cette fonction de trait d'union, le français est aussi vécu comme une langue de mobilité. **Dans de nombreux pays le français a, comme l'anglais, le statut d'une langue d'émigration. C'est aussi une langue de mobilité sociale, particulièrement au Maghreb où c'est langue de l'emploi, celle de l'élite, un marqueur social, vécue comme une chance mais aussi comme une langue de**

classe, discriminante. Ici d'ailleurs, dans sa démocratisation, se joue sans doute de manière centrale l'avenir du français...

Le français langue sociale et de mobilité au Maghreb

Les Marocains constituent la première population d'étudiants étrangers en France avec 32 000 étudiants inscrits. 60 % des étudiants marocains qui partent à l'étranger (environ 15 % des étudiants, soit trois fois plus qu'en Algérie et quatre fois plus qu'en Tunisie) choisissent la France. C'est très nettement la langue de l'élite et la France y contribue à travers ses établissements français : ils sont 39 au Maroc regroupant 31 000 élèves dont la moitié de nationaux. C'est l'outil d'influence par excellence. Il faut ajouter les préparations aux grandes écoles, exportées au Maroc dans les années 1980 : il en existe une centaine qui préparent aux grandes écoles marocaines et françaises et on retrouve ces ingénieurs notamment, partis étudier en France, dans la haute fonction publique marocaine. C'est tout ce réseau d'ailleurs qui est le creuset de l'exceptionnelle densité de la relation économique franco-marocaine et de l'hyperprésence économique de la France.

L'Algérie apparaît comme une puissance francophone, qui rassemble environ 21 millions de francophones. L'Algérie présente donc une situation singulière : c'est le premier pays francophone après la France, le français y joue un rôle clé à tous les niveaux, le pays héberge trois campus numériques de l'AUF, mais il n'est pas membre de l'OIF. En Algérie, la politique d'arabisation a eu des résultats contrastés, si bien que la référence demeure le français, sans compter la proximité (Marseille est à 1h30 d'Alger, les migrations sont importantes...). Le français est la langue naturelle d'accès aux « bonnes sphères sociales », à la modernité et à l'emploi. Le français est une langue sociale. Le poids et la charge politique sont denses. En outre, le français est la langue d'accès au départ : le pays est, avec le Maroc et la Chine, le premier en termes de demandes de dossiers CEF. La langue française est enseignée à partir de la deuxième année du primaire. Quant au secteur économique, il ne fonctionne qu'en français ou en anglais.

Les langues s'interpellent, dialoguent, s'interpénètrent...

Le français est aussi une langue de la rue, bien vivante. Dans toute l'Afrique noire, les dialectes locaux impriment leur marque sur le français en l'enrichissant d'expressions locales. À Ouagadougou, on dit d'une personne qu'elle « est entrée en brousse » pour signifier qu'elle a fait des choix qui l'égarent. Au Liban, on parle franlibanais (« merci ktir » (beaucoup) ou des phrases reliées par yanné (c'est-à-dire)) ou encore on truffe le français de libanismes (on rit sur quelqu'un). Autre exemple mieux connu : les créoles, issus d'un métissage entre plusieurs langues dont le français.

Birago Diop incluait des proverbes et autres formes de la tradition orale dans ses œuvres. Ahmadou Kourouma, à partir de 1968 avec *Les soleils des indépendances*, révèle cette appropriation de la langue française, tirant sa substance lexicale, grammaticale, syntaxique, tant du français « classique » que de sa langue natale, le malinké. La création littéraire se nourrit de ces aller-retour linguistiques qui l'ancrent aussi dans une réalité qui parle aux gens, en harmonie avec leur environnement. L'écriture scénique et cinématographique n'échappe pas à cette évolution, avec une présence accentuée des langues locales ou nationales et du français populaire.

En Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Niger dans une moindre mesure, on trouve un français de la rue, très usité, qui évolue rapidement, riche en expressions et vocabulaire. Il est d'ailleurs lui-même concurrencé chez les jeunes Ivoiriens par

un argot qui s'immisce jusque dans les salles de classe. « *Indépendamment de la dénomination par laquelle on le désigne — pidgin, FPA (français populaire d'Abidjan), FPO (français populaire de Ouaga), etc. — le français populaire, cette langue hybride née de la rencontre entre les langues européennes et les langues nationales africaines, n'est plus aujourd'hui une langue de non « éduqués » ou de marginaux. Il est maintenant une langue pleine et entière qui est le support d'une certaine vision du monde, d'une communauté qui s'y reconnaît et l'emploie pour exprimer ses représentations et ses préoccupations ; c'est une langue qui est l'expression d'une certaine culture résultant de transformations sinon d'évolutions socio-historiques propres à un contexte donné* » ⁽¹⁾. Cette langue française est désormais employée à la télévision, dans la presse écrite, dans le théâtre et au cinéma...

Cette mosaïque de rapports à la langue française montre son ancrage en même temps que sa richesse. Il existe une « *francophonie fragmentée, en même temps que fonctionnellement diversifiée* » ⁽²⁾. **Mais sa diversité est aussi sa faiblesse : elle n'induit pas forcément un sentiment d'appartenance. Que le projet politique qui donne sens à l'union linguistique se délite et l'ensemble s'effondre sur lui-même.** Or ce délitement s'observe déjà dans des terres traditionnellement francophones.

b. La langue française, un géant aux pieds d'argile

Potentiellement, le centre de gravité de la francophonie se déplace vers l'Afrique, sous l'effet d'abord de sa dynamique démographique. Des prévisions de l'Organisation internationale de la francophonie en 2003 et confirmées en 2010 font état d'une augmentation significative du nombre des parlants français dans le monde – en nombre et en pourcentage – d'ici 2050, sur la base des projections démographiques : de 1,8 % de la population mondiale en 1997, ils pourraient atteindre 2,5 % en 2050 ⁽³⁾. D'un peu moins de 200 millions en 2000, les francophones pourraient être légèrement plus de 400 millions en 2025, et plus de 700 millions en 2050. Suivant les sources, les auteurs s'accordent sur un total de francophones qui devrait être compris entre 500 et 700 millions en 2050 ⁽⁴⁾ dont 85 % en Afrique.

En réalité, la place du français apparaît très fragile en Afrique, sa maîtrise étant dégradée et son statut parfois contesté. **Surtout, cette dynamique démographique combinée à des carences lourdes et durables des systèmes éducatifs conduirait au contraire à un effondrement de la place du français et**

(1) Amadou Bissiri, Le « français populaire » dans le champ artistique francophone. Les paradoxes d'une existence, *Cahiers d'Études africaines*, 163-164, XLI-3-4, 2001, pp. 771-782.

(2) *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Jean-Louis Calvet, Hachette littératures, collection « Pluriel », 1999, 294p.

(3) Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde 2002-2003*, Paris, Larousse, 2003, p.15. Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde 2010*, Paris, Nathan, 2010, p.49.

(4) Estimation de PHAN, Trang et GUILLOU, Michel, in *Francophonie et Mondialisation*, Belin, Paris, 2011.

dans des délais très brefs. Aujourd'hui déjà, si l'on ne prend en compte que les locuteurs capables de faire face en français à toutes les situations de la vie quotidienne, il n'y a pas 220 mais 130 millions de francophones ⁽¹⁾.

Autrement dit, l'argument démographique souvent utilisé pour faire des projections optimistes de locuteurs francophones est donc tout aussi potentiellement un destructeur de francophonie. La cause en est souvent la détérioration des systèmes d'éducation et d'enseignement supérieur, qui n'arrivent pas à absorber la cohorte de nouveaux élèves et étudiants. De plus, le niveau des professeurs de français ne permet pas d'acquérir une maîtrise satisfaisante de la langue. En République démocratique du Congo, le cours de français est confié à des jeunes diplômés universitaires et la grammaire est très rudimentaire, débouchant sur un français approximatif. Comme le souligne Christian Valantin, la langue française « *est très dégradée car on ne l'a pas adaptée à la démocratisation de l'école. La génération des anciens maîtres qui enseignaient à l'élite est progressivement remplacée par de nouveaux enseignants insuffisamment formés (...). Le français étant médium d'enseignement, rien de surprenant à ce qu'on assiste à une dégradation corrélative et de la langue et du système scolaire* » ⁽²⁾. Au Liban, le niveau inégal de formation initiale et continue des enseignants est inquiétant : à l'exception de Beyrouth et du Mont Liban, où les titulaires du ministère de l'éducation sont majoritaires, l'enseignement repose souvent sur des vacataires dont les compétences linguistiques et académiques n'ont pas été vérifiées. De plus, partout, les départs massifs à la retraite au cours des dernières années de professeurs bien formés ont nui à la qualité de l'enseignement du et en français dans les régions peu francophones les plus isolées, les plus pauvres ou les plus touchées par les crises politiques.

Un nombre de locuteurs réels en diminution : quelques exemples

Le Sénégal est l'exemple d'une « vitrine » qui ne correspond plus à la réalité : les deux tiers de la population ne comprennent pas le français. Le wolof est en pratique devenu la langue nationale, même pour les Sénégalais dont ce n'est pas la langue maternelle. Avec le renouvellement observé lors des dernières élections législatives, une partie importante des nouveaux élus, surtout des femmes, ne sont pas alphabétisés en français et les débats se tiennent au sein de l'Assemblée en wolof. Un cinquième des députés (22 %) maîtrisent mal le français, soit une trentaine de personnes. Il s'agit majoritairement de femmes entrées massivement au Parlement à la faveur de la parité, grand progrès démocratique au Sénégal. Les députés non francophones représentent 10 % de l'hémicycle (15 personnes, 3 hommes et 12 femmes). Au total, c'est donc près d'un tiers de l'hémicycle qui ne comprend pas ou ne maîtrise pas le français : ces élus se trouvent dans l'incapacité de suivre les débats en français et d'y participer pleinement, et *in fine* d'accomplir le travail pour lequel les citoyens sénégalais les ont élus.

Au Niger, pays lui aussi fondateur de la francophonie, la croissance de la population est considérable (7 à 800 000 naissances par an !) et il manque déjà 100 000 places dans les écoles. Ce pays n'a pas les moyens d'absorber ces flux d'enfants à alphabétiser et instruire. Ne comptera-t-on, au mieux, que trois millions de francophones au Niger dans vingt ans ?

Le français est langue nationale au Bénin, mais la perte de qualité de la langue est préoccupante, y

(1) Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*, Nathan, Paris, 2007, p. 20.

(2) « Entretien avec Christian Valantin », *La Revue des Mondes francophones*, IFRAMOND, n°1, Automne-Hiver 2009, p. 195.

compris chez les journalistes de télévision ou de presse écrite. Le français a reculé même dans la pratique quotidienne. Environ 120 000 étudiants béninois parlent un français très moyen.

Au Burundi, le niveau de français s'est fortement dégradé et la concurrence de l'anglais se fait sans cesse croissante, favorisée par l'insertion du pays dans la Communauté d'Afrique de l'Est. Membre de l'OIF depuis l'origine, le Burundi n'hébergerait que 15 % de réels locuteurs de français alors même que l'enseignement est dispensé en français uniquement à partir de l'équivalent du CM2 (il est dispensé en Kirundi jusqu'alors).

En Tunisie, selon les évaluations de l'OIF, si 64 % des Tunisiens sont partiellement francophones, 20 % auraient une bonne ou très bonne maîtrise du français. Au mieux, on recenserait seulement 30 % de francophones réels.

Dans les trois pays du Maghreb, la politique d'arabisation a produit ce que certains ont nommé « une génération d'analphabètes bilingues ». Le diagnostic est cruel, mais il est clair que le niveau général d'enseignement a pâti de l'arabe comme langue d'enseignement et que le niveau de français a évidemment diminué aussi. Avec la réintroduction officielle du français, la proportion des enfants scolarisés en français a dépassé les 40 %. Mais le niveau général de maîtrise du français a diminué. Cette dégradation semble en outre s'accroître ; c'est notamment le constat que font les Québécois s'agissant des immigrants maghrébins. En Tunisie, au niveau de l'entrée à l'université, plusieurs interlocuteurs ont évalué à la moitié le nombre d'étudiants ayant une maîtrise du français relevant du niveau B1 et quelques 20 % le nombre de ceux qui ne l'atteignent même pas. Sur plus de 8800 professeurs, environ 1450 ne seraient pas spécialistes, situation qui devrait s'aggraver avec la suppression du CAPES en 2011 au profit d'un recrutement à l'ancienneté. Au Maroc, les résultats du baccalauréat en 2013 s'avéraient particulièrement faibles et le ministre de l'Éducation reconnaissait à leur annonce que l'échec de l'école elle-même était patent et se répercutait dans la situation catastrophique de l'université marocaine. Au Maroc, 6,5 millions d'apprenants sont recensés, c'est la première langue étrangère obligatoire du CP à la terminale et plus de 60 % des Marocains utilisent le français comme langue de travail. Mais seule une infime partie des Marocains parlent français très bien et la question de la qualité du français est devenue centrale.

En conséquence, on assiste à une fuite devant la scolarité publique et **c'est parfois même le secteur privé qui assure la transmission de la langue française, ce qui à terme peut s'avérer un piège redoutable car le français n'est alors que langue d'accès à la « bonne société », devient langue de classe et suscite potentiellement un fort ressentiment contre ce qui est français, par ricochet** (c'est déjà le cas dans certains pays). Par exemple au Maroc, où le français est notamment la langue qui permet de fuir un système où l'arabisation a échoué, c'est le secteur privé qui s'occupe du préscolaire et 99 % des écoles sont exclusivement francophones. Plus généralement, le secteur privé est en forte croissance et il est fortement encouragé par les autorités (objectif de 20 %). Au Liban aussi, le contraste est fort entre l'excellence de certains établissements privés et le niveau moindre des écoles publiques.

Dans certains pays (Sénégal, Niger, Mali et Tchad notamment), les jeunes se détachent du français et on voit se développer un système éducatif parallèle : les écoles coraniques, avec une progression marquée en nombre et en effectifs, qui enseignent en arabe dans des pays absolument pas arabophones. Les établissements arabophones privés recouvrent différentes appellations en fonction du pays (Medersa, Ecoles franco-arabes, Ecoles coraniques, Daraas). Ces établissements ne font pas tous toujours l'objet d'un suivi par le ministère de tutelle, ce qui pose le problème de la validation et de la crédibilité de ces diplômes, et sont soumis aux influences déclarées ou indirectes d'organismes

islamiques, rattachés aux pays arabes les plus influents de la région (Arabie saoudite, Koweït, Soudan ou Yémen) et aux conseils islamiques du pays. La création et la croissance des madrasas répondent certes à une demande sociale légitime des parents qui souhaitent scolariser leurs enfants en même temps qu'à une volonté politique d'améliorer le taux brut de scolarisation. Il n'appartient pas au rapporteur de juger ici de la capacité des écoles confessionnelles de transmettre les savoirs, les sciences et les connaissances mais cette évolution, qui résulte directement de la dégradation des systèmes éducatifs publics, a aussi pour conséquences la diffusion de préceptes et d'idées très peu contrôlées et pas toujours conformes aux programmes et aux examens officiels, en rupture avec l'administration de l'éducation. **Surtout les conséquences géopolitiques d'une telle évolution, dans un arc régional Afrique-Golfe en pleine ébullition, peuvent s'avérer redoutables. C'est une des raisons qui conduisent votre Rapporteur à proposer, loin des incantations, d'ériger véritablement l'enjeu francophone en préoccupation stratégique de premier plan.**

Nulle part l'attachement au français n'est inébranlable. Dans un pays comme le Liban où c'est une langue de cœur, le français subit aussi de plein fouet la concurrence de l'anglais : il y a peu, le français était presque une deuxième langue maternelle. Aujourd'hui, le nombre d'écoles anglophones talonne celui des écoles francophones et l'environnement des pays du Golfe et de la Jordanie accentue la pression en défaveur du français. En Tunisie, l'arabe, langue maternelle ou première, langue officielle, offre des perspectives professionnelles intéressantes avec les pays du Golfe.

L'effacement du français peut aussi provenir du morcellement linguistique prolongé par les sous-infrastructures éducatives. En République démocratique du Congo, ce n'est pas sans peine que le français continue à jouer un rôle vernaculaire et unificateur.

Enfin, il arrive que l'anglais supplante le français comme langue véhiculaire, du fait de son statut de langue sous-régionale, de langue économique, de langue de l'expatriation et de langue qui n'a pas de passé colonial dans les pays « francophones ». Depuis 2012, le Gabon a affiché sa volonté d'introduire la langue anglaise dès les premières années de l'école primaire pour une application à la rentrée 2014. C'est surtout le choix qu'a effectué le Rwanda dans une optique d'insertion économique (décision prise le 7 octobre 2008 et effective depuis la rentrée 2011). C'est un risque que l'on ne peut négliger et qui augmente avec la fragilisation des langues africaines, car la perte de repères identitaires ne peut que favoriser la langue qui offrirait la plus grande ouverture sur le monde européen, voire occidental.

Il est donc urgent de s'atteler à consolider la place du français, en s'attachant prioritairement à donner à l'ambition éducative autre chose que des mots : une volonté politique, des partenariats bilatéraux et multilatéraux francophones... et des moyens...

La question du financement de la politique française en faveur de la francophonie ne peut être éludée. **Le multilatéralisme en matière d'aide à la scolarisation nuit à la langue française.** Cette assertion se vérifie empiriquement. Le Bénin par exemple a bénéficié de nombreux crédits multilatéraux avec des résultats très insatisfaisants. Le Tchad et le Sénégal ont bénéficié des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, dont les résultats sont contrastés : si les taux bruts de scolarisation ont progressé, la qualité serait faible. La politique de la Banque mondiale en faveur de la massification de l'enseignement au Ghana a profité à l'anglais et s'est traduite clairement par une baisse de la qualité de l'enseignement du français.

Certes, l'action bilatérale en matière d'éducation et de francophonie en Afrique francophone n'a fort heureusement pas disparu. La France est d'ailleurs le seul pays au monde à conduire une politique linguistique de cette ampleur. Mais **il apparaît au regard de l'expérience acquise nécessaire de rééquilibrer notre politique d'aide à l'éducation en faveur d'une stratégie bilatérale, ou alors d'une stratégie multilatérale francophone**, dans le cadre des coopérations renforcées qui sont abordées dans la seconde partie du rapport. **Pour les membres de la Mission, la promotion de la langue française et son enracinement doivent redevenir la priorité de l'OIF.**

L'Agence française de développement a engagé depuis 2012 plus de 700 millions d'euros dans des projets de scolarisation (construction d'écoles, définition des politiques, formation des responsables...). Il convient d'ajouter la mise à disposition d'experts linguistiques et éducatifs placés auprès des autorités partenaires : ils étaient 187 en 2013, soit une masse salariale de 12,27 millions d'euros, émergeant au budget national des pays partenaires comme aux crédits de la coopération éducative et linguistique. Ces experts mènent principalement des missions de conseil auprès des ministères de l'Éducation, de la Francophonie et de la Culture. En Afrique subsaharienne francophone, une quarantaine d'emplois sont rattachés à la Mission de la langue française et de l'éducation, auxquels s'ajoutent 5 attachés de coopération éducative ou de coopération pour le français (respectivement 12 et 5 pour la zone Afrique du nord – Moyen-Orient).

Il en est ainsi des projets sur Fonds de solidarité prioritaire (FSP), financés sur le programme 209, visant à améliorer la qualité de l'enseignement de la langue française et en français. Sur les 17 fonds en cours ou en projet, totalisant 19,2 millions d'euros de crédits, 12 concernent l'Afrique, pour 14,15 millions. 7 projets FSP pays sont en cours pour un montant global de 9,2 millions d'euros (15 millions pour la République démocratique du Congo, 1,5 million pour Djibouti, Soudan, Sud-Soudan, 0,7 million pour la Mauritanie, 0,3 million pour le Burundi⁽¹⁾ et 1 million pour Comores). Un FSP mobilisateur « Solidarité avec la jeunesse des pays du Sud de la Méditerranée » de 1 million d'euros a été lancé en décembre 2012. Il couvre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Libye et l'Égypte avec possibilité de l'étendre aux Territoires Palestiniens, à la Jordanie et à la Syrie. 4 projets FSP sont également en phase de démarrage : « Appui à la formation des formateurs de français dans les centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation au Maroc » pour 0,8 million d'euros, « Appui à l'enseignement du et en Français à Madagascar » pour 1,2 million d'euros, « Solidarités francophones au Mali » pour 0,95 million d'euros et « 100 000 professeurs pour l'Afrique » pour 1 million d'euros, déjà présenté, visant à améliorer la formation de et en français en Afrique et à mieux l'orienter vers le monde professionnel.

(1) La convention de financement a été signée le 17 novembre 2013.

Il conviendrait aussi d'intervenir de manière complémentaire aux actions des autres bailleurs d'aide, notamment l'USAID, qui engagent des montants bien plus élevés que ceux de la France, afin de veiller à ce que dans les pays francophones la question de la transmission du français soit bien prise en compte.

2. Transmettre la langue

Un peu partout, en Afrique francophone en particulier, la cause principale de la fragilité du français, ou de son recul, est « *la défaillance des systèmes éducatifs, l'insuffisance des outils didactiques et l'inadaptation des méthodologies utilisées* » ⁽¹⁾. Pour y remédier, plusieurs actions complémentaires peuvent être conduites. Si les technologies numériques offrent des possibilités nouvelles qu'il convient d'exploiter, elles ne peuvent répondre à tous les enjeux, compte tenu des problèmes de fourniture d'électricité (et donc de connexion à Internet), qui n'est assurée par exemple qu'à 6 % de la population en République démocratique du Congo.

a. Le français en pays plurilingues

Concernant la scolarisation, il faut bien distinguer le taux brut de scolarisation, qui est pris en compte dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD – n°2 « assurer l'éducation primaire pour tous »), et le taux d'achèvement du primaire. Ce dernier n'est par exemple que de 43 % en République centrafricaine, 51 % au Burundi, 54,9 % au Burkina Faso, 59,9 % en Côte d'Ivoire, 61,4 % au Sénégal, 51,8 % en Guinée équatoriale, 55,5 % au Niger et 34,6 % au Tchad. Seuls six pays d'Afrique subsaharienne dépassent le taux de 80 % : Djibouti, le Gabon, le Cap-Vert, le Ghana, Maurice et Sao Tome-et-Principe, dont quatre n'ont pas le français comme langue officielle. La durée moyenne de scolarisation fait apparaître un indice de développement humain faible ou très faible, seuls le Gabon, le Ghana et l'Ile Maurice franchissant le seuil de l'indice moyen fixé à 6,3 années ⁽²⁾. Le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, le Tchad et le Togo affichent des durées inférieures ou égales à deux années, soit nettement moins que le seuil de développement humain faible fixé par le PNUD (4,2).

Il s'agit donc d'abord de **soutenir la scolarisation des enfants et aussi leur maintien dans le système scolaire le plus tard possible**. Au-delà de la question de la langue, c'est un enjeu majeur pour le développement du continent africain, sa prospérité et sa stabilité.

(1) Julien Kilanga Musinde, *Langue française et francophonie, Pratiques et réflexions*, « Savoirs » L'HarmattanRDC, 2013, p10.

(2) À titre d'information, le seuil de développement humain élevé est fixé à 8,8 et très élevé à 11,5. La France affiche une durée moyenne de 10,6 années et les États-Unis, pays le mieux classé, de 13,3.

TAUX D'ACHÈVEMENT DU PRIMAIRE EN AFRIQUE

	Année de la donnée la plus récente	Donnée la plus récente	Durée du primaire
Bénin	2011	70,3	6
Burkina Faso	2012	54,9	6
Burundi	2010	51,0	6
Cameroun	2011	69,1	6
Cap-Vert	2011	95,4	6
République centrafricaine	2011	43,0	6
Comores	2010	63,2	6
Congo	2010	69,4	6
Côte d'Ivoire	2011	59,9	6
Rép. Démocratique du Congo	2010	64,0	6
Djibouti	2012	83,2	5
Guinée équatoriale	2011	51,8	6
Gabon	2005	86,0	5
Ghana	2012	98,2	6
Guinée	2012	61,5	6
Guinée-Bissau	2010	62,0	6
Madagascar	2011	71,0	5
Mali	2011	62,4	6
Mauritanie	2010	77,0	6
Maurice	2011	102,3	6
Mozambique	2012	54,9	7
Niger	2012	55,5	6
Rwanda	2010	75,7	6
Sao Tomé-et-Principe	2011	115,8	6
Sénégal	2011	61,4	6
Seychelles	0	-	6
Tchad	2011	34,6	6
Togo	2011	75,6	6
MOYENNE		70,7	

¹ Les chiffres du PNUD sont les chiffres de référence pour 2012 mais peuvent reposer sur des données antérieures.

Source : D'après les données du ministère des Affaires étrangères et les indicateurs du PNUD

Le deuxième axe d'actions est de faciliter l'apprentissage du français. Le fait de commencer l'école en langue maternelle favorise le développement des capacités affectives et cognitives, étend le champ des facultés de verbalisation de l'enfant et permet d'installer la fonction d'apprentissage à partir d'une matière linguistique plus riche qu'une langue étrangère ou non familière (compréhension des textes et expression du sens par un vocabulaire plus riche notamment)⁽¹⁾. **Dans de nombreux pays, le français pourra perdurer comme langue d'enseignement dans un système bilingue, sans prétendre forcément à être la seule langue. Ainsi au Sénégal, mais aussi au Maghreb. Les politiques**

(1) Voir notamment, Georges Sawadogo, *Les langues nationales à l'école burkinabé : enjeux d'une innovation pédagogique majeure*, École normale supérieure de Koudougou (Burkina Faso), Repères n°29/2004.

linguistiques ne porteraient dès lors plus exclusivement sur une langue, mais tendraient à organiser les rapports entre les langues. La cohabitation des langues, c'est la reconnaissance de la richesse identitaire dans laquelle le français peut prendre place, et c'est une meilleure acceptation de celui-ci non pas comme langue des possédants et des classes supérieures, mais comme la langue de tous.

Dans d'autres pays, le français est introduit progressivement après un premier apprentissage dans la langue maternelle ou véhiculaire régionale ou nationale. Mais faute de moyens, cette méthode n'a pas abouti à des résultats très concluants. Une initiative a été lancée en janvier 2012 à titre expérimental : le programme ELAN-Afrique doté de 4,5 millions d'euros, financé par l'AFD et mis en œuvre par l'OIF avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Il faut insister sur le fait que la réussite de ce projet est indissociable de l'action en faveur de la scolarisation, car introduire le français plus tardivement se heurte, pour sa maîtrise, aux sorties anticipées du système scolaire.

Le programme ELAN-Afrique

Il a pour objectif de promouvoir dans huit pays – le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la RDC, le Mali, le Niger et le Sénégal – le développement progressif de l'enseignement primaire bilingue langues nationales/français : renforcement des capacités des pays en ingénierie linguistique, élaboration d'une planification linguistique, adaptation des programmes scolaires et élaboration des supports didactiques pour l'enseignement bilingue, formation des enseignants bilingues, sensibilisation à l'enseignement bilingue, renforcement du suivi-éducation de l'enseignement bilingue. Il inclut aussi la création d'un dispositif international d'appui à l'enseignement bilingue : capitalisation des bonnes pratiques et renforcement des capacités, intensification du plaidoyer collectif. Il est progressivement mis en place, à titre expérimental, dans quelques classes dans chaque pays. Elan-Afrique s'enrichit en 2013 d'un projet portant sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture sur financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation, à hauteur de 1,4 million de dollars américains.

Par ailleurs, les établissements franco-arabes en Afrique subsaharienne ne doivent pas être négligés. Au Sénégal, la France accompagne la volonté du ministère de l'Éducation nationale d'élargir l'offre éducative publique dans son nouveau programme sectoriel (PAQUET 2012-2025) en proposant son expertise dans la conception du curriculum des enseignements en français dans les écoles publiques franco-arabes. Porté par l'Institut français, cet appui permet à l'Ambassade de France au Sénégal de tisser des liens dans un secteur où habituellement la coopération française intervient peu, en veillant à ce que les enseignements qui y sont dispensés restent intégrés au curriculum national,

sachant aussi que les « daaras modernes » utilisent, après trois ans de mémorisation du Coran, le curriculum d'enseignement franco-arabe ⁽¹⁾.

b. L'avenir du français passe par la formation des professeurs

Le besoin de formation (initiale et continue) des professeurs concerne des centaines de milliers de personnes, tout particulièrement dans le primaire.

Le récent projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique », approuvé en Comité interministériel des projets du FSP le 21 juin 2013, et porté par la ministre de la francophonie Yamina Benguigui frappe par l'ampleur de sa couverture géographique et de ses ambitions. Outre des actions classiques de formation, il propose deux outils novateurs : un dialogue d'expertise pour aider les départements d'études françaises des universités, où sont formés les enseignants, à se professionnaliser (ingénierie de formation, adéquation des formations à l'employabilité des diplômés et positionnement du département de français au sein de l'université), et un dispositif de formation à distance de français sur objectifs spécifiques. Ce dernier prend la suite du dispositif PRO FLE (PROfessionnaliser les enseignants de Français Langue Étrangère) qui a habilité 200 tuteurs sur le continent. Cette formation à distance sera libre de droit, appropriable et exploitable par les postes et les ministères africains de l'éducation.

Un autre projet remarquable mérite d'être souligné : l'Initiative Francophone pour la formation à Distance des Maîtres, né de la mutualisation des moyens de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de l'OIF, à la demande des chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet à Bucarest en 2006. IFADEM propose un dispositif de formation en partie à distance conçu et mis en œuvre conjointement avec le ministère en charge de l'éducation de base. Les participants sont le Bénin, le Burundi, Haïti, le Liban, Madagascar, le Niger, la République démocratique du Congo et depuis cette année le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Togo. Le premier objectif est de mettre en œuvre des dispositifs de formation hybride, en introduisant progressivement l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Le deuxième est d'améliorer les méthodes d'enseignement à la faveur de pratiques innovantes, de l'emploi de nouveaux outils didactiques et de nouvelles méthodes pédagogiques. Il s'agit également de renforcer la professionnalisation des formateurs locaux et d'appuyer la définition de stratégies de formation continue

(1) Concrètement, sur financement de l'Institut français, et en concertation avec la division d'enseignement arabe du MEN, un atelier de réflexion sur le curriculum des écoles publiques franco-arabes s'est tenu les 19 et 20 mars 2013. Cet atelier, qui a rassemblé les principaux acteurs des écoles publiques franco-arabes (responsables des structures nationales et académiques), a permis de stabiliser les masses horaires hebdomadaires selon les différentes disciplines enseignées en français (mathématiques, éveil, français) et d'élaborer des emplois du temps harmonisés pour tous les niveaux scolaires du cours d'initiation au cours moyen 2e année. Il a donné suite à la constitution de groupes techniques disciplinaires, coordonnée par l'experte technique française basée au MEN, afin de sélectionner les contenus à enseigner dans chacune des disciplines en référence au curriculum national de l'éducation de base. Pour le suivi des travaux, deux séminaires de concertation ont été programmés en 2013 jusqu'à la validation du curriculum.

des enseignants du primaire. L'enjeu est bien sûr de créer un écosystème permettant d'assurer la pérennité de l'amélioration du système éducatif.

IFADEM propose le cadre général d'un dispositif de formation, mais ce dernier est fortement adapté à la réalité scolaire et administrative de chaque pays. Ses composantes et caractéristiques définitives (modèle pédagogique, durée, public cible...) sont mises en place après une analyse des besoins et le démarrage d'un travail d'appui à la définition, par le ministère de l'Éducation, d'une stratégie de formation continue intégrant l'apport potentiel de la formation à distance. Le schéma général établi à partir de 2008 est un parcours de formation de 200 à 300 heures, généralement étalé sur neuf mois, dispensé principalement à distance, en autoformation, mais rythmé par deux ou trois regroupements – en début (milieu) et fin de formation – organisés sur deux ou trois jours pendant les vacances scolaires. Les instituteurs suivent la formation en parallèle à leurs activités de classe.

Chaque instituteur reçoit personnellement en dotation pédagogique :

- les supports de formation, produits spécifiquement dans chaque pays par une équipe de concepteurs de contenus, assistée par une expertise universitaire francophone. Ils sont constitués de cinq à sept livrets de formation imprimés, correspondant à une quarantaine d'heures de formation classique, au programme et aux priorités thématiques de formation définis par le ministère ;
- un dictionnaire et une grammaire ;
- certains supports pédagogiques exploités dans le parcours de formation (par exemple, les cartes à parler « Leuk le lièvre » au Bénin) ;
- des supports pédagogiques sous forme audio (à écouter sur un lecteur mp3, un téléphone portable, un smartphone ou un poste de radio équipé d'un lecteur).

En outre, IFADEM propose aux instituteurs en formation, au moment des regroupements, de suivre une initiation à l'informatique et à l'Internet.

Toujours concernant le numérique, l'explosion du marché du mobile en Afrique permet de réfléchir à des solutions innovantes de formation, notamment dans les pays où l'accès à Internet est dégradé (accès physiques, ressources, réception, bande passante...). Il en est ainsi de ce projet de formation sur mobiles d'enseignants de Madagascar dans le cadre d'un partenariat avec Orange et qui vise à remédier à la difficulté des déplacements des tuteurs en zone rurale. Cette initiative permet d'assurer un tutorat à 460 enseignants, directeurs d'école et chefs de zones d'activités pédagogiques de la circonscription scolaire d'Ambositra (province d'Amoron'i), ainsi que leurs 22 tuteurs et les 8 concepteurs de contenus. L'utilisation du téléphone mobile permet aussi de remplir des objectifs communicationnels à travers un exercice offrant une possibilité d'utilisation interactive du téléphone, il facilite la constitution d'un réseau virtuel et offre des possibilités de transferts de liquidités sécurisées.

c. Des outils pédagogiques à revoir

Les publications françaises sont très onéreuses pour le public scolaire : manuels, didacticiels, romans et études, dictionnaires et mêmes journaux et revues. Une grande ambition impose de financer leur mise à disposition. Surtout, un travail important doit être conduit pour que ces outils soient adaptés aux contextes locaux. La lecture des manuels de primaire attestent d'un enseignement décontextualisé, l'enfant commençant son apprentissage en français dans un univers qui lui est étranger, comme un écho désagréable à « nos ancêtres les

Gaulois ». L'effort fourni par les Éditions Belin en partenariat avec des éditeurs africains pour développer des ouvrages scolaires adaptés au contexte national pour le primaire, en travaillant sur des collections régionales ou sous régionales pour le secondaire, est remarquable.

On soulignera aussi que très peu de textes d'écrivains africains d'expression française figurent dans les manuels (y compris en France !), alors que c'est la condition même d'une conscience francophone, du sentiment d'appartenance. C'est pourquoi il faut saluer la création d'un « Panorama des littératures francophones d'Afrique » par l'Institut français, qui permet aux professeurs et élèves de français d'accéder librement aux œuvres littéraires africaines ; plus de 4800 consultations ont été recensées depuis son lancement en décembre 2012.

Les Éditions Belin à l'international

Depuis 2006, l'entreprise développe une stratégie à l'international, qui se concentre surtout sur les pays francophones d'Afrique subsaharienne, ainsi que sur le Maghreb, le Proche et le Moyen-Orient. Sur un chiffre d'affaires total de 35 millions d'euros annuels, 21 % sont obtenus à l'international.

La République démocratique du Congo et le Congo ont été deux marchés particulièrement dynamiques en 2012, avec notamment des livres sur la prévention du sida. 2 millions d'ouvrages ont été livrés en RDC, 600 000 à Brazzaville, ce qui suppose une forte logistique (27 conteneurs). Ces marchés ont été financés par des appels d'offres lancés par la Banque mondiale.

Dans le cadre de sa démarche, Belin s'est associé à des éditeurs congolais ; ce partenariat a permis de professionnaliser la qualité d'ouvrages préexistants, rédigés par des auteurs nationaux. Les marchés ont été remportés face à des éditeurs sud-africains, indiens, canadiens, belges.

D'autres collections existent aussi, sur la préservation de l'environnement, l'éducation à la paix, les sciences, les mathématiques, l'éducation civique, le français. Selon les cas, ce sont des ouvrages destinés à des élèves du primaire, des collèges ou des lycées. Ils sont réalisés par les ministères de l'éducation, en association avec les ONG, les églises, etc.

En Côte d'Ivoire, le marché repart très fortement, grâce aux financements qui arrivent : un contrat de désendettement et de développement sera notamment consacré aux manuels scolaires du primaire à la 6e. Les perspectives sont donc très bonnes quant aux projets dans ce pays qui seront financés par les bailleurs internationaux : ce sont déjà des éditeurs français qui ont remporté les 5 lots du dernier appel d'offre lancé en 2010, dans un contexte pourtant difficile pour la France.

Le développement des technologies de l'information et de la communication peut être mis à profit. Plus de 6 000 classes numériques Sankoré (ordinateur portable de l'enseignant et vidéoprojecteur interactif pour mur numérique interactif pour la classe ⁽¹⁾) ont équipé le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, Madagascar, Maurice, Haïti). Dans ce cadre a été mis en place un logiciel d'e-éducation : OpenSankoré, libre et gratuit, que les professeurs peuvent utiliser pour créer des cours numériques. En 2014, seront expérimentés dans quatre collèges du Congo et du Bénin des « cartables numériques ». Les éditions Belin ont aussi depuis 5 ans une stratégie numérique, autour du « LIB », le Livre interactif Belin, pour l'instant destiné au marché français. La réflexion est en cours pour proposer le développement international de l'édition numérique. Il pourrait y avoir une

(1) Programme à l'initiative de la Délégation interministérielle pour l'éducation numérique en Afrique.

expérience pilote dans un premier temps, à Brazzaville, susceptible d'évaluer l'adéquation d'une telle offre avec les besoins, les pratiques et la demande.

d. Quelle place pour les écoles françaises et l'enseignement français ?

Le succès des établissements scolaires français s'explique notamment par leur positionnement original dans le paysage éducatif et leur réputation d'excellence. Dans de nombreux pays d'Afrique, où le système d'enseignement public est sinistré et où les classes sont surchargées, la pression que les écoles françaises rencontrent est très forte. S'il faut absolument défendre notre réseau, il convient de garder néanmoins à l'esprit que nos établissements apparaissent parfois comme des « boîtes dorées » réservées à des privilégiés. De même, les coûts d'une scolarité dans le réseau français restant élevés, les milieux intellectuels qui constituaient traditionnellement un public fidèle peinent à continuer d'inscrire leurs enfants dans nos établissements. Le changement de nature des élites fréquentant nos écoles – autrefois intellectuelles, aujourd'hui économiques – n'est pas sans conséquence sur les liens qui unissent ces dernières à la francophonie, voire à la France. D'un lien affectif on glisse parfois vers un lien strictement utilitariste...

En République du Congo (Congo Brazzaville), les deux lycées français de Brazzaville et Pointe-Noire sont pratiquement les seuls lycées qui jouissent d'une qualité incontestable. Dans ce pays francophone, le modèle éducatif français y est extrêmement attractif. Parmi les 1919 élèves qui sont inscrits dans les deux lycées français, 230 sont de nationalité congolaise et 354 d'une nationalité tierce. Le baccalauréat français est de plus en plus recherché au Congo, non seulement pour sa qualité, mais aussi car il est perçu comme facilitant l'obtention d'un visa long séjour pour études en France. Parmi les élèves congolais, nombreux sont issus de familles aisées, notamment liées au personnel politique et administratif. La pression à l'inscription devrait conduire à la mise en œuvre d'un plan d'extension immobilière destiné à élargir les capacités d'accueil.

Dans les pays du Maghreb aussi, le système éducatif français reste une référence, même s'il ne bénéficie qu'à une petite élite d'enfants issus de familles d'hommes politiques, de hauts-fonctionnaires, de chefs d'entreprises ou de professions libérales. En Algérie, les deux établissements français sur place – le lycée Alexandre Dumas qui, parmi ses 1519 inscrits, compte 63 % d'élèves algériens, ainsi que la Petite École d'Hydra – ne peuvent guère répondre à une demande en constante augmentation. Le cas de la Tunisie est révélateur des tendances qui caractérisent aujourd'hui l'enseignement français. Les établissements régionaux de Tunis et de La Marsa ainsi que l'École internationale de Carthage – qui constituent le réseau scolaire français – dénombrent quelque 7 700 élèves. Cette capacité totale d'accueil apparaît très en-deçà de la demande locale d'enseignement français et soumet les trois établissements à une forte pression à l'admission.

Or, la question est bien de savoir si le réseau français a vocation à jouer un rôle de substitution aux systèmes éducatifs locaux – avec le risque d'enfermer la langue française dans sa dimension élitiste et de faire de la France le symbole de cette ségrégation linguistique – ou bien à jouer un rôle de complément voire d'appui au renforcement du système scolaire. Cette seconde solution, plus respectueuse et plus stratégique en même temps est la seule que nous soyons de toute façon capables budgétairement d'assumer.

Outre l'aide classique en faveur de l'amélioration du système public d'enseignement, il est possible de favoriser son ouverture à des filières francophones, bilingues dans les pays où c'est pertinent, pour renforcer son

attractivité. Une telle démarche permettrait de répondre à une demande sociale qui aurait un effet d'entraînement positif sur la qualité et la réputation des établissements au bénéfice de tous les élèves. On ajoutera que, s'agissant du Maghreb, les partis politiques sont beaucoup moins réticents aujourd'hui à ce qu'ils percevaient auparavant comme un *retour de la France*. Ces problématiques peuvent être abordées dans un contexte régional, cadre pertinent d'action. Les quatre ambassadeurs de la zone (Maroc, Tunisie, Algérie, Libye) se sont réunis en juin 2013 et ont mis en exergue l'importance du français (surtout au Maroc, en Tunisie et en Algérie), élevant au rang de priorité politique majeure la question linguistique. C'est un élément très positif.

La diplomatie française et l'AEFE ont ainsi commencé à s'impliquer dans une diversification de l'offre d'enseignement en français s'appuyant sur les établissements locaux. À cet égard, les résultats de l'ouverture à la rentrée 2013 de sept filières francophones au Maroc, dans le système éducatif local, seront déterminants. Ces filières sont situées dans des localités où il existe un établissement français, de façon à mettre à disposition les ressources et les outils (centres de documentation notamment), de contribuer à la formation des enseignants. Cette participation de l'AEFE permet à la France de moderniser sa relation éducative avec le Maroc dans un intérêt mutuel.

e. La francophonie populaire est la condition d'un français démocratique et pérenne

Alors que l'on constate que le niveau de maîtrise du français baisse dans l'ensemble de la population des pays francophones, y compris chez les fonctionnaires et les élus locaux, il est important que le ministère des Affaires étrangères et les postes mettent en place des **programmes spécifiques de français professionnel**, tel le programme de remédiation et de ré-alphabétisation en français destiné aux acteurs de la vie politique/publique au Sénégal, ou les programmes de français sur objectifs spécifiques (droit/santé) destinés aux agents des structures publiques/parapubliques (diplomates, police, forces armées, hôpitaux, magistrats...) ainsi qu'aux acteurs majeurs de la vie économique et internationale (entreprises, organisations régionales et internationales, organisations non gouvernementales...). Le FSP « Solidarités francophones au Mali » a aussi pour objectif de répondre aux besoins de la société civile, des jeunes en particuliers, qui peinent à trouver des débouchés professionnels faute de maîtrise de la langue française et de qualifications, ce qui les rend vulnérables aux trafics illicites.

S'agissant de la formation des parlementaires, il serait particulièrement opportun de conférer explicitement à l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) la mission de financer des opérations d'alphabétisation en français, de perfectionnement en français, de traduction français/langues nationales et de formation en français sur des thèmes liés, par exemple la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du sous-titrage permettant d'assurer la traduction.

Les actions en faveur des élus sénégalais

Au Sénégal, le Parlement européen a proposé de doter l'Assemblée nationale sénégalaise d'un système de traduction simultanée dans les six langues nationales. Le Président Moustapha Niasse y a répondu favorablement. Le budget s'élève à 800 000 euros, financé sur l'enveloppe du FED (Fonds européen de développement). L'interprétation simultanée permettra également aux populations de suivre les débats à l'Assemblée dans les langues qu'elles comprennent.

Mais, outre la difficulté à ancrer dans la durée une traduction en toutes les langues nationales, la question posée est celle de l'utilisation et la compréhension en français pour l'organisation des débats notamment. L'initiative européenne peut se conclure par un renoncement à l'usage du français.

Le Président Niasse a exprimé le besoin d'améliorer le niveau de français des députés sénégalais (essentiellement femmes) qui en feraient la demande. Il est impératif de répondre à cette demande. Un projet de formation des élus est en train d'être mis sur pied avec le concours de nos services de coopération et d'action culturelle, qui intégrera aussi les nouveaux élus issus des prochaines élections municipales de 2014, mais son financement n'est toujours pas assuré.

C'est aussi l'environnement en français qui peut installer durablement le français comme langue du quotidien, c'est-à-dire hors les murs de l'école ⁽¹⁾ ; la communication en langue française ayant aujourd'hui tendance à se limiter à l'espace de la classe, même en Tunisie. Au Liban, le passage est mal assuré entre le français à usage scolaire/universitaire et le français langue de communication. Il serait déjà intéressant que les projets d'établissements en langue française, notamment de théâtre, de films, d'ateliers d'écriture soient mis en réseau. Mais il faut aller plus loin. Si précisément le niveau scolaire demeure si faible, ce n'est pas qu'une politique de l'écrit qui répondra aux enjeux (même s'il faut bien sûr soutenir la presse francophone qui connaît comme partout des difficultés et dont les tirages sont faibles), mais la communication orale, donc avant tout l'audiovisuel et la télévision en particulier.

Les médias en langue française enracinent le français dans le quotidien. Ils contribuent profondément au sentiment d'appartenance. Ce « **bain culturel** » (au sens large) s'enrichit d'œuvres communément accessibles, musicales notamment, qui sont autant de moyens d'expression et de repères pour la jeunesse de ces pays, qui forge en partie sa conscience sociale et politique dans une langue partagée : le français. **On discute en français des nouvelles du pays et du monde, on débat en français, on conteste en français.**

L'exemple de RFI est intéressant car c'est un médium interactif : les émissions permettent à des habitants de régions très éloignées de s'exprimer, de se répondre, de converser ensemble. L'audience hebdomadaire était de 40,5 millions d'auditeurs en 2011, dont 32,7 millions en Afrique. C'était en 2012 la radio la plus écoutée à Kinshasa, Brazzaville, Libreville et Abidjan. TV5 Monde est également très regardée. À titre d'exemple, une étude a été réalisée dans la ville de Lubumbashi en RDC et l'audience mesurée montre que TV5 Monde apparaît

(1) Pour des développements plus complets sur le rôle de l'environnement linguistique, Robert Chaudenson, *La Francophonie, représentations, réalités et perspectives*, Didier Erudition, Paris, 1991.

comme la chaîne internationale la plus regardée sur place avec une audience hebdomadaire de 61,3 %. Son contenu s'enrichit d'émissions transnationales. Les chaînes de télévision françaises sont aussi très regardées au Maghreb, particulièrement en Algérie, et les quotidiens publient leurs programmes (une bonne proportion de la presse privée ou publique algérienne est aussi publiée en français). Mais leur audience a considérablement diminué en Tunisie (3 % des parts d'audience contre 25 % au début des années 1990, TV5 Monde réalisant le même score). La chaîne dont la percée est remarquable est française... mais en arabe : il s'agit de France 24 (5^{ème} chaîne la plus regardée avec 18 % d'audience chez les 15 ans et plus en Tunisie). Il faut gagner la bataille de la télévision numérique de façon à ce que de nombreuses chaînes en français soient disponibles sur la TNT lorsqu'elle se généralisera (2015 en Tunisie par exemple). Il faut saluer le travail de Canal France International et l'initiative « Tour du Maghreb » de France Media Monde de septembre et octobre 2013, qui permettent la diffusion des chaînes en français et renforcent les coopérations avec les télévisions et radios nationales : formations en français de présentateurs, échanges de programmes, voire émissions spéciales en direct en coproduction.

A contrario, dans un pays comme le Burundi, soumis à une forte concurrence de l'anglais, on constate que l'environnement culturel francophone est très pauvre. Des programmes spécifiques de soutien en langue française et formation des journalistes sont en cours de définition.

Principales propositions

- Soutenir la scolarisation des enfants et leur maintien dans le système scolaire le plus tard possible
- Organiser la cohabitation des langues dans les pays plurilingues, en favorisant, un enseignement bilingue français/langue nationale
- Renforcer l'aide bilatérale française et multilatérale francophone en matière d'éducation
- Traiter comme enjeu prioritaire la question de la formation et du renouvellement des professeurs de français dans le monde
- Assurer la mise à disposition d'outils pédagogiques, au contenu adapté aux contextes locaux, valoriser le patrimoine littéraire francophone dans sa diversité, expérimenter plus largement les matériels innovants
- De manière complémentaire à nos établissements français, favoriser l'ouverture des systèmes publics à des filières francophones pour renforcer son attractivité
- Mettre en place des programmes de français professionnels ou spécifiques en direction des adultes, notamment des élus et des chefs d'entreprises
- Installer durablement le français comme langue du quotidien, c'est-à-dire hors les murs de l'école, en enracinant un environnement médiatique populaire en français

B. CONFORTER LA PLACE DU FRANÇAIS PARTOUT

L'amour de la langue française déborde les frontières institutionnelles, nombreux sont les locuteurs et les apprenants de français dans les pays où ils représentent une petite minorité de la population, le feu ne s'est pas partout éteint et il apparaît en de nouveaux foyers. **Il convient de cultiver et de faire grandir ce désir de français.**

1. La langue française dans le monde : entre effacement et rayonnement

a. *Un recul dramatique dans certains pays historiquement francophiles*

Dans les pays où la francophilie est ancienne et la présence influente du français un legs historique, il est très clair que la francophonie accuse un recul grave. Néanmoins, cette tendance est réversible sous réserve de repenser notre stratégie. Comment inciter aujourd'hui à choisir le français ? Pour les membres de la Mission, la réponse ne réside pas dans une stricte approche institutionnelle, mais aussi sociale, culturelle, diplomatique.

L'Europe est le continent où le recul est le plus marqué. Le français y a été longtemps langue des Lettres, de la modernité et de la diplomatie, conséquence du rayonnement de la France et de son poids sur le continent jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Le français fut langue obligatoire dans de nombreux pays au XIX^{ème} siècle, par exemple en Roumanie. On ne saurait faire l'impasse sur les grands écrivains, poètes et dramaturges roumains qui, pour certains, ont joué un rôle majeur dans la littérature moderne de langue française et ont fait perdurer longtemps cet attachement au français ⁽¹⁾. La période communiste n'avait pas réussi à la réduire au silence, la langue française ayant revêtu au contraire les habits de la résistance à l'oppression en Europe orientale ⁽²⁾.

Mais aujourd'hui, en Roumanie comme dans toute l'Europe orientale, l'effet de générations est énorme. On trouve de moins en moins de francophones parmi les moins de quarante ans. Si la langue française a été une première langue vivante étrangère dans de nombreux pays européens, elle ne peut plus prétendre à ce régime de faveur que de façon marginale. Le français n'est même plus une deuxième langue étrangère répandue en Europe. Il est très net que l'élargissement de l'Union européenne a réduit la place du français comme langue officielle dans les instances européennes, mais aussi comme langue centrale européenne, alors que d'autres langues apparaissent plus utiles pour ceux qui recherchent une ouverture sur l'international, notamment l'espagnol, le russe, l'arabe et le chinois.

(1) Que l'on en juge plutôt par cette énumération succincte : Panaït Istrati, Ilarie Voronca, Tristan Tzara, Claude Sernet, Anna de Noailles, Emil Cioran, Eugène Ionesco, Isidore Isou et aujourd'hui Virgil Tanase.

(2) On notera que la composante francophone de la Roumanie a été réaffirmée dès la fin du communisme par l'adhésion à l'organisation internationale de la francophonie, comme membre observateur en 1991 puis membre de plein droit en 1993.

Dans toute l'Europe, la question qui se pose n'est pas la concurrence avec l'anglais, qui est *de facto* la première langue étrangère enseignée, mais avec les autres langues centrales. En Europe occidentale, la place du français a aussi régressé. En Allemagne, même si 20 % des scolaires (1,7 million d'élèves) apprennent encore le français, même si la francophilie est profonde et liée au tourisme, à la curiosité, à la culture, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux des Allemands, le français n'a plus le statut de langue mondiale, contrairement à l'espagnol. Les immigrés vivant en Allemagne (Polonais, Bulgares, Turcs, Russes) ne sont pas spontanément francophiles non plus. La question est de savoir si nous sommes capables, alors que la proximité franco-allemande est moins forte et en tout cas moins spontanée, de donner aux jeunes Allemands l'envie d'apprendre notre langue. Au Royaume-Uni, le français est par tradition la langue la plus enseignée, mais en net recul : le nombre d'élèves choisissant de présenter le français aux examens scolaires s'est réduit à un rythme supérieur à 7 % par an, pour atteindre 341 000 GSCE en français et 12 000 A-Levels. L'absence d'obligation d'enseignement des langues étrangères en dehors des trois premières années de l'enseignement secondaire y est certes pour quelque chose, mais on constate que l'espagnol progresse, à la faveur d'une implication très forte de l'Espagne elle-même dans la promotion de sa langue.

En Espagne justement, qui fait pourtant beaucoup plus pour la langue française que certains pays membres de l'OIF, la francophonie est vivante, en premier lieu grâce aux 22 établissements scolaires français – dont le maintien est en cours de discussions dans le cadre de la cartographie du réseau français – mais la position de notre langue n'est pas acquise *ad vitam aeternam*. Notamment parce qu'il n'y a pas dans le système éducatif espagnol d'obligation d'enseignement d'une seconde langue vivante. Les Espagnols veulent parler une langue étrangère qui conserve une audience internationale, un rayonnement. **À nous de convaincre, là-bas comme ailleurs, que le français est une langue de débouchés, d'avenir, de développement économique, de possibilités scientifiques.**

Le recul du français est également sensible chez les deux grandes puissances de l'après-guerre, accompagnant le « déclassé » de notre pays. En Russie, le français demeure la troisième langue enseignée, mais le pays a perdu 750 000 apprenants entre 2000 et 2010. Aux États-Unis, qui comptent néanmoins 3 millions de francophones, le curseur s'est franchement déplacé hors d'Europe, vers l'Amérique latine (espagnol) et l'Asie (chinois).

Enfin, on estime que moins de 3 % de la population cambodgienne parle français. Au Vietnam, la place de la langue française a fondu de manière dramatique (450 000 locuteurs, tous niveaux confondus) ce qui correspond à un peu plus de 0,5 % de la population totale) et on ne peut pas encore parler d'un nouvel élan malgré le retour du Vietnam à l'OIF en 1997 et une politique très active de notre poste, soutenue par les autorités vietnamiennes s'agissant des écoles françaises et des filières universitaires d'excellence.

b. Une demande nouvelle ou renouvelée de français

Dans de nombreux pays, la maîtrise du français est perçue comme un élément positif, que ce soit pour la qualité des écoles, la carrière, les sciences (le français est encore une langue d'enseignement des sciences dans des pays non francophones, particulièrement en matière de santé), les marchés que cela ouvre, l'ouverture intellectuelle, la mobilité...

Certains pays d'Europe (Finlande, Irlande, Norvège, Suède, Autriche, Bulgarie...), du Proche-Orient (Égypte, Turquie, Israël, Émirats arabes unis...) et d'Amérique (Brésil, Colombie, Pérou, États-Unis, Canada) enregistrent présentement une très nette augmentation des élèves apprenant le français. Par exemple, les établissements de l'AEFE accueillaient 316 000 élèves en 2012/2013, dont seulement 37,66 % de Français, chiffre en augmentation de 2 à 4 % par an. À la rentrée 2013, le réseau accueillait quelque 10 000 élèves supplémentaires. Certains établissements connaissent des augmentations comprises entre 20 et 30 %. C'est notamment le cas en Asie à Hong Kong, Tokyo et Singapour et dans le Golfe, aux Émirats Arabes Unis et au Qatar.

De même, le dynamisme des cours de langue est remarquable. Une part substantielle de l'activité des établissements du réseau (Instituts français et Alliances françaises) repose désormais sur les cours de langues. On dénombre à ce titre, en 2012, 1 075 680 inscriptions (+ 4,5 % par rapport à 2011) et 45 millions d'heures de cours de français dans l'ensemble des IF et des AF conventionnées. La prévision actualisée pour 2013 est de 1 087 000 inscriptions et 45,45 millions d'heures. S'agissant des Alliances, qui comptabilisent environ 440 000 élèves, en termes de nombre d'heures de cours, les plus dynamiques se situent en Colombie, en Chine, en Inde, au Brésil et au Pérou. 34 600 élèves apprennent le français dans une Alliance au Brésil ! Même en Europe, les Alliances françaises et Instituts français en Europe font preuve d'une belle résilience (+ 4 % du nombre d'étudiants sur la période 2010-2011) Les cours dispensés par ceux d'Ukraine, du Portugal, du Royaume-Uni, d'Espagne, d'Albanie et de Bulgarie progressent, tout comme des établissements plus modestes tels ceux d'Islande et du Kosovo.

En Amérique latine où la France a toujours eu un prestige très important, le français, détrôné au XX^{ème} siècle par l'anglais, suscite aujourd'hui un regain d'intérêt du fait de la percée des technologies et savoir-faire français, belges et québécois, ainsi que d'un refus de plus en plus important de l'homogénéisation culturelle véhiculée par la langue anglaise. Le français y reste, le plus souvent, la deuxième langue étrangère enseignée derrière l'anglais grâce, notamment, à la proximité entre langues romanes. La concurrence de l'espagnol y est en outre absente, sous réserve du Brésil, qui présente un profil atypique mêlant renouveau de l'attrait pour le français, notamment dans le monde universitaire et scientifique, et progression de l'espagnol à son détriment.

Le français a été présent au Brésil de l'indépendance jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. C'était la langue d'un pays de référence, la France, sur le plan militaire, philosophique, économique et des sciences humaines avec le rôle important joué par les travaux de Lévi Strauss ou encore d'Auguste Comte qui a donné au Brésil sa devise nationale (« Ordre et progrès »). Il a ensuite disparu pour devenir dans les années 1950-1960 une langue étrangère obligatoire pour le petit nombre de privilégiés qui avaient une scolarité complète. La scolarisation généralisée a fait disparaître le français comme langue étrangère ; seul l'anglais est enseigné, lorsqu'il l'est, et pas toujours très bien. Depuis dix ans, on constate cependant une embellie, comme un retour aux sources, c'est-à-dire que le français redevient une langue de formation des élites et les programmes de coopération universitaire se multiplient. Il existe depuis trente ans un grand programme de formation au niveau du doctorat (sciences exactes et humaines) qui fonctionne très bien et s'y est ajouté il y a dix ans un programme de formation d'ingénieurs. En revanche, hors l'élite, la place du français recule au profit de l'espagnol qui est passé deuxième langue étrangère enseignée.

Dans les pays du Proche-Orient et du Golfe, la politique linguistique en faveur du français est tout à fait remarquable. L'on sait le dynamisme du français au Qatar : réintroduction de la langue française dans l'enseignement public qatarien en 2012, lycées français, bourses d'études du gouvernement pour se rendre en France (36 boursiers), lancement en 2011 d'une radio francophone, Oryx FM, lancement d'une chaîne satellitaire en français, projet de création d'un master en traduction et interprétariat arabe/français et anglais/français... Pour le Qatar, **le français présente surtout un intérêt stratégique majeur dans les relations avec le Maghreb et l'Afrique de l'ouest.**

Le plus encourageant est sans doute que la francophonie égyptienne se revivifie et qu'elle peut s'arrimer à des dynamiques régionales positives, à l'ouest (Maghreb) comme à l'est (Liban, Golfe). Il y a un réseau scolaire de quasiment 6 000 élèves en Égypte et beaucoup d'établissements se créent, surtout des maternelles, des écoles primaires et des filières francophones à l'université. Le rôle joué dans la formation des élites par les écoles confessionnelles francophones est essentiel, notamment à Alexandrie l'école Saint Marc et l'institution Sainte Jeanne Antide. Un pôle francophone pourrait émerger, d'autant qu'au niveau universitaire il existe l'Université Senghor et la Fondation Anna Lindh (le français y est langue de travail avec l'anglais et l'arabe) à Alexandrie et l'Université francophone d'Égypte au Caire.

En Asie, le français apparaît comme une langue de spécialisation et de différenciation qui séduit. La zone est dominée par les deux grands réseaux de Chine et d'Inde, mais la dynamique est positive partout. Même dans les pays de la péninsule indochinoise, un changement est palpable après des années de dégringolade. L'exemple du Laos est intéressant : à la faveur d'une politique gouvernementale volontaire avec le soutien de la France (qui est le seul pays francophone à y disposer d'une représentation) et la francophonie multilatérale, le français est en progression régulière.

Le français était langue de l'administration et de l'élite au Laos jusqu'en 1965. Le français langue seconde est pratiquée en 2013 par près de 60 000 francophones et le français langue étrangère par 130 000 personnes. Le français n'est utilisé professionnellement que dans quelques secteurs comme le tourisme, la banque et les assurances. La réforme générale de l'enseignement engagée en 2009 accorde une place importante au français, et le nombre d'apprenants est à nouveau sur une pente croissante, le pourcentage de la population parlant français se stabilisant autour de 3 %. Les autorités laotiennes ont ainsi choisi de rendre obligatoire deux langues vivantes au cours de la scolarité : la première est enseignée à partir de la troisième année du primaire, la priorité étant donnée à l'anglais, puis la deuxième à partir de l'entrée en collège, la priorité étant cette fois donnée au français. 200 000 élèves reçoivent ainsi un enseignement de français (à terme ils seront 500 000). Un programme bilingue a été créé en 1995 et concerne treize établissements, dont neuf écoles primaires réparties dans quatre provinces qui accueillent 4000 élèves. À partir de la troisième année du primaire, le français est enseigné et devient la langue des disciplines scientifiques. Le niveau est excellent avec près de 100 % des élèves qui obtiennent leur baccalauréat. Le français est présent dans trois des cinq universités laotiennes (4850 apprenants) dont l'université des Sciences de la Santé à Vientiane dans laquelle tous les étudiants apprennent le français. L'Institut français dispense des cours à 1780 étudiants (chiffres 2012), dont la plupart a payé les frais d'inscription, et le lycée français voit ses effectifs augmenter (30 % des 528 élèves sont des Laotiens). RFI est diffusée depuis 2006 et la chaîne nationale, TNL, diffuse un journal en français trois fois par semaine en

soirée. France 24 est reçue depuis 2012 dans les quatre grandes villes du pays. Le Laos s'est ainsi engagé à Paris le 19 décembre 2011 à produire un cadre national et à déterminer les crédits qui seront consacrés à la langue française.

En Inde, la langue française est la première langue étrangère enseignée et progresse, les établissements privés se singularisant par l'enseignement des langues étrangères ⁽¹⁾. Elle devance de très loin l'allemand et plus encore l'espagnol. En l'absence de statistiques officielles, on estime à plus d'un million le nombre d'apprenants, certes sur 550 millions d'élèves, et le réseau des Alliances françaises compte environ 30 000 apprenants. En Chine, on recense aujourd'hui près de 100 000 apprenants de français, ce qui est peu mais en forte progression, et on évalue à 37 000 le nombre d'étudiants dans les départements de français et les unités d'enseignement dépendant des universités. Quant au Japon, c'est le pays d'Asie orientale où le nombre d'apprenants est le plus important avec 200 000 apprenants chaque année. C'est un legs historique de l'époque Meiji, qui a érigé le français comme langue de culture, et si les langues asiatiques progressent au Japon, cela ne se fait pas au détriment du français. Nous verrons néanmoins dans ce rapport que l'apprentissage en milieu scolaire ne se traduit pas nécessairement par une bonne maîtrise de la langue et les cours s'assimilent parfois plus à des initiations à la France qu'à la langue française. La faute en incombe notamment à une chute brutale du nombre de professeurs francophones.

En Chine, après les Années croisées linguistiques de 2011-2012, s'est tenue en 2012 l'Année de la langue française, qui se sera traduite par quelque 200 manifestations au bénéfice des communautés scolaires, étudiantes et du grand public. Sa clôture, en présence de la ministre déléguée chargée de la Francophonie aura permis de signer une convention relative à l'ouverture de sessions des diplômes de langue française (DEL/DALF) qui était en négociation depuis plusieurs années. Sur le plan éducatif, un accord portant sur l'évolution du système éducatif chinois vers des formations bilingues a été signé en septembre 2012. Dans le supérieur, 124 départements de français existent aujourd'hui dans les universités chinoises ; il n'y en avait que 32 en 2006. Il faut citer le rayonnement de la filière de formation médicale francophone (FFMF). Il y a environ 170 lecteurs de français dans les universités chinoises. En revanche, l'apprentissage du français ne se développe que de façon anecdotique dans le secondaire.

Enfin, même en Europe, le français dispose encore de points d'appui précieux hors pays francophones et d'une demande encore importante, par exemple en Slovaquie et en Croatie. La Roumanie, malgré le recul marqué du français apparaît aujourd'hui comme le centre d'une dynamique nouvelle. Là encore, rien n'est acquis, mais tout est possible. Plus de 1 700 000 élèves l'apprennent en première langue (38 %), en deuxième langue (51 %) voire en troisième langue ou en option.

(1) Il faut rappeler qu'en Inde, l'anglais n'est pas une langue étrangère : l'enseignement à l'école primaire se fait en langue vernaculaire puis en langue indienne ou en anglais (maîtrisé par moins de 10 % de la population). Or la langue indienne progresse au détriment de l'anglais, et c'est particulièrement visible dans les médias : le nombre de lecteurs de journaux en langue indienne augmente, alors que ceux de journaux en anglais diminuent.

La Roumanie reste le cœur battant de la francophonie européenne

La Roumanie est le pays le plus francophone d'Europe à l'exception des pays où le français est langue officielle. La Roumanie répond aux préconisations de l'Union européenne d'introduire deux langues obligatoires dans le parcours scolaire de tous les élèves et plus de 70 % des élèves apprennent le français. S'agissant du français, il existe également :

– 58 sections bilingues pour le français ouvertes dans le secondaire (3033 élèves en 2012/2013) avec un maillage qui permet un contact renforcé avec la langue et la civilisation française sur tout le territoire ;

– un baccalauréat bilingue à mention francophone depuis juin 2008 avec un programme ambitieux dans 29 lycées, qui introduit l'enseignement possible de huit disciplines en français (mathématiques, histoire, géographie, physique, chimie, biologie, sciences économiques, informatique). 777 élèves de l'équivalent de la terminale étaient inscrits à la mention bilingue francophone du baccalauréat en 2013 ;

– des certifications françaises attestant du niveau acquis : 2 658 élèves se sont inscrits aux diplômes du DELF délivrés par l'Éducation nationale française en 2009. En 2010, le nombre de centres de passation pour les sessions scolaires est porté à 9 lycées afin de répondre à la demande croissante. 3 sessions annuelles existent par ailleurs dans les instituts, centres culturels et Alliances françaises ;

– un développement et un effort particulier fourni sur la formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) avec un assistant technique français pour les TICE et le bilingue ;

– une politique d'attractivité des ressources en français avec la création de 1700 centres de documentation et d'information (CDI) selon le modèle français dans les établissements roumains du primaire à la terminale.

Par ailleurs, les filières francophones permettent aux élèves maîtrisant le français de débiter leurs études dans leur pays (droit, sciences économiques, sciences de l'ingénieur...) pour ensuite pouvoir candidater aux bourses du gouvernement français, faire une spécialisation en France et obtenir un diplôme internationalement reconnu. La France est la première destination des étudiants roumains : 5000 d'entre eux y poursuivent des études.

Le lycée français de Bucarest Anna de Noailles accueille sur 3 sites 934 élèves, 53 % de Français et 49 % de Roumains (10 % avec la double nationalité). La grande majorité des élèves roumains ont un projet post-baccalauréat en France. Les effectifs sont en constante augmentation (+11 % en septembre 2012, dont +18,7 % d'inscriptions d'élèves roumains) et l'extension a été décidée. Depuis le 30 mai 2013, l'établissement est reconnu par le ministère de l'éducation roumain. Le nouveau lycée a été inauguré le 11 juillet 2013 par le Premier ministre Ayrault.

c. Comprendre notre force

Les raisons de l'attrait pour notre langue sont multiples : valorisation de la maîtrise d'une deuxième langue étrangère sur un CV (partout), rayonnement culturel (particulièrement au Japon), excellence éducative (Qatar et surtout Inde, où l'on est très attaché à l'éducation, aux valeurs qu'elle inculque et au fait que cela réservera aux enfants un avenir meilleur), **mais aussi réalité économique et étendue de l'espace francophone** (au Qatar, en Chine, au Japon et en Afrique anglophone notamment). Pour de nombreux jeunes et de nombreuses familles dans le monde, notre patrimoine culturel et la force de notre Histoire restent des aimants, mais de plus en plus sont dans une démarche « utilitaire ». Autrement dit : **le français, pour quoi faire ?**

Car la langue française ne fleurira pas au seul soleil du patrimoine culturel. Pour citer Yves Calvet : *« alors qu'aujourd'hui l'anglais se répand comme langue d'une économie hégémonique, d'une science et d'une technologie en progrès constants et, accessoirement, de la culture rock et du coca-cola, on défend le*

français comme langue d'une communauté culturelle. Ce contraste porte la marque de deux analyses du monde, de deux idéologies. Peut-être nous dit-il aussi l'issue finale du conflit » ⁽¹⁾. Il faut avoir conscience de la démarche très pragmatique des politiques nationales conduites notamment dans les pays émergents, sans l'appui desquelles il n'est pas possible d'élargir la place du français (enseignement du français, écoles françaises, filières francophones, bourses d'études en France...).

En Chine, on apprend le français parce que c'est une langue parlée sur les cinq continents, et surtout une des langues du continent africain. Les universités de Hefei (province de l'Anhui) sont un excellent exemple car l'enseignement de la langue française y bénéficie des liens forts que l'Anhui entretient avec les pays d'Afrique francophone. Au Canada, en Colombie britannique, les premiers apprenants de français dans les alliances françaises sont Chinois. Au Japon, on assiste à une mutation de la représentation du français, auparavant distraction d'élite, qui traduit une prise de conscience de ce que le français n'est pas la langue de la seule France à l'heure où le Japon essaie de rattraper son retard par rapport à la Chine en Afrique. À cet égard, **un atlas de la francophonie permettrait de mettre en lumière l'étendue du territoire francophone** et de promouvoir l'apprentissage du français qui pour beaucoup encore est surtout la langue de la France.

L'Afrique anglophone connaît une hausse de demande de français dans les secteurs politique et économique. En Afrique du Sud, la demande est importante dans les domaines du tourisme, de la défense, de la police, des services d'immigration, ainsi que de la diplomatie. En 2006, l'apprentissage du français est devenu obligatoire pour les jeunes diplomates sud-africains. Les ambitions économiques du pays ne sont pas étrangères à ce choix. Au Botswana, les cours de langue dispensés par les Alliances françaises ont progressé de 40 % entre 2009 et 2012 en raison des perspectives économiques en Afrique francophone.

Il faut dans tous les pays faire le lien avec l'économie et notamment avec nos entreprises qui sont sur place et comprendre que notre langue est plus que jamais un extraordinaire outil de développement de notre diplomatie économique. Cela vaut en Europe même. Si la francophonie est relativement solide en Roumanie, c'est aussi parce que s'agissant des perspectives d'emploi, plus de 4 000 entreprises françaises sont implantées dans le pays et offrent des opportunités de carrière aux francophones. Au Japon, le français est la langue qui catalyse la coopération économique avec une francophilie et parfois une francophonie d'une très nette majorité de chefs d'entreprises japonaises. Près de 700 entreprises françaises au Japon et un montant d'investissements et joint-venture japonais en France équivalent à celui des entreprises françaises au Japon.

(1) *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Jean-Louis Calvet, Hachette littératures, collection « Pluriel », 1999, 294p, p270.

d. Respecter les autres pour se faire aimer : de la réciprocité linguistique

La question de la réciprocité est un irritant des relations franco-japonaises, encore souligné lors de la visite d'État du Président de la République au Japon en 2013. L'apprentissage du japonais en France demeure très faible, alors même que la demande existe. Il n'existe pas d'inspection générale de japonais, pas de CAPES de japonais, ce qui est tout à fait regrettable. Il en est de même avec le Brésil ou le Portugal où on a du mal à admettre que l'on n'enseigne pas leur langue en France comme on enseigne la nôtre là-bas. Il est tout à fait inenvisageable que le français langue étrangère soit enseigné dans le secondaire au Brésil (seul l'anglais est enseigné) si nous ne levons pas ce verrou. Il en va de même pour l'arabe, qui demeure peu enseigné dans le secondaire (notons à ce sujet qu'il s'agit aussi d'une question essentielle de politique intérieure : il y a entre trois et quatre millions d'arabisants en France – l'arabe étant la deuxième langue de France, selon la Délégation générale à la Langue Française et aux langues de France - mais seulement ... 6000 apprenants dans le système scolaire).

A contrario, alors que la France n'assure pas la réciprocité avec les pays qui font bonne place au français ou y sont prêts, elle n'exige pas la réciprocité avec ceux envers qui elle fait des efforts conséquents. Ainsi on fait beaucoup plus pour le chinois en France que les Chinois pour le français en Chine. Sans dénier l'importance que l'on doit accorder à cette langue et à ce pays, si 10 % des efforts faits en faveur du chinois étaient redéployés en faveur d'autres langues, la francophonie progresserait fortement dans des pays où sa force d'attraction est encore vive. Pour combien de temps ? ...

Au-delà d'une stratégie de bonne entente, il s'agit aussi et surtout pour la Nation d'un enjeu stratégique fondamental pour les prochaines décennies : la France aura-elle formé suffisamment de lusophones, hispanophones, arabophones, sinophones etc. susceptibles de nous y représenter, d'y défendre nos intérêts, d'y créer de la richesse ... ou va-t-on persévérer dans cette erreur qui consiste à (mal) former nos jeunes dans la seule langue anglaise ?

Le problème se pose aussi avec l'Allemagne, quoique dans des conditions différentes. 15 % d'élèves apprenant l'allemand en France, c'est un minimum à conserver. Nous avons tous conscience, en France comme en Allemagne, que si l'on relâche les efforts, c'est une division par deux du nombre d'apprenants de la langue de l'autre à laquelle nous assisterons rapidement.

Il est grand temps d'engager une réflexion sur l'équilibre linguistique de l'enseignement des langues étrangères en France, dans le but notamment de soutenir la politique de diffusion du français à l'étranger.

2. Répondre à la demande et susciter l'envie de français

a. Combiner approche bilatérale et dimension régionale

La réalité francophone est « *en décalage avec des institutions qui ne laissent aucune place à la folie de ce que représente l'amour d'une langue* »⁽¹⁾. Et cet amour peut s'exprimer dans tous les pays du monde. La grande force sur laquelle il est possible de s'appuyer pour y répondre est l'universalité du réseau culturel français avec le maillage territorial exceptionnel des Alliances françaises et des Instituts français. Dans certains cas, par exemple en Amérique latine, le point d'appui est les Alliances françaises, dans d'autres, comme dans le monde arabe ou le Caucase, ce sont plutôt les lycées français, l'Asie présentant des situations contrastées héritées de l'histoire.

Au plus haut niveau de l'État, les initiatives peuvent être confortées utilement par la mise à jour ou l'élaboration de nouveaux accords culturels et éducatifs, comme en Irak, au Qatar ou en 2013 au Japon, et la conclusion de documents cadres de partenariats, comme avec l'Algérie ou le Maroc, ou encore de conventions de partenariat avec les ministères de l'enseignement supérieur, comme en Tunisie. Ces accords viennent compléter, là où ils existent, les pactes linguistiques de l'OIF et faciliter leur mise en œuvre. À défaut de contractualisation, le soutien aux politiques nationales de développement des langues étrangères doit être continu.

Dans les pays qui n'ont pas de tradition francophone, il faut déjà conférer une visibilité aux manifestations ou programmes francophones : les SCAC organisent chaque année la « Semaine de la Francophonie », ainsi que des centaines de manifestations (concours, événements autour de l'art de vivre à la française, manifestations dédiées à la création littéraire et au débat d'idées). Il faut y ajouter certains événements particuliers comme, en 2012, les Années croisées en Chine et en Russie, les Assises du français à Jakarta et, en 2013, le Congrès de la Commission Asie-Pacifique de la Fédération internationale des professeurs de français culturelles à Chennai, l'Université francophone d'Asie du nord-est à Séoul ou le Séminaire sur le français professionnel de Shanghai.

L'exemple de la Colombie prouve que des politiques concrètes en faveur du français gagnent à être déployées. Ainsi l'Ambassade de France à Bogota a-t-elle lancé, au mois de janvier 2009, un projet visant à réintroduire le français – disparu depuis 1994 – dans les écoles, collèges et lycées publics de Colombie. Un « mémorandum d'entente » formalisant l'engagement du gouvernement colombien à cet égard a été signé en mai 2010. Le réseau des Alliances françaises en Colombie est désormais l'un des plus dynamiques du continent, avec 27 361 étudiants en 2011, dont 13 219 à l'Alliance française de Bogota. Ce dynamisme se manifeste également par de nouvelles implantations (création de l'Alliance de

(1) Dominique Wolton, « La diversité culturelle, nouvelle frontière de la mondialisation », *Le revue internationale et stratégique* n°71, automne 2008, p61.

Cucuta et de plusieurs antennes), qui portent ainsi la présence de l'Alliance française dans 16 villes de Colombie.

Un autre exemple intéressant, qui combine bilatéral et multilatéral francophone (OIF), est celui de l'Afrique du sud. Pour répondre à la demande sud-africaine de formation au français de ses diplomates conduits à exercer des fonctions dans des pays francophones, l'Académie diplomatique du ministère des Relations internationales a mis en place un plan d'action pour la formation de ses diplomates, en partenariat avec la coopération française, l'OIF et l'Alliance française de Pretoria. Le succès de ce projet est indiscutable – plus de 400 diplomates ont été formés depuis 2006. Prolongement intéressant de cette initiative, un « mémorandum d'entente » a été signé en 2011 entre la Délégation générale du réseau de l'Alliance française en Afrique australe et l'Académie diplomatique du ministère des Relations internationales, afin de permettre aux Alliances françaises du pays de répondre aux demandes de formation en français susceptibles d'être formulées par l'ensemble des administrations sud-africaines.

Par ailleurs, une approche transrégionale doit se développer pour que la langue française soit un atout dans l'intégration régionale, particulièrement pour les pays à la confluence d'aires linguistiques. Il existe des outils pour cela, comme le Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique (Recflea). Créé en mai 2006 par les directeurs des Centres d'enseignement du français et langues étrangères du Bénin, du Nigeria, du Togo et du Ghana, il doit permettre de répondre à la demande croissante et diversifiée de l'apprentissage du français en provenance des pays non francophones d'Afrique. **Il devrait être une force de frappe pour la francophonie, mais il mobilise peu les acteurs ; au dernier comité de pilotage aucun directeur de centre n'était présent.** On peut espérer que le FSP lancé au Burundi parvienne, lui, à renforcer le Centre d'études des langues au Burundi (CELAB) et permette ainsi à des professeurs de français anglophones de la sous-région de venir se former à Bujumbura. Le Burundi est un pays charnière entre l'Afrique orientale anglophone et la région des Grands Lacs. Le réseau interuniversitaire des Grands lacs de la Communauté est-africaine préfigure ce type d'insertion. Dans les pays peu francophones, l'approche régionale a aussi un sens car les problématiques de français langues étrangères sont assez semblables. La France met par exemple en œuvre un dispositif d'appui à l'enseignement en Asie du sud-est dans le cadre d'un FSP de trois ans (2012-2014), doté de 320 000 euros : CEFASE.

b. Enseigner le français langue étrangère à l'école

« Une des clés de la présence de la langue française est son statut dans le système scolaire ou universitaire local, pour peu qu'il soit efficace »⁽¹⁾. **Partout, surtout en Europe, il convient de poursuivre l'offensive diplomatique à conduire en faveur du multilinguisme et de l'enseignement d'au moins deux**

(1) Le réseau culturel de la France à l'étranger, Rapport de la Cour des Comptes pour le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, septembre 2013.

langues étrangères. L'accompagnement de nos partenaires dans l'introduction d'une deuxième langue vivante obligatoire en Europe pendant la scolarité est un défi en temps de crise, mais c'est une absolue nécessité. Car la baisse de l'enseignement du français et même des cours en français ne s'explique pas nécessairement par une baisse de la demande d'apprentissage du français. La première raison est tout simplement, comme en République tchèque, le ralentissement démographique. La deuxième raison est conjoncturelle : le contexte économique conduit à limiter la demande de cours payants alors que le système national d'enseignement voit ses crédits diminuer. En Grèce, les effectifs du primaire sont en chute de 15 % en janvier 2013 par rapport à 2011/2012, surtout par manque de postes de titulaires en français (conditions de travail moins intéressantes que dans le secondaire). Enfin, la concurrence des autres langues vivantes s'est accentuée. Lorsqu'il n'existe pas de deuxième langue étrangère obligatoire, la combinaison de ces deux derniers phénomènes est dramatique.

Les effectifs du secondaire en Grèce sont en baisse de 4 % à cause de la suppression de la deuxième langue obligatoire au lycée depuis deux ans, alors que c'est l'Allemagne qui apparaît comme un pays d'expatriation. Une telle situation pourrait se reproduire à Chypre. L'abandon d'une seconde langue obligatoire en Corée du sud en 2000 a produit une division par six du nombre d'apprenants de français (46 000 en 2011 contre 280 000 en 2000). C'est donc un problème d'offre au moins autant que de demande. On peut saluer dans ce contexte la décision prise en février 2013 par l'actuel ministre de l'Éducation tchèque de rendre la deuxième langue vivante obligatoire dès cette année scolaire à partir de l'équivalent de notre classe de 6^{ème} ou, dans certains cas, de 4^{ème}. Combinée à l'action de promotion de la langue française auprès de quelque 3 500 élèves de 12 et 13 ans, financée par l'Institut français et conduite en collaboration avec le Centre de linguistique appliquée de Besançon (14 professeurs tchèques ont été formés à cette promotion), cette décision conforte les efforts entrepris.

À cet égard, l'essentiel des efforts doit porter sur le secondaire, mais la possibilité d'introduire une langue étrangère à l'école primaire, voire en maternelle, ne doit pas être abandonnée, surtout en Europe où d'autres langues, surtout l'anglais, sont enseignées très tôt et où il s'agit d'orienter dans le choix de la deuxième langue vivante face à la concurrence de plus en plus vive notamment de l'espagnol. Un kit pédagogique a ainsi été lancé en Roumanie pour les écoles maternelles avec des cours optionnels de français (2 x 30 séquences pédagogiques à partir d'albums jeunesse), sachant que depuis la rentrée 2013 la LV1 est enseignée dès l'équivalent du CP et la LV2 dès celui du CM1. Les résultats de cette expérience seront intéressants à suivre. **Un enseignement précoce de la langue française pourrait être initié à l'école primaire dans les pays européens membres de l'OIE, même sous la forme d'un atelier ludique. Quatre écoles chypriotes l'expérimentent.**

c. Pour une offre d'enseignement diversifiée

La création d'établissements français répond certes à un besoin de la communauté francophone en développement, mais cette présence peut aussi produire un effet vertueux en donnant envie à des familles nationales de se tourner vers le système français, dont ils observent la qualité. Singapour en est une illustration récente. **L'objectif est d'inscrire les établissements d'enseignement français dans la stratégie globale d'influence française.**

Le plan d'orientation stratégique (POS) 2010-2013 de l'AEFE propose un enseignement avec une forte composante internationale. Outre l'anglais, 50 langues sont enseignées dans les 480 établissements du réseau de l'AEFE. Dans un esprit d'ouverture, les élèves sont initiés à la langue du pays d'accueil. Ces langues vont des plus courantes aux plus ciblées géographiquement (comme l'amharique en Éthiopie). La plupart des langues des pays est enseignée notamment en maternelle (c'est le cas au Vietnam, ce qui est très apprécié) ou en primaire, avec parfois une continuité en collège et en lycée (langues d'Europe de l'Est notamment). Cela dépend aussi du statut de ladite langue dans le pays d'accueil : ainsi le catalan est obligatoire à tous les niveaux à Barcelone. L'enseignement en arabe (pour les nationaux) et de l'arabe (aux Français) fait l'objet d'une attention particulière, grâce à une coordinatrice à Paris et nécessite de former les enseignants sur le plan pédagogique, en liaison avec les inspecteurs de l'éducation nationale. Le nouveau lycée d'Amman constituera à cet égard un établissement-test, en matière d'enseignement français à forte composante internationale et intégrant un enseignement en arabe et de l'arabe.

La réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger a fixé les orientations sur le développement maîtrisé du réseau d'enseignement français à l'étranger qui seront intégrées au prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE pour 2014-2016. Les discussions ont commencé pays par pays, au sein des conseils d'influence. Elles se poursuivront par un dialogue entre la Direction générale de la mondialisation et l'AEFE, en vue de soumettre des propositions au ministre au début de cette année. Bien évidemment, l'exercice de cartographie est difficile à réaliser et c'est donc d'abord au niveau local que s'analyse l'évolution du réseau.

En second lieu, il existe des écoles françaises qui ne dépendent pas du réseau français. Il en est ainsi en Égypte notamment où il faut trouver le moyen de pérenniser cette spécificité. **L'impératif d'une meilleure coordination se fait jour à cet effet, car le continuum n'est pas assuré : continuum dans les études – c'est l'anglais seul qui est enseigné au collège et peu de formations sont dispensées en français au-delà de la licence – et dans l'enseignement – car les professeurs sont vieillissants.** Le risque existe que ces initiatives meurent faute de stratégie globale et que l'on assiste à l'asphyxie du renouveau de la francophonie. Votre Rapporteur plaide aussi **pour une politique de mobilité ambitieuse, la possibilité de mobilité offerte par une langue étant un motif de son apprentissage.** Dans certains pays, comme l'Arménie, l'Albanie, la

Moldavie, Israël ou le Mozambique, l'attractivité du réseau scolaire français ou des sections françaises se heurte à l'absence d'une perspective de formation en français sur la longue durée. **Pour attirer au maximum les enfants étrangers dans ces établissements ou sections, il faut en effet leur proposer une offre complète d'enseignement en français, du primaire au baccalauréat, ainsi que la possibilité de poursuivre leurs études en France ou dans un autre pays francophone dans le supérieur.** Il convient de remédier au paradoxe existant entre une politique de diversification de l'offre et d'ouverture de nos établissements scolaires extérieurs aux nationaux des pays hôtes, d'une part, et le manque d'appui aux élèves pour intégrer des universités francophones, d'autre part.

En troisième lieu, le plan de réforme de l'enseignement français à l'étranger, présenté par la ministre déléguée des Français de l'étranger, Madame Conway-Mouret, au conseil des ministres du 28 août 2013, encourage notamment la diversification de l'offre d'enseignement à l'étranger : développement de filières bilingues francophones, de sections européennes et internationales implantées dans les systèmes éducatifs étrangers et développement du Label FrancEducation.

L'enseignement bilingue francophone, dont on pense qu'il concerne actuellement plus de 1,7 million d'élèves, constitue à lui seul un objectif majeur de l'action de l'Institut français de Paris et des programmes de formation pédagogique qu'il met en place. L'enseignement bilingue existe dans 66 pays. Il constitue souvent une alternative pour les nationaux, et dans quatre pays l'est aussi pour les Français expatriés (Croatie, Ukraine, Russie et Vietnam). Les établissements bilingues constituent en Égypte (41 000 élèves), au Vietnam (13 800 élèves) comme au Cambodge (4 200 élèves) ou au Laos (3 710 élèves), des réseaux d'influence extrêmement importants, ces classes bilingues étant souvent perçues comme des classes d'excellence dans des dispositifs éducatifs fragiles. A ces effectifs s'ajoutent les 630 000 élèves des classes bilingues français-arabe au Liban, système éducatif structurellement bilingue. Génération bilingue, programme de l'Institut français destiné aux élèves de sections bilingues âgés de 16 à 18 ans et d'établissements labellisés (60 élèves originaires de 33 pays sont venus à Paris en 2013), vient en appui à cette politique. Les sections bilingues tchèques des quatre meilleurs lycées de Prague sont un exemple de filières très sélectives. Elles scolarisent 789 élèves qui suivent cinq disciplines non linguistiques en français et sont complétées par des sections européennes à français renforcé dans six établissements (5 hors Prague), accueillant 517 élèves, où deux disciplines non linguistiques sont enseignées en français.

Le Label FrancEducation se positionne précisément sur ce créneau de l'excellence. Il distingue des établissements travaillant sur programme national et répondant à des critères exigeants de qualité. 110 établissements seraient potentiellement aptes à se porter candidats. En juillet 2013, 32 établissements (10 aux États-Unis, 8 en Turquie, 4 en République tchèque, 2 en Allemagne, 2 en

Australie, 2 en Finlande, 1 au Chili, 1 en Nouvelle-Zélande et 1 en Ukraine) avaient reçu le label.

L'obtention du label répond à des critères de sélection très rigoureux. Au moins un tiers du nombre hebdomadaire d'heures de cours des élèves doit être consacré à l'enseignement renforcé de la langue et de la culture françaises, et à l'enseignement en français d'au moins deux disciplines non linguistiques. La présence d'un enseignant titulaire de l'Éducation nationale française est requise, sauf dérogation justifiée. La qualification, les diplômes et le niveau en langue française des enseignants de français et des disciplines non linguistiques enseignées en français sont rigoureusement contrôlés. Un plan de formation pédagogique de qualité doit être élaboré pour les enseignants des disciplines concernées. La présentation des élèves aux certifications de langue française (DELF, DALF) est obligatoire. Enfin, pour obtenir le label un environnement francophone doit être identifié : ressources éducatives, jumelage avec un établissement scolaire français, offre de séjours linguistiques, partenariats culturels francophones. Cet outil a connu un démarrage difficile, notamment parce qu'il est coûteux pour les établissements. La prévision pour 2015 est de 50 labellisations avec une extension aux pays du Maghreb. Pour faciliter son déploiement, trois modifications sont à l'étude, notamment la baisse de 30 à 25 % de la part d'enseignements en français et la modulation des coûts en fonction du type d'établissement (gratuité pour les établissements publics, coût majoré pour les établissements privés, alors qu'à ce jour le tarif est unique et de 3 600 euros).

Le souci de l'excellence ne doit pas éclipser la question fondamentale de l'accessibilité au français. Dans la ville de New York, la communauté francophone est importante, avec 70 000 expatriés français enregistrés au Consulat de New York, près de 100 000 immigrants québécois recensés par l'Agence générale de la province de Québec et des populations originaires d'Afrique de l'Ouest et du Nord. Le Lycée français de New York ne peut scolariser tous les enfants, et les frais de scolarité restent rédhibitoires pour beaucoup. De plus en plus de familles, américaines ou francophones, recherchent une éducation gratuite, permettant à leurs enfants d'apprendre le français et d'apprendre en français avec un suivi pédagogique, tout en les familiarisant à la langue et la culture du pays d'accueil. Une coopération existe désormais entre le Department of Education de la ville de New York – qui donne une marge de manœuvre élargie aux directeurs dans la gestion de leur établissement et pousse la politique du bilinguisme –, le Service culturel de l'Ambassade de France, des fondations mécènes et des associations de parents d'élève pour ouvrir des classes bilingues anglais-français – le dual-language program – dans les écoles publiques, œuvrant à la démocratisation de l'apprentissage de la langue française. Aujourd'hui, huit écoles offrent des programmes bilingues, scolarisant plus de 1 000 d'élèves, dont deux bénéficient du Label FrancEducation. **Si le salaire et les coûts de base liés à chaque élève sont pris en charge par le Department of Education, les ressources en termes de livres et de formation des professeurs font défaut pour la croissance des programmes.** Or, pour que les familles soient encouragées à faire le choix du français pour leurs enfants, il est important qu'elles aient les ressources nécessaires à un programme pédagogique encadré. L'implication de la France, du Québec et d'autres pays francophones peut s'avérer déterminante pour la réussite durable de cette formule, qui pourrait inspirer d'autres pays le cas échéant.

Enfin, **il faut développer la mobilité au lycée, au travers notamment d'actions de coopération décentralisée.** Quelques expériences anciennes existent, notamment avec la République tchèque et la Norvège.

Trois lycées français, le lycée Pierre Corneille à Rouen, le lycée Alain Chartier à Bayeux et le lycée Edouard Herriot à Lyon disposent d'une section norvégienne. Chaque année vingt-deux élèves norvégiens y sont accueillis en classe de seconde et ce jusqu'à celle de terminale et y ils reçoivent une préparation aux épreuves du baccalauréat français. Depuis l'ouverture de la première section norvégienne à Rouen en 1918, plus de 800 élèves norvégiens ont été formés dans les lycées français et ont obtenu le baccalauréat. Un accord formalisant le fonctionnement de ces sections a été signé le 14 juin 2010, permettant de sanctuariser les dépenses consacrée à ces coopérations et d'assurer la pérennité d'une tradition ancienne et très valorisée en Norvège. En Norvège, le français est choisi par 15 % des élèves comme deuxième langue vivante non obligatoire au collège.

En République tchèque, il existe non seulement des sections bilingues d'excellence, mais aussi un programme de mobilité lycéenne de trois années, héritier d'un dispositif mis en place en 1920, dans les lycées Carnot à Dijon et Alphonse Daudet à Nîmes dont bénéficient 32 élèves. Plus de 900 personnes ont été formées en France dans ces conditions. La réouverture de ces sections a été une des premières demandes du gouvernement issu de la Révolution de velours, adressée en janvier 1990. Il est intéressant de souligner que depuis 2009 cette action a été déclinée sous un format annuel avec plusieurs opérations, notamment « Un an en Champagne-Ardenne » pour la région jumelée de Yosocina, « Un an en Lorraine » avec la région de Moravie-Silésie et surtout « Un an en Franche Comté » avec la région de Plzen qui connaît un grand succès. 17 lycées partenaires ont ainsi accueilli 51 élèves.

d. Former les professeurs de français et assurer la relève

La qualité du français enseignée est indissociable du choix du français langue étrangère. **Il faut écouter les associations de professeurs de français, souvent militants de la francophonie, qui alertent sur l'effet des prochains départs à la retraite, massifs, parmi les rangs des enseignants de français langue maternelle ou étrangère** (le nombre de professeurs manquants dans dix ans en Europe est évalué à 50 000) et qui, combinés au désintérêt croissant pour les filières des « Humanités » constituent un sujet de préoccupation majeure. Là où la demande est nouvelle (Chine) ou en progression (Laos, Inde), tout est à construire pour assurer la poursuite de ce mouvement. En Inde, les professeurs sont au mieux au niveau B1 : il n'y a pas de filière de français dans les universités, si bien que c'est la France (son Histoire, son économie, ses traditions, son poids politique) qu'on enseigne en Inde plus que le français.

La difficulté à maintenir des départements d'études françaises et francophones dans le monde est à relier à la progressive dévalorisation sociale des

professions intellectuelles dans le monde ⁽¹⁾. Il est donc impératif d'appuyer diplomatiquement ces filières pour conforter leur attractivité, notamment auprès des étudiants issus des sections bilingues, qui en Europe choisissent trop souvent un pays anglophone, et pour assurer la reconnaissance sociale de leurs diplômés. **Dans ce domaine comme dans d'autres, une action commune avec le Québec pourrait être promue.**

Les associations de professeurs de français jouent un rôle structurant dans la formation continue des enseignants à travers le monde, en lien avec les Services de coopération et d'action culturelle, dont les dispositifs de formation constituent la part congrue de la programmation annuelle. Relais indispensables de notre politique linguistique au sein des systèmes éducatifs nationaux, elles sont regroupées au sein de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire recevant une subvention annuelle du MAE de 230 000 euros (250 000 euros en 2012 et 2011). La FIPF offre aux associations de son réseau un grand nombre d'activités et de services : concours, mutualisation des expériences, formation de cadres associatifs, accueil dans son antenne parisienne, l'Escale du français dans le monde, organisation de congrès régionaux et mondiaux (tous les quatre ans, le prochain est à Liège en 2016, ville malheureusement aussi choisie par l'OIF pour son Forum de 2015) et bien d'autres activités encore. Plus de 400 professeurs sont venus de toute l'Asie pour le Congrès organisé en Inde à Chennai, par exemple de Mongolie. Ils étaient plus de 800 au Congrès organisé à Durban en juillet 2012, premier congrès de ce type en Afrique, dont une majorité d'Africains.

La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a été créée en 1969. Elle est la plus nombreuse des organisations internationales non gouvernementales francophones. Elle dispose d'un statut officiel auprès de l'OIF et compte obtenir en France la reconnaissance d'utilité publique. Elle rassemble en effet plus de 80.000 enseignants, de la maternelle à l'université, dans 180 associations professionnelles et 6 fédérations nationales de 140 pays différents. Mais la FIPF touche en réalité un public beaucoup plus large que ses adhérents. Sur les 800 000 professeurs de français du monde entier, plus de la moitié sont dans son bassin d'influence. La FIPF est connue et appréciée pour cette ouverture et elle n'apparaît pas comme cherchant à imposer le français, mais comme un défenseur du plurilinguisme.

Les associations sont regroupées en 8 commissions : la commission de l'Amérique latine et des Caraïbes (COPALC), la commission du Monde arabe (CMA), la commission de l'Europe de l'Ouest (CEO), la commission pour l'Asie et le Pacifique (CAP), la commission pour l'Amérique du Nord (CAN), l'Association des professeurs de français d'Afrique et de l'Océan indien (APFA-OI), la commission de l'Europe centrale et orientale (CECO), et enfin la commission du français langue

(1) *Les études françaises ont été inventées ont été inventées dans une approche, non pas philologique mais indissociable de la culture française, pensée dans les frontières d'un État-nation construit notamment autour de sa langue. La composante francophone est venue progressivement enrichir le champ d'études, d'abord sous l'angle du post-colonialisme (anticolonialisme et critique post-structuraliste) : « Le français tel qu'on le parle en France, la littérature, la culture, la pensée telles qu'elles se dégagent – sous des formes de plus en plus hybrides – en France nous restent essentiels, mais grâce aux études francophones, ces réalités ne sont plus considérées dans un vide métropolitain », (Charles Forsdick, Les études françaises aux études francophones : le cas britannique. In: Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 2005, N°57. pp. 329-340.) Au-delà des rapports entre la France et ses anciennes colonies, alors que les études québécoises sont aussi très dynamiques, c'est la littérature et la culture d'expression française qui accompagnent le rayonnement de la langue française et le sous-tendent, avec de nouveaux champs d'études issus des interpénétrations créées, et in fine une plus grande ouverture.*

maternelle (CFLM). Le nombre d'adhérents est élevé aux États-Unis, en Europe, au Maghreb et en Inde. L'OIF prépare actuellement un livre blanc de l'enseignement du français qui devrait permettre de disposer d'une cartographie précise pour 2015.

Les objectifs de la FIPF concourent tous à l'enseignement de et en langue française dans le monde. Toute son action, qui repose donc pour l'essentiel sur le militantisme et le bénévolat de ses membres, est au service de la francophonie, institutionnelle ou non. Il s'agit de promouvoir le français partout dans le monde, son enseignement ainsi que la diffusion des cultures francophones, de favoriser les échanges, l'information et le dialogue entre les enseignants de français, de soutenir la recherche didactique et la production d'outils pédagogiques et de faire du français une composante majeure du plurilinguisme mondial. La FIPF entend donner du français l'image d'une langue vivante intégrant tous les moyens modernes de communication.

La FIPF dispose de plusieurs médias : des sites comme fipf.org, plate-forme pour partager les ressources administratives et pédagogiques, francparler.org (site de l'OIF en partenariat avec le CIEP de Sèvres) ou fdlm.org (en partenariat avec CLE International), mais aussi un bulletin de liaison trimestriel, *Échanges*, et des revues dont certaines concourent puissamment à structurer le champ de l'enseignement du français : *Dialogues et cultures*, qui se transforme actuellement en collection à vocation didactique, *Recherches et Applications*, qui prend aujourd'hui son autonomie dans le champ de la recherche en didactique du français et des langues, et *Le français dans le monde*, créée en 1961 par Hachette et Larousse et éditée depuis 2001 par CLE International, qui a connu ces dernières années une rénovation éditoriale complète pour en faire un bi-média.

La Fondation Alliance française de Paris mène également un plan de professionnalisation des recrutés locaux de son réseau, sur subvention du ministère des Affaires étrangères (258 636 euros en 2012). Il convient de mentionner également le programme d'utilisation renforcée des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement (TICE) pour l'apprentissage de la langue française hors pays francophones, piloté par l'Institut français. Il bénéficie d'un fonds d'intervention en nette diminution : 200 000 euros en 2013 après 240 000 euros en 2012 et 300 000 euros en 2011.

L'OIF soutient également plusieurs programmes régionaux. Ainsi, 6 pays de l'Europe centrale et orientale (Albanie, Arménie, Bulgarie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Roumanie) sont membres du Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO) de Sofia qui organise des formations à l'intention de l'ensemble des catégories professionnelles concernées par l'enseignement du français dans leurs systèmes éducatifs. De même, les pays de l'OIF de la Région Asie-Pacifique (Cambodge, Laos, Thaïlande, Vietnam, Vanuatu) sont accompagnés dans le cadre du Centre régional francophone pour l'Asie-Pacifique (REFAP) qui est le pendant du CREFECO à Ho-Chi-Minh. De même, le Cambodge, le Laos et le Vietnam se sont engagés, dans le cadre du programme Valorisation du français en Asie du Sud-Est (VALOFRASE) depuis 2007, à promouvoir l'enseignement du français.

La politique de formation continue des personnels de l'AEFE, pilotée par le Service Pédagogique de l'Agence, est mise en œuvre au sein du réseau grâce aux 19 plans régionaux de formation (PRF). L'accompagnement et le suivi des équipes éducatives, garants de la qualité de l'enseignement, est de la responsabilité des 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence et des 7 inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux que pilote le chef du Service Pédagogique (IA-IPR). Un effort très conséquent de formations a

été consenti pour l'ensemble des agents, recrutés locaux compris. Sur la totalité des personnels inscrits à une formation en 2012-2013, 9 % étaient des expatriés, 33 % des résidents, 58 % des recrutés locaux.

e. Utiliser les médias et le numérique pour l'enseignement du français

L'implication de TV5 Monde et RFI dans l'apprentissage du français va croissant grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'enseignement du français fait partie d'une réelle stratégie de service public visant à élargir l'audience, optimiser les contenus et jouer pleinement, s'agissant de TV5 Monde, son rôle d'opérateur de la francophonie. Dès 2006, en partenariat avec le MAE français, l'OIF et l'AUF, TV5 lançait le magazine hebdomadaire d'information « 7 jours sur la planète » pour lequel a été élaboré un dispositif pédagogique accessible sur le site internet de TV5Monde. Ce dispositif comprend des exercices interactifs à destination des internautes, des activités pédagogiques pour l'enseignant et sa classe et une transcription intégrale des séquences des reportages. Le site internet « apprendre et enseigner avec TV5 Monde » met gratuitement à disposition des internautes des exercices d'apprentissage du français pour différents niveaux qui traitent de sujets d'actualité autant que de musique ou cinéma. Aujourd'hui, le site recouvre plus de 500 000 visites mensuelles, des exercices mis en ligne toutes les 8 secondes, et un visionnage de l'émission « 7 jours sur la planète » à hauteur de 880 000 internautes. Le dispositif d'enseignement en ligne doit être vu en parallèle de la rubrique « langue française », l'une des rubriques les plus consultées du site.

Ce moyen d'apprentissage du français, disponible également sur les applications de téléphones mobiles, a été repris récemment par Radio France Internationale (RFI). Le cahier des charges de RFI incluait dès ses origines l'objectif de l'enseignement et de l'apprentissage du français, c'est à ce titre que dès les années 1990, furent mises en place des émissions bilingues. S'en est suivi la diffusion de programmes de « cours de français » par les 12 rédactions en langues étrangères qui existent avant que n'apparaisse sur le site internet de la radio la rubrique « apprendre ». Cette dernière dispose de près de 1200 exercices d'écoute en ligne et 100 fiches pédagogiques. Comme celui de TV5, le site d'apprentissage du français de RFI connaît un succès croissant.

D'autres initiatives se développent qui trouvent leur public. Il en est ainsi par exemple de la plate-forme Bonjour du Monde, adossé à l'école Azurlingua de Nice. Elle se présente sous la forme d'un « cyber-magazine » éducatif gratuit, contenant des exercices, des tests et des jeux pour apprendre le français ainsi que des fiches pédagogiques à l'attention des enseignants de français langue étrangère (FLE). À travers ses différentes pages, ce magazine se veut aussi un outil de promotion de la francophonie, en associant des artistes à l'amour de la langue (tel le chanteur Yor). Cette offre en ligne fédère autour d'elle une grande communauté d'apprenants et de professeurs, en particulier dans des pays non francophones, et mobilise de nombreux internautes notamment via les réseaux sociaux (les pages Facebook y hébergent de nombreux exercices simples et pratiques).

Il est également impératif de développer un enseignement grand public par le biais d'Internet, comme l'Institut Cervantès le fait pour l'espagnol. Le site « Parler français c'est facile » vient d'être lancé par la ministre de la Francophonie notamment pour être utilisé dans notre réseau culturel. Il associe le linguistique et le culturel, avec un aspect ludique et une démarche pédagogique centrée sur les nouveaux médias qui en font un outil grand public. Il est en outre accessible à partir de sept langues : le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le portugais, le chinois et l'arabe.

Ensuite, avec le tout nouveau portail « Vizamonde », composé de réseaux sociaux nationaux interconnectés, les acteurs des systèmes éducatifs trouveront une autre manière d'échanger, de mutualiser des bonnes pratiques et des ressources mais aussi d'exister ensemble comme communauté. Les premières instances pays de Vizamonde en Afrique ont été déployées en 2013. Vizavi constitue quant à lui un outil de travail pour les 350 professeurs enseignant en français dans les lycées bilingues roumains et a été adapté dans d'autres pays, notamment en Bulgarie, en Moldavie, en Italie, en Espagne et au Portugal.

De la même façon, il est possible d'agir sur l'accès aux ressources : plusieurs actions ont été identifiées comme l'élargissement aux publics enseignants et étudiants de l'accès à la plateforme « If Cinéma », la mise en place d'un environnement culturel pour l'apprentissage avec la « Bibliothèque de l'apprenant » sur la plateforme « Culturethèque », la mise à disposition des dispositifs numériques de formation, l'élaboration à l'attention des directeurs de cours d'un outil numérique de partage de documentation, de procédures, de processus métier et de ressources pédagogiques.

f. Valoriser la certification

Les certifications de langue française proposées par le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres et la Chambre de commerce et d'industrie constituent des instruments au service de l'attractivité des centres de langue. Le nombre de diplômés DELF et DALF s'est établi en 2012 à 303.246 pour plus de 396.000 candidats issus de 166 pays : 36 030 en Afrique, 5 434 en Amérique du nord, 39 781 en Amérique latine, 33 323 en Asie, 147 826 dans l'Union européenne hors France, 25 340 dans les autres pays européens, 14 986 au Moyen-Orient et 526 en Océanie.

Ce sont les améliorations successives introduites depuis 2006 qui expliquent, en grande partie, l'intérêt croissant porté à ces diplômes. Pour garantir la qualité des diplômes nationaux qu'il administre, le CIEP a dû centraliser l'élaboration des sujets afin d'assurer une véritable harmonisation de ceux-ci sur les six niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues. Tout un travail a également été effectué pour améliorer la gestion pédagogique et administrative du DELF : amélioration des procédures qualité concernant les sujets d'examen ; élaboration d'un module pour renouveler à distance les habilitations des formateurs ; développement d'une plate-forme de formation des

nouveaux examinateurs-correcteurs. Dans le même temps, l'offre de certifications s'est accrue avec la création de nouvelles versions des diplômes, le DELF scolaire (public adolescent), le DELF PRIM (public enfant) et le DELF PRO (public professionnel), permettant ainsi aux centres d'examen d'élargir le marché et de répondre aux attentes de certains publics spécifiques. Ces nouvelles déclinaisons du DELF se sont accompagnées de la création, à destination des centres d'examen, de kits de formation pour le DELF PRIM et le DELF scolaire ainsi que de la mise en place d'un site internet d'auto-formation sur le DELF PRIM.

Si elles attirent en particulier les étudiants candidats à une poursuite d'études en France et les cadres d'entreprises, ces certifications sont également très appréciées des autorités éducatives étrangères qui vont parfois jusqu'à permettre leur reconnaissance officielle. C'est le cas par exemple du Mexique, du Canada, de la Nouvelle-Zélande. Au Vietnam, il existe une demande forte de formations linguistiques certifiantes (DELF/DALF ou l'évaluation du TCF). Ces formations sont considérées comme des atouts déterminants pour l'obtention de bourses ou de visas et intégrées dans la validation des cursus des filières universitaires francophones, les certifications constituent l'objectif moteur des projets individuels de formations linguistiques. D'autre part, ont été développées, de façon fort opportune, des formations au et en français sur des objectifs spécifiques (préparations aux examens de français de spécialité, formation d'interprètes et de traducteurs professionnels, français pour personnels médicaux). Ces formations sont prisées tant par des étudiants vietnamiens soucieux de compléter leurs études universitaires par une formation professionnalisante et diplômante que par des professionnels et des cadres. Ainsi, outre un dispositif original d'enseignement du Français « à la carte » à l'Institut français et à l'IDECFAF, se développent depuis plusieurs années trois axes importants de formation en français de spécialité :

– le Centre de Formation Continue en Français de Spécialité (CFC), qui prépare en particulier aux examens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), et accueille sur l'année un flux de 750 étudiants par session (2 sessions par an) sur une trentaine de classes ;

– le Centre de formation d'interprètes et de traducteurs (CFIT) qui prépare en deux ans des étudiants d'excellence, de niveau « bac + 4 », à des diplômes nationaux de traducteur - terminologie et d'interprète de conférences ;

– le français médical : 11 établissements médicaux ou facultés de médecine ont dispensé jusqu'en 2008 des cours du soir à plus de 500 apprenants (infirmiers, pharmaciens, étudiants des facultés de médecine et surtout médecins, candidats potentiels au programme FFI).

Cette valorisation de la certification devrait constituer un axe fort de la politique d'influence francophone. Si le diplôme français avait la même popularité que le TOEFL, nul doute que cela aurait un effet sur le choix du français dans le parcours scolaire. En Albanie, pays de tradition francophile et

francophone, membre de l'OIF, la décision a été prise en janvier 2010 d'imposer le TOEFL après la licence. Cela a mécaniquement orienté vers l'anglais.

g. Pour une alliance des pays francophones en pays tiers

Il faut tirer les conséquences des limites qu'imposent les contraintes budgétaires françaises. **Une authentique stratégie francophone n'a de portée que si elle a des moyens budgétaires adaptés et si elle se dote d'une force de frappe politique. Seule une alliance de pays francophones est en mesure de la porter.** Comme cela a été évoqué en début de rapport, la constitution d'un noyau dur francophone est même une des conditions de sa réussite.

En effet, tant que l'on s'en tient à répondre à une demande de cours dans les instituts et les alliances, la réponse est facilement apportée, d'autant qu'elle produit des recettes pour le réseau culturel dont il est d'ailleurs de plus en plus dépendant. Mais lorsqu'il s'agit par exemple d'agir au sein des systèmes éducatifs locaux, la France est à la peine. L'Inde est un bon exemple. L'ambassade d'Allemagne en Inde dispose d'un budget de 1,35 million d'euros pour promouvoir la langue allemande au sein des 47 écoles partenaires et des écoles centrales pour les enfants des fonctionnaires indiens, mettant en pratique un engagement pris lors des consultations germano-indiennes d'avril 2003 à Berlin. D'ici 2017, l'allemand devrait être enseigné dans 1000 établissements des écoles centrales (300 aujourd'hui) sur subvention directe du Goethe Institut grâce à l'envoi de professeurs allemands, de méthodes et de matériels. L'ambassade de France dispose à Delhi de 300 000 euros pour la promotion du français. L'exemple des 150 professeurs mis à disposition en 2014 pour former les professeurs d'allemand des universités indiennes ou la présence des lecteurs allemands dans les universités indiennes aurait aussi pu illustrer le décalage entre les moyens mis par notre voisin allemand et les nôtres. Or, les Québécois conduisent une politique intéressante de lectorat et de départements d'études, notamment en Inde, qui permet au français d'exister dans le supérieur. Un rapprochement entre nos programmes serait à cet égard intéressant.

Par ailleurs, en prenant conscience de ce que la force d'attraction de la langue française repose en grande partie sur la profondeur de l'espace francophone, il devient évident que la France doit développer ses coopérations avec les autres États francophones pour promouvoir la langue française en pays tiers – et pas uniquement avec les États francophones du Nord. **Il y a des stratégies communes de diffusion de la langue française à engager dans les pays émergents, qui offrent aussi des mobilités et des débouchés professionnels dans l'ensemble du monde francophone.** Il faut par exemple œuvrer à la mobilisation des ambassades pour l'organisation des événements francophones, en Asie notamment. Le rôle des réunions d'ambassadeurs francophones pour déployer et coordonner des actions en faveur du français est déjà très efficace, comme en attestent les projets en cours en Asie du sud-est.

De manière plus générale, l'intelligence diplomatique commande d'organiser la mobilisation du réseau culturel (Instituts français et Alliances françaises) pour susciter ou répondre à la demande de français, en l'ouvrant plus encore aux pays qui pourraient être intéressés par une diplomatie d'influence utilisant la langue française, qu'il s'agisse des Québécois, des Belges avec lesquels de telles initiatives existent déjà (en Amérique et en Afrique surtout), mais aussi certaines nations francophones d'Afrique. Nos pays ont tout à gagner à la mise en commun des ressources et à la définition d'une approche intégrée de l'offre d'enseignement à distance, associant les autres pays de la francophonie. Enfin, la question des certifications mérite sans doute une action concertée pour aboutir à des diplômes communs et bien valorisés.

Principales propositions

- Répondre partout à la demande de français et la susciter au moyen d'une alliance plus étroite avec nos partenaires francophones, associant action bilatérale et régionalisée, et en accentuant l'ouverture de notre réseau
- Poursuivre l'offensive en faveur de l'enseignement de deux langues étrangères à l'école dont le français et expérimenter des initiations au français dès le plus jeune âge
- Soutenir la création de filières bilingues dans les systèmes publics
- Répondre au défi posé par le vieillissement et la baisse de qualité des professeurs de français de par le monde et soutenir les départements d'études françaises et francophones
- Conforter l'enseignement des langues locales et nationales dans les établissements d'enseignement français
- Veiller à ce qu'il soit proposé une offre complète d'enseignement en français, du primaire au baccalauréat, ainsi que la possibilité de poursuivre des études en France ou dans un autre pays francophone dans le supérieur
- Engager une réflexion sur la réciprocité linguistique et l'équilibre linguistique de l'enseignement des langues étrangères en France, dans le but notamment de soutenir la politique de diffusion du français à l'étranger
- Faire valoir la diversité et la profondeur de l'espace francophone auprès des pays tiers au travers d'actions associant si possible plusieurs nations francophones et par la création d'un atlas de la francophonie
- Offrir plus de formations linguistiques ciblées notamment pour les entrepreneurs
- Valoriser et populariser la certification francophone
- Développer l'enseignement grand public, notamment au travers de plates-formes numériques et de supports médiatiques

C. EN FRANCE MÊME, REPENSER LA FRANCOPHONIE

1. De la désinvolture à l'offensive en faveur du *globish*

a. La vague du tout anglais chez les élites françaises

« L'indifférence des élites françaises au sort du français, et de la francophonie – mis à part les spécialistes -, est un scandale et une absurdité. Manifestation, sans doute, d'une sorte de déprime nationale et de faux modernisme, se préoccuper du français leur paraît une obsession de vieilles barbes, le comble étant atteint dans les milieux économiques globalisés où le snobisme, en plus de l'efficacité pratique, s'en mêle. Ni les Espagnols, ni les Russes, ni les Arabes, ni les Chinois ni les Allemands entre autres ne sont aussi désinvoltés avec leur propre langue. Si l'américain était sérieusement menacé, les États-Unis n'hésiteraient pas à adopter des lois Tasca / Toubon ! La France est le seul pays qui a la chance de disposer d'une langue de culture et de communication et qui s'en désintéresse, sauf institutionnellement. Le résultat en 40 ans est là. » ⁽¹⁾

Ces quelques lignes, extraites du rapport sur la place de la France dans la mondialisation qu'Hubert Védrine a remis au Président de la République en 2007, résument parfaitement la situation. Les manifestations de cette indifférence des élites françaises envers leur propre langue sont nombreuses, et l'on ne compte plus les personnalités et responsables, fussent-ils ministres en exercice, hauts fonctionnaires, dirigeants de grandes entreprises ou universitaires, qui renoncent à s'exprimer en français. Les exemples abondent, d'interventions en anglais à l'étranger, même en pays francophone, – comme cela s'est vu récemment au Québec de la part de Christophe de Margerie, PDG de Total –, ou alors que des systèmes d'interprétation simultanée sont prévus, – Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, précisait par exemple que, à Bruxelles, *« lors des déjeuners informels avec ses vingt-six collègues, elle s'exprimait en anglais sans réticence puisque c'est la langue commune : "je ne vais pas les obliger à avoir recours à l'interprétation" »* ⁽²⁾ – ou que le français est langue officielle ou de travail de l'institution devant laquelle ils s'expriment. Il arrive que cela soit également le cas en France même, dans le cadre d'événements auxquels ils participent, voire même qu'ils organisent ou parrainent : ainsi, lorsque la France présidait le G20 en 2008, avait-on pu relever que lors de la réunion informelle des ministres des finances de Nice consacrée à la crise financière, la quasi-totalité des Français présents, ministre, gouverneur de la Banque de France, directeur du Trésor, président de la Banque centrale européenne, et divers intervenants extérieurs invités par les ministres des finances de l'Union afin d'éclairer les gouvernements, s'étaient appliqués à ne parler qu'en anglais, alors

(1) Hubert Védrine, *Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation*, 4 septembre 2007, page 49.

(2) <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2008/02/le-gouvernement.html>.

qu'une interprétation était évidemment disponible !⁽¹⁾ Il arrive que ce soit encore le cas même lorsque l'anglais n'est pas la langue principale de la rencontre : ainsi, en janvier 2011, c'est en anglais que Christine Lagarde, ministre de l'économie et des finances, a ouvert à Bercy le Forum France - Amérique latine devant un public français et latino-américain ! Il y a quelques années, Jean-Claude Trichet, alors président de la Banque centrale européenne, choisit de s'exprimer en anglais devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, entraînant le départ de l'hémicycle de la délégation française⁽²⁾. De même Ernest-Antoine Seillière, président du Medef et de l'Union des industries de la communauté européenne, devant le Conseil européen à Bruxelles. Certains vont jusqu'à communiquer en interne avec leurs services en anglais, - ainsi, Christine Lagarde -, ou à correspondre en anglais avec des administrations, comme le directeur de Science Po, Richard Descoings, auquel il arriva d'écrire à l'ambassade de France à Madrid en anglais !⁽³⁾ On pourrait citer aussi Louis Schweitzer, PDG de Renault, qui imposa l'anglais au conseil d'administration du groupe, comme Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi. Ils soutiennent l'idée que l'usage de l'anglais devrait être systématisé,⁽⁴⁾ comme Francis Cuvillier, ministre délégué aux transports, a pu le faire récemment, estimant que dans le domaine du transport, « *l'anglais devrait être la langue des documents officiels harmonisés* »⁽⁵⁾. Entre indifférence à l'égard du français et pratiques revendiquées, assumées de l'anglais (pas toujours excellent au demeurant), se glisse en outre une certaine condescendance envers les locuteurs de la langue nationale : leur souhait de continuer à parler français est vu comme l'expression d'une vaine obstination, d'« *une fierté un peu dépassée* », ainsi qu'a eu l'occasion de le dire Christophe Barbier, directeur de la rédaction de l'Express, en juin 2008.

b. L'université et la recherche au cœur du sujet, maillons stratégiques

C'est ainsi en France même, à la grande stupéfaction des observateurs et amis de la France, que l'on trouve donc des partisans d'un monolinguisme anglophone, considéré comme solution d'avenir d'un monde globalisé. L'actualité récente est venue confirmer que l'enseignement supérieur et la recherche scientifique étaient des domaines particulièrement concernés par cette attaque en règle. Des cursus existent déjà depuis plusieurs années, exclusivement en anglais,

(1) <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/multilinguisme/>

(2) « La délégation française de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a quitté l'hémicycle pour protester contre l'attitude de M. Jean-Claude Trichet, ancien gouverneur de la Banque de France, actuel Président de la Banque centrale européenne, qui a choisi de s'exprimer en anglais à la tribune. La délégation française tient à rappeler que le français est l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe et elle attend des Français nommés dans des instances européennes qu'ils s'expriment en français chaque fois que l'occasion leur en est donnée. Le Président de l'Assemblée parlementaire au Conseil de l'Europe avait donné cette possibilité à M. Trichet qui a choisi délibérément de ne pas l'utiliser. La délégation française a donc quitté l'hémicycle et agira de même si elle devait constater d'autres fois des errements similaires. Elle a décidé d'informer le Premier ministre de sa réaction. » Communiqué de presse de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 21 juin 2004

(3) http://www.lanque-francaise.org/Articles_Dossiers/Carpette_2009.php

(4) Voir Gaston Pellet, « Les élites sacrifient la langue française », *Le Monde diplomatique*, décembre 2010

(5) http://www.lanque-francaise.org/Articles_Dossiers/Carpette_2012.php

au point parfois d'être dispensés par des enseignants français à des étudiants essentiellement français, qui n'en ont ni les uns ni les autres une connaissance parfaite. Si les écoles de commerce, comme HEC, l'ESSEC, se sont particulièrement distinguées sur ce plan, elles ne sont plus aujourd'hui les seules, nombre d'universités, et de grandes écoles notamment, telles l'École économique de Paris, qui se présente bien sûr comme la « Paris School of Economics », PSE, ou l'École économique de Toulouse, inévitable « Toulouse School of Economics », TSE, proposant des masters tout ou partie en anglais. Ces appellations anglicisées montrent que le snobisme des Précieuses ridicules n'a décidément pas pris une ride ! De son côté, Science Po propose également un certain nombre d'enseignements, de niveau « Executive Masters », exclusivement en anglais, cependant que ses cours en ligne font pour certains l'objet d'une présentation vidéo, uniquement en anglais. Son dernier campus, ouvert à Reims en 2010 se présente comme accueillant *« des étudiants du monde entier, et notamment des États-Unis, du Canada, et de toute l'Europe dans un environnement anglophone »*.⁽¹⁾ La France en est même à ouvrir au Vietnam une université dont les cours sont dispensés en anglais avec un apprentissage complémentaire du français... et non pas en français avec une composante internationale !

Dans une tribune récente⁽²⁾, le directeur général de l'ESSEC allait jusqu'à appeler à ce qu'une partie significative des enseignements soit donnée en anglais et plaidait ni plus ni moins pour l'abolition de la loi Toubon dans l'enseignement supérieur, au motif que plus l'offre d'enseignements en anglais des universités françaises serait importante, plus les étudiants étrangers, et donc la future élite mondiale, seraient attirés par notre pays, lequel, en retour, en bénéficierait en termes d'influence ; étrange perversion de la logique qui établit que leur permettre d'étudier en anglais en France satisferait ainsi leur francophilie (peut-être comme un bon souvenir de jeunesse, certes) tout en renforçant *in fine* la francophonie ! Ce sont très précisément ces arguments qui se sont retrouvés dans le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui a prétendu étendre les exceptions au principe du français comme langue de l'enseignement, des examens, des concours et des thèses. Plaidoyer insistant, aussi, puisque quelques années avant Geneviève Fioraso, Valérie Pécresse indiquait déjà vouloir « *rompre le tabou de l'anglais* », s'exprimant en faveur de l'enseignement en anglais à l'université au motif que « *notre culture rayonne d'autant mieux qu'on s'exprime dans la langue de l'autre.* »⁽³⁾ Ce sont des propos similaires que Jean Pisany-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, tenait récemment dans un entretien au quotidien *Le Monde*, en soutenant que « *l'enseignement supérieur est, dans le monde, en train de devenir une industrie exportatrice. (...) La révolution technologique arrive avec les cours en ligne. Participer à cette mutation*

(1) Même s'il est précisé que l'espagnol et l'allemand sont également pratiqués <http://college.sciences-po.fr/sitereims/fr/content/présentation>

(2) Pierre Tapie, « Triplons notre capacité d'accueil ! », *Le Monde*, 28 février 2008

(3) <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2008/02/le-gouvernement.html>

imposerait de faire venir les meilleurs étudiants, d'augmenter les droits d'inscription et d'enseigner en anglais. » ⁽¹⁾

Que d'inepties les fantasmes autour de ce marché international de l'enseignement supérieur ne font-ils pas dire ! Car comme le faisait fort justement remarquer un collectif d'universitaires étrangers à l'adresse des thuriféraires de l'anglais au printemps dernier ⁽²⁾, présenter l'enseignement supérieur en anglais « *comme un remède miracle pour favoriser " l'attractivité " de vos universités auprès de nos étudiants* » est une erreur grave d'appréciation, tant « *il est absurde de considérer le français comme un obstacle à l'attractivité de votre pays : dans la concurrence mondiale, il représente votre avantage comparatif, votre valeur différentielle.* » Ce qu'il fallait par contre s'attacher à améliorer, en France comme partout ailleurs, pour renforcer l'attractivité du système d'enseignement, ce sont les infrastructures universitaires, les procédures d'obtention des visas, la simplification des formalités administratives, l'offre de perspectives de carrière aux étudiants étrangers accueillis, le renforcement de la maîtrise des langues.

En revanche, « *pas plus que les touristes ne viennent chercher dans votre pays des Starbucks ou des McDonald's, nos étudiants n'aspirent à recevoir en anglais, dans vos universités ou grandes écoles, une formation que, sans vouloir vous désobliger, vos partenaires anglophones sont mieux armés que vous pour dispenser. (...) Ce que les meilleurs d'entre eux viennent chercher en France, la raison pour laquelle nous les y envoyons, c'est justement une autre façon de penser, une autre façon de voir le monde, un modèle culturel alternatif aux modèles anglo-saxons dominants. Nous avons impérativement besoin de cette autre voie. Or, cette différence est liée à la langue que vous parlez (...) formidable capital d'intelligence lié à une tradition plusieurs fois séculaire* ». C'est la raison pour laquelle ils lançaient aussi un appel vibrant : « *ne renoncez pas à l'usage de votre langue dans la transmission des savoirs, car en vous appauvrissant vous-même, vous appauvrirez aussi le monde entier.* » Au demeurant, la France « *porte d'entrée vers le Maghreb et l'Afrique* », permet de ce fait aux étudiants étrangers d'accéder « *à ce vaste espace francophone, à ses richesses, à ses perspectives de développement* », auxquels aspirent aussi les étudiants étrangers venant en France.

Votre rapporteur aurait pu écrire ces lignes. Ainsi qu'il le disait en introduction, ce serait manquer de lucidité de perdre de vue ces aspects. Notre langue, notre culture, l'espace francophone qui s'est constitué autour, suscitent encore de fortes attentes. Il est de notre devoir de ne pas y tourner définitivement

(1) *Le Monde*, 19 août 2013

(2) *Libération*, 21 mai 2013 : « Français, gardez votre langue à l'université » ; tribune signée par Emily Apter, New York University, responsable de collection à Princeton University Press ; Izabela Aquino Bocayuva, directrice du centre de recherches en philosophie antique de l'Université de l'Etat de Rio de Janeiro (UERJ) ; Xiaoquan Chu, doyen de l'Institut des langues et de la littérature étrangère, université Fudan, Chine ; Jacques Lezra, Department of Comparative Literature, New York University ; Michael Loriaux, professeur de science politique, Northwestern University ; Nobutaka Miura, professeur à l'université Chûo, Japon ; Myroslav Popovych, directeur de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences d'Ukraine ; Dumitru Topan, recteur de l'université de Craiova, Roumanie ; Fernando Santoro, professeur à l'Université fédérale de Rio de Janeiro, responsable du programme de deuxième et troisième cycle.

le dos en sabordant nous-mêmes ce qui fait notre richesse. Dans le pluralisme linguistique et la diversité culturelle du monde, les jeunes étrangers qui choisissent de venir faire des études supérieures dans notre pays ne sont pas attirés par les cours dispensés en anglais, voire en *globish*, mais plutôt par ce que notre pays représente et peut leur offrir.

La recherche scientifique n'est pas en reste : de plus en plus de séminaires et de colloques se tiennent en anglais qui, après s'être imposé comme langue de publication, devient également langue de travail interne des laboratoires. La situation est telle qu'en février 2008, quelque 9000 chercheurs, inquiets de la prétention exprimée par certains évaluateurs de ne plus considérer les publications scientifiques en français, adressaient une pétition au directeur de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, en lui demandant : *« Les Scientifiques doivent-ils continuer à écrire en Français ? »*.⁽¹⁾ *« Il n'est pas normal qu'à l'heure actuelle, un bon livre écrit en français ne soit pas considéré dans l'évaluation d'un chercheur »*, argumentaient-ils notamment. Pour que la production scientifique française continue, *« il est urgent de valoriser notre activité de recherche dans notre langue. En effet, les systèmes de référencement des publications (dont le principal est une filiale d'un éditeur privé) reconnaissent prioritairement les publications en anglais ! Soit notre système national valorise cette production, soit cette dernière disparaîtra. »*

c. Monde du travail, publicité, communication, enseignes : une déferlante anglophone aussi ridicule que dangereuse

Les pratiques de nos propres élites élargissent le boulevard laissé à l'anglais, lequel ne demandait pas tant de complicité active.

C'est un fait qu'une tendance au « tout-anglais » est apparue dans le monde des entreprises et s'est imposée, à la faveur de leur insertion croissante dans le contexte international au long des deux dernières décennies : plutôt que de faire valoir leur langue nationale, et le bilinguisme quand c'est nécessaire, certains ont toute honte bue favorisé l'utilisation croissante de l'anglais dans le monde du travail. **À telle enseigne que des entreprises françaises lancent leurs appels d'offre en anglais!**⁽²⁾

Ce ne sont pas uniquement les multinationales anglo-saxonnes implantées en France qui foulent au pied la loi de la République, mais aussi des groupes français, qui tiennent par exemple leur conseil d'administration et rédigent leurs procès-verbaux en anglais, qui ont délibérément choisi l'anglais comme langue de travail interne, contraignant leurs salariés à s'adapter à cette nouvelle culture linguistique, à quelque échelon qu'ils se trouvent. La diffusion de l'anglais tend en effet à descendre jusqu'au niveau des utilisateurs de logiciels, de machines, dont les manuels techniques peuvent être rédigés en anglais et, parfois, volontairement

(1) Source : <http://petition.hermespublishing.com/>

(2) Ainsi en est-il de Danone, L'Oréal ou Michelin, comme a pu le constater votre rapporteur

non traduits : devant le TGI de Vienne, la société Danone Produits Frais France a ainsi soutenu l'an dernier que « *la traduction en français des logiciels fournis par le concepteur en langue anglaise, d'une part aurait un coût élevé et d'autre part, serait un obstacle à l'échange d'informations et à la gestion mondialisée du groupe Danone* ». ⁽¹⁾

Des entreprises plus modestes sont également concernées et cet état de fait induit une insécurité linguistique, source de stress pour les employés, par exemple s'agissant des évaluations professionnelles. Cette situation a pris une telle ampleur que selon une enquête permanente réalisée chaque année par la CFE-CGC, l'emploi de l'anglais de plus en plus fréquemment imposé dans le monde du travail est source de contraintes aux conséquences souvent négatives pour désormais plus d'un tiers des cadres : 36 % d'entre eux en 2012, contre 31 % en 2011, faisaient état de stress, de discriminations, d'insécurité et de perte de sens dans les relations de travail. ⁽²⁾ Cette proportion très importante confirme qu'il ne s'agit pas seulement d'une pratique qui ne serait en vigueur que dans les grands groupes : elle a même suscité la constitution il y a quelques années d'un « *Collectif intersyndical pour le droit de travailler en français en France* ». Parfois même, des risques d'accidents apparaissent, lorsque des questions de sécurité sont en jeu. L'affaire des irradiés d'Épinal, jugée au début de cette année, l'illustre : 24, parmi les milliers de patients de l'hôpital de la ville qui ont reçu des doses excessives de radiations anticancéreuses, ont gardé des séquelles, cinq en sont morts, et l'absence de notice en français a été considérée par l'Inspection générale des affaires sociales comme étant l'une des causes des accidents. ⁽³⁾

Le tout-anglais est également le fait des marques, publicités et slogans, souvent à la marge de leurs obligations légales en termes d'affichage. Comme si le fait d'exprimer un slogan publicitaire en anglais lui donnait un poids commercial supérieur (nous verrons comment le Québec montre que l'inverse est tout aussi possible). Comment justifier par exemple que la compagnie parisienne de taxis G7 baptise depuis quelque temps ses véhicules « *green cab* » ? Quel client préférera ce taxi plutôt qu'un autre à la seule vue de cet autocollant ? « *L'anglais envahit aussi la vie quotidienne. Les grandes surfaces l'affichent. Carrefour s'est subdivisé en Carrefour Market, City, Discount ; une filiale d'Auchan est devenue Simply Market. Dans l'industrie, Renault Poids lourds a cédé devant Renault Trucks, la filiale de distribution s'intitule Renault Retail Group. (...) Dans le petit commerce, les enseignes affichent Cash Converters, City Plantes, Urban Souvenirs et autres New Shop. À voir la profusion des magasins en -land, City- et -center, on saisit vite que l'imagination n'y gagne pas toujours. Les services publics - ou ce qu'il en reste - sont-ils préservés ? La Poste affirme : « I Love L.A. » pour promouvoir son Livret A, la SNCF propose ses billets « TGV-*

(1) Cité par Claude Saint-Didier, « *Les langues de travail dans l'entreprise* », Mélanges offerts à la mémoire de Claude Olivesi, éditions Albiana, 2013, page 261

(2) Source: rapport 2012 au parlement sur l'emploi de la langue française, direction générale à la langue française et aux langues de France, page 31

(3) Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_surirradiés_de_l'hôpital_d'Epinal

Family », France Télécom invente le « *Time to move* »⁽¹⁾. Chez Monoprix, l'accueil vous indique désormais en grosse police l'étage du rayon alimentaire par un « *Food Market Level* ». Les chaînes de télévision ne sont pas en reste : pour ne citer que celles-ci, le site Internet de TF1 se présente aujourd'hui comme « *My TF1* », cependant que i-Tele propose quotidiennement un « *News room* ». Très fréquemment, des affiches publicitaires mettent en évidence des slogans rédigés en anglais dont la traduction, obligatoire aux termes de la loi de 1994, est en fait à peine visible. Ainsi, ces derniers temps, les campagnes publicitaires pour Nespresso « *All U Need Is Milk* », Easyjet, Audi : « *You call it carving, we call it quattro* » ou encore pour PS4 : « *This is for the players* ». Force est de constater que l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, ARPP, qui a pour mission d'élaborer des règles déontologiques, de mettre en conformité les messages avant leur diffusion, et d'intervenir le cas échéant manque ... d'Autorité, voire même organise elle-même cette dangereuse dérive : bien que les statistiques indiquent qu'elle a demandé des modifications aux projets de publicité qui lui ont été soumis dans plus de 18 % des cas en 2012, il suffit de prendre le métro parisien pour se convaincre que les mailles de son filet sont des plus larges, puisqu'elle ne relève dans son dernier rapport « *Publicité et langue française* » que 1,1 % de manquements aux règles déontologiques. Votre rapporteur ne peut que fortement recommander que l'ARPP joue son rôle de filtre d'une manière bien plus rigoureuse ; elle semble avoir failli à sa mission et on ne peut qu'appeler vigoureusement à un degré de vigilance nettement supérieur. En outre, fut-ce au prix d'une révision des dispositions de la loi Toubon en la matière, **il faut sortir de la farce actuelle qui permet aux affichages publicitaires de ne proposer qu'une traduction partielle, et bien souvent invisible, des messages rédigés en anglais et s'inspirer des mesures en vigueur au Québec.**

Tandis que nous nous sabordons nous-mêmes, d'autres communautés linguistiques, indépendamment de l'action collective qu'elles mettent en œuvre sur le plan international, sur lequel on reviendra, sont loin d'être aussi permissives que nous le sommes vis-à-vis du sort fait à leur langue. Ainsi, des Espagnols qui n'hésitent pas à traduire des mots anglo-saxons qu'il ne nous est jamais venu à l'esprit de transposer en français. Pour ne prendre qu'un exemple sur des milliers disponibles dans le monde, un « *Open* » de tennis se dit à Madrid un « *Abierto* » sans que quiconque y voie la manifestation d'un quelconque ringardisme qui prêterait à sourire.

d. L'argument erroné de l'impératif d'efficacité

Tout se passe en conséquence comme s'il était plus « moderne » de s'exprimer en globish universel que dans sa propre langue nationale, comme si cultiver le français c'était livrer un combat d'arrière-garde. Pire, ne pas admettre cette *inévitabile évolution* revient à se tromper de combat ; pour les moins inquiets, cet *entêtement* serait même contre-productif pour la défense de la langue française. C'est d'ailleurs un argumentaire de ce type qu'avaient développé les auteurs de la

(1) Gaston Pellet, *ibid.*

saisine du Conseil constitutionnel contre certaines des dispositions votées de la loi Toubon en 1994, soutenant par exemple, dans une véritable démission, que *« la négation de la réalité que constitue l'usage de l'anglais comme lingua franca scientifique n'apportera rien à la promotion de la langue française mais risque au contraire de handicaper (si l'usage de cet anglicisme reste licite) le développement et la diffusion des travaux des chercheurs francophones, tant il vrai que le mieux peut être ici l'ennemi du bien »*. Le Conseil avait en revanche suivi les requérants sur une autre argumentation qui s'opposait à toute disposition visant à *« limiter la liberté d'expression et de communication de simples particuliers, laquelle comprend à l'évidence le droit de choisir librement la langue dans laquelle les personnes privées s'expriment dans leurs rapports mutuels »* ⁽¹⁾.

D'une certaine manière, et malgré ses avertissements, c'est une semblable erreur que commet un esprit aussi lucide qu'Hubert Védrine en affirmant que *« naturellement, l'objectif à atteindre est que tous les Français comprennent et parlent l'anglais »* ⁽²⁾. Même si l'ancien ministre des affaires étrangères prend soin de préciser qu'il faut aussi viser à ce *« que le plus grand nombre possible de Français maîtrisent une troisième langue »*, en confortant *ipso facto* la singularité que prétendent donner à l'anglais ses thuriféraires, il contribue à affaiblir la promotion du plurilinguisme. Car au nom de quel modèle de civilisation faudrait-il que tous les français comprennent et maîtrisent l'anglais, alors même que nous aurons besoin de toutes les compétences linguistiques demain, du chinois à l'arabe en passant par le portugais, l'espagnol, le persan, le japonais, le russe ?

De manière générale l'acculturation linguistique anglophone est mise en exergue pour *rester dans la compétition internationale et conquérir des marchés*. Rien n'est moins sûr. Les entreprises et les administrations espagnoles ou allemandes prouvent que ce n'est en rien indispensable pour faire des affaires internationales. Au contraire, en lançant leurs appels d'offre dans leur langue, elles adressent un message fort : si l'on veut travailler avec eux, il faut parler leur langue. Dans le même esprit, on peut citer Michelin, qui a fait du bilinguisme français - anglais une règle interne selon laquelle chacun doit s'exprimer dans la langue qu'il maîtrise le mieux et comprendre l'autre. Mais à la différence d'autres groupes déjà cités, le comité exécutif du groupe se réunit en français, alors même qu'il comporte des non-Français et, quelle que soit leur nationalité, les cent plus hauts dirigeants doivent obligatoirement tous parler français, partie de la culture et de l'identité du groupe. Michelin a compris que la question de l'acculturation était essentielle, une condition du succès, et qu'on ne réussit qu'en faisant partie du paysage. On ne sache pas que cette politique linguistique interne rigoureuse, aux termes de laquelle obligation est aussi faite aux employés de parler la langue du pays dans lequel ils vont travailler, ait particulièrement défavorisé le groupe sur le marché mondial des pneumatiques.

(1) Décision n° 94-345 DC du 29 juillet 1994

(2) Hubert Védrine, Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation, page 49

2. Forces et faiblesses des outils francophones en France

Le français et la francophonie comptent heureusement des outils et des dispositifs institutionnels. Malheureusement, comme trop souvent en France, les prescriptions et les concepts, y compris les circulaires primo-ministérielles, restent à l'état de littérature administrative sans grand effet pragmatique. Ils ont, aussi et surtout, de nombreux partisans, qu'il convient désormais de coordonner pour donner de la force à leur engagement souvent militant, plutôt que de diminuer sans cesse leurs moyens comme c'est le cas depuis de trop nombreuses années.

a. *L'indifférence aux circulaires du Premier ministre*

En renfort de la Loi, trois circulaires ont été publiées au cours des vingt dernières années. Le fait qu'elles doivent être régulièrement reprises souligne à lui seul qu'elles indiffèrent et restent lettre morte. Cela est d'autant plus regrettable qu'elles sont remarquables dans leur manière d'appréhender les problématiques.

La dernière en date, de Jean-Marc Ayrault, « *relative à l'emploi de la langue française* », signée le 25 avril 2013, avait été précédée d'une circulaire de Jean-Pierre Raffarin du 14 février 2003, « *relative à l'emploi de la langue française par les agents publics* », laquelle faisait suite à une première, d'Edouard Balladur du 20 avril 1994, sur le même objet, que l'on peut juger particulièrement comminatoire : après avoir rappelé que la langue française était un élément important de la souveraineté nationale et un facteur de cohésion sociale, le Premier ministre insistait sur le fait qu'« *aucune considération d'utilité, de commodité ou de coût ne saurait donc, sauf circonstances spéciales, empêcher ou restreindre l'usage de la langue française* » et que « *les agents publics avaient des obligations particulières pour assurer son usage correct et son rayonnement* ». En conséquence, il était rappelé aux ministres que ceux « *placés sous votre autorité doivent assurer la stricte application des lois, décrets et arrêtés relatifs à l'emploi de la langue française* », que « *les services de communication ou d'information (...) et, plus largement, les publications réalisées ou diffusées par vos services ne doivent en aucun cas se trouver en infraction (...)* », étant même entendu qu'il serait « *souhaitable que, parmi l'ensemble des éléments dont il est tenu compte pour la notation des agents, soit pris en considération l'intérêt que porte et le zèle que met chacun au respect de la langue française.* »

Pour sa part, la circulaire de 2003 appelait notamment à une particulière vigilance dans le contrôle de l'application de la loi de 1994 notamment quant au droit des consommateurs et salariés à disposer d'une information en français, essentiel en ce qu'il leur offre une protection indispensable à leur sécurité et à leur santé. En outre, un accent particulier était mis sur l'importance de favoriser la diffusion de contenus scientifiques en langue française, et sur l'encouragement de l'usage du français dans les publications comme dans les colloques scientifiques. Le prochain élargissement de l'Union européenne devait en outre « *être l'occasion de promouvoir le recours à l'utilisation de la langue française en Europe. L'usage du français est important dans les institutions communautaires et il doit le rester.*

Dès lors, un effort majeur doit être accompli pour répondre aux fortes demandes de formation à la langue française des diplomates et des fonctionnaires des États candidats. En outre, nous devons mener une politique déterminée en faveur du plurilinguisme dans les institutions européennes et dans les programmes d'éducation et de formation nationaux et européens. »

Circulaire relative à l'emploi de la langue française du 25 avril 2013

La circulaire du 25 avril 2013 se place sur le terrain du respect des principes républicains et met la langue française au cœur de la politique de modernisation de l'État.

Elle s'inscrit aussi dans une perspective dynamique : soulignant la modernité du français, « à même d'exprimer toutes les réalités contemporaines et de désigner les innovations qui ne cessent de voir le jour dans les sciences et les techniques », elle rappelle que le fait de privilégier systématiquement son emploi dans la communication des administrations contribuera « à l'épanouissement de la relation de confiance entre la langue et le citoyen » et voit dans l'emploi du vocabulaire français dans les secteurs où notre savoir-faire et notre expertise sont reconnus (environnement, défense, automobile, aéronautique...), le moyen de conforter nos intérêts économiques et stratégiques.

Elle souligne enfin l'importance pour les agents de l'État appelés à s'exprimer dans un cadre international à le faire « de façon systématique en français dès lors qu'une interprétation dans notre langue est disponible. Et lorsque le statut de notre langue le permet, il leur faut exiger cette interprétation, afin d'avoir l'assurance d'être compris. » À défaut, ils peuvent s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur, s'ils la pratiquent, l'usage d'une langue tierce ne devant être fait « qu'en ultime recours », dans la mesure où, « si cette solution peut satisfaire des besoins usuels de communication, elle s'avère souvent insuffisante pour des échanges approfondis qui nécessitent que nos points de vue soient parfaitement exprimés et compris (...) ». C'est la raison pour laquelle un soin particulier doit être apporté par les administrations à la traduction et à l'interprétation.

Force est de constater que, sur les vingt dernières années et dans tous les domaines, ces différentes circulaires n'ont pas eu grand effet sur le terrain. Six mois après la publication de la circulaire de Jean-Marc Ayrault, il arrive encore aujourd'hui que l'administration centrale, la direction générale de la mondialisation du MAEE par exemple, diffuse au sein de l'Union européenne des « non papiers » rédigés en anglais. On peut également relever, sur une longue durée, que dans la production scientifique de l'Agence française de développement, 20 % des documents de travail ne sont publiés qu'en anglais. Dans la plupart des cas, ils ont cependant été rédigés par des chercheurs français, attachés à des institutions et centres de recherche français : l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), le Centre d'études et de recherche sur le développement international (CERDI), ou l'AFD, pour n'en citer que quelques-uns. Dans trois cas, sur 135 à ce jour, l'étude est également proposée en deux versions, anglaise et française, et dans un seul autre cas, qui concerne le Brésil, en trois versions : français, anglais et portugais.

On comprend donc aisément pourquoi et comment notre pays est perçu comme démotivé vis-à-vis de la défense de sa langue et accepte de fait son déclin sur la scène mondiale. Comme le disait Hubert Védrine, il n'est pas certain que les États-Unis resteraient inertes si l'américain était menacé comme l'est le français

qui ne cesse de reculer sur tous les fronts. Les Africains nous voient en retrait dans ce combat, pusillanimes ; les Québécois aussi.

b. Le dispositif institutionnel : la Délégation générale à la langue française

La Délégation générale à la langue française (et aux langues de France) coordonne la politique linguistique du gouvernement. Les services interministériels chargés des affaires francophones relevaient autrefois du Premier ministre, mais le rattachement au ministère de la culture a été décidé en 1993. Elle dispose d'un budget de quelque 2,5 M€, en partie déconcentré dans les DRAC.

Pour la DGLF, si le rôle du dialogue est important pour arriver à des compromis, il faudrait néanmoins revoir la portée de la loi Toubon pour en renforcer l'obligation.

Peu ou prou, la délégation mène une action comparable à celles des institutions québécoises, en particulier l'Office québécois de la langue française, qu'on présentera plus loin. Elle est tout d'abord chargée de la promotion de l'emploi du français dans le cadre légal, soit la loi de 1994 et l'article 2 de la constitution. La Délégation n'a pas de pouvoir de sanction, elle coordonne la politique linguistique du gouvernement, dont elle rend compte par un rapport annuel au parlement sur l'emploi de la langue française dans les divers secteurs de la vie sociale : travail, consommation, enseignement supérieur, média, publicité, organisations internationales.

Le second axe de son activité porte sur l'enrichissement de la langue française. Il vise à permettre aux professionnels de disposer d'une langue moderne. À cet effet, un réseau de commissions de terminologie ⁽¹⁾ travaille à rechercher et définir des équivalences en français des termes techniques, scientifiques, culturels, etc., étrangers. Une base, « France – Termes », permet d'avoir un vocabulaire scientifique français de très haute spécialisation et, par conséquent, de maintenir le français au rang de langue efficace, la condition pour qu'une langue soit vivante étant qu'elle puisse exprimer la complexité du réel. Signe supplémentaire s'il en était besoin de la désinvolture française, ses conclusions ne sont pas toujours respectées, y compris par l'État lui-même, la démarche même de traduction étant souvent moquée, alors que ce sont dès les premiers temps d'usage qu'un mot s'inscrit durablement dans le patrimoine linguistique national.

En parallèle, la DGLF a d'autres missions, complémentaires, qui portent sur la maîtrise de la langue française, à savoir la lutte contre l'illettrisme et l'intégration linguistique des migrants, pour lesquels la maîtrise du français est une valeur ajoutée, et sur l'action culturelle et populaire. La question de la pluralité linguistique interne, c'est-à-dire de la valorisation des langues de France, est en outre une dimension essentielle de son action : on compte 77 langues de

(1) Il y a un haut fonctionnaire de terminologie dans chaque ministère

France, dont une cinquantaine dans les outremer, 25 en Nouvelle Calédonie et 14 en Guyane. Sur le territoire métropolitain, il y en a douze, en plus des langues non territoriales parlées depuis au moins deux générations, tels que l'arabe, le berbère, le yiddish, le romani, l'arménien, etc. Dans le même esprit, la DGLF souligne qu'il y a aussi 3 à 4 millions d'arabophones, deux millions de locuteurs berbères, deux millions de parlants créole (pour ces derniers, surtout dans les outre-mers et en région parisienne). Est mise ici en évidence l'importance majeure de la politique linguistique contribuant à la francisation des étrangers et de leurs familles, dans le cadre d'une politique d'intégration et d'évitement du communautarisme. L'accent doit également être porté sur l'acquisition des compétences linguistiques des migrants, afin de leur donner de meilleures chances d'intégration et les moyens d'améliorer leurs compétences. Pour autant, la question se pose de savoir si les compétences pour enseigner utilement les langues étrangères sont disponibles aujourd'hui en France. À cet égard, l'article 39 de la loi sur la refondation de l'école du 9 juillet 2013 a posé que « *tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère* », la continuité des apprentissages de langues vivantes étrangères devant en outre être assurée entre le primaire et le collège. En d'autres termes, compte tenu de la réalité des demandes de la part des familles, cet enseignement d'une langue vivante étrangère devrait essentiellement concerner l'anglais, même si la loi a également ouvert la possibilité pour les élèves de « *bénéficier d'une initiation à la diversité linguistique* » pour laquelle les langues parlées au sein des familles pourront être utilisées. Ne faudrait-il pas mieux inverser l'ordre des priorités et établir que « *tout élève bénéficie dès la première année de scolarité obligatoire d'une initiation à la diversité linguistique* », tandis que les élèves auraient la possibilité de bénéficier de l'enseignement d'une langue vivante étrangère ? La sensibilisation dès le plus jeune âge aux différentes musiques des langues encourage au plurilinguisme et constitue sans doute un exceptionnel antidote à l'hégémonie de la langue anglaise.

c. Au-delà de la seule littérature française, promouvoir les littératures francophones

Le professeur Jacques Chevrier, ancien titulaire de la chaire d'études francophones et ancien directeur du Centre international d'études francophones de la Sorbonne, aujourd'hui président de l'ADELF (Association des Écrivains de Langue Française), indiquait à votre mission avoir dû livrer une bataille difficile pour sortir les écrivains francophones non Français de l'approche ethnographique sous laquelle on les étudiait jusqu'alors et les introduire dans le cadre des études littéraires à l'université. **Pourtant, votre rapporteur est convaincu qu'une des raisons fondamentales du recul du français est la vision « gallo-centrée » de la francophonie : à la fois rabougrie et vexatoire, elle empêche l'émergence d'une vraie conscience francophone mondiale.** Comment comprendre et admettre que des figures majeures de la littérature, comme Senghor et tant d'autres, soient si peu étudiés et connus ?

Une recherche complémentaire confirme la modestie de l'offre aujourd'hui encore : l'université Montaigne Bordeaux III a créé en 1969 le Centre d'études littéraires maghrébines, africaines et antillaises, CELMA, devenu en 1993 le Centre d'études linguistiques et littéraires francophones et africaines, CELFA ; il s'agissait de mettre l'accent sur l'étude des littératures mais aussi des langues et des civilisations concernées. Depuis vingt ans, tous les domaines de la francophonie sont abordés, et sont notamment étudiées les littératures québécoise et de l'océan Indien, ainsi que les littératures francophones européennes, cependant que le champ des études africaines a été étendu aux littératures africaines non francophones, c'est-à-dire anglophones, lusophones, mais aussi en langues africaines, ainsi qu'aux langues et à des études de civilisation africaine, ethnologie, histoire, etc.

De son côté, depuis 2007, l'université Paul Valéry de Montpellier III propose une spécialité « francophonies-interculturalité » dans le cadre d'un master d'études culturelles ; Paris Nord 13-Villetaneuse héberge le CENEL, Centre d'étude des nouveaux espaces littéraires, qui est un centre de recherches en littérature française et comparée, qui a fait récemment suite au Centre d'études francophones, qui avait été créé en 1972. Enfin, les universités de Rennes et Cergy semblent être les deux seules autres qui proposent des cursus sur des thématiques francophones non françaises.⁽¹⁾ Sur le plan des ressources, on peut enfin signaler la Bibliothèque multimédia francophone de Limoges, créée en 1998, qui comporte un pôle littérature francophone d'une grande richesse, en partie d'accès libre (et gratuit), en partie réservé à des chercheurs.

L'enseignement des littératures francophones semble bien être un parent pauvre au sein de l'université française, alors même que, dans les pays voisins, en Italie, en Allemagne, des chaires d'études francophones existent qui confirment à la fois l'ouverture et la sensibilité à ces littératures, ainsi que l'intérêt qu'il y a à les étudier.

À côté de l'enseignement des littératures, la situation de la recherche sur la francophonie n'est pas bien meilleure : elle a tardé à devenir un sujet d'étude universitaire. L'Institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation, Iframond, a été créé à Lyon en 2001 et, s'il compte aujourd'hui près d'une vingtaine de chaires Senghor pour former à la francophonie, il a eu du mal à prendre son essor. Avec le soutien notamment des collectivités territoriales de la région Rhône Alpes (conseil régional, conseil général et municipalités), de l'OIF, de l'AUF, l'institut s'est néanmoins développé à l'international ; il compte aujourd'hui deux antennes en Afrique subsaharienne, à Ouagadougou et Yaoundé, deux au Canada (Montréal et Outaouais), deux au Moyen-Orient (Beyrouth et Alexandrie), deux en Asie (Hanoï et Pékin⁽²⁾). L'Europe est le continent sur lequel le plus grand nombre de chaires sont implantées : il y en a aujourd'hui

(1) Source : <http://www.campusfrance.org>

(2) La chaire de Pékin n'a encore qu'un statut d'observateur

quatre en Europe de l'Est (Bucarest, Erevan, Timisoara et Cluj), trois en France : Lyon, d'où tout est parti, Perpignan et Chambéry⁽¹⁾, et un en Italie, à Aoste.

L'Iframond se veut le lieu privilégié d'échanges sur la francophonie et la mondialisation sous tous leurs aspects. Il développe des activités de formation et de recherche en direction de publics de décideurs et d'étudiants intéressés par les métiers de la Francophonie ; deux diplômes d'université, un Master 2 de science politique mention professionnelle, option francophonie et mondialisation, qui a pour cœur la francophonie comme objet d'étude géopolitique : francophonie coloniale ; celle de Senghor ; celle de la mondialisation. Le contenu des enseignements est donc géopolitique, historique et institutionnel. Des formations ponctuelles, des universités d'été, une formation à la Francophonie à destination des responsables de la société civile sont également proposées et l'Institut mène enfin des activités de recherche, de consultation et d'étude.

L'Institut a finalement su convaincre et il est devenu une unité de recherche pionnière, tant par son objet de recherche que par sa pluridisciplinarité qui permet de réunir des chercheurs de différents domaines des sciences humaines et sociales sur diverses problématiques intéressant la Francophonie, déclinées sur six pôles de recherche : science politique et relations internationales ; droit comparé des pays francophones ; économie et développement durable ; histoire ; enjeux identitaires et d'appartenance ; culture, langue et diversité. Une quinzaine de thèses ont d'ores et déjà été soutenues et trente chercheurs de diverses nationalités sont actuellement en doctorat. Si les étudiants français n'étaient pas très intéressés au début, cela a changé et il y a désormais quarante Français pour vingt étrangers par promotion. La collaboration avec le Vietnam marche particulièrement bien : tous les ans deux diplomates sont envoyés par l'académie diplomatique vietnamienne et quatre sont actuellement en thèse. Des pôles existent dans plusieurs pays, en premier lieu au Vietnam, ainsi qu'au Cameroun, et prochainement en Roumanie.

Mais il faut plus saluer l'engagement et la persévérance remarquable de quelques-uns plutôt que l'encouragement de l'État. Pour ce qui le concerne, Jacques Chevrier soulignait par exemple les difficultés de l'université à s'ouvrir sur l'étranger, alors même que les littératures non françaises ne cessent de se développer. Si leur audience est difficile à évaluer, le nombre d'écrivains ne diminue pas et ils reçoivent un accueil chaleureux sans les salons qui leur ouvrent leurs portes, comme celui de Genève. Il indiquait qu'après avoir dû batailler pour réussir à introduire la littérature francophone, depuis quelques années les budgets étaient de nouveau orientés à la baisse et se recentraient sur le département des études françaises, nonobstant le besoin d'ouverture de l'université à d'autres cultures et la nécessité de dépasser enfin Senghor et Césaire. De fait, la page Internet du CIEF semble s'être arrêtée à l'année universitaire 2011-2012, à la différence de celle de l'UFR de littérature française et comparée... Sa dernière

(1)Le site de Chambéry a un statut d'observateur

directrice a achevé son mandat en 2012 et, pour ce qu'il semble, sans avoir été remplacée...

d. La prise en compte de la richesse francophone par la société civile

De très nombreuses associations mettent en avant la diversité des pratiques linguistiques et culturelles des communautés francophones du monde. La langue française est ainsi un fil conducteur qui relie, qui permet l'échange de cultures francophones. Cette dimension « internationaliste » est d'autant plus importante que la francophonie ne recouvre pas seulement des pays mais des locuteurs parlant français, répartis sur la planète. Notre mission a eu l'occasion de rencontrer certains de ces acteurs de la francophonie contemporaine, témoins privilégiés de sa richesse et de son dynamisme et malheureusement trop peu soutenus par les pouvoirs publics.

L'association des écrivains de langue française

L'ADELF a été fondée en 1926 par un collectif d'écrivains français résidant dans les colonies. Après avoir quelque peu décliné, elle a été réactivée, compte aujourd'hui quelques centaines d'adhérents, et vise à réunir des écrivains ayant le français en partage, par histoire ou par choix, et à encourager la circulation des écrivains et de leurs œuvres, et notamment, de donner une notoriété à des écrivains francophones non Français.

À cet effet, elle a créé une dizaine de prix littéraires, articulés sur trois pôles géographiques : les pays partiellement francophones – Québec, Belgique, Suisse -, les pays francophones par vocation Liban, Europe centrale et orientale -, et les pays de l'ex empire colonial, Maghreb, Afrique et Caraïbe. Le « Grand prix littéraire d'Afrique noire », considéré comme le Goncourt africain, est d'un grand retentissement depuis les années 1960. L'activité de l'ADELF souligne la très grande vitalité de la littérature francophone, inventive malgré les obstacles, et source d'enrichissement et de diversification de la langue française.

L'association organise une fois par mois des cafés littéraires, rencontres permettant de faciliter la circulation des livres et des auteurs. Elle participe aussi à des salons du livre, dans le même but. Dans le cadre du salon de Genève, un prix a même été créé, qui a permis l'insertion des écrivains africains dans cette manifestation

Dans le domaine du spectacle vivant, plusieurs associations et entités interviennent qui font un travail remarquable.

Quelques acteurs de la société civile

Le Tarmac a pris en 2005 la suite du Théâtre International de Langue Française, créé il y a 20 ans. Aujourd'hui basé dans le 20^e arrondissement de Paris, le Tarmac est un lieu unique qui se consacre à la création contemporaine francophone non française ; il s'agit du seul théâtre dont la mission officielle est la francophonie et particulièrement l'écriture scénique francophone contemporaine hors Hexagone.

Son champ géographique large permet d'observer les nuances d'usage du français et la variété des contextes dans lesquels il vit. Il offre donc aux artistes, aux auteurs, aux metteurs en scène un espace de travail où ils peuvent créer, répéter, se produire et aux spectateurs l'occasion de découvrir une création contemporaine francophone à laquelle ils auraient plus difficilement accès. Ses activités sont doubles, d'accompagnement de l'écriture et de production d'œuvres, de théâtre et de danse.

Le festival des Francophonies en Limousin soutient depuis trente ans des pratiques artistiques de langue française dans les domaines du théâtre, de la danse, de l'écriture et dans une moindre mesure de la musique et des arts plastiques. Il vise à la découverte des jeunes talents, à l'accompagnement de leurs parcours et à la mise en relation de ces talents avec le monde culturel français et européen. Pour cela, il conduit des actions à l'année, intervient à tout moment pour faciliter la réalisation des projets en cours, dont il est producteur ou coproducteur et accueille également des spectacles déjà créés. Une Maison des Auteurs, associée au festival, pilote des résidences, des commandes d'écriture, ainsi que des relations avec les éditeurs et d'autres partenaires. Deux prix littéraires sont attribués chaque année : le prix Sony Labou Tansi des Lycéens, qui réunit plus de 1000 lycéens sur six pays différents, et le prix de la SACD qui récompense un auteur dramatique de langue française, en partenariat avec France-Culture. Les auteurs en résidence reçoivent des bourses (Centre national du livre, Institut Français/Paris ou Instituts français à l'étranger et parfois mécénat). Ces aspects montrent que le festival des Francophonies s'inscrit donc aujourd'hui dans des partenariats de coproduction multiples avec des acteurs divers et de multiples origines géographiques.

Le Festival du film francophone d'Angoulême a été créé en 2008 par les producteurs Marie-France Brière, Dominique Besnehard et Patrick Mardikian, sur le constat qu'une telle manifestation n'existait pas en France, alors qu'il y en avait une au Canada. Une quarantaine de longs métrages inédits en France, non encore distribués ou en avant-première, sont projetés au cours des quatre journées du festival, dont dix sont en compétition pour des Valois, statuettes à l'effigie de Marguerite de Valois : Grand Prix, réalisation, acteur, actrice, Prix du Public, etc. Les membres du jury sont issus du monde du spectacle et de nationalités très diverses, partageant en commun la francophonie que le festival met en avant dans le cinéma actuel, en ambitionnant de devenir un rendez-vous international des professionnels du cinéma originaires des pays francophones ou francophiles. D'ores et déjà, il représente une plate-forme de promotion des jeunes talents du cinéma francophone et attire des distributeurs venus découvrir des films d'origines variées : français, belges, suisses, québécois, africains, etc. Il a notamment trouvé un écho particulier en Afrique, où les cinéastes rencontrent beaucoup de difficultés à diffuser leurs films.

e. Les difficultés des réseaux francophones

Alors qu'elles concourent toutes, à leur niveau, à la défense et à la promotion de la langue française et de la francophonie et au rayonnement et l'influence de notre pays, la plupart, si ce n'est la totalité, des associations qui interviennent dans le champ de la francophonie rencontrent des difficultés croissantes d'ordre administratif ou financier. On doit d'autant plus vivement le regretter que ces difficultés participent du désintérêt déjà évoqué de notre pays.

Le MAEE a ainsi retiré son soutien financier à l'ADELFF qui ne fonctionne aujourd'hui que sur la base des cotisations de ses adhérents, modestes, et de l'appui de l'OIF, précieux. Le manque de moyens financiers l'a conduit à quitter les locaux qu'elle occupait, à renoncer à la publication de son bulletin trimestriel, remplacé par une lettre d'information sur Internet. La situation est telle qu'elle ne peut plus remettre aujourd'hui de prix en numéraire et a dû restreindre la visibilité de ses cérémonies. En d'autres termes, l'ADELFF n'a plus les moyens aujourd'hui de faire savoir ce qu'elle fait, faute de structures et de moyens. La faiblesse de ses ressources amène à se demander si elle aura encore bientôt les moyens de continuer ses activités, compte tenu du travail que représente la constitution de dix jurys régionaux de qualité par an pour la remise des prix, alors que l'implication des éditeurs est également des plus réduite, alors même qu'il pourrait être de leur intérêt de soutenir les initiatives de l'association et que ni les media, ni les milieux d'affaires ou politiques ne s'impliquent.

Dans le même esprit, les financements du Tarmac, certes mieux doté, restent fragiles. Ils proviennent essentiellement du ministère de la culture, qui verse une subvention de quelque 1,65 million d'euros par an, ainsi que de la région, dans une moindre mesure. En revanche, la mairie de Paris a considérablement réduit ses soutiens, sans que cela puisse être compensé par des mesures de défiscalisation ou des subventions du secteur privé, le Tarmac ayant le statut de SARL.

Le Festival des francophonies voit également certains de ses soutiens publics se réduire. Indépendamment du fait que le montant des subventions n'est pas indexé, le MAEE, qui avait participé à la fondation du festival en 1984, a brutalement cessé de le financer, ce qui a donné à l'étranger un affichage catastrophique pour la politique culturelle française. Depuis lors, les difficultés financières sont permanentes, d'autant que le Centre national du Livre, lui aussi partenaire historique du festival, a retiré progressivement son soutien pour l'interrompre définitivement en 2013, affectant fortement les activités littéraires du festival. S'agissant de la Fédération Internationale des Professeurs de Français, FIPF, la baisse des subventions ministérielles est telle que 80 % des crédits budgétaires ont disparu en trois ans et l'hypothèse d'une dissolution n'est finalement pas écartée.

Au-delà de leurs propres difficultés financières, les acteurs de la francophonie que votre Mission a rencontrés ont tous fait part de leur grand

désarroi face à l'indifférence des pouvoirs publics et à l'incohérence des mesures prises au regard des discours officiels. La politique des visas, notamment, que le présent Rapport traite dans sa seconde partie, est en cause qui est source de nombreux problèmes. Il n'est pas un seul des acteurs associatifs de la francophonie que votre mission a rencontrés qui n'ait tenu à souligner les difficultés croissantes qu'il rencontrait pour faire venir des artistes, y compris parfois renommés ⁽¹⁾. Ce sont même le plus souvent les autorités étrangères qui se montrent plus intéressées par les manifestations organisées sur notre sol... Soulignons encore que lorsqu'elle accueille des grands événements comme ce fut le cas en septembre 2013 à Nice avec les Jeux de la francophonie, la France donne le sentiment de s'en moquer éperdument. Le manque de retentissement auprès des Français d'un tel événement contraste avec le succès de l'édition à Beyrouth quatre ans plus tôt. Pourtant, 3000 sportifs et artistes étaient présents, 56 fédérations représentées. La promotion qui en a été faite et la couverture médiatique qui lui a été consacrée ont en effet été des plus réduites et ce rendez-vous majeur pour la célébration de la francophonie est finalement passé totalement inaperçu dans notre pays.

3. S'inspirer de l'exemple du Québec

La politique que mène le Québec en faveur de la langue française est instructive à plus d'un titre. Non seulement pour ce qu'elle a construit de protection et de promotion, mais parce qu'elle place résolument le français dans la modernité du monde. À l'inverse de la stratégie française, et avec succès. Nous verrons que le contexte national canadien (et même continental américain) n'est en rien une raison de ne pas regarder outre-Atlantique. Bien au contraire : le matraquage du « tout-anglais » et le renoncement du français au profit de la prétendue modernité que représenterait le moule anglophone auquel on assiste en France ne sont pas inéluctables, loin de là.

a. Un volontarisme linguistique sans faille

Depuis la fin des années soixante, tous les gouvernements ont travaillé à la définition de la politique linguistique dans le double objectif de pérennisation du fait français au Québec et de son rayonnement au-delà des frontières. Ce rayonnement se traduit aussi au niveau des provinces du Canada et le statut du français a évolué. Aujourd'hui, les deux-tiers des Canadiens sont anglophones, 21 % francophones, - 13 % d'entre eux sont unilingues -, et 13 % allophones ⁽²⁾. Le français en dehors du Québec s'est développé de façon très dynamique, par exemple en Alberta où beaucoup de jeunes participent aux programmes d'immersion, forme d'éducation bilingue, qui permet aux enfants et jeunes qui ont l'anglais ou une autre langue que le français comme langue maternelle, de faire

(1) Voir *infra*, pages 154 et suiv.

(2) Les allophones sont les personnes qui, sur un territoire donné, ont pour langue maternelle une autre langue que la ou les langues officielles et résident habituellement dans ce territoire ; ce terme ne s'applique pas aux autochtones

une partie de leurs études en français s'ils le souhaitent. À la différence des cours de langues, il s'agit de programmes d'études dans lesquels sont enseignées diverses matières. Les minorités francophones qui étaient autrefois les plus pauvres et défavorisées, rurales et isolées, sont aujourd'hui de plus en plus éduquées et prennent conscience de leur responsabilité d'interagir avec ceux qui veulent apprendre le français comme langue seconde. **Le fait que pour la première fois la majorité des ministres du précédent gouvernement canadien étaient bilingues démontre que le français est devenu la langue de l'ambition.** Selon les indications qui ont été données à votre mission lors de son déplacement, la moitié des anglophones prennent des cours de français pendant leur scolarité : 340 000 avec les programmes d'immersion et 1,7 million comme langue seconde, et l'on constate une demande soutenue en faveur du français, parfois spontanée de la part de parents anglophones, ainsi que d'expertise française, de la part de certaines provinces, tel l'Ontario, concernant la formation et l'évaluation de ses enseignants.

b. La Charte de la langue française

La Charte de la langue française, adoptée en 1977, est la pierre angulaire de la politique linguistique du Québec ; elle est même un pilier de la nation québécoise. Elle fait en premier lieu du français la langue officielle de la province. À cet effet, elle encadre l'aménagement linguistique en ce qui concerne la langue de l'administration et des organismes parapublics, des entreprises et des milieux de travail, du commerce et des affaires, de l'enseignement, des textes législatifs et de la justice. Au fil des ans, une dizaine de règlements d'application ont été adoptés ainsi que trois politiques gouvernementales qui portent sur l'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration, sur l'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications ainsi qu'en matière de conclusion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction des organismes publics.

Dans le domaine de l'éducation, la Charte prévoit que l'accès à l'école publique anglaise est encadré et restreint. La fréquentation de l'école française est obligatoire pour les enfants des immigrants qui choisissent de vivre au Québec, et ce, jusqu'au terme de leurs études secondaires. Les exceptions ne s'appliquent que pour la communauté anglophone originaire du Canada. Dans le domaine du commerce et des affaires, la Charte prévoit l'usage obligatoire du français dans l'affichage public et la publicité commerciale et impose que les noms de marque doivent être francisés. Le français peut toutefois être accompagné d'une autre langue à condition de conserver une nette prédominance, c'est-à-dire d'avoir un impact visuel beaucoup plus important. La France pourrait s'inspirer de ces dispositions et, lorsque l'usage d'une autre langue se justifie, prévoir un double affichage, **celui en français étant prédominant sur celui en langue étrangère**, sauf s'il s'agit de noms de famille ou si l'usage de la langue étrangère est indispensable à la compréhension du message. Dans le secteur de la restauration, il est ainsi essentiel aux yeux de votre rapporteur que les enseignes des restaurants étrangers en France soient systématiquement traduites en français en premier lieu :

on ne peut par exemple accepter que dans certains quartiers de Paris les enseignes en chinois soient exclusives de tout autre information. C'est, entre autres, l'une des missions de l'Office québécois de la langue française, dont le rôle va au-delà des pratiques de médiation, et peut par exemple imposer la traduction de noms de marques : ainsi, la chaîne de restauration rapide américaine KFC, « *Kentucky Fried Chicken* » s'appelle-t-elle au Québec PFK, « *Poulet Frit du Kentucky* », sans qu'elle semble avoir perdu un seul client.

La différence est nette en comparaison avec les exigences de la loi Toubon, notamment dans les affichages publicitaires. Et pour cause, cette question est au Québec celle qui pose le plus de problèmes. Elle est à l'origine de la moitié des procédures, amiables dans un premier temps, **l'Office québécois de la langue française pouvant accorder des subventions pour aider à la francisation** ; c'est le pari payant de l'intérêt de l'effort d'explication, de pédagogie, sur les seules mesures de police, qui montre la pertinence d'un rôle de médiateur de la francisation, qui pourrait être confié dans notre pays à la DGLF. L'Office conduit aussi des procédures contentieuses, 2 % des infractions donnant lieu à poursuites. Au sein de l'entreprise, la Charte contribue à la francisation des milieux de travail en prévoyant que les entreprises établies au Québec doivent normalement utiliser le français, notamment dans les communications avec leur personnel ainsi que dans celles relatives au fonctionnement de l'entreprise et aux relations de travail.

La Charte ne comporte pas de volet spécifique sur la culture. Néanmoins, l'Assemblée nationale et le gouvernement ont adopté et mis en œuvre des politiques et programmes visant à promouvoir et soutenir la création et la production de biens et services culturels en français. Adoptée en 1992, la politique culturelle du Québec réaffirme l'importance de valoriser le français comme moyen d'expression, et le renforcement de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs francophones et la valorisation du français en sont encore aujourd'hui les axes prioritaires. Appuyé par un réseau d'une quinzaine de sociétés d'État, le ministère de la culture et des communications a pour mission de favoriser l'expression et la démocratisation de la culture québécoise et du français, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Ainsi que votre mission a pu le constater lors de son déplacement au Canada, le bilan de la politique linguistique est aujourd'hui unanimement considéré comme positif. Les progrès notables réalisés depuis l'adoption de la Charte en ce qui concerne la place occupée par le français, notamment au chapitre de l'affichage et de la langue d'enseignement, sont en particulier mis en avant ⁽¹⁾. Aujourd'hui **95 % de la population du Québec parlent, comprennent et**

(1) Sur ce dernier point, les dispositifs antérieurs qui avaient été institués s'étaient révélés infructueux : une loi pour promouvoir la langue française de 1969, ne contenait que des mesures incitatives et s'était soldée par un échec, de même que la loi 22, adoptée en 1974. Si elle établissait le français comme langue officielle et balisait l'accès à l'école anglaise, avec l'obligation de prouver que l'enfant était déjà dans un milieu anglophone avec des tests linguistiques, elle fut également un échec car discriminatoire. En revanche, la Charte de la langue française de 1977 a permis de trouver le bon équilibre en matière de scolarisation des enfants : tous les allophones vont aujourd'hui à l'école française, sauf ceux nés de parents anglophones.

maîtrisent le français. Cette situation est vue comme le grand succès de la Charte.

En complément de ses actions en faveur de la promotion de l'usage du français, le Québec est également fortement impliqué dans les questions de défense de la diversité culturelle. Il a par exemple joué un rôle important aux côtés de la France dans l'adoption de la convention de l'UNESCO. S'agissant de la création contemporaine, les institutions de la province interviennent pour le soutien des artistes en offrant des programmes de bourses, des subventions à des organismes et des partenariats. Le marché québécois étant restreint, la question est de savoir comment les institutions peuvent aider les artistes du Québec dans la perspective d'un développement du marché. La stratégie choisie vise à développer les relations internationales et entretenir un réseau international structuré autour des grandes capitales. À cette fin, des accords bilatéraux ont été conclus avec une vingtaine de pays et devraient se traduire par des échanges, notamment avec la France, mais aussi avec l'Afrique, même si l'on en est encore ici qu'aux balbutiements. Dans le même esprit, une aide à l'édition, à la production et à la diffusion, aux librairies, aux associations, est apportée par la Société de diffusion des entreprises culturelles, qui coordonne la présence québécoise à l'étranger. Enfin, la direction générale du cinéma et de la production audiovisuelle intervient en soutien à l'écriture de scénario, à la production et à la diffusion sur le territoire. 80 % du budget sont affectés au soutien à la production en langue française. Même si elle reste à concrétiser par les deux parties, on ne peut que saluer ici la déclaration d'intention signée en août 2013, en marge du festival du film francophone d'Angoulême, par Yamina Benguigui et Maka Kotto, ministre québécois de la culture. Elle devrait se traduire par un renforcement de la collaboration bilatérale et la conduite d'actions communes, notamment en Afrique, dans les domaines du cinéma, de la production numérique et du spectacle vivant, en renforçant la circulation des informations, le partage des connaissances et le développement de partenariats et d'instruments de coopération.

c. Les sciences en français, s'il vous plaît !

L'Association francophone pour le savoir-Acfas qui représente la communauté scientifique francophone, fondée dès 1923 sous le nom d'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, réunit aujourd'hui 6000 adhérents, dont plus de 3500 professeurs, au Québec, où elle dispose de sections régionales, ainsi que dans le reste du Canada. Elle a tenu son 81^e congrès cette année, qui représente le plus grand rassemblement de scientifiques francophones. **L'Acfas fait la démonstration qu'il est toujours possible de faire de la science en français, et même parfois essentiel à la construction de la pensée : la qualité des relations humaines entre chercheurs partageant la même langue permet à une communauté scientifique de partager des méthodes de recherche, de traiter de problématiques, et d'émettre des propositions nouvelles.**

Les chercheurs publient certes en anglais – car à ce stade ils n’ont guère le choix – mais la recherche et la formation se font en français : sous réserve des trois universités de langue anglaise du Québec, la science s’enseigne en français. **L’Acfas a adopté pour elle-même une politique du français, aux termes de laquelle toutes ses activités doivent être accessibles aux unilingues francophones.** Si ce principe n’exclut pas le fait que certaines activités puissent se tenir dans d’autres langues, elle ne finance elle-même aucune dépense de traduction ni d’interprétation, qui sont à la charge de ses éventuels partenaires ; de même, ses publications sont en langue française, sans qu’elle s’interdise pour autant de communiquer dans la langue de ses interlocuteurs lorsque ses intérêts ou ceux de la communauté le nécessitent.

Pour l’Acfas, l’enjeu est que la communauté scientifique francophone se reconnaisse comme telle. Pour contribuer à cette prise de conscience, elle souhaite établir des liens avec d’autres associations en français et s’affirmer au sein de la Francophonie ; elle est d’ailleurs statutairement ouverte à tout francophone au monde, et réfléchit de plus en plus à élargir sa présence à l’étranger, en Afrique francophone en particulier. Enfin, elle prône le regroupement linguistique des scientifiques et le développement de la traduction.

En matière de politique universitaire, les établissements canadiens ont pris des positions diamétralement opposées à celles qu’ont voulu prendre les gouvernements français successifs. Ainsi, **l’université de Montréal**, qui constitue le premier pôle d’enseignement supérieur du Québec et la deuxième université canadienne par le nombre de ses étudiants, près de 65 000, **dispense un enseignement exclusivement en français**, « *sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours ou par la présence d’un conférencier ou d’un professeur invité* » ⁽¹⁾. Le français est la langue des études, du travail et des communications de l’université qui a élaboré une politique linguistique aux termes de laquelle elle s’est donnée pour axe le respect de l’esprit de la Charte de la langue française et l’ambition de « *jouer un rôle exemplaire en faveur de la langue française, langue officielle et langue commune du Québec, dans le respect des autres langues* » ainsi que de « *jouer un rôle moteur dans le développement et le dynamisme de la société québécoise, en faisant la promotion du français.* » ⁽²⁾

Cela ne l’empêche pas d’accueillir un nombre croissant d’étudiants étrangers, quelque 7500 aujourd’hui, dont beaucoup d’anglophones, et de multiplier les partenariats de recherche et d’enseignement avec des réseaux et des institutions du monde entier, francophones, mais non exclusivement, dans la mesure où « *une institution du calibre de l’Université de Montréal se doit de rayonner au-delà de la francophonie. À l’échelle mondiale, diverses aires culturelles de l’Amérique du Nord, de l’Amérique latine, de l’Europe non francophone et de l’Asie représentent pour elle un potentiel crucial d’échanges,*

(1) Université de Montréal, « Politique linguistique de l’université de Montréal », Recueil officiel des règlements, directives, politiques et procédures

(2) Ibid.

d'alliances, d'offres de formation, de développements concertés de recherche, qu'elle entend continuer d'exploiter. » ⁽¹⁾

L'université de Montréal attache une importance majeure à la qualité du français de ses futurs diplômés : **parmi les universités de langue française du Québec, elle a été la première, dès les années 1980, à imposer un test de français à l'admission**, quand en France il a fallu que le législateur intervienne vigoureusement pour obtenir un test... en fin de cursus. Ultérieurement, en 2001, elle *« a adopté une politique de la qualité de la langue dans les études et mis sur pied un Centre de communication écrite afin de soutenir l'amélioration du français écrit de ses étudiants. »* Cela étant, dès lors que ses futurs diplômés seront de plus en plus appelés à œuvrer sur la scène internationale, elle encourage également *« l'insertion de modules d'apprentissage d'autres langues et cultures dans le programme d'études des étudiants, afin de favoriser une excellente maîtrise de ces langues, notamment de l'anglais »*, et fournit aux étudiants les moyens appropriés pour ce faire. En d'autres termes, l'ouverture au monde est une dimension centrale de la politique de l'université, et elle se traduit de diverses manières, accueil d'étudiants étrangers, stages internationaux. Enfin, attachée à l'excellence de son corps professoral, étranger dans une proportion de l'ordre de 15 à 20 %, l'université s'assure de la parfaite connaissance du français des intéressés et, si besoin, leur offre des services de soutien nécessaire pour leur permettre d'atteindre le niveau requis de compétence linguistique en français, qu'ils soient enseignants ou chercheurs.

En d'autres termes, contrairement aux arguments répétés à satiété en France de la part de très nombreuses autorités universitaires, **les universités canadiennes démontrent que le renoncement à la langue française au profit de l'anglais comme langue d'enseignement et de recherche n'est en rien une condition sine qua non de l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche**. C'est une position comparable que défend l'Espagne qui cherche à promouvoir l'espagnol et la culture hispanique au niveau international, à en faire un instrument d'influence, à l'imposer demain, grâce à une action commune de l'ensemble de la communauté des pays ibériques, comme langue de création et de communication scientifique au même titre que l'anglais aujourd'hui. À cette fin, et comme première étape, l'Institut Cervantes vient de passer un premier accord de partenariat avec l'université d'Harvard pour la création d'un centre de recherche sur les réalités hispaniques aux États-Unis devant préfigurer des initiatives permettant de consolider la place de plus en plus importante que l'espagnol occupe grâce à l'immigration latino-américaine.

d. Un dispositif institutionnel conséquent

Le dispositif institutionnel chargé de mettre en œuvre les dispositions de la Charte comporte trois organismes : l'Office québécois de la Langue française ; le Conseil supérieur de la langue française, dont la mission est de conseiller le

(1) Ibid.

ministre responsable de la Charte ; enfin, la Commission de toponymie, chargée de la gestion des noms de lieux du Québec.

L'Office québécois de la langue française, en premier lieu, a été créé en 1962. Composé de huit membres, dont un président-directeur général nommé par le gouvernement pour au plus cinq ans, l'Office emploie aujourd'hui 280 personnes et dispose d'un budget de 24 millions de dollars canadiens. La Charte, qui a été modifiée en 2002, lui a confié la mission de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'administration et des entreprises. À cet effet, l'Office veille à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'administration et les entreprises. Il contribue à la définition et à l'élaboration des programmes de francisation prévus par la loi et en suit l'application ; il suit l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport tous les cinq ans au ministre. Sur un autre plan, l'Office assure le respect de la Charte, agissant d'office ou à la suite de la réception de plaintes, et établit les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi, effectuée ou fait effectuer les études prévues par ces programmes.

Pour remplir ses missions, l'Office québécois de la langue française à la possibilité « *de prendre les mesures appropriées pour assurer la promotion du français* ». Il assiste et informe l'administration, les entreprises, les individus et les groupes en ce qui concerne la correction et l'enrichissement de la langue française, reçoit leurs observations et suggestions sur la qualité de la langue ainsi que sur les difficultés d'application de la loi, et en fait rapport au ministre.

La Charte de la langue française institue aussi deux autres organismes : la Commission de toponymie, qui propose au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux, procède à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux, établit et normalise la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office, officialise les noms de lieux et diffuse la nomenclature géographique officielle du Québec. Le Conseil supérieur de la langue française, enfin, composé de sept membres de la société civile nommés pour cinq ans, a pour mission de conseiller le ministre responsable de la Charte sur toute question relative à la langue française au Québec, au moyen de rapports et de recommandations. Dans un avis récent, il a identifié quatre domaines d'actions prioritaires pour redynamiser la politique linguistique du Québec : le français langue de travail ; la francisation des immigrants et leur insertion dans les réseaux francophones de travail et de la société civile (formations privées en contrat avec le gouvernement et en entreprises pour certains secteurs) ; la maîtrise du français par tous les Québécois ; l'exemplarité et le rôle moteur de l'administration et du secteur public.

C'est l'occasion pour votre rapporteur de souligner la proximité dans les buts et les missions de l'Office québécois avec ceux de la DGLF, la seule différence notable résidant dans l'absence de pouvoirs de police aux mains de

celle-ci. **Il y a en conséquence des possibilités fortes d'un rapprochement franco-qubécois dans ce domaine, que l'on devrait envisager de traduire sur le plan institutionnel :** sur le modèle d'institutions binationales qui existent d'ores et déjà, comme l'Office franco-qubécois pour la jeunesse, il serait en effet très utile que les deux institutions formalisent leur approche commune de la langue, travaillent en coordination, voire même, réfléchissent à l'opportunité d'une éventuelle fusion. Ce premier rapprochement pourrait être la préfiguration d'un futur Office mondial de la langue française, dont l'idée pourrait être soumise aux autres pays constituant le noyau dur de la francophonie.

e. Immigration, monde du travail, commerce : les nouveaux enjeux québécois

Si le bilan est positif à ce jour, rien n'est définitivement assuré. Un travail législatif est d'ailleurs en cours pour rajeunir la loi 101, qui a institué la Charte en 1977, et tenter de rompre avec une logique pernicieuse d'anglicisation, que l'on constate même dans une société aussi mobilisée pour le français que l'est le Québec.

Le point essentiel au niveau national est celui de la francisation des immigrants, dont 40 % n'apprennent pas le français. Cette question se pose tout particulièrement dans la région de Montréal, où s'établissent plus de 80 % des quelque 50 000 immigrants accueillis chaque année au Québec. Certes, l'immigration francophone est favorisée et la tendance actuelle montre une augmentation du pourcentage de nouveaux arrivants connaissant le français, qui est passé de 49 % en 2002 à 62 % en 2012. Mais la vigilance reste de mise. En effet, à titre d'exemple, si les Maghrébins - qui forment la population la plus importante des primo-arrivants - ont généralement une bonne pratique orale du français, leur compréhension écrite est lacunaire.

Ce constat a justifié une remise à niveau, dans la mesure où la maîtrise de la langue est un prérequis pour la réussite des études.

De plus, la force d'attraction de l'anglais – qui encercle véritablement le Québec sur tout le continent nord-américain – fait que la situation du français demeure fragile, et l'on constate dans la région de Montréal, une tendance à la hausse du nombre d'habitants ne parlant pas français à la maison ainsi qu'une baisse du nombre de travailleurs n'utilisant que le français au travail. Il s'agit là d'un véritable enjeu pour la société québécoise, et le sort de la francophonie québécoise se joue d'abord à Montréal : maintenir la vivacité du bilinguisme, enrichissant, dans une ville comme Montréal où la population anglophone, d'ores et déjà très importante n'en fait pas son combat.

Pour ces raisons, un projet de loi a été déposé qui traite du droit de recevoir des services de francisation, avec 24 mesures suivant le parcours de l'immigrant. L'une d'elles modifie la grille de sélection concernant la maîtrise du français, à l'instar du Canada qui a de son côté des exigences vis-à-vis de l'anglais. Ces

changements concernent tant le requérant que son conjoint. Ainsi, la francisation des mères au foyer doit-elle également être renforcée sur les heures où les enfants sont à l'école. Une centaine d'accords ont été conclus avec des Alliances françaises pour le perfectionnement linguistique. En outre, plus du quart des immigrés sont des réfugiés dont certains présentent des problèmes particuliers qu'il est essentiel de traiter, de santé mais aussi d'analphabétisme, après parfois dix ou quinze ans passés dans des camps. Pour mener à bien cette politique rénovée, ainsi que pour la révision de la politique de sélection, le Québec ayant un système d'immigration choisie dans lequel certains domaines de formation sont valorisés, le ministère devrait voir ses moyens accrus sur les trois prochaines années. L'accent sera de plus en plus mis sur les profils de compétence et la reconnaissance des formations dispensées dans les pays d'origine qui doit s'améliorer, le système actuel étant archaïque et facteur de blocages. On considère qu'une réflexion commune devrait être entreprise qui permette d'aller vers un système dans lequel les diplômes et compétences seront reconnus, y compris dans les professions réglementées, et réussir à valoriser la formation professionnelle et technique dans le monde de la francophonie. Cela est d'autant plus opportun qu'il faut aussi accompagner les entreprises qui accueillent des immigrants, lever leurs préjugés, certaines étant très réticentes.

La question de la francisation des milieux de travail est un enjeu vital pour l'avenir du Québec. Le français est certes la langue de travail, mais le sujet reste délicat. Les entreprises de 50 employés et plus ont une obligation de francisation (réunions, documents de travail, embauche, technologies de l'information et de la communication, avec obligation de produire un plan soumis à l'approbation de l'Office), mais on observe cependant un certain recul depuis 2002. C'est la raison pour laquelle un projet de loi actuellement à l'étude vise à modifier la Charte de la langue française, en introduisant notamment de « *nouvelles mesures concernant la protection et la valorisation du français par l'Administration, les entreprises, les municipalités, les universités et les collèges. Le projet de loi apporte des modifications pour favoriser le respect des droits reconnus par cette Charte en matière de langue du travail et de langue des services. Le projet de loi vise également à renforcer l'apprentissage du français par différentes clientèles scolaires et à dissuader les contournements des mesures prévues par cette Charte en matière de langue d'enseignement.* » ⁽¹⁾ Il est notamment prévu d'abaisser à 26 employés au lieu de cinquante le seuil au-delà duquel le français doit être « *langue normale et habituelle du travail* ».

En d'autres termes, devant la tendance constatée ces dernières années à la diminution de l'usage exclusif du français dans l'entreprise, au profit, le plus souvent, d'une augmentation du bilinguisme anglais-français, ou même d'un usage plus général de l'anglais, **le gouvernement fait le choix d'un renforcement de la législation, considérant que le fait de pouvoir réussir économiquement et socialement « en français » restera la plus grande motivation à apprendre et à utiliser cette langue et qu'il convient en**

(1) Projet de loi n° 12-014, exposé des motifs.

conséquence d’aller en ce sens. Si la connaissance d’une autre langue que le français, habituellement l’anglais, est devenue une exigence pour un grand nombre de postes dans plusieurs secteurs d’activité, il n’est cependant pas question de céder du terrain devant la pression de l’anglais et de porter atteinte au droit de travailler en français, qui est l’un des droits linguistiques fondamentaux des travailleurs québécois, francophones pour la grande majorité. Tout au contraire. Ce contexte est au demeurant favorisé par la forte pénétration des technologies de l’information et des communications, qui tendent à avantager l’usage de l’anglais. L’ouverture des marchés dans le cadre de la mondialisation conduit les entreprises établies au Québec à traiter régulièrement avec l’extérieur et à privilégier l’utilisation de l’anglais. Il en est de même dans d’autres secteurs, tels que les milieux universitaires et scientifiques où l’anglais occupe une place importante. Le gouvernement s’est attaqué à ce défi, notamment en se dotant en 2006 d’une politique en matière de promotion et d’utilisation du français dans les technologies de l’information et des communications. Le gouvernement a aussi pris le virage du Web 2.0 et s’est engagé dans la voie du « gouvernement ouvert » en rendant disponible sur l’Internet une quantité importante d’informations en français.

Principales propositions

- Veiller à l’application rigoureuse des dispositions législatives et réglementaires en matière d’usage du français par les autorités et administrations publiques tant en France qu’à l’étranger
- Rappeler l’ARPP à ses obligations de vigilance sur le contenu francophone des messages publicitaires
- Renforcer les dispositions de la loi Toubon en matière de publicité et d’enseignes commerciales afin d’éviter les possibilités de contournement
- Instaurer une initiation à la diversité linguistique dès le plus jeune âge
- Promouvoir l’étude des littératures et cultures francophones dans les enseignements secondaire et supérieur
- Soutenir les acteurs et réseaux qui concourent à la promotion de la francophonie culturelle
- Etudier le renforcement des missions et moyens de la DGLF
- Etudier les modalités d’un rapprochement institutionnel entre la DGLF et l’OQLF
- Garantir aux chercheurs et scientifiques la prise en compte de leurs travaux et publications en français dans leurs évaluations
- S’inspirer des réformes en cours au Québec pour améliorer la francisation des populations migrantes

D. RESTAURER LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES : UNE QUESTION DE CRÉDIBILITÉ

La place du français dans les organisations internationales se réduit comme peau de chagrin, alors même que le français bénéficie dans la plupart des organisations internationales du statut de langue officielle, lequel entraîne souvent celui de langue de travail. Malgré cette position juridique élevée, le recul de son usage est général, quelles que soient les instances concernées. C’est probablement au sein de l’Union européenne que le recul est le plus net, exception faite de la

Cour de justice de l'Union européenne, dont la langue de travail est le français, qui occupe donc une place centrale.

1. Le constat d'un recul généralisé et incessant au sein des institutions européennes

La situation n'est pas nouvelle ⁽¹⁾ et ne cesse de s'aggraver. Ces études, réalisées avant les derniers élargissements de l'Union européenne, révélaient déjà qu'en vingt ans, de 95 % des fonctionnaires parlant français, on était passé à une situation dans laquelle 80 % parlaient aujourd'hui anglais ; les élargissements n'ont fait qu'accentuer une tendance qui aurait pourtant pu être largement contenue.

a. La pratique de la Commission

Le passage de onze à 23 langues officielles s'est traduit par le recours croissant à l'anglais dans les documents de la Commission et par un effondrement parallèle du français, passé de 40 % à 5 % en quinze ans.

Comme le montre le tableau ci-dessous la part des documents rédigés en anglais par la Commission a quasiment doublé dans le même temps, puisqu'elle est passée de 45 % à plus des trois-quarts aujourd'hui, étant entendu que ces statistiques ne concernent que les documents transmis à la direction générale de la traduction et que, en parallèle, l'anglais, seule langue accessible à tous les fonctionnaires de la Commission, s'est imposé de facto comme langue naturelle de rédaction des courriels. L'année 2011 a marqué un pic, avec près de 81 % des documents de la Commission produits en anglais. Si en 2012 l'usage de l'anglais a marqué un peu le pas, c'est au profit des autres langues ainsi que de l'allemand qui depuis trois ans est sur une pente légèrement ascendante. Le français, en revanche, continue son déclin année après année.

Cet état de fait n'est pas surprenant dans la mesure où les nominations à nombre de postes de responsabilité sont souvent faites au profit d'anglophones de naissance. C'est notamment une tendance croissante de la Commission Barroso II. Ainsi, Jean Quatremer, correspondant de Libération à Bruxelles, remarquait dans son blog : *« Imaginons un instant ce qu'auraient dit et écrit les médias non francophones, britanniques surtout, si le tiers des porte-paroles de la Commission avaient été Français... L'inverse, en revanche, ne dérange personne : sur 31 porte-paroles (il reste encore trois postes à pourvoir), on compte 12 « English native speaker », pas moins (7 Britanniques, 4 Irlandais, ceux-ci n'étant aussi nombreux que parce que « English native speaker », et une franco-britannique). Et si la plupart d'entre eux parlent parfaitement français, certains d'entre eux*

(1) Rapports de M. Bruno Bourg-Broc sur « La situation du français dans les organisations internationales », en 2003 et 2005, disponibles sur le site de l'APF (<http://apf.francophonie.org/spip.php?article123>)

l'articulent péniblement alors que le français est, avec l'anglais, la seconde langue de travail de la salle de presse. »⁽¹⁾

	anglais	français	allemand	autres
1996	45,7	38	5	12
1997	45	40	5	9
1998	48	37	5	10
1999	48	35	5	8
2000	52	33	4	8
2001	55	30	4	9
2002	57	29	5	9
2003	59	26	3	9
2005	69	16,5	3,7	11,3
2006	73	14,5	2,6	10
2007	73,5	12,3	2,4	11,8
2008	73,55	11,9	2,34	12,21
2009	74,61	8,32	2,74	4,33
2010	78,13	7,21	2,14	2,31
2011	80,63	5,76	2,28	11,33
2012	77,06	5,20	2,9	14,6

Langue de rédaction des documents de la Commission, (en %) ⁽²⁾

Dans le même esprit, la communication des directions générales de la Commission n'est pas systématiquement faite dans l'ensemble des langues de travail. Ainsi, huit directions générales sur trente ont-elles des sites Internet uniquement en anglais, neuf autres ont un site proposant l'information dans les trois langues principales : allemand, anglais et français. Les autres directions générales ont des sites dont la page d'accueil est disponible dans toutes les langues officielles de l'Union ; dans la plupart des cas, ensuite, seuls les onglets et titres de rubriques sont traduits, cependant que les informations de fond sont données dans les trois langues, voire même uniquement en anglais. Cette situation se retrouve au niveau des agences et offices communautaires dont seul le tiers, six agences sur 18, proposent une version française de leur site. Inversement dix sites officiels d'agence n'existent qu'en anglais. Selon les données du dernier rapport au parlement de la Direction générale à la langue française et aux langues de France, DGLF, « en 2012, sur 20 000 pages, la direction générale de la traduction (DGT)

(1) Jean Quatremer, « La Commission Barroso II engluee dans son anglophonie », 15 février 2010, <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2010/02/la-commission-barroso-ii-englu%C3%A9e-dans-son-anglophonie.html>

(2) Source : Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 2013, page 133

de la Commission a traduit 88 % de documents en anglais et 12 % en français » et, au-delà de ce premier aspect, l'essentiel des documents sont en anglais.

b. Le Service européen d'action extérieure

S'agissant du SEAE, qui ne dispose pas d'un service de traduction propre, la pratique de l'anglais domine outrageusement. Ainsi, le site internet du service est disponible dans toutes les langues, mais si la présentation a été écrite entièrement en français, beaucoup d'éléments sont uniquement en anglais. Environ 17 % seulement (1 sur 6) des « Dernières nouvelles » sont disponibles en français, bien que la plupart des articles traitant de dossiers en cours soient traduits en français. En revanche, l'organigramme du SEAE n'est disponible qu'en anglais, tout comme la totalité des agendas. S'agissant de « la partie du site réservée à la Haute Représentante, l'usage du français est encore moins fréquent : les agendas, les actualités et les discours sont uniquement en anglais. Un petit effort est fait pour les déclarations de Catherine Ashton puisque 53,5 % d'entre elles sont disponibles en français (la plupart à propos de l'Afrique du Nord ou subsaharienne) depuis début 2013. L'offre de traduction sur le site internet n'est donc que de façade puisque les informations les plus actuelles et pertinentes sont uniquement en anglais. Seules les présentations générales, qui ne sont pas à modifier régulièrement, sont disponibles en français et dans les autres langues. Le français peut être considéré comme la deuxième langue la plus utilisée sur ce site, car aucune déclaration de Mme Ashton n'est rédigée dans une autre langue que l'anglais et le français. »

Cela étant, de la même manière qu'au sein de la Commission, l'anglais s'est imposé comme langue de travail au sein du SEAE et le français est exclu de la communication écrite : « Tous les documents de travail (notes, rapports, etc.) sont en anglais. Cette pratique qui s'apparente à une règle n'est évidemment pas sans lien avec les consignes données par la Haute Représentante de ne lui communiquer que des documents rédigés en anglais. Par contamination, cette habitude s'est imposée à l'ensemble de la production écrite du SEAE, à de rares exceptions près (projets de conclusions du Conseil se rapportant à l'Afrique francophone). Pour ce qui est de la pratique orale, les témoignages révèlent une situation moins tranchée en défaveur du français, son usage étant fonction du nombre de francophones représentés au sein du service considéré et du degré d'ouverture à l'usage de notre langue du chef d'unité ou du directeur concerné. » ⁽¹⁾ Dans d'autres instances, tels le Comité politique et de sécurité, COPS, les groupes de travail, les missions et opérations « Politique et de sécurité communes », PSDC, l'usage de l'anglais est la règle, même s'il n'y a pas de régime linguistique défini, comme à l'Agence européenne de défense, et l'on doit aussi regretter la pratique des Français en poste au sein du SEAE qui interviennent devant ses instances le plus souvent en anglais.

(1) Source : Ibid., page 135

De la même manière qu'à la Commission, le déclin du français, comme celui des autres langues, est favorisé par le fait que la France n'a pas réussi à imposer ses candidats. Comme le faisait remarquer Jean Quatremer peu après la mise en service du SEAE, « *Catherine Ashton, manifestement bien conseillée par son pays d'origine, a effectué un magnifique travail de sape du SEAE afin de lui limer les dents et les ongles et veiller à ce qu'il ne fasse pas d'ombre aux intérêts britanniques. Bref, un an après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, c'est "jeu, set et match pour la Grande-Bretagne", pour reprendre l'expression de l'ancien premier ministre de sa gracieuse majesté, John Major.* » ⁽¹⁾

c. Les instances du Conseil européen

Si 2012 semble marquer une pause dans la diminution constante de la pratique du français, la progression de l'anglais se poursuit : ce sont près de 90 % des documents qui sont rédigés dans cette langue. L'année 2011 a été celle du niveau le plus bas, historiquement, puisque sous présidence danoise, seuls 3,3 % des documents ont été rédigés en français. On relève aussi avec intérêt que si la présidence française de 2008 a permis d'inverser la tendance le temps d'un semestre, ce n'est toutefois pas notre pays qui se montre le plus volontaire en la matière : plus du quart des documents rédigés lors de la présidence luxembourgeoise en 2005 étaient en français, contre seulement 16 % par la France en 2008. De même, 22 % des textes sous présidence italienne étaient aussi en français, tout comme 15 % des textes rédigés lors de la présidence irlandaise de 2004 ⁽²⁾.

Inversement, à la différence du Luxembourg, lors de sa présidence en 2010, la Belgique n'a montré aucune intérêt particulier pour la défense du français, non plus que les autres pays supposément proches des préoccupations touchant à la francophonie, tels la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne ou Chypre, membres à part entière ou observateurs de l'OIF. C'est par exemple sous présidence chypriote, en 2012, que l'usage de l'anglais a atteint un sommet historique, les autres langues se voyant réduites à la portion congrue.

En d'autres termes, ce n'est pas tant de la part du Royaume-Uni que des autres États membres qu'« offensive » et « contre-offensive » sont menées : en effet, sur les vingt dernières présidences, la grande majorité des pays ont bien plus utilisé l'anglais dans leurs textes que le gouvernement britannique lui-même !, seuls le Luxembourg, la France et l'Italie l'ayant moins privilégié.

(1) <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2011/01/the-european-foreign-office.html>.

(2) Il semble toutefois que la dernière présidence irlandaise, au premier semestre de cette année, ait comme la présidence chypriote, contribué à privilégier l'usage de l'anglais.

		anglais	français	allemand	autres	multilingues
2003	Grèce	76	14	1	3	6
	Italie	67	22	1	5	5
2004	Irlande	76	15	1	3	5
	Pays-Bas	78	11	1	7	3
2005	Luxembourg	59,6	25,2	1,5	8,4	5,3
	Royaume-Uni	71	10,2	1,4	14,6	2,8
2006	Autriche	71,8	10	2,4	10,9	4,9
	Finlande	78,1	8,3	0,9	8,7	4
2007	Allemagne	77	8,4	2,3	6,8	5,5
	Portugal	78,8	7,4	1	9,1	3,7
2008	Slovénie	76,2	7,6	0,8	11,3	4,1
	France	65,3	16,4	0,7	9,4	8,2
2009	République tchèque	84,2	5,9	0,4	6,7	2,8
	Suède	78,8	5,4	1,4	10,4	3,9
2010	Espagne	84,5	7	0,5	5,2	2,8
	Belgique	79,1	7,6	0,5	8,1	4,8
2011	Hongrie	88,4	4,7	0,6	5,1	3,1
	Pologne	85,4	4,9	0,6	5,4	3,8
2012	Danemark	85,5	3,3	0,6	6,2	4,3
	Chypre	88,7	4,3	0,5	2,9	3,6

Langues de rédaction des documents au Conseil européen, selon les présidences tournantes, (en %) ⁽¹⁾

De même, dans les diverses instances du Conseil dans lesquelles la traduction n'est pas assurée mais où les langues de travail sont l'anglais et le français, l'utilisation de notre langue est essentiellement le fait des participants français, belges et luxembourgeois, cependant que la plupart des délégués non francophones utilisent l'anglais, de crainte de n'être pas compris, alors même qu'ils possèdent eux-mêmes une excellente maîtrise du français.

d. Pratiques linguistiques au Parlement européen

En ce qui concerne le Parlement européen, la situation du français semble meilleure : il se positionne au deuxième rang, très loin derrière l'anglais, qui est en progression constante et, en parallèle, les autres langues apparaissent également mieux considérées que dans les autres institutions. En séance plénière comme au sein des commissions, la traduction est une règle à peu près constante qui permet à chacun de s'exprimer dans sa langue. De même, les documents sont-ils traduits

(1) Source : *Ibid.*, page 134.

dans toutes les langues et les amendements déposés dans la langue d'origine du député. Seuls les travaux de dernière minute sont en anglais.

	anglais	français	allemand	italien	espagnol	autres
2007	48,61	18,7	7,7	4,03	3,74	
2008	45,95	17,95	8,28	3,87	4,46	
2009	51,31	16,80	5,85	3,22	4,13	18,68
2010	51,43	15,74	6,18	4,26	4,32	18,06
2011	51,84	14,20	5,65	4,68	2,88	20,75
2012	61,95	15,81	4,96	3,49	3,31	10,5

Statistiques par langue source pour le Parlement européen, (en %) ⁽¹⁾

De toutes, la communication du Parlement européen est la plus polyglotte et la version française du site Internet est aussi riche que la version anglaise. Les communiqués et conférences de presse bénéficient également de traduction et d'interprétation, soit dans l'ensemble des langues officielles, à Strasbourg, soit dans les trois langues de travail, à Bruxelles.

e. Faire échec à une dérive anti-démocratique

En premier lieu, c'est l'effectivité de la citoyenneté européenne qui est bafouée, alors qu'elle suppose que soit garanti à tous les ressortissants communautaires un droit égal d'accès au droit communautaire et de contrôle de l'action des institutions de l'Union ⁽²⁾. Cette thèse est notamment défendue par le vice-président du parlement européen chargé du multilinguisme, Miguel Angel Martínez Martínez, qui ne cesse de mettre en avant le lien entre construction de la démocratie européenne et multilinguisme.

En second lieu, l'incidence du monolinguisme est néfaste à la qualité du travail et de la pensée des institutions européennes. Ainsi, très récemment, la direction générale de la traduction de la Cour des comptes de l'Union européenne publiait-elle un document intitulé : « *Une brève liste de mauvais usages de la terminologie anglaise dans les publications de l'Union européenne* », qui attirait l'attention sur le fait que « *avec les années, les institutions européennes ont développé un vocabulaire qui diffère des différentes formes admises de l'anglais, (...) Cela inclut des mots qui n'existent pas ou sont relativement inconnus des anglophones de naissance en dehors des institutions européennes (« planification », « to precise », « or telematics », « for example ») ou des mots qui sont utilisés dans un sens, souvent dérivé d'autres langues que l'on ne*

(1) Source : Ibid., page 140.

(2) Jacques Legendre, Sénateur, rapport sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes.

retrouve dans aucun dictionnaire »⁽¹⁾ S'il en est ainsi « à l'écrit », on imagine sans peine ce qu'il en est dans l'expression orale au long des réunions de travail. Comme l'affirment les défenseurs du multilinguisme : le globish n'est qu'un terrible appauvrissement et la richesse de l'échange ne peut être maintenue que lorsque chacun est en mesure de s'exprimer dans sa propre langue, avec l'assurance d'être parfaitement compris de ses interlocuteurs, moyennant interprétation ou traduction.

Quant aux arguments articulés sur les moindres coûts et l'efficacité supposée du monolinguisme, ils sont battus en brèche par l'exigence démocratique : le coût global de l'interprétation et de la traduction dans les institutions européennes s'élève certes à quelque 684 M€ en 2013, mais l'économie immédiate réalisée sur ces postes ne contribue à l'évidence pas à l'intelligibilité des textes et des politiques, principes cardinaux sur lesquels il ne peut être question de transiger, ne serait-ce qu'en regard des enjeux diplomatiques voire géopolitiques.

Comme le soulignait François Grin, professeur d'économie des langues à l'université de Genève lors de la journée de réflexion sur le rôle des groupes d'ambassadeurs francophones, prenant les exemples de l'Office européen des brevets et de l'OMPI, « *l'efficacité n'est pas forcément synonyme de monolinguisme, et l'équité ne s'obtient pas forcément au détriment de l'efficacité.* » Le coût à considérer est aussi celui de la démocratie et de l'égalité entre les membres de la communauté internationale.

Au-delà de la sphère européenne, rien ne peut justifier qu'à l'issue de négociations internationales, le texte d'un accord ne soit disponible qu'en une seule langue et qu'il faille attendre parfois de longs mois avant que les versions dans les autres langues officielles soient disponibles. **Il faut imposer que la simultanéité des versions disponibles soit une règle sur laquelle on ne saurait transiger.** Il n'y a là pas de revendication plus légitime, qui peut aboutir si la France l'exige.

De manière plus offensive, très récemment, et très opportunément, selon votre rapporteur, en octobre 2013, l'Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales, AFFOI, a porté plainte contre la Commission européenne pour le « *non respect, dans le cadre de la création d'une plateforme pour lutter contre la fraude fiscale, de plusieurs articles du Traité sur l'Union européenne, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et de la Charte des droits fondamentaux. En effet, l'appel à candidatures visant à mettre en place cette plateforme, précise que la langue de travail sera l'anglais : "Étant donné que ni traduction des documents, ni interprétation simultanée ne peuvent être garanties dans les trois langues de travail de la Commission (EN, FR, DE), une parfaite maîtrise de l'anglais sera demandée aux représentants et à leurs*

(1) In : <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2013/05/je-parlais-english-fluettement-yes-yes-.html#more>; 29 mai 2013.

suppléants pour pouvoir prendre part aux discussions, comprendre les documents de travail et si nécessaire produire une contribution écrite". » Pour les auteurs de la requête, cette situation est très représentative des dérives croissantes des institutions bruxelloises vers le tout en anglais. Elle fait courir le risque de l'élimination pour le seul défaut de maîtrise de l'anglais, d'éminents spécialistes, et avantage des anglophones même de compétence inférieure.

Cette action est bienvenue, dans la mesure où force est de constater que la vigilance et les alertes ne donnent que peu de résultats et n'arrivent pas à renverser pas la tendance.

Il est surtout indispensable de créer, au sein des institutions européennes comme internationales, un corps de traducteurs aux effectifs suffisants pour permettre aux institutions européennes de travailler dans le respect des textes qui garantissent un minimum de multilinguisme.

2. La situation du français dans les organisations internationales

Au sein du système des Nations Unies d'une manière générale comme dans d'autres organisations internationales, le français résiste mieux mais pourrait être considérablement renforcé. De façon globale, la tendance est nette : le français a du mal à s'y imposer comme langue de travail et le mode « naturel » d'expression est l'anglais et le prisme de pensée de plus en plus anglo-saxon.

a. Le cas des institutions onusiennes

Lors la dernière Assemblée générale des Nations Unies, le français était de loin la deuxième langue utilisée à la tribune : 31 orateurs se sont exprimés en français, contre vingt en espagnol et 18 en arabe. Si le portugais est devenu la cinquième langue la plus utilisée, le russe est marginal, tout comme le mandarin, uniquement parlé par la délégation chinoise. L'anglais reste bien sûr largement dominant : 103 intervenants l'ont employé. Les mêmes proportions se retrouvent s'agissant de la diffusion écrite des discours : l'anglais est très largement en tête, il est même en progression, puisque 158 discours ont été diffusés en version anglaise, contre 154 en 2012, mais c'est aussi le cas des versions françaises : 35 discours ont été diffusés en français cette année, contre 32 l'an passé, ce qui peut traduire un appui au multilinguisme.

Il faut saluer le fait que certains dirigeants d'organisations internationales, francophones et francophiles soulignent l'impératif pour leur institution de respecter la parité linguistique entre les langues officielles. Ainsi le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, CEA, Carlos Lopes, conscient de dérives inacceptables, a rappelé ces obligations à ses services au début de l'année 2013 : circulaires et annonces doivent être systématiquement publiées en français et en anglais, de même que les communications de fond. Cela n'est pas anodin, dans la mesure où le siège de la CEA est à Addis Abeba. Comme celui de l'Union africaine, au sein de laquelle la

situation est en revanche aujourd'hui différente, les principaux dirigeants étant anglophones.

Certes, comme le rappelait en 2005 notre collègue Bruno Bourg-Broc alors rapporteur sur « *La situation du français dans les organisations internationales* » pour le compte de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, « *le français demeure la langue la plus enseignée au sein des institutions* », notamment à l'ONU. C'est toujours le cas aujourd'hui. À New York, quelque 700 à 800 fonctionnaires par trimestre suivaient alors des cours de français. Cela n'empêchait pas qu'au sein des organisations onusiennes, où que soient situés leur siège, à l'instar de ce qui se passe au sein de l'Union européenne, le nombre de pages rédigées en anglais comme langue d'origine ne cessait de croître ; que les services de traduction voyaient leurs effectifs diminuer et l'anglais acquérir de plus en plus une position *de facto* de langue de travail unique, qui apparaissait de ce fait inévitablement aux yeux des candidats fonctionnaires soumis à des tests d'aptitudes linguistiques « *comme la seule langue véritablement utile* ».

La domination de l'anglais est parfois telle que les services de traduction, devenus inutiles lorsque la quasi-totalité des documents sont rédigés en anglais, disparaissent peu à peu, par exemple par non renouvellement des départs à la retraite. Ainsi en est-il de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), où l'anglais est la seule langue des réunions informelles et où il n'y a pas de service de traduction, des autres instances de l'Office des Nations Unies de Vienne où l'anglais est désormais seul utilisé, à l'ONUDI par exemple, d'où la France vient de se retirer. Ici aussi, comme au sein des institutions de l'Union européenne, il faut veiller au respect scrupuleux des textes et en faire une question de principe sur laquelle il ne faut plus transiger. **S'assurer, en conséquence, que le nombre de traducteurs et d'interprètes soit suffisant pour garantir que les organes des institutions internationales sont en mesure de travailler dans toutes leurs langues de travail.**

Comme pour les instances européennes, **l'enjeu est certainement la création d'un corps international de traducteurs et d'interprètes** qui assureraient ces missions essentielles dans l'ensemble des organisations internationales. Votre rapporteur invite le gouvernement à prendre l'initiative d'une telle proposition pour laquelle elle a des alliés, en particulier les pays qui partagent ces mêmes préoccupations au sein des principaux groupes linguistiques.

b. L'empêchement intolérable fait au multilinguisme

À l'Union africaine comme ailleurs, si les francophones parlent anglais, l'inverse n'est pas vrai. À l'instar d'autres instances, l'usage de l'anglais y est de plus en plus dominant, alors même que la majorité des États membres est francophone ! Les règles internes de l'Union africaine prévoient l'égalité des langues internationales et des langues africaines mais, comme au sein de l'Union

européenne, une évolution identique conduit au fait que plus des deux-tiers des documents officiels sont rédigés en anglais, après que l'essentiel des réunions préparatoires se soient déroulées en anglais, compte tenu de la modestie des services de traduction.

Ainsi en est-il également à l'OCDE au sein de laquelle, depuis des années, la situation du français ne cesse de se dégrader, alors même que le français en est aussi langue officielle et que son siège est établi à ... Paris ! Dans la pratique, tous les fonctionnaires francophones doivent parler anglais et en avoir une connaissance non seulement passive mais active ; l'inverse n'est pas vrai et nombre d'agents anglophones se dispensent d'autant mieux de toute connaissance du français que le Secrétariat de l'organisation s'oppose à ce qu'une connaissance minimale du français soit exigée dans les procédures de conversion des CDD et CDI. En conséquence, l'essentiel des réunions de travail se fait en anglais et le français y est ignoré, de même qu'il est insuffisamment utilisé dans les traductions des publications. **Il y a de la part du secrétariat de l'OCDE, pour lequel le bilinguisme s'apparente à une contrainte administrative, une politique délibérée et constante en faveur de l'anglais, à laquelle correspond en parallèle le recrutement d'économistes essentiellement issus d'universités anglo-saxonnes ; de sorte qu'au monolinguisme de fait s'ajoute progressivement une monoculture.** À cet effet, le fait que la France, du fait du siège parisien de l'organisation, soit sans doute surreprésentée au sein du personnel de l'OCDE, puisque plus du tiers des employés sont français, ne saurait être considéré comme un critère permettant de juger enviable le sort fait au français. Cette situation ne contribue en effet en rien, contrairement à ce que défend son Secrétaire général, au respect de notre langue comme langue de travail, dans la mesure où, pour pouvoir travailler et échanger avec leurs collègues étrangers qui ne maîtrisent pas le français, ils doivent, *volens nolens*, s'exprimer et rédiger en anglais.

Ce constat avait été aussi fait par Bruno Bourg-Broc dans ses rapports pour le compte de l'APF en ce qui concerne l'UNESCO, dont le nombre de pages originales en anglais ne cessait d'augmenter dans les années 2000.

On ne peut non plus passer sous silence la grave dérive au Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose : alors que la France, rapportée au nombre de ses habitants, est de loin le principal de ses contributeurs, qu'un de ses directeurs généraux, Michel Kazatchkine, était français et que le siège soit à Genève, l'anglais est la seule langue d'instruction des projets, même lorsqu'ils concernent des pays francophones, loin de disposer des ressources, tant financières qu'humaines, pour pouvoir traiter aisément des dossiers dans une autre langue que la leur. Et on se demande d'ailleurs bien au nom de quoi on leur imposerait une telle contrainte. La dernière évaluation faite à la demande du MAEE ⁽¹⁾ confirme qu'aujourd'hui encore « *l'ensemble des documents*

(1) *Evaluation des contributions françaises au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Rapport final, août 2013, page 36.*

contractuels sont rédigés en anglais (bien que les négociations, les documents intermédiaires et les lettres de gestion soient rédigés en français) ce qui apparaît en contradiction avec les actions conduites par la France en faveur de l'utilisation de la langue française et les objectifs poursuivis par l'OIF au sein de laquelle siègent la majorité des pays africains francophones. Cette situation peut également entraîner des difficultés de compréhension par les bénéficiaires de certaines nuances prévues dans les contrats. Un certain nombre de notes d'information et rapports ne sont d'ailleurs pas traduits en français, ce qui pose problème aux pays d'Afrique francophone. L'importance de la contribution de la France au Fonds mondial, mais également la place qu'occupent les pays francophones d'Afrique subsaharienne dans son portefeuille de financement, militent pour une plus grande utilisation de la langue française dans les relations entre le Fonds mondial et ces pays (documents contractuels, documents techniques et de cadrage stratégique). »

L'incapacité des pays francophones, et de la France en particulier, à mettre un terme à cette imposture est proprement stupéfiante !

c. Les raisons de ces dérives

« L'une des causes de l'expansion de l'anglais dans les organisations internationales est une certaine absence de résistance des Etats francophones » ⁽¹⁾.

Les questions économiques, bancaires, les télécommunications se travaillent plus en anglais que l'agriculture, aujourd'hui en perte de vitesse. Comme en ce qui concerne les institutions de l'Union européenne, on touche ici à la question des stratégies d'« entrisme » au sein des organisations internationales de la part de certains pays qui savent mener de véritables politiques de recrutement, aspect sur lequel notre pays n'a jamais eu le même positionnement, préférant viser l'occupation des postes les plus prestigieux, de directeur général, négligeant les niveaux d'encadrement intermédiaire. **Il est donc important que la France et les États francophones définissent une stratégie de placement de fonctionnaires au sein des principales organisations internationales.** En outre, ces pays pourraient élaborer un code de déontologie ou de bonne conduite qui inciterait notamment les fonctionnaires internationaux francophones à utiliser eux-mêmes et promouvoir autant que faire se peut la pratique du français au sein des organisations internationales dans lesquelles ils travaillent.

Enfin, le coût du multilinguisme – qui est pourtant une condition de la démocratie et du lien avec les citoyens - au sein des organisations internationales n'est évidemment pas assumé. À tel point que même le parlement européen a réduit son budget traduction l'an dernier, ce qui ne peut que conduire à privilégier

(1) Bruno Bourg-Broc, rapporteur, « La situation du français dans les organisations internationales », 2005 rappelant qu'« il est loin le temps où un Georges Pompidou subordonnait l'acceptation par la France de l'entrée de la Grande Bretagne dans l'Europe à la pratique du français par tout Britannique embauché dans les institutions européennes. ».

encore plus la langue qui tend mécaniquement à s'imposer. **À cet égard, le fait que notre pays réduise année après année ses propres contributions volontaires aux institutions du système onusien ne peut qu'avoir un impact négatif sur notre capacité de plaider quant au positionnement du français, dans la mesure où c'est précisément via ces apports, plus que par les contributions obligatoires, que s'exerce l'influence des donateurs au sein des programmes et projets qu'ils choisissent de financer.** En ce sens, la réduction drastique et continue depuis des années des fonds que la France consacre aux organisations de l'ONU lui a fait perdre toute visibilité et rôle effectif au sein de certaines d'entre elles. **Sans doute faut-il envisager de flécher une part, fut-elle modeste, de nos contributions vers des dépenses spécifiques dédiées à la traduction et l'interprétation.** Comme pour les professeurs de langue française, la relève des interprètes et traducteurs n'est pas assurée sur le moyen terme, notamment en ce qui concerne un certain nombre de combinaisons linguistiques. Si rien n'est fait, la langue française perdra définitivement son statut de langue internationale.

3. Des actions de formations indispensables... mais largement insuffisantes

Face à cet état de fait, il est essentiel de prendre les mesures qui s'imposent pour que le français retrouve toute sa place au sein des institutions internationales et, surtout, de tenir un discours de fermeté. Car nombre des dispositions que l'on peut envisager existent déjà, et parfois depuis fort longtemps. Il est par conséquent peut-être opportun de s'interroger tout d'abord sur leur relative inefficacité.

a. Les actions de formation de l'OIF

Depuis longtemps déjà, des cours, nombreux, sont organisés à destination des publics de diplomates, d'experts et de fonctionnaires afin que la méconnaissance de notre langue ne soit plus une raison alléguée pour justifier la pratique croissante de l'anglais au sein des organisations internationales.

S'agissant des organisations internationales, de nombreuses actions de sensibilisation sont conduites auprès des personnels diplomatiques, notamment à travers ses Représentations permanentes auprès des organisations internationales. Dans le cadre du programme « *Le français dans les organisations internationales* », l'OIF organise des formations linguistiques et thématiques destinées aux fonctionnaires et responsables des principales organisations africaines (Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Autorité intergouvernementale pour le développement...), dont le but ultime est de faciliter l'usage du français en tant que langue officielle et de travail par les États membres francophones. La moyenne annuelle du budget dépensé dans le cadre de ce programme depuis 2010 est de 650 000 euros, avec une progression de 15 % entre 2010 et 2012, soit un total de 2 600 000 euros.

En complément, l'OIF a conclu des accords-cadres avec les organisations internationales afin de garantir que les réunions respectent le statut de notre langue, que les publications soient disponibles en français. Elle mène des actions de sensibilisation auprès des services de presse et d'information des organisations concernées, en plus d'une intervention politique au plus haut niveau. Un « vade-mecum sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales » a été adopté au sommet de Bucarest en 2006, qui engage les pays de la Francophonie au plein respect du statut du français comme langue de travail dans les organisations dont ils sont membres. Leurs représentants et délégués sont notamment appelés à s'exprimer en français quand l'usage de leur langue nationale n'est pas possible, à demander que l'interprétation simultanée des interventions en français soit assurée, et à exiger que la documentation et les publications, y compris électroniques soient disponibles en français. Précisément, aux termes de ses dispositions, selon la position de chacun au sein de l'OIF, « *le français doit être, en principe, utilisé en toutes circonstances par 19 des 72 pays membres et observateurs de la francophonie, en alternance par dix pays et de préférence par 32 pays. Dans certains cas (onze pays), l'exigence d'une traduction écrite est signifiée.* » Les enjeux de formation, de coopération avec les autres aires linguistiques, d'implication des groupes d'ambassadeurs francophones sont affirmés.

Au niveau européen, le pays qui assure la présidence de l'Union européenne bénéficie d'un programme renforcé : des cours accélérés, des stages en immersion, en particulier pour les présidents de groupes de travail, sont organisés. Plus de 70 000 personnes, diplomates et fonctionnaires, ont été formés dans 25 pays, le renforcement de l'usage du français passant par son apprentissage par les fonctionnaires non-francophones des États membres appelés à siéger à Bruxelles et, dans le contexte de l'élargissement, de ceux des pays voisins de l'Union européenne. Il vise à améliorer leurs capacités de travail et de négociation en français, s'agissant en particulier des personnels des nouveaux États membres.

En outre, des programmes sont dirigés vers les diplomates. Le programme « Le français dans la diplomatie et la fonction publique » s'adresse aux diplomates et fonctionnaires des pays membres de l'OIF dont le français n'est pas la langue officielle, qui se voient proposer des cours de langues, des séminaires thématiques et techniques. Il concerne 24 pays partenaires et signataires d'un accord-cadre dans lequel ces pays prennent différents engagements comme ceux de faire appliquer les dispositions du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et de cofinancer les formations. Conformément aux recommandations de l'évaluation du programme effectuée en 2011, les critères de sélection des bénéficiaires ont été revus pour dépasser le strict apprentissage et atteindre l'objectif initial d'un réel et meilleur usage de la langue française sur la scène internationale. Dans cette optique, des aménagements ont été apportés, notamment celui de la suppression du niveau « débutant », dès lors qu'il n'est pas apparu possible, dans ce cas, d'atteindre un niveau de maîtrise de la langue française suffisant pour s'exprimer auprès des institutions pendant les 3-4 ans que dure une mission diplomatique auprès de l'Union européenne. Si

l'apprentissage « débutant » reste encore possible dans certaines capitales et pour un public de jeunes diplomates, l'OIF a fait le choix, à la lumière de l'évaluation, de miser non pas sur une politique d'offres mais sur une politique pragmatique de l'usage réel de la langue. De manière complémentaire, le programme « Le français dans les organisations internationales » constitue le volet parallèle consacré aux fonctionnaires de différentes organisations régionales africaines issus de pays membres ou non membres de la Francophonie.

À ces mesures s'ajoutent les pactes linguistiques destinés à promouvoir la langue française. Des engagements ont été signés avec le Liban, l'Arménie, les Seychelles et Sainte-Lucie, pour lesquels le Ghana et le Burundi ont manifesté un intérêt. Dans le même esprit, le département de la langue française et de la diversité linguistique de l'OIF conduit aussi un programme de renforcement du français dans les organisations internationales. L'accent est donc mis sur la maîtrise du français par les fonctionnaires des pays anglophones, ou du moins leur compréhension passive.

Concernant les experts, la plupart des programmes de l'OIF ont pour objectif la mobilisation et le renforcement de l'expertise francophone dans les différents domaines d'intervention de la francophonie, comme par exemple celui des négociations commerciales à travers le Projet « Renforcement des capacités en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales » (*Hub and Spokes*), mis en œuvre au niveau des Etats et des régions économiques par l'OIF et le Secrétariat du Commonwealth, co-financeurs et facilitateurs, ou encore les négociations internationales sur le développement durable (biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification).

Au total avec ces programmes, l'OIF a formé une moyenne de 7 000 personnes par an pour un budget total sur les 4 ans de près de 8,7 M€. Le taux de cofinancement des pays, en hausse, est à présent de 27 % en moyenne ; il participe de la logique d'implication des partenaires et d'appropriation du programme par ceux-ci, condition *sine qua non*, pour faire progresser l'usage effectif du français. L'OIF mène aussi un programme en direction des parlements où l'usage du français est modérément répandu. L'appui « Promotion de la Francophonie » (anciennement appui spécial) leur est destiné. Il met l'accent en particulier sur la traduction en langue française de tout ou partie du site Internet de ces parlements, et vise à favoriser un meilleur accès à l'information francophone par un apport en documentation en français (dotation d'ouvrages, abonnement à des revues spécialisées) et par des cours de langue française. Deux à trois parlements (monocaméraux ou bicaméraux), soit trois chambres au plus, sont désignés tous les deux ans par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et chacun bénéficie du programme pendant 4 ans.

b. La politique du ministère des Affaires étrangères

De son côté, le ministère des Affaires étrangères intervient à hauteur de 160 000 € en 2013 en complément de ce plan, avec la mise en place de cinq

programmes : le Fonds d'intervention linguistique (ex-FIP) ; les stages linguistiques pour les hauts fonctionnaires des institutions communautaires et des États voisins de l'Union européenne ; les stages de formation à destination de hauts fonctionnaires organisés dans le cadre de la préparation des présidences du Conseil de l'Union européenne ; les sessions de formation de formateurs intitulées « Enseigner le français à des publics en charge de dossiers internationaux » ; le soutien à l'Académie diplomatique de Vienne. Par ailleurs, le programme « Le français dans les organisations internationales » a pour objectif de promouvoir le français au sein des organisations africaines, – Union africaine, Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, etc. –, avec une extension récente aux grands centres européens de formation de l'élite communautaire, comme le Collège d'Europe de Bruges. Des « plans capitales de l'UE » permettent enfin la formation linguistique de diplomates européens. A l'initiative du ministère, une certification de « français diplomatique » est actuellement en cours d'élaboration, qui permettra de valider le niveau de français des diplomates et d'inciter nos institutions partenaires, y compris les ministères des affaires étrangères, à intégrer le français dans le parcours professionnel de leurs agents, comme c'est d'ores et déjà le cas en Afrique du Sud.

Force est cependant de constater que ces programmes de formation et actions de sensibilisation – considérés par nos partenaires comme remarquablement pertinents : les Espagnols y voient par exemple l'une des raisons pour lesquelles le français, quoi qu'en dise Paris, occupe encore une telle place à Bruxelles ou dans les cercles onusiens.⁽¹⁾ – n'ont pas aujourd'hui réussi à inverser la situation de déclin dans laquelle se trouve notre langue au niveau international. Ils doivent à l'évidence être renforcés. En d'autres termes, ce ne sont pas les axes, les actions ou les programmes qui font défaut ; c'est une question d'efficacité.

4. Des pistes nouvelles pour faire reculer l'hégémonie de l'anglais

La situation du français dans les organisations internationales est d'autant moins compréhensible que notre langue bénéficie d'atouts incomparables dont les pays francophones ne semblent pas savoir tirer profit. Ceux de son statut international de langue obligatoire voire de travail, et du nombre de pays concernés en premier lieu. C'est donc plus au niveau politique qu'il convient de mettre l'accent.

Sans doute qu'à un déploiement stratégique resserré et plus ferme des nations francophones doit aussi s'ajouter la reconnaissance de nouvelles langues officielles, de façon à trouver des alliances utiles.

(1) Source : http://sociedad.elpais.com/sociedad/2013/04/25/actualidad/1366913109_148939.html; Naiara Galarra, « "Excusez-moi", deje sitio al español », *El País*, 25 avril 2013.

a. Réussir à mobiliser nos partenaires les plus motivés au sein de l'OIF

Il importe de constituer au sein de l'OIF un noyau dur de pays authentiquement francophones. Ce groupe des pays les plus motivés de nos partenaires permettra de constituer des alliances stratégiques pour faire en sorte que le français retrouve la place qui doit être la sienne sur la scène internationale et notamment au sein des organisations multilatérales.

Au sein de l'Union européenne, la France et la francophonie devraient être en position de force, peut-être même plus que dans tout autre instance internationale ou régionale, du moins théoriquement : près des deux tiers des 28 États membres sont en effet également membres de l'OIF à un titre ou à un autre ; sept le sont de plein droit ⁽¹⁾, dix le sont comme observateurs ⁽²⁾. Sauf à considérer que l'OIF est un club dont les membres n'ont aucun intérêt pour ce qui est à la base de leur rassemblement, la double appartenance de 17 États membres doit être de quelque utilité. On comprend d'ailleurs assez mal que la France n'ait pas su depuis si longtemps mieux tirer profit de ce réseau pour conforter la position de sa langue, et à l'imposer dans un rapport de forces. Les réticences éventuelles qui amèneraient la France à ne pas vouloir prendre la tête de ce combat restent incompréhensibles : votre rapporteur estime au contraire que c'est précisément à notre pays de le conduire et de porter au premier chef ce message au nom de la communauté francophone.

La France doit par conséquent proposer à ses partenaires de l'Union également membres de l'OIF de définir une stratégie commune en ce sens et qui se traduise par une pression forte exercée ensemble sur les instances et services de la Commission.

Cette stratégie francophone intégrée a évidemment toute sa pertinence au sein des organisations régionales, comme par exemple à l'Union africaine.

À la tribune de l'Assemblée générale des Nations-Unies, l'immense majorité des pays membres de l'OIF ne respectent pas leurs engagements linguistiques : cette année, ce sont 43 d'entre eux qui ont exclu le français de leurs interventions orales, soit 10 % de plus qu'en 2012. En d'autres termes, le « *vade-mecum sur l'emploi du français dans les organisations internationales* » souscrit lors du sommet de la francophonie de Bucarest, reste aujourd'hui en grande partie sans effet. A ce sujet, dans un rapport de 2010, un membre de l'APF se demandait précisément pour quelles raisons quatre ans après son adoption, seuls la France et le Canada avaient « *adopté des dispositions nationales relatives au respect des engagements internationaux dérivant de l'adoption du vade-mecum par les Chefs d'État et de gouvernement francophones ?* », ⁽³⁾ soulignant que l'OIF n'avait fait

(1) France, Belgique, Bulgarie, Chypre, Grèce, Luxembourg et Roumanie.

(2) Autriche, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

(3) Georgică Severin, (Roumanie), rapporteur, « *Suivi sur le français dans les organisations internationales* », APF, 36^e session, Dakar, 5-8 juillet 2010.

de démarches à ce sujet qu'auprès de 23 des 68 États alors membres. **Votre rapporteur juge essentiel que l'OIF rappelle aux pays membres de respecter, comme ils s'y sont engagés, les dispositions du vade-mecum, mais également qu'une réflexion s'engage quant aux dispositions à prendre à l'égard de ceux qui continueraient de ne pas appliquer cet accord élémentaire. L'OIF ne pourrait-elle réfléchir à la contractualisation des dispositions du vade-mecum,** dépassant la simple invitation à utiliser le français ? À cet égard, peut-être l'idée d'un pacte linguistique qui avait été émise il y a quelques années pourrait-elle être reprise.

Quels que soient les dispositifs envisagés, l'organisation devrait être plus directive et dotée des moyens lui permettant de faire respecter le pacte linguistique. Enfin, votre rapporteur plaide une nouvelle fois pour que l'on envisage que le noyau dur des pays authentiquement francophones jouisse d'un certain nombre de prérogatives exclusives au sein de l'organisation. De quelque manière que se concrétise la réflexion, elle doit aboutir à un engagement renforcé des pays francophones quant à leur utilisation du français sur la scène internationale.

b. Les francophones ont des alliés au sein des organisations internationales

Le moment est d'autant plus opportun pour agir que l'on constate précisément une discipline de groupe renforcée au sein des espaces hispanophone, arabophone et lusophone. Un « *groupe des amis de la langue espagnole aux Nations Unies* », vient ainsi d'être constitué, cependant que les pays lusophones, réunis dans la Communauté des pays de langue portugaise, CPLP, unanimes, militent pour la reconnaissance du portugais comme langue officielle aux Nations Unies. Les associations de fonctionnaires français des organisations internationales constatent la montée en puissance de l'espagnol depuis une dizaine d'années, précisément parce que les ambassadeurs des pays hispanophones se sont unis pour exercer une pression régulière en ce sens, a priori efficace, sans doute plus que celle faite en faveur de l'application des règlements linguistiques et de l'usage du français. Dans le même esprit, un rapport de l'APF de 2005 indiquait que les Espagnols avaient réagi à la lenteur de la mise à jour en espagnol du site internet des Nations Unies en en confiant la traduction à des universités espagnoles. Des alliances stratégiques pourraient d'ailleurs être trouvées avec ces groupes de pays, qui traduiraient peut-être plus efficacement la volonté politique commune de gouvernements d'horizons culturels différents en faveur de la diversité et de la promotion du plurilinguisme, qui éviteraient les risques d'opposition entre « camps » partageant chacun les mêmes buts, au bénéfice final du monolinguisme. **Peut-être l'un des axes d'une démarche commune à proposer pourrait-il être en faveur d'un plaidoyer pour la reconnaissance de langues officielles et de travail supplémentaires au sein des organisations internationales.**

Des initiatives opportunes ont lieu, qui mériteraient d'être systématisées : ainsi, l'an dernier, la constitution d'un groupe francophone au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale, OACI, pour une meilleure concertation, une entraide mutuelle, des conseils réciproques afin d'améliorer la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées dans les États membres de l'organisation. Sont plus particulièrement concernées les questions de défense des intérêts des États membres francophones de l'organisation en matière de disponibilité de logiciels et de documents français nécessaires ; la promotion et la défense de la présence du leadership francophone dans les organisations internationales ou régionales de l'aviation civile ; l'action comme groupe de pression intelligente et d'orientation des États membres francophones en vue d'améliorer la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'aviation civile ; les questions de formation, de performance optimale en zone francophone, de nombreux pays d'Afrique exprimant notamment des préoccupations quant à la difficulté d'obtenir des documents traduits depuis l'anglais dans les 5 langues officielles de l'OACI autres que l'anglais alors même que cela est porteur de conséquences possibles en matière de sécurité aérienne dans les pays francophones. Question d'autant plus importante que 53 des États contractants de l'OACI sont francophones.

S'il existe également des groupes d'ambassadeurs francophones auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que des réseaux de fonctionnaires francophones veillant à l'usage et la présence du français sur le terrain, sans doute conviendrait-il aussi de les dynamiser et de mieux soutenir leurs efforts. Dans le même ordre d'idées, le renforcement du rôle des représentations permanentes de l'OIF auprès des organisations internationales doit être une priorité.

En résumé, il ne suffit pas aujourd'hui de dire que la francophonie « *doit assurer le maintien du multilinguisme dans les organisations internationales* » et « *renforcer l'usage du français en tant que langue de la diplomatie, en particulier au sein des organisations politiques internationales ou régionales (onusiennes, européennes ou africaines) selon les principes définis par le vade-mecum (...)* » comme l'établit le document de politique intégrée de promotion de la langue française « *Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain* », adopté lors du sommet de Kinshasa en octobre 2012. Il faut le faire.

Principales propositions

- Développer des alliances au sein du système international avec les principales communautés linguistiques. Promouvoir la reconnaissance de langues officielles et de travail au sein des organisations internationales.
- Imposer le respect scrupuleux par l'ensemble des institutions européennes des dispositions en vigueur en matière linguistique
- Créer au sein des institutions européennes et internationales un corps de traducteurs aux effectifs suffisants pour garantir le respect des dispositions en vigueur en matière linguistique
- Prendre l'initiative d'une stratégie commune aux pays francophones visant au placement de fonctionnaires francophones au sein des organisations internationales
- Etudier la possibilité de flécher une part des contributions volontaires de la France au sein des organisations internationales sur des dépenses dédiées à la traduction et à l'interprétation
- Maintenir les programmes de formation au français de l'OIF
- Faire respecter par l'OIF les obligations linguistiques des Etats membres sur la scène internationale
- Mener un plaidoyer en faveur de la contractualisation des dispositions du vade-mecum de l'OIF

II. POUR LA FRANCOPHONIE : METTRE EN MOUVEMENT UNE COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS

En repartant « du fondement linguistico-culturel qui conditionne la nature spécifique de la Francophonie comme projet politique », on fournit à ce projet une « assise pour relever les défis géo-culturels [...] et dont l'importance stratégique actuelle appelle un rôle original qu'aucune autre organisation n'est en mesure d'assumer. [...] La Francophonie représente-t-elle aujourd'hui un projet politique crédible [...], porté par une organisation dont l'assise véritable est celle de la francophonie réelle et [...] axé en priorité sur les défis qui concernent les parlants-français et qu'aucun pays n'est en mesure de relever seul ? [...] Que voulons-nous faire ensemble dans le cadre spécifique de la Francophonie ? ». C'est en ces termes que Jean Tardif ⁽¹⁾ interroge, à raison, la possibilité de construire un projet politique francophone, qui intéresse les populations et leur donne le sentiment d'appartenir à une communauté. Comme il le souligne lui-même, ce sentiment d'appartenance reste à construire.

A. LE FRANÇAIS, LANGUE ÉCONOMIQUE D'UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT

Pour la première fois, l'OIF présentera lors de son prochain sommet, à Dakar en novembre 2014, les résultats finaux de sa réflexion sur l'élaboration d'un projet de stratégie économique pour la Francophonie dont elle a reçu mandat par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de Kinshasa.

1. De l'intérêt de faire des affaires dans sa langue

a. L'idée sous-jacente

« La francophonie est devenue un champ économique mondial avec des perspectives considérables de développement : en 2007 elle représentait plus ou moins 20 % du commerce des marchandises mondiales et avec des investissements de 170,56 milliards \$US, quelque 26 % du total des investissements mondiaux. Les francophones passeront de 220 millions aujourd'hui à 750 millions en 2050 avec 85 % de la population francophone située en Afrique dont le PIB passera de 1600 milliards à 2600 milliards de dollars dans les 10 prochaines années. Il nous apparaît donc essentiel de faire de la francophonie un outil de développement économique dynamique, ambitieux et solidaire et de saisir les opportunités d'affaires qu'elle nous offre d'autant que nous nous employons à fixer le cadre et les conditions de cette performance. » ⁽²⁾

(1) Jean Tardif, La Francophonie, acteur de la mondialisation culturelle ?, *La Revue internationale des Mondes Francophones*, N°1, Automne-Hiver 2009, pp53-80.

(2) <http://www.ccquebec.ca/rife2012/>

L'appartenance à la communauté francophone offre ainsi des perspectives intéressantes : capacité de travailler en français avec des clients et des fournisseurs francophones, possibilité de recrutement dans le monde francophone... D'où la réflexion à mener sur la création d'un espace économique francophone, sur le renforcement des relations commerciales, économiques ou d'investissements, sur le développement de partenariats, qui viendraient compléter les axes linguistiques et culturels.

Les Québécois, comme les Canadiens d'une manière plus générale, sont particulièrement motivés en regard du potentiel de développement économique et social de l'espace francophone. La francophonie économique est également depuis plusieurs années une priorité d'Ottawa, notamment dans le but de trouver des réponses à la crise qui frappe les entreprises canadiennes. En d'autres termes, la francophonie économique est clairement un des instruments de la diplomatie commerciale du gouvernement fédéral. En ce qui concerne le Québec, un groupe de travail interministériel a été constitué pour promouvoir les atouts et priorités économiques de la province. Le Québec prône des actions concrètes portant par exemple sur le développement du micro-crédit, l'appui à l'entrepreneuriat féminin, l'encouragement à la formation professionnelle et technique en français, la normalisation, la qualité et la certification francophones. Plus largement, quatre enjeux intéressent particulièrement le gouvernement québécois : énergie ; gouvernance ; formation professionnelle et technique ; économie sociale et solidaire. Des constats identiques sont faits dans la province voisine de l'Ontario, où les acteurs économiques partagent l'idée selon laquelle une dimension essentielle doit être approfondie : celle des réseaux et des liens interpersonnels. À cet effet, l'idée de la création d'un rendez-vous annuel, consacré à l'entreprise et à l'investissement, qui se tiendrait soit à Paris soit à Toronto, fait son chemin. La cible visée porte particulièrement sur les ETI, compte tenu de leurs besoins d'échanges d'expériences.

Du côté français, les choses sont sans doute moins avancées sur le plan pratique. Le Plan d'action pour la francophonie, pour modeste qu'il soit sur ce volet, a néanmoins commencé à être mis en application. Les axes qu'il propose ont leur pertinence pour que le français ait toute sa place dans l'économie : la promotion de l'apprentissage du français économique dans notre réseau culturel et dans les systèmes éducatifs étrangers devrait débuter en 2014, tout comme le développement de filières francophones dans les établissements formant des dirigeants d'entreprise.

Pour le reste, ce que le Plan esquisse en matière de définition de normes en français, sujet stratégique, pour la préservation des intérêts économiques de nos entreprises et la fonctionnalité de la langue française, en particulier dans les domaines de hautes spécialisation, ne semble pas encore déboucher sur des actions concrètes. Il est annoncé que « *nous devons travailler à favoriser la mobilité des personnes dans l'espace francophone et accompagner des investissements durables pour un développement des relations économiques et commerciales entre les partenaires de la francophonie* », sans que rien ne soit dit des modalités ni des

ressources consacrées. L'action du ministère de la francophonie en faveur de la promotion de la francophonie économique apparaît encore en phase de mûrissement.

Une étude récente demandée par la ministre sur « *Le poids économique de la langue française dans le monde* »⁽¹⁾ a conclu au fait que le partage de la langue française stimulait le commerce, la croissance et l'emploi. Le ministère a commandé une seconde étude qui offrira prochainement des éléments de comparaison aux autres principaux espaces linguistiques, anglophone, hispanophone, arabophone et lusophone, afin d'apprécier la part que représente chacun d'entre eux dans la richesse mondiale et dans les échanges internationaux ainsi que les bénéfices qu'en tirent les pays membres. Cela semble d'autant plus pertinent que certaines de ces communautés se sont depuis longtemps organisées dont les membres tirent profit.

b. Rattraper le temps perdu sur d'autres communautés linguistiques

D'autres grandes communautés culturelles et linguistiques ont en effet ouvert la voie depuis longtemps en matière d'économie et pourraient utilement être sources d'inspiration pour les promoteurs de la francophonie économique. Trois exemples méritent notamment de retenir l'attention.

Nous savons déjà que le Commonwealth Business Council⁽²⁾, CBC, depuis maintenant plus de 15 ans, vise à utiliser plus efficacement le réseau global des 53 pays membres du Commonwealth pour le renforcement du commerce ou des technologies de l'information pour le développement des partenariats Public-Privé. Le CBC vise aussi à faire porter la voix unie du Commonwealth sur un certain nombre d'objectifs pour mieux peser ensemble par leurs positions communes sur les négociations internationales, par exemple au sein de l'OMC. À l'instar de la Francophonie, ses membres appartiennent également au Nord et au Sud et cette caractéristique est précisément vue comme permettant au CBC d'apporter une contribution particulière aux problématiques en jeu.

Toutes choses égales par ailleurs, le Secrétariat général ibéro-américain, SEGIB⁽³⁾, poursuit des objectifs assez comparables à ceux de l'OIF : affirmer la place de l'hispanophonie et de la lusophonie dans le monde, qui comptent toutes deux des communautés extrêmement importantes, de quelque 600 millions de personnes aujourd'hui. À l'instar de l'OIF, elle agit aussi comme « *forum de concertation politique et de discussions franches sur des thèmes variés, les échanges servant à rapprocher les points de vue et à connaître les points d'achoppement* ».

(1) Céline Carrère et Maria Masood, « *Le poids économique de la langue française* », FERDI et université de Genève, décembre 2012.

(2) Voir <http://www.cbcglobal.org/about/origins-of-cbc>

(3) En espagnol : "Secretaría General Iberoamericana"; <http://segib.org>

Ce qu'a retenu votre Rapporteur, s'agissant de l'« hispanophonie économique », est que les choses semblent avoir mûri bien plus vite, et pour déboucher sur des axes de travail bien plus concrets que tout ce que l'on a pu voir dans la sphère francophone jusqu'à aujourd'hui. En effet, il y a déjà plusieurs années que la SEGIB développe de véritables programmes d'action entre ses États membres sur des problématiques économiques ou qui y sont liées d'une manière ou d'autre. Ainsi en est-il d'un programme sur la propriété industrielle et la promotion du développement, d'un programme sur l'innovation ; d'un autre sur « science et technologie pour le développement ». On peut encore mentionner des programmes de gestion territoriale, ou sur le développement des PME, la promotion de la qualité, ou encore sur le développement urbain. En d'autres termes, là où l'OIF n'a jusqu'à présent élaboré que de simples déclarations d'intention à l'effectivité relative, sur divers sujets au demeurant plus politiques qu'économiques, la SEGIB, qui n'a pas non plus ignoré ces premières thématiques, a réussi à définir des programmes d'action concrets qui fixent des objectifs communs sur lesquels s'engagent ses États membres. **En outre, dans le domaine économique comme dans les autres secteurs de sa compétence, la SEGIB organise des réunions régulières des ministres responsables : économie et finances, emploi, culture, PME, développement, etc.,** pour la préparation des sommets annuels des chefs d'État et de gouvernement. De sorte qu'existe un espace de dialogue politique régulier sur des thématiques d'intérêt commun et au sein duquel se travaille la définition d'objectifs sur lesquels des coopérations concrètes peuvent déboucher, être formalisées par des programmes de coopération ratifiés lors des sommets des chefs d'État et de gouvernement. L'effectivité de ces programmes est en outre assurée par le fait que des activités annuelles sont programmées, que chaque pays s'engage à mettre en œuvre pour ce qui le concerne. Les indicateurs sont déterminés qui permettent d'évaluer les avancées, d'analyser les difficultés rencontrées et de planifier les étapes ultérieures.

De telles bonnes pratiques pourraient évidemment être reprises au sein de l'espace francophone, dont **l'OIF pourrait prendre l'initiative et jouer vis-à-vis de ses États-membres un rôle comparable à celui de la SEGIB.** Loin de créer de nouvelles structures, **votre Rapporteur suggère d'agir par programmes et d'adopter une démarche pragmatique, et de définir clairement les effets concrets recherchés.**

Rappelons enfin que l'axe linguistique est au sous-bassement des priorités de la diplomatie économique d'un pays comme le Brésil qui procède actuellement à une extension considérable de son réseau, notamment avec les pays lusophones, dans le but de développer une communauté d'échanges articulée sur des proximités et des solidarités : en dix ans, ce sont au total 19 nouveaux postes diplomatiques que Brasília a ouverts en Afrique.

Dans cet ensemble, la francophonie économique apparaît un peu comme le chaînon manquant qu'il est aujourd'hui urgent de mettre en œuvre, et il appartient à l'OIF – et plus particulièrement à son noyau dur si celui-ci venait à se constituer

– de se préoccuper aujourd’hui davantage de l’économie, de réussir à faire de l’espace francophone une communauté d’échanges.

2. L’attractivité de l’Afrique désormais unanimement reconnue

a. Un continent d’avenir malgré des défis importants

La croissance économique du continent est d’ores et déjà plus portée par l’augmentation de sa demande interne, due à l’émergence des classes moyennes dans la plupart des pays, indépendamment de la demande de matières premières de la part des BRICS. Quand bien même les économies seraient encore largement informelles dans les prochaines années, cette donnée s’annonce durable. En d’autres termes, les réalités économiques francophones de demain se situent inévitablement en Afrique.

b. L’Afrique francophone au cœur des préoccupations québécoises

Ainsi que l’a souligné en 2012 la deuxième Rencontre internationale sur la francophonie économique, RIFE, *« une attention particulière devra être apportée à l’Afrique, dont la croissance démographique considérable et les besoins concomitants en investissements, équipements, services et formations offrent une occasion unique tout à la fois de promouvoir une globalisation équitable, de renforcer la solidarité entre francophones, d’améliorer la place du français dans tous les domaines économiques, financiers, scientifiques, techniques et juridiques, et de mettre en œuvre les savoirs, capacités et compétences des acteurs publics et privés, institutionnels et indépendants de la Francophonie. »*

Dans la même optique, les analyses du ministère de l’économie et des finances du Québec ⁽¹⁾ mettent en exergue nombre de points positifs, notamment le fait que *« les défis économiques et sociaux des pays francophones de l’Afrique sub-saharienne pour les périodes à venir sont similaires à ceux de l’ensemble du continent »*, mais *« outre le facteur humain, les potentialités en ce qui a trait aux ressources naturelles sont considérables. Par exemple, les réserves pétrolières en Afrique centrale sont estimées à 31,3 milliards de barils, soit près de 30 % des réserves totales du continent. De même, le potentiel hydroélectrique des pays francophones de l’Afrique sub-saharienne représente 60 % du potentiel du continent. Le bassin du Congo abrite la seconde réserve forestière mondiale en importance, grâce à laquelle plus de 500 millions de tonnes de carbone sont absorbées annuellement, et dispose de 12 000 km de voies navigables. Les matières premières dont disposent les pays francophones de l’Afrique sub-saharienne sont à l’image de celles du continent, c’est-à-dire nombreuses, importantes et variées. Des investissements directs étrangers plus importants pourraient être attirés grâce à la stabilité du franc CFA et à l’abondance des ressources naturelles. »*

(1) Economie.gouv.qc.ca, « Note sur l’économie et le commerce, l’Afrique sub-saharienne francophone », 29 mai 2013.

C'est une des raisons pour laquelle le ministre des relations internationales, de la francophonie et du commerce extérieur, Jean-François Lisée, a fait de l'Afrique francophone l'une de ses principales priorités. L'ambition affichée est de renforcer les implantations dans la région et de maintenir actifs les réseaux. Le gouvernement québécois prépare un plan Afrique à cet effet, y compris en termes d'implantations économiques, avec la création de bureaux de représentation, comme au Sénégal, où le Québec fait cause commune avec le bureau provisoire de l'ERAI de la région Rhône-Alpes pour conforter un réseau utile aux entreprises québécoises. Sur un autre plan, mais visant la même finalité, de nombreux étudiants africains sont accueillis au Québec depuis longtemps.

Le ministre a récemment effectué une importante tournée en Afrique de l'Ouest, au cours de laquelle de nombreux accords commerciaux et de partenariats ont été conclus. Le Québec ne se limite pas au domaine économique et les relations institutionnelles et politiques ont également bénéficié de cette tournée régionale au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso.

c. L'Afrique francophone et la France

Sur le plan économique, rappelons ainsi ⁽¹⁾ que « dans les 14 pays utilisant le franc CFA, les entreprises françaises font quasiment jeu égal avec la Chine avec une part de marché de 17,2 % contre 17,7 % en 2011 ; Plus de 10 millions de foyers africains reçoivent TV5Monde dans 48 pays ; le stock d'investissements directs français en Afrique subsaharienne a été multiplié par 4, passant de 6,4 Md€ en 2005 à 23,4 Md€ en 2011 ; la France y est le troisième investisseur ; Total est l'un des leaders de l'exploration/exploitation sur le continent africain ; en Afrique du Sud, Alstom a installé 80 % du parc des turbines des centrales de l'électricien national Eskom ; Schneider Electric compte 2 500 collaborateurs répartis dans une quinzaine de pays africains ; Sanofi y réalise 1 Md€ de chiffre d'affaires ; Orange est présente dans de nombreux pays africains sur le marché de la téléphonie mobile et d'internet... ; En 2010, 45 % de l'aide bilatérale nette française a été allouée à l'Afrique subsaharienne, soit 2,6 Md€, et la France y est le second donateur bilatéral. » En outre, « La France a tissé des liens culturels, humains, économiques et militaires conséquents en Afrique : les francophones sont près de 100 millions en Afrique sur les 220 millions de francophones recensés dans le monde aujourd'hui ; près de 2,3 millions d'immigrés en France avaient pour origine un pays d'Afrique en 2008 ; plus de 235 000 Français vivent en Afrique ; la France reste le premier pays d'accueil au monde d'étudiants africains avec 111 200 étudiants en 2010 ; plus de 400 partenariats unissent les collectivités locales françaises et africaines. »

La relation de notre pays est évidemment particulière avec l'Afrique, fruit de son histoire. Sans entrer sur le terrain polémique, il est certain que cette relation est malaisée et souvent soupçonnée, à tort ou à raison, par les uns et les autres,

(1) Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino, Hakim El Karoui, « Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre la France et l'Afrique » décembre 2013.

d'ambivalences ou de sous-entendus. La thématique de la francophonie n'y échappe pas et cette ambition a parfois été accusée de porter un relent néocolonialiste. À tort quand on sait que la Francophonie doit sa naissance aux anciens colonisés, la France ne s'engageant qu'à reculons. Y ajouter aujourd'hui la dimension économique doit mettre en avant l'idée de partenariats, de projets communs au bénéfice réciproque et égal de toutes les parties prenantes. D'une manière plus large, ce sont très précisément les axes du rapport très récemment présenté au ministre de l'économie et des finances, dont sont tirés les éléments cités ci-dessus, qui se traduisent par l'élaboration, d'une part, de « *neuf propositions pour un agenda économique partagé au service d'une croissance africaine et française* » et, d'autre part, de cinq autres destinées à « *remobiliser la France aux côtés d'une Afrique en marche* ». S'il ne s'agit pas ici de francophonie économique à proprement parler, on relève néanmoins de très fortes convergences avec l'ambition de celle-ci, dans la mesure où le réinvestissement des leviers de l'influence française, la relance de la stratégie économique française, l'intensification du dialogue économique entre l'Afrique francophone et la France, la facilitation de l'investissement des entreprises en Afrique et le renforcement de l'attractivité africaine de la France sont considérés comme prioritaires.

En Afrique francophone, nos entreprises disposent évidemment de l'avantage de la langue et de la proximité culturelle. Les différents représentants des milieux industriels et investisseurs que votre mission a eu l'occasion de rencontrer sont unanimes à partager cette appréciation et certains estiment qu'il est pour eux capital de s'appuyer sur des employés et des cadres africains francophones. Orange, par exemple, présente dans 18 pays, indique n'avoir qu'une centaine d'expatriés sur les 21 000 personnes qu'elle emploie ; la quasi-totalité de son personnel est constituée d'employés nationaux, ce qui, selon sa direction permet aussi l'acculturation de l'entreprise, garante de la pérennité de son succès.

d. Accompagner les investissements étrangers en Afrique francophone

L'Afrique francophone n'attire pas que des acteurs économiques francophones. Des pays d'Afrique anglophone en premier lieu, comme l'Afrique du Sud, d'ores et déjà puissants économiquement et financièrement, ainsi que des entreprises multinationales, nigérianes ou ghanéennes, émergent et commencent à avoir des ambitions de développement régional ou continental. **En ce sens, il y a ici un nouveau terrain propice au développement du français sur le continent, une nouvelle carte à jouer en faveur de la promotion de la langue, utile pour ces nouveaux intervenants sur la scène de l'Afrique francophone.**

En effet, les principaux pays anglophones en termes de développement économique sont tous en contact avec des pays d'Afrique francophone. C'est le cas très directement de pays comme le Nigeria ou le Ghana, mais aussi pour des pays comme le Kenya ou l'Afrique du Sud. Pour réaliser leurs ambitions, s'y implanter ou commercer, tous ont besoin d'être en contact étroit avec le monde africain francophone. C'est pour cette raison que le Ghana a souhaité intégrer l'OIF (il y a été admis en 2006). Inversement, sans doute est-ce aussi une logique

identique qui anime des pays francophones, comme le Gabon, qui souhaitent s'insérer dans le monde anglophone en envisageant l'usage de l'anglais dans les entreprises exportatrices. Rien n'est acquis, malgré les apparences ou la loi des nombres, et le défi consiste à faire passer l'idée que parler français, c'est participer à l'avenir économique et du développement des pays francophones d'Afrique. En d'autres termes, la promotion de partenariats est à faciliter ; ils permettront d'amplifier les stratégies « gagnant-gagnant » tant au profit des groupes anglophones se rapprochant de l'Afrique francophone que des groupes français ou francophones en terres anglophones.

Enfin, la mission s'est penchée sur la stratégie des multinationales originaires de pays non francophones et non africains, ayant des IDE, des implantations ou simplement des relations commerciales dans des pays d'Afrique francophone. Le français comme langue des affaires est pour elles un sujet cardinal en même temps qu'une réalité quotidienne pour leurs employés. La francophonie économique, même en pays non francophones et peu ou pas tournés vers notre pays, est également une dimension qui ne doit pas être négligée eu égard à nos propres priorités. C'est par exemple ce que l'on constate dans certains pays européens, comme le Danemark : s'il a fait le choix du tout-anglais pour ce qui le concerne au niveau interne, un certain nombre de ses entreprises sont néanmoins implantées en Afrique francophone, pour la relation avec lesquels la communication en français est naturellement essentielle. De même le Vietnam, qui manifeste un intérêt pour l'Afrique dans le domaine agricole. Des initiatives se développent sur des filières comme le bois ou la riziculture, qui supposent de favoriser la mise en relation de ces partenaires et l'usage d'une langue commune.

On voit donc qu'il existe à la fois des opportunités de dialogue Nord/Sud au sein de l'espace francophone, mais aussi Sud/Sud. Son développement favorise en retour celui de la langue française au Vietnam. Cela ouvre ainsi des perspectives de coopération tripartite tout à fait opportunes.

Sans doute qu'à l'instar des programmes de formation de haut niveau que finance l'OIF ou le MAEE, des actions similaires pourraient être développées auprès de cadres d'entreprises tournées vers l'exportation ou l'implantation en Afrique. Les alliances françaises, l'Institut français pourraient développer de tels modules, en lien avec l'OIF et des pays du noyau dur.

3. Prémices et état des lieux de la francophonie économique

La francophonie économique est peu à peu devenue une des priorités du Québec. Des démarches collectives sont également entreprises et, là encore, une stratégie multilatérale francophone plus resserrée et plus intégrée est sans doute à l'ordre du jour.

a. Le Québec à l'initiative de la réflexion

Dès le milieu des années 1980, à une époque où la francophonie n'était encore que linguistique et culturelle, le Québec s'est montré soucieux de développer un volet économique. C'est lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones de Québec de 1987 que le Forum francophone des affaires, FFA, a été créé. Il constitue un réseau privé international d'entreprises visant à créer des synergies entre acteurs économiques ayant en commun l'usage du français et ambitionne aujourd'hui de proposer, aux côtés de l'OIF, « *une réponse de la francophonie à la mondialisation* ».

Le Forum francophone des affaires

Organisé par branches sectorielles et sous-groupes régionaux, le FFA travaille sur un certain nombre d'axes prioritaires, tels que la question des normes, ou, en partenariat avec l'INPI, des dépôts de brevets en français, et entretient des relations avec de nombreuses chambres de commerce et partenaires économiques.

Diverses instances ont aussi été créées tels le Groupement du patronat français, l'Observatoire économique francophone, ou l'Observatoire du tourisme francophone. Les entreprises présentes à l'international ayant besoin d'ouverture et d'espace, il entretient de nombreux contacts avec les institutions internationales de la sphère économique et/ou linguistique.

Cela étant, son activité se résume essentiellement à des opérations événementielles, telle que l'organisation de sommets internationaux avec l'ambition de participer à la réflexion sur l'économie et de positionner les acteurs francophones sur des thématiques sur lesquelles on ne les attend pas forcément

Ce sont par ailleurs essentiellement des acteurs canadiens et surtout québécois qui ont été à l'origine de la « Rencontre Internationale de la Francophonie Économique », la RIFE en 2008, organisée à l'initiative de la Chambre de commerce de Québec, du Conseil canadien pour l'Afrique, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et de la Chambre de commerce française au Canada, avec le soutien des gouvernements du Canada et du Québec, en association avec l'OIF. 250 participants de plus de trente pays ont pour la première fois débattu des liens entre francophonie et économie. Pour cette première édition, il s'agissait surtout de « *mobiliser les forces vives de la Francophonie, de les concerter autour du rôle qu'elles ont à jouer dans l'activation et la dynamisation d'une Francophonie économique moderne et efficace* ».

La rencontre, considérée comme très positive, a permis de déboucher sur plusieurs résolutions soulignant que la langue française pouvait et devait servir de vecteur économique pour faciliter les échanges commerciaux au sein de l'espace francophone. Des créneaux précis ont plus particulièrement été identifiés, portant sur la création d'un climat d'affaires francophone, sur la libre circulation des individus dans l'espace francophone, sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat francophone et d'intervenir au niveau du financement d'initiatives d'affaires au sein de la Francophonie. Cinq recommandations avaient été adoptées dans le but de donner un contenu opérationnel à ces pistes de réflexion, qui pourraient être

portées à l'attention des chefs d'État dans le cadre du sommet suivant de la Francophonie.

Recommandations de la première RIFE – mai 2008

1. Créer, au sein de l'OIF, un pôle de développement et d'animation économique sous la forme d'un organe subsidiaire dont l'une des fonctions sera de coordonner et mobiliser les réseaux existants et à venir qui rassemblent les différents acteurs économiques.
2. Créer la Société Francophone d'Investissement dont les ressources proviendront de la société civile et bénéficieront dans chaque pays d'incitations fiscales. Cette société prendra des participations en équité dans des entreprises dans les pays francophones en émergence.
3. Créer des conditions favorables au développement des milieux d'affaires :
 - Environnement juridique et fiscal incitatif
 - Environnement socio-économique stable
 - Soutien et encouragement au développement des réseaux d'affaires notamment en développant un véritable espace numérique francophone.
4. Créer les conditions favorables, dont éducatives, à la diffusion de la culture entrepreneuriale, encourager et faciliter la création d'entreprises.
5. Favoriser la libre circulation des gens d'affaires, vecteurs de création de valeur, par la mise en place dans l'espace francophone d'un visa d'affaires.

En juillet 2012, une seconde édition de la RIFE s'est tenue à Québec qui a conduit à l'adoption de six autres recommandations, dont certaines prolongent celles de 2008, notamment en matière de mobilité, d'espace numérique.

Recommandations de la deuxième RIFE – juillet 2012

Recommandation I

- a) Instituer des mécanismes favorisant la mobilité des gens d'affaires;
- b) S'appuyer sur les corps intermédiaires économiques et professionnels pour l'établissement des modalités et critères qui régissent ces mécanismes.

Recommandation II

Instituer un dispositif international pour animer et faciliter les réseautages, pour diffuser l'information, mettant à contribution les acteurs locaux et régionaux, tant publics que privés.

Recommandation III

Développer un espace numérique francophone des affaires au service de l'ensemble des acteurs économiques.

Recommandation IV

Valoriser l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale, en particulier chez les jeunes, de l'école à l'université, en s'appuyant sur les acteurs institutionnels et la société civile.

Recommandation V

- a) Favoriser l'accès au financement local et régional;
- b) Promouvoir la mise en place de mécanismes de financements participatifs et solidaires.

Recommandation VI

Se doter des moyens de promouvoir la francophonie économique comme une marque d'excellence.

Ces recommandations sont cette fois accompagnées de propositions d'actions concrètes destinées à les rendre plus rapidement opérationnelles.

b. Les avancées récentes de l'OIF

Le Secrétaire général de la francophonie le disait récemment ⁽¹⁾, « il n'existe aucune langue majeure qui ne soit liée à des activités économiques. Puisque nous nous préoccupons du rayonnement du français et de son rôle dans le monde, nous ne pouvons pas nous désintéresser de l'économie. » Abdou Diouf précisait les deux aspects de la francophonie économique : « C'est d'abord l'espace économique francophone : il est fait des pays, des zones dans lesquels le français est la langue des transactions courantes et de la vie en entreprise, la langue des contrats et des litiges. Dans cet espace il est possible de renforcer les relations, de mieux tirer parti d'une évidente familiarité fondée sur la langue, les habitudes, les pratiques, pour faciliter les affaires. C'est ensuite l'ensemble des pays membres et observateurs de la Francophonie quand ils traitent des sujets économiques, tels que le financement du développement, les règles du commerce international, la situation des PME, ou la normalisation. Ces sujets sont nombreux et ils suscitent un intérêt croissant de la part des francophones, à la recherche d'un juste équilibre entre la régulation et la liberté d'entreprendre, entre le bien commun et le profit. C'est le domaine de l'influence : un groupe d'États ou l'ensemble des États peuvent soutenir des propositions en accord avec les idéaux francophones. »

La Déclaration de Kinshasa adoptée en 2012 au sommet de l'OIF a instruit l'organisation à « proposer, en vue du prochain Sommet, une stratégie économique pour la Francophonie réunissant pouvoirs publics, entreprises, institutions éducatives et société civile. » Les chefs d'État et de gouvernement ont demandé qu'une attention toute particulière soit « réservée à la création de partenariats d'entreprises axés sur le développement de l'activité économique, de l'emploi dans les pays du Sud, sur les échanges et les investissements Nord-Sud et Sud-Sud, ayant à l'esprit que la langue française est également un outil au service de l'économie. » En complément, l'OIF et l'AIMF ont été invitées par le sommet « à encourager et à appuyer les collectivités locales dans la mise en place d'actions en faveur de l'entrepreneuriat et du développement économique local. »

Les chefs d'État et de gouvernement se sont pour leur part engagés « à créer, au sein de l'espace francophone, les conditions propices à la mobilité des personnes, en particulier les jeunes, les universitaires, les artistes et les acteurs économiques et culturels ». Réaffirmant leur volonté de contribuer à l'édification d'une société de l'information ouverte, transparente et démocratique, ils ont adopté la nouvelle *Stratégie numérique de la Francophonie* et demandé à l'OIF, aux opérateurs et à l'APF de la mettre en œuvre, annonçant l'accroissement de leurs efforts « visant à accélérer l'intégration de l'espace francophone dans l'économie numérique mondiale. »

(1) Abdou Diouf, « La Francophonie est dans son rôle lorsqu'elle se préoccupe d'économie » ; entretien avec Serge Tchaha, www.lesafriques.com, 18 novembre 2012.

La Commission économique de l'organisation a lancé la réflexion stratégique au début de l'année 2013 ; depuis juin, elle est conduite par un groupe de travail sous la présidence du Maroc. La démarche inclusive et participative associe les représentants des États et des gouvernements, de l'OIF, des opérateurs directs et ceux de divers acteurs économiques et sociaux francophones et d'institutions internationales, régionales et nationales. Le projet final sera disponible pour la session du Conseil permanent de la Francophonie prévue pour la fin du premier semestre 2014.

L'OIF a déjà travaillé les questions économiques, cette action étant prévue notamment dans le Cadre stratégique décennal (2004-2013) et les deux programmations quadriennales, 2006-2009 et 2010-2013. Elles se sont traduites surtout par des actions de plaidoyer sur les thématiques de développement et de soutien aux pays dans leurs politiques de développement, par exemple en formations, particulièrement professionnelle et technique, au plus près des besoins des entreprises. La question de la professionnalisation des filières culturelles grâce à des formations destinées aux entrepreneurs et promoteurs culturels, en complément de la mise en place de trois fonds de garantie pour les projets culturels en Afrique du Nord et de l'Ouest francophones, a notamment été un axe privilégié. Ces acquis ont constitué la base d'un document de travail pour cadrer les principaux enjeux et défis auxquels la Francophonie économique devra apporter des réponses politiques et opérationnelles dans l'avenir.

Dans cette perspective, les questions liées à l'éducation et à la formation professionnelle y sont centrales, eu égard aux besoins actuels ou prévisibles des pays africains. De même, l'émergence des classes moyennes africaines bouleverse la donne et ouvre d'importantes opportunités comme des perspectives renouvelées, tant pour les pays du Sud que du Nord. À moyen, si ce n'est à court terme, les besoins, et par conséquent, les marchés, les échanges et les investissements, vont considérablement évoluer. Les financements devront également prendre en compte ces évolutions et savoir y répondre.

Il est encore prématuré pour savoir quelle stratégie le prochain sommet de Dakar définira. Mais, compte tenu que d'autres communautés linguistiques ont su mettre en œuvre depuis déjà longtemps une stratégie économique, elle sera indispensable.

c. Convaincre les sceptiques de l'intérêt de promouvoir la francophonie économique

Comme on pouvait le faire remarquer récemment « *au sein même de l'espace francophone, les flux entre pays parlant la langue représentent moins du cinquième (...) de leurs échanges avec le reste du monde. Ce n'est pas un hasard si les échanges sont faibles entre pays francophones. Cet ensemble n'a jamais eu vocation à intervenir dans la sphère économique. À l'inverse du Commonwealth, il n'y a pas de visa francophonie, de facilité de circulations, ni de conventions économiques fortes entre pays francophones. " Si la francophonie est un club, il*

est le premier club sans privilèges ", avait coutume de dire un fin observateur des arcanes de la politique africaine en poste à Addis Abeba. Les entrepreneurs francophones ont donc peu de supports les encourageant à traiter ensemble. Hormis le Forum francophone des Affaires, créé en 1987 mais sans avancées réelles, la Francophonie s'exprime rarement en business. Bref, au sortir des rencontres de Québec de cet été 2012, délégués et experts étaient au moins d'accord sur une chose : l'urgence de replacer l'économie au centre de la francophonie à l'instar du Commonwealth britannique. » ⁽¹⁾

N'étaient les récentes initiatives, la francophonie économique semble parfois encore se chercher. En mars dernier, par exemple, dans le cadre des journées de la francophonie, une rencontre franco-qubécoise s'est tenue sur le thème de « la Francophonie économique, enjeux et perspectives », dans un but d'échange d'idées et de partage d'expériences sur la manière de faire de la francophonie économique un « pilier de prospérité » pour les entreprises et les collectivités membres. Les débats ont une nouvelle fois mis l'accent sur les thématiques des réseaux et de solidarité pour les entreprises ayant le français en partage, sur les questions de formation, qui doit être valorisée comme étant un moyen d'excellence de la francophonie et enfin de la promotion du français à travers le développement d'outils, d'initiatives et d'innovations technologiques. Pour utiles qu'ils soient, le sentiment prévaut que l'on en est encore à parler des enjeux, à identifier les problématiques, à regretter les pratiques de certains opérateurs qui optent par exemple pour l'anglais comme langue de travail interne dans leurs sièges sociaux parisiens, à poser des diagnostics pour améliorer la Francophonie. On en est encore à se convaincre des potentialités importantes que représente l'espace francophone en termes économiques. On comprend dans ces conditions le regard parfois critique de certains partenaires et acteurs potentiels sur la manière dont évoluent les choses.

À écouter les propos de certains, l'idée n'a pas encore réussi à vraiment convaincre les acteurs économiques de son efficacité ou simplement de sa pertinence, de son réel intérêt. Ainsi des dirigeants du Conseil canadien des affaires ou du CIAN que votre mission ont rencontrés, pour lesquels, en premier lieu, le fait de parler français n'est pas suffisant pour mobiliser autour d'un concept économique, même dans un projet de zone. Les entreprises sur les marchés africains ne se prévalent pas toujours d'être françaises, les groupes industriels les plus importants, qui se sont considérablement internationalisés, tels la CFAO, Pechiney, Lafarge et bien d'autres, le sont-ils encore vraiment d'ailleurs ? Au demeurant, cela intervient dans un contexte dans lequel le français comme langue de commerce international est en baisse. Enfin, dans la mesure où c'est un thème qui se limite encore trop souvent à la défense de la langue, les entreprises françaises n'ont pas toujours compris l'intérêt d'une francophonie économique. En cela, elles sont fort en retrait de leurs homologues espagnoles : il suffit de rappeler à cet égard que la Fondation Telefonica a intégralement financé une très importante étude sur la valeur économique de la langue espagnole qui a

(1) « La francophonie économique en route ? », www.lesafriques.com, 5 novembre 2012, (signé MBF).

nécessité six années de travail et s'est traduit par la publication entre 2007 et 2012 d'une dizaine d'ouvrages sur le sujet, auxquels ont participé nombre d'institutions et de centres de recherche tant publics que privés ; une synergie forte apparaît ainsi entre les autorités politiques du royaume et les entreprises espagnoles sur l'importance de la promotion internationale de la langue : quand bien même les bénéfices qu'en attendent les uns ou les autres seraient différents, ils sont complémentaires.

Mais pour qu'elles y aient un intérêt, il faut que ces questions deviennent un thème majeur de la diplomatie française, qui ne soit pas uniquement au service des intérêts français mais aussi un outil d'intelligence économique, résultat d'un véritable dialogue public-privé sur ces sujets. La francophonie économique représente une communauté d'intérêts dont les bénéfices pour l'ensemble de ses membres peuvent être considérables, comme les autres aires linguistiques le montrent.

4. Les priorités à considérer

Votre rapporteur voudrait proposer ici plusieurs pistes d'actions concrètes qui lui semblent devoir être utilement explorées pour donner à la francophonie économique un contenu opérationnel.

a. Développer des formations professionnelles dans l'espace francophone

Selon l'ensemble des responsables d'entreprises rencontrés, il s'agit tout d'abord d'une priorité majeure, compte tenu de la très grande faiblesse des ressources humaines de niveau intermédiaire en Afrique, qui handicape les entreprises souhaitant s'implanter. La formation professionnelle est donc un enjeu essentiel et stratégique pour que les entreprises puissent disposer de ressources humaines compétentes et, par là-même, que l'amélioration de leur niveau contribue au développement des pays africains. À cet égard, **la création de filières de formation professionnelle francophones, adossées à des branches d'activités et en partenariat avec les pays et les groupes directement concernés est à envisager**. Déjà le groupe Total s'est déclaré très impliqué sur les questions de formation professionnelle en français dans des pays d'Afrique francophone comme le Gabon ou le Congo, en créant ou appuyant des écoles d'ingénieurs, en soutenant des universités scientifiques africaines de renom et, évidemment, en développant des partenariats avec l'Institut français du pétrole, IFP.

La mise en place de filières de formation professionnelle francophones est aujourd'hui l'un des points forts sur lesquels la France dispose d'une très grande renommée. Les autorités vietnamiennes, par exemple, apprécient tout particulièrement l'importance des formations techniques en français, telles les formations d'ingénieurs ; des soutiens sont demandés pour des formations dispensées à Hanoï à l'université nationale du commerce. La communauté d'affaires francophone vietnamienne souligne le rôle des filières d'excellence

jouées par les cursus en français pour la formation des élites vietnamiennes. Ces remarques sont peut-être à mettre en contrepoint des arguments qui ont présidé il y a quelques années à la fondation de l'université franco-vietnamienne des sciences et technologies d'Hanoï, dont la langue d'enseignement est exclusivement l'anglais, sous prétexte d'attractivité et d'efficacité et de modernité, à en lire les paroles de bienvenue de son recteur : « *Cette Université du 21ème siècle (...) est un nouveau modèle d'Université qui possède toutes les qualités et l'excellence des grandes Universités mondiales. (...) La multidisciplinarité des thèmes scientifiques, les enseignements dispensés en anglais par des équipes de professeurs franco-vietnamiens de grande valeur, (...) font de l'USTH une université aux standards internationaux et originale au Vietnam.* » ⁽¹⁾ Sans revenir sur les questions abordées plus haut, les propos tenus aujourd'hui par les autorités vietnamiennes laissent entendre que le fait francophone n'est en fait en rien handicapant. Il en est de même en Afrique du Sud où les autorités considèrent que la France pourrait également devenir un partenaire majeur si elle pouvait aussi travailler sur la qualité de ses ressources humaines particulièrement déficientes, pour laquelle la multiplication de partenariats et d'échanges universitaires est vivement souhaitée. Dans le même esprit, il y a également un véritable intérêt à faire progresser le français par rapport à l'anglais au Ghana qui a adhéré à l'OIF en 2006 pour des raisons tenant à son environnement francophone dans la sous-région et pour éviter l'isolement.

Il apparaît très clairement que, pour beaucoup de pays et de groupes, l'intérêt du français n'est pas que culturel dans cette zone mais économique.

La coopération décentralisée que conduisent les collectivités territoriales françaises est dans certains cas particulièrement intéressée par le développement d'actions de formation professionnelle. C'est par exemple le cas de la région Rhône Alpes dont diverses collectivités territoriales interviennent en Arménie sur des projets de formation professionnelle : ainsi d'un lycée professionnel franco-arménien à Erevan avec Lyon ; des filières de formations supérieures courtes, avec Valence ; ou encore, de diverses offres de cours aux entreprises, de la formation au français de spécialité, ou encore des formations professionnelles francophones. Cet aspect est un des axes privilégiés de la coopération décentralisée franco-arménienne, encore récemment débattu lors des assises bilatérales qui se sont tenues en octobre dernier. En d'autres termes, il y a dans ces options une correspondance opportune avec les priorités économiques, de professionnalisation des formations, d'innovation et de créations d'entreprises de l'espace francophone.

D'une manière générale, rien n'empêche l'enseignement supérieur de France, du Québec et de certains pays africains de travailler d'ores et déjà ensemble. Dans d'autres secteurs professionnels, l'AUF réfléchit à la création de filières dans des secteurs prioritaires, pour la formation de formateurs, dans les secteurs des mines, des forêts, de l'infirmerie. À cet effet, il faudrait que les

(1) <http://www.usth.edu.vn/fr/about/le-mot-du-recteur/>

intéressés expriment mieux leurs besoins, sur lesquels Nord et Sud pourront définir ensemble les contenus et leurs apports respectifs, dans un esprit de coopération et une volonté de convergence des contenus et des certifications.

b. L'importance des thématiques juridiques

Les normes figurent ensuite parmi les questions qui devraient également être prioritaires dans le cadre de la promotion de francophonie économique. Un récent rapport remis à Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur, ⁽¹⁾ soulignait à cet effet la nécessité de « *mieux tirer parti du réseau de normalisation de la francophonie qui réunit 50 pays ; il s'agit là de démultiplier l'effet réseau et c'est un état d'esprit. Sur chaque sujet traité par l'AFNOR et les instances françaises de normalisation, se demander si le réseau francophone et les réseaux de diplômés de grandes écoles peuvent être associés et aider.* » En d'autres termes, la France ne tire pas assez profit des instruments et réseaux qui existent, qu'elle a parfois contribué à forger si ce n'est initiés.

Or, c'est précisément sur des questions comme celles des brevets, des normes, des savoir-faire, etc., qu'il y a matière à s'unir pour faire avancer les positions communes ensemble au sein de l'espace francophone. Cela est d'autant plus urgent que de très sérieux enjeux se jouent d'ores et déjà qui auront de très importantes implications sur les grands marchés agricoles, d'agro-carburants, de bétail, comme s'agissant des animaux clonés d'ores et déjà diffusés aux Etats-Unis. La France et ses partenaires francophones ont donc d'autant plus intérêt à réussir à définir des stratégies communes que, sur certains sujets, les Etats-Unis ont réussi dans leur tentative de division. Comme le soulignait avec insistance le rapport précité, « **On assiste depuis une dizaine d'années à une offensive conceptuelle dans tous les lieux de la normalisation / réglementation européenne et internationale**, venant de la part de ce qu'on nomme le monde anglo-saxon mais qui est en fait une culture beaucoup plus large qu'une nationalité, de même que de l'autre côté, ce qu'on appelle parfois la vision européenne continentale est également partagée dans d'autres continents. Ces approches se déclinent dans le droit (continental, common law), l'organisation des marchés (les marchés agricoles mondiaux doivent-ils être régulés ? Ou facilités dans leur fonctionnement par des mécanismes financiers et techniques ? Idem pour le climat ? Y a-t-il des biens publics mondiaux ? Comment les gérer ?), les choix pour le citoyen consommateur (doit-on prévenir des risques alimentaires non prouvés ou attendre et le cas échéant les réparer monétairement et revoir les décisions prises ?), le régime de l'État (doit-on appliquer la norme financière privée aux États ou celui-ci doit-il être réformé mais sanctuarisé dans son fonctionnement par rapport à celui d'une entreprise), le level playing field ou concurrence pure et parfaite (laissée au soin de l'autorégulation ? définie par qui et comment ?), la propriété intellectuelle (comment protège-t-on la création ?), la formation professionnelle (découpée en tâches /qualifications face à des conceptions métiers qui privilégient la polyvalence), etc. etc. Les normes et règles

(1) Claude Revel, « Développer une influence normative stratégique pour la France », 28 décembre 2012.

vont se trouver encore plus qu'avant au centre d'affrontements en apparence techniques ou économiques et en réalité très profonds. » ⁽¹⁾

Dans le même esprit, la France a sans doute une responsabilité particulière dans le rôle à jouer pour la consolidation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, OHADA, qui pourrait également faire l'objet de tentatives d'affaiblissement par des « *organisations plutôt influencées par les droits anglo-saxons mais aussi les Chinois et les Fonds arabes qui y voient un lieu d'influence normative directe et en amont sur les marchés et la culture future des affaires. Il serait donc utile de coordonner une action qui apparaît peu lisible de l'extérieur, entre les trois acteurs que sont le Trésor, l'AFD et la Coopération. Également de le faire avec d'autres réseaux francophones* » ⁽²⁾ Inévitablement, les entreprises qui sont directement intéressées aux activités de l'OHADA, devraient être associées à cette réflexion et à son aboutissement qui donnerait à la francophonie économique un contenu particulièrement stratégique et concret.

Comme on l'a vu plus haut, la question des référentiels, des manuels et logiciels en français est essentielle. Des travaux de traduction devraient être systématisés et mutualisés. Sur un autre plan, après que la première RIFE a pensé à la création d'une société financière d'investissement, qui n'a ensuite pas été reprise, des mécanismes tendant à la création d'une pépinière d'entreprises francophones pourraient être imaginés. Enfin, une plus grande mobilité des jeunes des pays francophones, notamment au travers des VIE, doit être facilitée. La mise en réseau des entreprises francophones susceptibles de les accueillir pourrait être étudiée.

Principales propositions

- Considérer l'économie comme un axe politique prioritaire de la francophonie
- Demander à l'OIF de définir des programmes concrets inspirés des bonnes pratiques mises en œuvre par les autres communautés linguistiques, CBC et SEGIB, en matière économique
- Mettre en application les recommandations du rapport au ministre de l'économie et des finances « Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique entre la France et l'Afrique »
- Promouvoir les modules de formation au « français langue des affaires » auprès des entreprises développant des relations économiques et commerciales dans les pays francophones
- En partenariat secteurs économiques et industriels concernés, créer des filières de formations professionnelles communes au sein des pays de l'aire francophone
- Soutenir la mise en place des recommandations formulées par la RIFE
- Concrétiser les conditions de la mobilité des jeunes, universitaires, acteurs économiques et culturels au sein de l'espace francophone
- Faire de la promotion des normes une priorité commune à l'espace francophone
- Veiller à la consolidation de l'OHADA

(1) *Op. cit.*, page 22.

(2) *Op. cit.*, page 84.

B. SOUDER UNE COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET ORGANISER UN PÔLE FRANCOPHONE DE SCIENCES ET RECHERCHE

Pour un organisme comme l'ACFAS déjà mentionné, si rien n'est fait, la science ne se déclinera prochainement qu'en anglais. La présente section identifie les raisons et moyens de faire émerger la conscience d'une communauté francophone des savoirs.

1. Le savoir en français

a. *La connaissance s'enseigne et la science se vit en français (aussi)*

Le fait de penser dans sa langue maternelle ou dans une langue acquise depuis l'enfance procure un avantage. Les concepts abstraits appellent des précisions qui s'expriment mieux dans une langue que l'on maîtrise. Si ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, sauf à bien concevoir dans une langue étrangère, ce qui est le cas de peu d'entre nous, on énoncera plus clairement dans sa langue. La seule limite à ce raisonnement, est l'absence de concepts, de corpus ou de références dans sa propre langue. La chance des langues centrales comme la nôtre est d'offrir un patrimoine scientifique, de disposer d'œuvres qui ont été écrites en français, et c'est précisément ce auquel nous renoncerions en ne nommant plus la modernité que dans une langue étrangère.

À cela s'ajoute que l'anglais véhicule aussi une autre mode de pensée, qui résulte non des caractéristiques de la langue elle-même, mais de son indissociabilité de méthodes de raisonnement. En adoptant la matrice, on intègre ses écoles. Par exemple, la démarche intellectuelle dans la tradition anglo-saxonne est inductive, alors que la démarche française est plutôt déductive. L'école est également très différente en ethnologie. Et il faut aussi rappeler que dans certaines sciences humaines, la langue est une condition de la construction de la pensée. « *La pensée se fait dans la bouche* » proclamait Tristan Tzara, dont le français était – faut-il le rappeler – langue seconde ⁽¹⁾. Le besoin de conserver une pensée francophone est manifeste dans les matières qui sont empreintes d'un modèle de pensée qui appelle des contradicteurs ; ainsi des sciences économiques et de gestion.

Ce rapport entre langue et pensée dans l'activité scientifique est général. Dans une contribution intitulée *Les langues de la découverte scientifique*, Antoine Danchin énonce : « *La langue est le lieu privilégié de la construction d'une représentation du monde, héritée non pas au travers de nos gènes – ce qu'ils nous transmettent est le schéma grammatical universel sous-jacent, pas la spécificité de la langue, mais de façon épigénétique, au travers de l'histoire de notre naissance. Nous l'apprenons très tôt, et cette langue façonne notre rapport au monde, certainement beaucoup plus que nous le pensons. L'ordre des mots, en français force la pensée à aller du général au particulier. C'est exactement l'inverse en*

(1) Tristan Tzara, *Sept Manifestes dada*, 1924.

anglais. » Et d'en conclure que si l'on peut comprendre une démonstration mathématique quelle que soit la langue utilisée, « *C'est dans sa langue maternelle qu'on fait des découvertes* » ⁽¹⁾.

L'uniformisation linguistique produit un appauvrissement du champ intellectuel ⁽²⁾ et les chercheurs n'ont donc pas intérêt à ce que la science s'enseigne et se vive uniquement en anglais.

Pour l'apprenant ou l'auditoire, la compréhension d'un raisonnement complexe est facilitée par la maîtrise de la langue et l'interactivité est ainsi rendue possible à un haut niveau. L'enseignement et les conférences publiques doivent autant que faire se peut être en français pour cette raison. Le partage de la connaissance est élément essentiel du dynamisme de la science. Le monde scientifique ne peut pas survivre en français s'il n'y a pas un soutien de la population à la nécessité de la recherche. L'avenir de la science dépend beaucoup de la capacité des universitaires et chercheurs à mobiliser, intéresser et à aller vers le public. Le congrès de l'ACFAS est un exemple de manifestation ouverte à la population, qui contribue au rayonnement de la science et de la science nécessairement en français. Sa couverture médiatique est importante : 500 journalistes sont présents et participent à la diffusion des recherches et de tout un nombre d'activités grand public.

Concernant la recherche en sciences, comme dans tous les domaines, le fait de parler la même langue crée une complicité immédiate : à l'intérêt pour une matière, se surajoute cette proximité naturelle qui favorise l'échange et crée les conditions propices à la conduite de projets en commun. Elle donne des interlocuteurs privilégiés. Cédric Villani cite l'exemple de sa rencontre avec le Béninois Wilfried Gangbo à Atlanta alors qu'il avait juste soutenu sa thèse, la manière dont la langue française et plus généralement la culture française les a rapprochés et qu'il en a résulté dans sa vie une nouvelle aventure scientifique : enseignement, nouveau sujet, livre ... ⁽³⁾ Une langue commune est un atout pour traiter de problématiques, émettre des propositions nouvelles, disposer de méthodes de recherche scientifiques. Car ce qui fait la différence, c'est la qualité des relations humaines entre universitaires et chercheurs.

(1) Antoine Danchin, *Les langues de la découverte scientifique*, 唐善·安東 & l'Archicube, magazine de l'Association des Anciens Élèves, Élèves et Amis de l'École Normale Supérieure, volume 9, décembre 2010, pp 48-52.

(2) *C'est ce raisonnement de la relativité linguistique, poussé à ses limites, qui justifie la généralisation du novlangue chez Orwell* : « Le but du novlangue était non seulement de fournir un mode d'expression aux idées générales et aux habitudes mentales des dévots de l'angsoc [socialisme anglais], mais de rendre impossible tout autre mode de pensée. Il était entendu que lorsque le novlangue serait une fois pour toutes adopté et que l'ancilangue serait oublié, une idée hérétique –c'est-à-dire une idée s'écartant des principes de l'angsoc- serait littéralement impensable, du moins dans la mesure où la pensée dépend des mots », *Georges Orwell*, 1984.

(3) Cédric Villani, *La francophonie mathématique*, ministère des Affaires étrangères, contribution aux Etats généraux de la francophonie, 20 octobre 2011.

b. La question des publications scientifiques

La question de la langue de publication est sans doute la plus difficile. L'anglais est devenu la langue de publication à la faveur d'un déplacement du centre de gravité scientifique de l'Europe vers les États-Unis tout au long du XX^{ème} siècle. Même en mathématique, domaine longtemps dominé par l'Allemagne et la France, la langue française disparaît. En 2006, au Congrès International des Mathématiciens de Madrid, un seul article était rédigé en français, tous les autres en anglais. Les chercheurs de l'ACFAS publient en anglais. Mais des brèches se glissent dans l'uniformité ambiante. **On notera de manière intéressante que le nombre de publications en chinois explose, à l'avantage des entreprises chinoises (et du dépôt de brevet en chinois) et au bénéfice de leur rayonnement scientifique et technologique qui s'intensifie.** Il existe ainsi plus de 200 revues scientifiques de qualité en putong hua (le chinois « mandarin »). Cela n'empêche pas les Chinois de publier dans *Nature et Sciences* et de participer à des congrès dans les plus grandes universités américaines.

Pourquoi publier en français ? Si l'on adopte le point de vue des chercheurs, la réponse est de prime abord assez mince, même si certains chercheurs mettent un point d'honneur à continuer à publier en français (notamment Laurent Laforgue, médaillé Fields en 2002). Les indices bibliométriques sont établis par des institutions anglo-saxonnes en comptabilisant les publications et citations dans les revues anglo-saxonnes. L'internationalisation de la science, notamment la montée en puissance de l'Asie dans la production scientifique, a pesé en faveur de l'adoption d'une seule langue européenne comme norme commune. La maîtrise de deux langues européennes par des scientifiques de langue maternelle sensiblement éloignées étant difficilement généralisable⁽¹⁾. Cependant, pour la communauté francophone des chercheurs, la publication par le chercheur-auteur dans la langue la mieux maîtrisée par le chercheur-lecteur contribue à l'avancement des travaux de ce dernier. En outre, la dépendance à l'égard de certaines revues et à un système de référencement en circuit fermé, rétrécit le champ scientifique, en obligeant à travailler sur des sujets qui les intéressent, à respecter leurs lignes éditoriales et à se plier à une vision de la science comme un produit à vendre (bien souvent, il faut payer pour publier ses travaux !).

Si l'on adopte le point de vue de l'intérêt des pays francophones, la réponse est claire. D'une part, le transfert de connaissances scientifiques aux entreprises, leur aptitude à appliquer les progrès scientifiques et les traduire en innovation technique, est facilité par la disponibilité des travaux dans la langue maîtrisée. L'accès y est plus direct (nul besoin de traducteurs), donc plus rapide (avantage compétitif) et plus démocratique (la maîtrise du vocabulaire scientifique est déjà une barrière). **Par ailleurs, en maintenant un continuum en anglais :**

(1) Cette assertion vaut moins pour l'Inde, dont les élites sont anglophones et dont les langues partagent une origine commune avec les langues européennes, que pour le Japon, la Chine, la Corée du Sud, pour ne citer que ces trois Etats.

recherche (concept, méthode, outil), invention technique (procédés, innovations) jusqu’au produit, c’est la visibilité de la vitalité et de l’excellence des pays francophones qui est masquée, donc leur influence. Le progrès n’est pas toujours américain. **Une image moderne de la francophonie est aussi de faire valoir sa production scientifique, technique et commerciale.** D’autre part, les étudiants non chercheurs et plus généralement tout citoyen qui grâce au numérique peut développer ses connaissances à des fins professionnelles ou privées, ont évidemment intérêt à pouvoir accéder à un contenu en français. Le réflexe premier est d’effectuer une recherche dans sa langue ! Avec quel résultat si les meilleurs travaux ne sont pas disponibles dans cette langue ? **Publier en français c’est donc participer à la démocratisation de l’accès au savoir des francophones et à l’élévation générale du niveau des connaissances dans les pays de langue française.**

Les pouvoirs publics ont une part de responsabilité. Commençons par ne pas prendre en considération les publications en anglais au détriment des publications en français dans la politique d’octroi de crédits de recherche. Les appels à projet sont même parfois rédigés en anglais et les réponses attendues en anglais, ce qui est absurde ! **Par ailleurs, les chercheurs travaillant ou rémunérés sur crédits publics pourraient être astreints à faire état de l’avancement de leurs travaux en français à échéance régulière, mettant à disposition des citoyens contributeurs les résultats de leur contribution, avec une exigence de contenu assez soutenue.** De même, ceux qui bénéficient de bourses d’études, d’échanges, de thèses, de séjours *etc.*, sur financement public, qu’ils soient Français ou étrangers, devraient remettre un rapport d’activité substantiel, en français (rédigé en français ou traduit), à l’issue.

Naturellement, encore faudrait-il disposer de revues scientifiques en langue française de renom. Le numérique permet aujourd’hui de publier à coût modique sur la Toile et d’offrir des services efficaces : référencement, moteurs de recherche et bases de données. Mais il s’agit de développer les services de publication en ligne, serveurs dédiés, numérisation et archives accessibles. **Les francophones ont largement la possibilité de construire une revue scientifique internationale de référence dans les dix prochaines années ;** c’est une question de volonté politique. C’est à cette condition que les pays francophones, du Nord comme du Sud, pourront bénéficier d’une diffusion de leur production scientifique. Pour publier en français, il faudrait que cela contribue au rayonnement des travaux et dispose d’une visibilité. Or, il n’y a pas d’indexation des publications francophones. L’ACFAS développe à ce propos un projet fort intéressant, mais son succès dépendra des abonnements aux revues et de leur réputation.

Dans ce domaine aussi, la traduction joue un rôle-clé pour assurer la compatibilité entre la publication en anglais, dont on ne saurait priver les chercheurs pour des raisons évidentes de reconnaissance professionnelle, et le maintien ou le retour de la publication en français. Les articles, mémoires ou thèses rédigés en français doivent bénéficier d’une traduction en anglais. La

traduction peut s'exercer dans l'autre sens : traduire en français ce qui aura été rédigé en anglais par des francophones, piste qui pourrait éventuellement séduire une communauté de chercheurs assez rétive à changer ses usages. Mais il faut pour cela **disposer de traducteurs automatiques performants, nécessitant seulement une relecture rapide pour validation**. Un tel outil devrait être suffisamment intelligent pour intégrer l'étendue du vocabulaire et les concepts propres à chaque langue, la communauté des chercheurs pouvant contribuer à sa mise à jour et son enrichissement. **C'est un projet innovant à soutenir**. Ce n'est pas qu'un enjeu technologique mais aussi démocratique : car à l'heure de l'Internet, des milliards d'individus ont la possibilité d'accéder librement aux savoirs et nouvelles découvertes. Ou pas. Permettre à chacun d'avoir connaissance des avancées scientifiques formulées en anglais, en chinois, en espagnol ou en français constitue sans doute le grand défi du prochain siècle. Il faut en tous les cas anticiper la progression de la traduction automatique qui permettra le retour à la publication dans la langue maternelle, avec pour conséquence « *la restauration de l'imaginaire scientifique et l'accélération d'une créativité qui a été bien malmenée depuis quelques décennies, sans qu'on s'en rende compte, en raison de l'augmentation énorme du nombre des personnes qui se consacrent à la recherche scientifique.* » ⁽¹⁾.

2. Multiplier les échanges et développer ensemble une offre d'enseignement adaptée

L'appartenance à une communauté linguistique favorise les échanges et la production de savoir au bénéfice premier de cette communauté, si tant est que cela se traduise effectivement par une mise en contacts de ses acteurs. **Il faut faire vivre la communauté**. Cela passe nécessairement par la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, tous azimuts : du sud vers le nord, du nord vers le sud, entre pays du Nord, entre pays du Sud. Plus ces échanges se développeront, plus la science progressera, plus l'espace francophone se développera et plus la communauté universitaire et scientifique grossira. Le développement de l'enseignement en français hors de France est une chance pour les Français qui pourront multiplier les échanges avec des étudiants venus de tous horizons, étudier dans d'autres pays et y faire des recherches, tout cela dans leur langue, dans un environnement propice à la réflexion, à la production et la création.

a. Les partenariats interuniversitaires

Le développement des échanges devant permettre la consolidation d'une communauté universitaire francophone se percevant comme telle repose sur le développement de partenariats interuniversitaires comportant plusieurs éléments.

Le premier de ces éléments est la reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger par l'université d'origine. Le deuxième est la reconnaissance mutuelle des formations, ce qui assez simple dans les zones ayant

(1) Antoine Danchin, *Les langues de la découverte scientifique*, opus cité.

adopté le LMD mais plus complexe ailleurs. Le troisième est, **au-delà de la simple reconnaissance, la mise sur pied de codiplomations et de cotutelles de thèses**. Une action auprès des autorités éducatives est indispensable. Le dernier élément est la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur au travers de projets communs, d'actions d'assistance et d'échanges de professeurs. Il est important de souligner que la création d'un tel espace francophone justifie *de facto* le choix du français comme langue étrangère pour de nombreux élèves. Ainsi, lorsque le français est appris en Allemagne, compte tenu des institutions franco-allemandes comme l'OFAJ, il y a une garantie de mobilité et donc d'un véritable échange. C'est ce vers quoi il faut tendre. Autre exemple, le programme brésilien Sciences sans frontières, prévoit d'envoyer, sur crédits du gouvernement brésilien, pendant quatre ans 10 000 étudiants brésiliens en France au niveau Licence générale et professionnelle, Master 1 et Doctorat dans les domaines des sciences exactes, sciences de l'ingénieur, environnement et industries culturelles. Les étudiants sélectionnés sont francophones.

Tout ceci supposerait un cadre général qui garantisse la qualité des formations concernées, avec une forme de labellisation « francophone ». Car à ce jour, il existe déjà de très nombreux partenariats, mais sans qu'ils s'intègrent, ou à de rares exceptions près, dans une perspective francophone. Parmi ces exceptions figure l'Université d'Ottawa qui conduit une politique particulièrement volontariste, notamment avec l'objectif d'une proportion de 40 % de francophones parmi les étudiants étrangers accueillis en les exonérant partiellement de droits de scolarité à partir de septembre 2014. **Le premier travail à engager est de recenser l'offre de formation francophone et de la mettre en valeur.** On soulignera que l'Agence universitaire de la francophonie a commencé à développer un projet de cartographie des formations francophones, avec plus de 240 établissements dans 50 pays. Ce travail doit être poursuivi et soutenu. Il serait également utile de lui confier la mission de **produire un état des lieux des codiplomations et des cotutelles.**

L'Université d'Ottawa est la plus grande université bilingue français - anglais du monde et figure parmi les dix plus grandes universités canadiennes et dans le « Top 200 » du Times Higher Education. 1/3 des étudiants sont francophones, 7 à 8 % ont fait leurs études en immersion en Ontario. 75 % des cours dispensés le sont en parallèle en français et en anglais. Dans la grande majorité, les étudiants peuvent choisir la langue d'enseignement et effectuer tout leur cursus dans cette langue. L'université héberge aussi un Institut des langues et du bilinguisme.

L'Université a publié en 2011 un Plan stratégique « Destination 2020 » et défini en 2012 les actions concrètes à mettre en œuvre, avec 29 indicateurs. Le premier rapport d'étape a été publié en 2013. Un des quatre grands piliers du plan est le fait francophone. Il existe ainsi un programme d'immersion qui permet de suivre des cours en français avec un accompagnement par un professeur (un cours de langue suit le cours en français pour aider notamment à l'acquisition de la terminologie et éviter l'insécurité linguistique). Ce programme est en forte progression, avec 1700 étudiants et un objectif de 35000 à terme. Les étudiants qui s'y inscrivent ont un bon niveau et c'est la cible.

De plus, l'objectif est fixé d'atteindre un taux de 40% de francophones (19 % en 2010) parmi les étudiants étrangers accueillis en les exonérant partiellement de droits de scolarité à partir de septembre 2014, c'est à dire en leur faisant payer le même tarif que les Canadiens (6 500 dollars contre 17 000 dollars) et alors même que le gouvernement prélève pour chacun une taxe de 1 100 dollars. Le critère sera de faire des études en français et d'obtenir un diplôme en français. Ce projet

avait été envisagé pour l'Afrique de l'ouest et il a été décidé de l'étendre car, pourquoi exclure le Liban, le Maghreb, l'Europe et tous les francophones du monde? C'est un effort substantiel et un investissement pour la francophonie.

Pour asseoir cette dimension francophone et l'« autonomiser », l'Agence universitaire de la francophonie joue déjà un rôle essentiel, malgré des moyens limités. L'AUF est née autour de l'idée que l'enseignement supérieur et la recherche scientifique forgeront l'avenir des nations et que la mise en place d'un espace universitaire harmonisé encourageant la mobilité des étudiants et des chercheurs permettrait de développer l'excellence dans cet espace. Il est intéressant de souligner qu'elle a été conçue dès son origine comme un projet ouvert avec un nom un peu insolite à sa création à Québec en 1961, où se situe son siège, d'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Il s'agissait en effet de permettre à un établissement entièrement arabophone comme l'université marocaine Qaraouine de l'intégrer, ce qui tenait à cœur de son ancien recteur et alors recteur de l'université de Rabat, Mohamed El Fasi, présent à Québec.

L'AUF regroupe aujourd'hui 739 universités issues de 98 pays, dont 167 établissements français, ce qui en fait la deuxième association d'universités au monde après celle des universités européennes. Sa seizième Assemblée générale, qui s'est tenue à São Paulo en mai 2013, a affiché un taux de participation historique de 610 institutions, issues de 65 pays (par exemple, 52 universités algériennes en sont membres, 2 palestiniennes, 2 israéliennes...). Des établissements des pays émergents continuent de la rejoindre, à l'instar de l'Université de New Delhi ou d'une université de Chongqing, vingtième établissement chinois à se joindre au projet. L'ampleur de son réseau s'incarne dans une soixantaine d'implantations physiques : bureaux régionaux, antennes, instituts, campus numériques, animées par 420 agents, structurant une francophonie de terrain.

Les premiers programmes de l'AUF ont traduit le souci d'accompagner la création d'universités dans les pays nouvellement indépendants dans une logique de coopération au développement et de solidarité, l'AUF depuis 1974 apportant des financements pour accompagner la mobilité des enseignants vers les universités manquant de ressources humaines. Puis l'AUF est devenu un cadre pour lutter contre la fracture scientifique Nord-Sud et renforcer les capacités scientifiques et universitaires en organisant les coopérations, en encourageant les réseaux et en réunissant les acteurs de l'université : recteurs et présidents.

Sa nouvelle programmation 2014-2017 fixe quatre priorités : la formation avec la valorisation de la mobilité des personnes et des savoirs et l'acquisition de compétence utiles au développement, la recherche avec l'accentuation des collaborations scientifiques Nord-Sud, la gouvernance et le rayonnement de la francophonie universitaire. L'AUF attribue chaque année des allocations à la mobilité aux étudiants, enseignants et chercheurs, de manière prioritaire au public universitaire du Sud. Leur nombre était de 1 310 en 2012-2013 (533 vers la

France, dont 324 aux niveaux master et doctorat). Des allocations de master, de perfectionnement à la formation et à la recherche et de post-doctorat, des bourses de stage professionnel, ainsi que des missions de coopération scientifique et technique sont financées par l'AUF.

Ce changement de paradigme s'est traduit par des programmes mobilisateurs ou interrégionaux et des programmes de formation d'excellence internationale comme « Horizons francophones », qui est une sorte d'**Erasmus francophone, incluant la mobilité des enseignants**. Dans leur Déclaration de São Paulo, les responsables d'institutions membres de l'AUF ont appelé à multiplier les mobilités francophones, conditions de la circulation des savoirs, et : *« inspirés par la réussite du modèle des bourses européennes Erasmus, vecteur important de l'intégration européenne [appelé...] à la création d'un ambitieux programme francophone de mobilité étudiante et professorale »*, dont l'AUF pourrait assumer la coordination. L'AUF n'est qu'une association et ne peut pas conduire un tel projet, mais elle constitue une enceinte de réflexion et d'analyse, un réseau mobilisable et un outil structurant les coopérations.

Le projet d'un outil de type Erasmus excède largement les soutiens ponctuels aux mobilités. Il faut dégager des moyens, constituer un fonds, mettre en place un accord-cadre et travailler à ses déclinaisons. Une fois encore, **une expérience-pilote pourrait être conduite sur la base d'une coopération entre quelques pays pratiquant fortement les mobilités, d'envoi comme d'accueil, avec la fixation d'un cadre général applicable aux universités, incluant la reconnaissance mutuelle des périodes d'études et des diplômes, l'identification des crédits dédiés, la création d'un catalogue des formations concernées, respectant un référentiel qualité et si possible une aide logistique à la mobilité**. Cette expérience pourrait ensuite être élargie à l'ensemble des pays francophones, avant d'envisager des modalités d'extension plus vastes, associant par exemple les universités disposant de filières francophones partout dans le monde.

Une mission de réflexion pourrait officiellement être confiée par les gouvernements français et québécois à l'AUF, en liaison avec les organismes chargés de la gestion des mobilités. L'axe franco-québécois paraît en effet un excellent levier au regard de l'expérience acquise avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), organisme bi-gouvernemental implanté en France et au Québec, où il est intégré à LOGIQ, Les Offices jeunesse internationaux du Québec, guichet unique de la mobilité internationale jeunesse du Québec. C'est la seule organisation internationale d'Amérique du nord de ce genre. 5 700 Québécois partent chaque année à l'étranger, plus de 160 000 jeunes adultes participent et il y a plus de 10 000 anciens inscrits. Le but est de soutenir des projets pour les jeunes adultes dans une démarche professionnelle qualifiante (études, stages, jeunes entrepreneurs, réinsertion socio-professionnelle) avec 90 % de réussite.

De plus en plus de projets sont conduits par deux francophones de pays différents en direction d'un troisième. Entre avril 2012 et aujourd'hui, un appui a été apporté à plus de 4 500 jeunes Québécois pour aller dans d'autres pays de la francophonie : la moitié en France, 20 % en Wallonie-Bruxelles et 16 % dans les autres pays francophones. Ce dernier pourcentage est encourageant. La première destination choisie est le Sénégal. On notera avec intérêt que l'article 2 de l'Entente signée entre les gouvernements québécois et français le 8 décembre 2011, en cours de ratification, mentionne explicitement l'insertion de l'activité de l'Office franco-québécois pour la jeunesse dans le cadre de la Francophonie, ce qui n'était pas le cas dans l'article 1^{er} du Protocole du 23 mai 2003 actuellement en vigueur. Dans cette nouvelle rédaction, l'Office : « *favorise l'ouverture de ces relations à l'ensemble de la francophonie et contribue à sa promotion* ». Il est à cet égard absolument indispensable que dès le départ la mobilité ne soit pas à sens unique (Nord-Sud). Un pays comme le Maroc reçoit un nombre croissant d'étudiants d'Afrique sub-saharienne et pourrait jouer un rôle moteur dans le projet. Mais les universités du Nord doivent aussi être sensibilisées à la promotion de l'offre francophone des pays du Sud pour que leurs étudiants y effectuent des mobilités.

b. Les instituts français de recherche à l'étranger : des instituts francophones à vocation régionale

Le réseau des UMIFRE, Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger, compte 25 établissements à autonomie financière de recherche et 2 sont intégrés à un Institut français (Johannesburg et Francfort), ainsi que 7 antennes, placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du CNRS. Ils sont implantés dans 34 pays et accueillent 19 Unités de Service de Recherche (USR) du CNRS (dont 4 Unités régionales), avec 146 expatriés (153 en 2011). Expression de la recherche académique française de haut niveau dans le domaine des sciences humaines, sociales et de l'archéologie, l'activité de ces Instituts répond à plusieurs objectifs.

Il s'agit d'abord de développer des dispositifs de formation, sur des thématiques de recherches prioritaires, aussi bien pour les étudiants et chercheurs français que pour les étudiants et chercheurs des universités et centres de recherches du pays de résidence, favorisant en cela le rapprochement entre les établissements académiques et scientifiques des deux pays (180 partenariats interuniversitaires). Ils accueillent, sous la forme de programmes d'aide à la mobilité, 244 doctorants et post doctorants.

Ensuite, l'activité scientifique se décline, d'une part, sous la forme de débats d'idées, par le biais de colloques, séminaires, ateliers de réflexion (plus de 600 par an) qui permettent de créer un espace de réflexion scientifique en lien avec l'actualité, de liberté d'expression et de dialogue entre les chercheurs des différents pays. D'autre part, les travaux de recherches publiés (plus de 600 articles et 100 monographies par an) assurent une diffusion de la connaissance, une contribution à la recherche et une intégration des chercheurs

dans les réseaux nationaux et internationaux de la communauté scientifique. Majoritairement en français, certaines recherches scientifiques font également l'objet de publications bilingues (français et langue du pays) afin d'enraciner la production dans l'espace local.

Enfin, soucieux de la visibilité de leurs actions, les IFRE contribuent à un rayonnement scientifique régional, par la dimension interdisciplinaire des recherches, privilégiant les aires géographiques transnationales. Au centre de problématiques communes à un même espace géographique, ces établissements de recherche, dont certains ont des antennes en région, tissent un réseau scientifique au-delà des frontières. Ils sont à la fois des acteurs et des observateurs du dialogue politique, offrant une véritable expertise dans l'appréhension des processus historiques et sociaux des régions dans lesquelles ils sont présents. De ce point de vue, il convient de mentionner les travaux menés par nos IFRE sur les transitions démocratiques au Maghreb, les facteurs d'inégalités dans les pays émergents, notamment en Amérique latine, et les évolutions du phénomène religieux en Extrême-Orient.

Pour ces trois raisons, les IFRE participent de l'influence de la francophonie scientifique. **Il convient impérativement de mettre un terme à la dégradation continue de leurs moyens**⁽¹⁾. Pour compenser ces baisses, les Instituts sont encouragés à développer les financements sur appels à projets, notamment de l'Agence Nationale de la Recherche et de l'Espace Européen de la Recherche, en leur nom propre ou en association avec des organisations scientifiques françaises et européennes. Néanmoins, le risque existe que la place du français dans les travaux et les publications en soit la victime. La mise en place de cofinancements et de projets de recherche conjoints avec les écoles françaises à l'étranger est préférable (autour de 80 000 euros ont été obtenus par les IFRE en 2012) car cela permet de conserver le français comme langue de recherche et de publication des travaux. Mais il faut aller plus loin dans la protection de cet outil précieux qui porte aussi les valeurs de la francophonie. **Pourquoi ne pas ouvrir nos Instituts à nos partenaires francophones pour qu'ils deviennent des Instituts francophones de recherche à l'étranger ?** Cette question peut être à l'agenda de la francophonie.

(1) Outre la réduction du nombre d'expatriés, entre 2011 et 2012, l'aide publique (MAE et CNRS) en budget consolidé a connu une baisse de 2,7 %. En 2012, les crédits de fonctionnement s'élèvent à 5,6 millions d'euros dont 4,7 millions de dotations de fonctionnement versées aux IFRE par le MAE. En budget consolidé, l'aide publique représente 21,6 millions d'euros, complétés de 3,2 millions de fonds propres, essentiellement liés à la performance des Instituts dans les appels à projets de recherche (français, européens ou étrangers), soit un budget global de 24,8 millions d'euros pour l'année 2012. En 2013, les dotations de fonctionnement prévues par le MAE pour les IFRE dans le cadre du budget triennal 2013-2015 représentent 5,5 millions d'euros et sont encore réduites à 5,3 millions d'euros dans le projet de loi de finances 2014.

c. L'attractivité des universités françaises auprès des francophones

En ouvrant ses universités et grandes écoles aux étudiants étrangers, un pays contribue à son enrichissement mais aussi au développement économique et social des pays d'origine. Former les ingénieurs, les médecins, les enseignants, les juristes⁽¹⁾, les comptables, la liste n'est pas exhaustive, des pays francophones n'est-il pas un projet formidable pour d'autres pays francophones et une marque de solidarité mutuellement bénéfique à long terme ?

L'avantage à retirer pour la France de la qualité et de la productivité de ses élites universitaires et scientifiques se double d'un avantage en termes d'influence à accueillir des étudiants, chercheurs et enseignants francophones. Ces étudiants conserveront avec le pays de leurs études des attaches, affectives, mais aussi professionnelles et culturelles, d'autant plus si une première expérience professionnelle (recherche ou entreprise) a pu être effectuée à l'issue des études. Leur accueil est donc un instrument de rapprochement des peuples et un outil d'influence, y compris économique. Ce motif rationnel d'internationalisation des universités ne s'applique certes pas qu'aux étudiants francophones. Actons néanmoins qu'à défaut d'être francophones à leur arrivée en France, nous avons un intérêt certain à ce que les étudiants venus dans notre pays le quittent avec notre langue parmi leurs bagages... et qu'ils y ont intérêt aussi pour valoriser leur expérience au maximum. Un étudiant étranger qui a effectué des études en France est un ami de la France pour la vie, c'est une formule que nos ministres emploient. Cédric Villani ajoute : « *un étudiant étranger qui a lu de bons ouvrages en français, qui a eu de bons professeurs français, est aussi un ami pour la vie* »⁽²⁾. Surtout, une telle démarche relève d'un choix politique et d'une vision économique : celle des marges de croissance qui résident dans de nombreux pays francophones. N'est-il, si ce n'est plus, du moins autant, utile de co-développer l'économie de pays africains que de conquérir des marchés de grands émergents déjà saturés ?

Cependant, le développement de l'internationalisation de nos établissements d'enseignement supérieur suppose d'élargir le vivier d'étudiants en s'ouvrant à des pays non francophones. Toute la question est de savoir quel rôle doit jouer la langue. Il existe des étudiants qui sont attirés par la France, l'accessibilité des études en termes de coût, la qualité de vie, une certaine idée qu'ils se font du pays, et ils n'ont parfois que quelques rudiments de français. Ces étudiants parviennent très vite, surtout dans les pays de langue latine, au niveau B2 et deux mois de FLE intensif sont ainsi proposés à environ 10 % des étudiants. Les autres sont francophones au dépôt de leur candidature, sous réserve des étudiants doctorants en sciences ou en management qui suivent des études en anglais et pour certains repartent de France sans parler français, ce qui est évidemment consternant. Ce critère linguistique pour venir étudier en France joue

(1) La première femme ayant obtenu le diplôme de docteur en droit en France a été la Roumaine Sarmiza Balcescu-Alimanisteanu.

(2) Cédric Villani, *opus cité*.

d'ailleurs comme un frein avec certains pays comme le Japon, l'Inde ou l'Indonésie.

Par exemple, les élèves indiens n'ont très nettement pas le niveau pour rentrer à l'université en France et suivre des cours en français. Lors de sa visite en Inde, le Président de la République a réaffirmé l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants indiens en France, ce qui n'est pas réaliste si un critère linguistique devait être introduit, du moins à moyen terme. 96 % des étudiants indiens venant en France suivent des cursus partiellement ou totalement en anglais. En revanche, le poste a mis en place une préparation linguistique pour leur permettre de disposer du niveau A1 et si possible A2, mais il faut aussi une préparation culturelle, car ces étudiants ne connaissent pas l'étranger, ne sont pas armés, même pour gérer un emploi du temps, travailler autrement que par la réponse à des QCM, etc. Le même problème se pose avec le Japon. Le fait d'avoir autorisé l'octroi des bourses du gouvernement français à des non francophones a vu le nombre de candidats japonais multiplié par quatre et le nombre des étudiants japonais en France a augmenté de 50 % en cinq ans pour s'établir à environ 5 000. Une première année en anglais doublée d'un apprentissage du français constitue un système sans doute efficace, à défaut d'une grande ambition qui passerait par l'augmentation significative du nombre de locuteurs francophones dans ces pays, grâce aux écoles françaises, à un meilleur enseignement scolaire et un grand soutien aux actions de l'Alliance et de l'Institut.

Près de 50 % des étudiants viennent d'Afrique noire ou du Maghreb, le chiffre dépassait les 50 % il y a dix ans mais cette évolution reflète plutôt une stagnation des effectifs en valeur absolue, liée à la fois au resserrement des critères de sélection et à la forte expansion de la mobilité en provenance d'autres zones. Un quart des étudiants vient d'autres pays de l'Union européenne, ce qui reflète le poids de l'Europe dans la mobilité internationale. La caractéristique de la mobilité étudiante en provenance des pays non francophones est sa grande sélectivité : elle se concentre sur les masters et les doctorats. C'est dû largement au fait que le premier cycle est rarement « internationalisable ». Il en va différemment pour les étudiants des pays francophones, car les pays disposent souvent d'une matrice d'enseignement comparable. Concernant les filières privilégiées, c'est assez variable. Les filières scientifiques, ingénieurs et gestion sont surreprésentés pour les étudiants asiatiques, alors que les sciences humaines, le droit et les sciences politiques attirent beaucoup les étudiants de pays francophones, mais aussi des étudiants d'Amérique latine du fait de la parenté des systèmes juridiques. Les étudiants d'Amérique du nord se retrouvent plutôt dans la culture, l'architecture ou le design.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger constitue évidemment un vivier à mobiliser pour la venue en France. C'est l'objet notamment du dispositif Excellence-Major de l'AEFE, qui parraine pendant cinq ans ses anciens élèves. Des initiatives nouvelles existent comme le fait de permettre aux élèves des lycées français à l'étranger d'intégrer les Instituts d'études politiques proposant un concours commun, en ouvrant quatre centres de concours à l'étranger

(Casablanca, Bogota, Bangkok, Shanghai). Un tel dispositif pourrait être étendu, tant en termes de centres que de concours d'accès aux grandes écoles.

Le dispositif de bourses demeure à un niveau largement insuffisant pour répondre à une ambition francophone, pour deux raisons : le niveau de vie dans les pays francophones suppose un accompagnement financier plus fort et les étudiants, d'où qu'ils soient, présentant un niveau excellent sont très courtisés. Or, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, les crédits affectés aux bourses subissent une diminution de 3 % ⁽¹⁾. En 2011, un dispositif de bourses cofinancées a été offert à des étudiants roumains lauréats du Prix Leprince-Ringuet mais des universités américaines leur ont proposé des bourses plus élevées et sur une période plus longue ; les trois ont choisi de partir aux États-Unis ⁽²⁾.

La politique de bourses octroyées par le gouvernement français aux étrangers

En 2012, le nombre total de bourses du gouvernement français s'est élevé à 14 491. Pour autant plusieurs centaines d'autres aides à la mobilité sont financées par les postes diplomatiques, au travers de subventions à des fondations ou à des agences locales, venant ainsi accroître l'effort du ministère en faveur de l'accompagnement des étudiants étrangers vers la France. Le nombre total de mensualités versées s'établit en 2012 à 79 869. La durée moyenne d'une bourse a légèrement progressé : 5,5 mois (contre 4,8 mois en 2007). Elle traduit l'effort entrepris pour augmenter le nombre de bourses d'études par rapport aux bourses de stage, qui représentaient ainsi 70 % des bourses en 2012.

La répartition par région fait apparaître que les étudiants originaires du continent africain restent en tête, mais ne représentent plus que 40,9 % de l'ensemble (dont 20,1 % sont originaires du Maghreb) contre 46,3 % en 2000. Les pays d'Europe rassemblent seulement 19,5 % des bourses, ce qui s'explique par la montée en puissance des boursiers pris en charge sur les crédits communautaires (au premier rang desquels Erasmus). Le continent asiatique représente 17,3 % des bourses (13,8 % en 2000), soit une progression conforme à l'action menée en direction de ces pays. Les pays du Proche et du Moyen-Orient totalisent 12,8 % des bourses contre 9 % en 2000. Le continent américain reçoit 9,5 % des bourses (8,3 % en 2000), dont 0,8 % pour l'Amérique du Nord.

En 2012, sur les 14 491 boursiers du gouvernement français, 888 ont bénéficié d'une bourse Excellence-Major, destinée à aider les meilleurs élèves étrangers des lycées à programmes français de l'étranger à poursuivre des études de haut niveau dans l'enseignement supérieur français (301 post-bac et 587 Major). La répartition géographique de ces bourses est la suivante : Maghreb : 28,9 %, Amérique : 23,3 %, Afrique Sub-saharienne : 16,8 %, Europe : 16,8 %, Proche et Moyen-Orient : 8,8 %, Asie : 5,4 %. Au titre de l'année 2013, le montant de la subvention du ministère nécessaire à la réalisation de ce programme a été fixé à 360 000 euros, identique à celui de l'an passé. L'AEFE consacre au premier volet du dispositif la somme de 250 000 euros.

(1) Baisse de 2,5 millions d'euros à 68 millions d'euros des bourses allouées dans les secteurs de l'attractivité et de la recherche, des biens publics mondiaux, de la culture et du français, diminution des autres moyens bilatéraux d'influence (programmes de bourses cofinancées) déjà affectés par une baisse de 5 % en 2013.

(2) Exemple donné par Cédric Villani dans sa contribution précitée.

d. Le développement de l'offre universitaire et scientifique au Sud pour multiplier les foyers de rayonnement du savoir francophone

La formation dans les universités et écoles du Nord des étudiants du Sud, outre qu'elle repose sur une vision étriquée de ce que doit être la mobilité dans l'espace francophone, rencontre deux contraintes : la capacité d'accueil et la tension autour de l'immigration (*cf. infra*) ; et deux écueils : la « fuite des cerveaux », préjudiciable aux pays d'origine, et l'inadéquation entre les formations reçues et le marché du travail du pays d'origine qui fait de ces étudiants des candidats au chômage ou à l'expatriation. **De plus, il n'y a pas de fatalité à ce que les établissements d'excellence se situent dans les seuls pays du Nord !** La mondialisation est aussi un mouvement de « décentralisation » de la production des savoirs. Plusieurs pistes existent dans ce cadre : d'une part, développer une approche régionalisée, d'autre part, proposer des cursus adaptés aux besoins identifiés par les pays eux-mêmes. Par ailleurs, **le développement de l'offre universitaire et scientifique au Sud permettra aussi à terme aux étudiants du Nord d'y effectuer une mobilité**, avec l'apport inestimable que constitue l'existence de jeunes partis étudier voire travailler dans des pays avec lesquels nous bâtissons un avenir commun, notamment économique.

La première solution est la délocalisation d'universités ou écoles du Nord dans des pays tiers ou la duplication de cursus, car des programmes communs débouchant sur des diplômes reconnus font sens dans de nombreuses disciplines. De nombreux exemples peuvent être cités, parmi lesquels l'Ecole supérieure algérienne des affaires, les écoles d'ingénieurs franco-chinoises, l'Ecole supérieure des affaires de Beyrouth, l'Université Galatasaray ou encore l'Université française d'Arménie, institution récente (2001) qui jouit d'un prestige important et qui a su développer une coopération universitaire fructueuse notamment avec l'université Lyon 3. La deuxième est le développement d'universités francophones dans les pays du sud ou de filières francophones ou bilingues. L'idée est aussi de **créer des centres d'excellences, à vocation régionale voire mondiale**. Il y a donc un double objet : renforcer la qualité de l'enseignement du et en français dans l'enseignement supérieur public, ce auquel par exemple devrait contribuer l'arrangement administratif portant sur la mise en place de centres universitaires d'examen du DELF et du DELF Pro dans les treize universités publiques tunisiennes (350 000 étudiants) en permettant un pilotage par l'évaluation et la certification, et renforcer l'attractivité des universités y compris auprès des étrangers.

Le Sénégal pourrait jouer le rôle de centre scientifique. L'Institut africain des sciences mathématiques AIMS-Sénégal a été fondé par le partenariat de deux universitaires, Vincent Rivasseau et Mamadou Sanghare s'appuyant sur l'initiative AIMS-Next Einstein de Neil Turok. Établi à M'Bour, il s'inspire du modèle de AIMS Afrique du Sud pour mettre en œuvre un centre international d'excellence en sciences mathématiques au niveau du master. Il abrite un centre de recherche dynamique, doté d'une combinaison d'éminents chercheurs africains et émergents. Les étudiants, sélectionnés dans toute l'Afrique sub-saharienne, bénéficient d'une bourse, d'un accès continu à l'informatique, Internet et l'électricité, une interaction étroite avec les tuteurs à temps plein et des professeurs émérites (dont de nombreux enseignants d'universités françaises et deux de l'université d'Ottawa). L'enseignement y est bilingue : les promotions y sont mixtes, 2/3 de

francophones et 1/3 d'anglophones, avec des cours d'anglais pour les premiers et de français pour les seconds.

La Roumanie est appelée à jouer un rôle stratégique pour la promotion de la francophonie en Europe centrale et orientale. La création d'un Centre régional francophone d'études avancées en sciences sociales s'inscrit dans cette perspective. Il existe en Roumanie une tradition importante du français comme langue de formation et de recherche. L'Université de Bucarest accueille 2700 étudiants francophones en sciences sociales, dont 600 suivent des formations en français. Grâce à la dotation de 750 000 euros du grand prix culturel Louis D. de l'Institut de France dont l'université de Bucarest a été lauréate en 2012, l'ancien siège du SCAC va être réaménagé pour accueillir un Centre régional francophone d'études avancées en sciences sociales. Le projet ayant une vocation régionale, l'Université de Bucarest a sollicité l'implication de la nouvelle université bulgare pour créer un axe universitaire autour duquel d'autres pays de la région, notamment la Serbie et la République tchèque, pourront s'agréger. Environ 200 enseignants, doctorants, post-doctorants et chercheurs francophones seront impliqués dans les activités du Centre. Celui-ci accueillera en résidence des chercheurs de Roumanie, de l'Europe du sud-est et au-delà pour des séjours de recherche d'une durée variable. Il sera aussi chargé de l'organisation de conférences, d'événements scientifiques, d'écoles d'été, de séminaires d'encadrement, de programmes de recherches thématiques, mais aussi de diffusion de la recherche (revue électronique, livres etc.). Le Centre entend enfin se doter d'une bibliothèque francophone comprenant des ouvrages de références en sciences sociales et des ressources électroniques, avec un libre accès à des bases de données francophones.

Le Maroc accueille 8 000 étudiants étrangers, son agence de coopération leur attribuant des bourses pour un enseignement qui est dispensé en français. L'Ambassade de France est même sollicitée pour dispenser des cours de français de mise à niveau des étudiants accueillis. Le renforcement de la politique marocaine vis-à-vis de la région, qui se traduit par les colocalisations, les codiplomations, les mobilités en général, est porteur d'avenir pour la francophonie et doit être soutenu. On pourrait très bien imaginer l'accueil des étudiants dans les universités au Maroc avec un apprentissage du français par notre réseau.

On ne saurait oublier dans cette section l'Université Senghor d'Alexandrie, créée en 1989, opérateur de la Francophonie, qui suscite un engouement croissant auprès des étudiants du monde entier. Elle s'inscrit de manière complémentaire à l'environnement universitaire africain qui propose des troisièmes cycles généraux, en offrant des formations de troisième cycle très spécialisées pour former les fonctionnaires et experts d'élite. L'originalité de cette université est de n'avoir aucune contrainte de corps professoral pour créer ses cursus et de s'appuyer sur un grand nombre d'accords interuniversitaires : chaque année, environ 120 professeurs du monde entier viennent y enseigner. Son master développement se décline en neuf spécialités : gestion du patrimoine culturel, gestion des industries culturelles, communication et médias, gestion de l'environnement, gestion des aires protégées, santé internationale, politiques nutritionnelles, management de projets, gouvernance et management public. Ses diplômes sont reconnus dans le monde francophone, notamment par le Comité africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), de même que la qualité de sa recherche, puisqu'un collège doctoral a été mis en place, les thèses étant publiées en cotutelle avec une autre université francophone. L'enseignement est dispensé en français, les étudiants devant pour être admis avoir un excellent niveau d'anglais et des cours d'arabe étant proposés.

La sélection à l'entrée y est rude : en juillet 2013, 3 008 candidats se présentés : 1 490 ont été admis à passer l'écrit et 810 l'oral ; 165 étudiants ont été finalement retenus, représentant 23 nationalités différentes, dont 65 femmes. Ce

succès, que la dégradation de la situation sécuritaire en Égypte n'a pas ébranlé, est aussi fondé sur un modèle de prise en charge unique : 120 des étudiants sont intégralement couverts (logés, nourris, véhiculés, soignés), tandis que les autres acquittent des frais modestes de 2 500 euros par an pour bénéficier des mêmes prestations, frais souvent pris en charge par les pays d'origine ou le réseau français. Depuis sa création, l'université a formé 1 409 diplômés, issus de 37 pays, y compris asiatiques, au titre de ses 13 promotions. Des formations continues sont également dispensées pendant une ou deux semaines dans des domaines pointus dans les différents pays africains (par exemple « Management de projet et recherche de financement », « Assurance qualité des cabinets de chirurgie dentaire » ou « Gestion des risques naturels et industriels ») : près de 3 000 cadres en ont bénéficié ces cinq dernières années, 70 % d'entre eux étant déjà titulaires d'un Bac+5. Il existe un réseau des diplômés de l'Université de Senghor, avec des associations regroupées au sein d'une Association internationale (AIDUS) sise au Cameroun et un annuaire.

Cette force de frappe va être désormais déclinée localement avec l'ouverture de campus délocalisés qui ont vocation à accueillir et former sur place des étudiants de haut niveau. Il convient de souligner que ces campus trouvent des financements, étatiques ou internationaux, car ils répondent à un besoin identifié dans le pays demandeur et sont ainsi adaptés à la réalité sans sacrifier l'exigence d'excellence qui fait la marque de l'Université Senghor. L'idée est simple : l'Université Senghor « apporte » les quelques spécialistes qui, s'ajoutant au corps universitaire local, permettent de créer un Master et ouvrent la reconnaissance du diplôme. Les futurs diplômés pourront se substituer par la suite à ces spécialistes venus des universités francophones de pays tiers. Des campus sont actuellement ouverts ou prévus, avec des formations déjà éprouvées à Alexandrie ou créée spécifiquement, à Abidjan (17 formations, dont Master en travail social), Ouagadougou (9 formations, par exemple Innovation et développement en milieu rural), au Maroc (17 formations dans cinq villes, dont Marketing et commerce), à Libreville, à Saint-Louis du Sénégal, à Djibouti (gouvernance et résilience), en Tunisie (2 formations dont « Santé internationale »), le pilotage pour l'Afrique francophone de l'« Initiative pour le pied diabétique (DAFI) », formation bilingue à Johannesburg, et des discussions s'engagent en pays non francophones (Master en interprétariat à Addis Abeba, modules de développement africain envisagés à Wuhan et Pékin en Chine). Ces campus accueillent des étudiants nationaux, mais aussi d'autres pays. Ils deviennent chacun des pôles d'excellence.

e. L'offre de formation à distance : le levier de la francophonie numérique

Il faut distinguer deux types de formations à distance : la première est la mise en ligne de cours élaborés et proposés dans des universités de référence ; la seconde est la création de corpus adaptés complets. La francophonie est très peu présente (1 %) dans les CLOMs (cours en ligne ouverts et massifs – traduction du terme MOOCs - Massive Open Online Courses).

Plusieurs acteurs français se sont lancés dans des projets d'offre à distance, mais qui consistent plus en de la mise en ligne de cours existants et ressources associées, que de la production de contenu adapté.

L'« Université médicale virtuelle francophone », est un groupement d'intérêt public (GIP) français qui décline le concept d'université numérique dans le secteur médical. Actif depuis 1999, le projet est né d'un consortium de 8 universités ensuite rejointes par toutes les facultés de médecines de France. Il a été conjointement créé avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui a lancé l'appel à projets) et le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Ses missions sont de produire et mettre à disposition des ressources documentaires, complémentaires aux contenus des cours donnés aux étudiants en médecine, de créer une banque de données d'items et de cas cliniques permettant l'entraînement des étudiants de 2e cycle et de mettre en ligne environ 30 « Campus numériques disciplinaires », dont par exemple Biophysique et médecine nucléaire, Microbiologie, Neuroanatomie, Urgences ... Un « wiki » a été mis à disposition (« Wikinu ») pour référencer et classer les contenus universitaires numériques, contribuant à l'enseignement initial, mais aussi à l'enseignement à distance, à la formation tout au long de la vie, à la coopération internationale et ... à la francophonie.

Canal-U est depuis mars 2011 la vidéothèque numérique en ligne de l'enseignement supérieur à laquelle contribuent une trentaine de contributeurs universitaires participant. Soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le site a été réalisé et est géré par le Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur (CERIMES). 6 500 vidéos peuvent être visionnées en ligne, en accès libre et gratuit, et pour certaines, « podcastées ». Elles sont sélectionnées par les universités numériques thématiques. Les vidéos et leurs ressources associées sont indexées selon la norme documentaire LOM, spécifique au monde de l'éducation. Grâce à cette indexation et à la mise en place de « webservices », les contenus de Canal-U peuvent être intégrés dans d'autres plateformes, notamment les espaces numériques de travail qui sont progressivement déployés dans les universités.

Prolongeant ces initiatives, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Geneviève Fioraso a annoncé le démarrage en janvier 2014 de la première plateforme nationale de MOOCs. On notera au passage le choix de l'acronyme anglais des cours massifs en ligne plutôt que CLOMs, de la même manière qu'il a été fait le choix du « Master » plutôt que du maintien du terme « Maîtrise » ou au moins la francisation généralisée (Mastère)⁽¹⁾. Les internautes peuvent s'inscrire depuis octobre 2013 sur www.france-universite-numerique-mooc.fr, pour suivre des cours de diverses disciplines comme les mathématiques, l'histoire, la philosophie, la biologie, le management, le droit... conçus par une dizaine d'établissements comme l'École Polytechnique, l'École centrale Paris, l'Institut mines telecom, le Cnam ou des universités Bordeaux 3, Montpellier 2, Sorbonne Paris Cité et Paris X Nanterre. Cette plateforme, inaugurée le 16 janvier 2014, fait partie du projet France Université Numérique (FUN), qui vise « le développement de nouveaux services numériques pour les étudiants et la rénovation des pratiques pédagogiques ». Destinée avant tout aux établissements français, la plate-forme devrait aussi accueillir des cours d'établissements européens et internationaux. À noter que Cédric Villani, médaillé Phields 2010 lance un « CLOMs » « Initiation à l'analyse mathématique », pour 2014, qui s'adresserait aux étudiants de L1 et L2, mais aussi aux lycéens dès la seconde.

(1) L'emploi systématique de l'acronyme ECTS pour Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credits Transfer System) est également scandaleux.

Toujours dans le cadre du projet FUN, une fondation France université numérique devrait voir le jour au premier semestre 2014 sous la forme d'une FCS (Fondation de coopération scientifique), pour donner une visibilité nationale et internationale à l'offre française. Outre le pilotage de la plate-forme de MOOCs/CLOMs, ses missions seront multiples. Elle devra notamment œuvrer à la lisibilité des formations numériques proposées par les établissements français, à travers un portail commun, mais aussi aider à concevoir, améliorer, labelliser des formations numériques et coordonner la veille stratégique dans le domaine du numérique. Le ministère estime que 10 % des 1 000 postes attribués chaque année à l'enseignement supérieur doivent y être consacrés. L'objectif de cette fondation est également de développer des interactions avec les acteurs économiques du secteur privé (éditeurs de contenus pédagogiques, de logiciels...) et d'accompagner les enseignants dans ces nouvelles pratiques. Dans le cadre du programme des Investissements d'avenir, 12 millions d'euros seront par ailleurs consacrés au développement de formations numériques innovantes : CLOMs, mais aussi cursus de formation initiale et tout au long de la vie.

Cette stratégie nouvelle doit servir la francophonie universitaire en s'alliant à celle conduite par d'autres pays et organisations. **Là encore, la collaboration entre plusieurs pays francophones pour déployer une offre universitaire de qualité et adaptée serait très utile.** Destinée aux francophones du monde entier, cette initiative pourrait être mise sur pied par une « coopération renforcée » autour d'un petit nombre d'États. **Le Conseil franco-québécois pour la coopération universitaire (CFQCU)** conseille les deux gouvernements, français et québécois, et il s'est donné pour mandat notamment de développer la coopération numérique universitaire depuis le dernier congrès de l'ACFAS. **Ce pourrait être une structure pertinente, à laquelle associer, par exemple, le Sénégal et le Maroc, pour créer un *modus operandi* et constituer des corpus adaptés aux besoins des différents pays.**

L'AUF devrait être associée compte tenu du fait qu'elle a été pionnière dans le volet de la formation ouverte et à distance diplômante. En 2012-2013, 79 licences et masters en français, proposés par 41 institutions du Nord et du Sud bénéficient du soutien de l'AUF. Plus de 10 000 candidatures ont été reçues (près de 4 000 pour les seuls diplômes français) pour bénéficier d'un appui : 1 000 apprenants ont été sélectionnés et 519 ont bénéficié d'une prise en charge partielle par l'AUF des frais d'inscription à la formation. Depuis plus de vingt ans, l'Agence investit les possibilités offertes par le recours aux nouvelles technologies, particulièrement avec la création des campus numériques francophones, le premier à Dakar en 1991 avec des minitels ; aujourd'hui au nombre de 645, ils permettent à plus de 30 000 étudiants et chercheurs de 40 pays d'accéder et de produire de l'information scientifique et technique. Un Institut de la Francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et des formations à distance a été créé à Tunis. Toujours dans la déclaration de Sao Paulo, un appel a été lancé pour un modèle francophone de CLOMs, poursuivant des intérêts non mercantiles, à l'image des 17 espaces numériques universitaires mis en place en Haïti après le séisme de 2010.

L'Université Senghor est également un acteur-phare à associer, puisque l'ouverture de ses campus s'accompagne de la création d'un espace numérique de travail devant permettre aux étudiants, professeurs et personnels des différents campus Senghor de dialoguer et échanger leurs expériences. Ce n'est rien d'autre que la création d'une grande université internationale en réseau, une grande université virtuelle, qui se met en place. En termes de corpus de formation, l'Université Senghor participe déjà à la formation à distance dans le cadre de son master « Gestion des systèmes éducatifs » qui s'adresse aux directeurs d'établissements scolaires, collèges et lycées (Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) et pourrait piloter la mise en au point de CLOMs d'excellence à la demande des différents pays sur la base de l'expérience acquise en Égypte et dans les campus délocalisés.

Principales propositions

- Créer une grande revue scientifique francophone de référence internationale dans les dix ans qui viennent
- Soutenir la recherche en faveur de la mise au point de traducteurs automatiques performants
- Imposer aux chercheurs travaillant ou rémunérés sur crédits publics de faire état de l'avancement de leurs travaux en français, à échéance régulière, avec une exigence de contenu assez soutenue
- Demander la remise d'un rapport d'activité substantiel, en français (rédigé en français ou traduit), à l'issue d'une période d'études ou de recherches ayant été soutenue par une bourse du gouvernement français
- Dans la politique d'octroi de crédits de recherche, mettre un terme aux pratiques consistant en des appels d'offres en anglais et en une prise en compte des publications en anglais au détriment des publications en français
- Développer l'enseignement à distance et particulièrement les CLOMS, à nommer ainsi, francophones, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, en partenariat avec d'autres pays francophones, pouvant être chargé de réfléchir à la définition de corpus de formations
- Construire une politique ambitieuse de reconnaissance des qualifications, de développement des cotutelles et des codiplomations, de « labellisation francophone » en commençant par confier officiellement à l'AUF la tâche de dresser un état des lieux. - Confier à l'AUF le pilotage, en liaison avec notamment LOGIQ et Campus France, d'une expérience-pilote de programme francophone de mobilité des étudiants de type Erasmus :
- En France, réallouer des moyens à la politique de bourses pour faciliter la mobilité francophone et amener à la francophonie des étudiants et chercheurs du monde entier
- Mettre un terme à la diminution des moyens accordés aux IFRE et réfléchir aux possibilités de les ouvrir pour les transformer en véritables instituts francophones de recherche

C. LA FRANCOPHONIE SERA POPULAIRE OU NE SERA PAS

Votre Rapporteur en est convaincu : « *La francophonie se gagnera dans la rue, au fond des cours, des marchés, des garages et des cinémas. Et non dans la fuite institutionnelle* » ⁽¹⁾. Elle sera populaire ou ne sera pas. Comme pour la francophonie universitaire et scientifique, il faut faire vivre la communauté des francophones : soutien à la création culturelle et à la circulation des œuvres, renforcement de la dynamique des réseaux, rôle des médias et multiplicité des lieux de rencontres sont les axes de cette ambition.

Une politique de circulation des œuvres en français passe par plusieurs canaux : la diffusion (exportation, présence dans les salons et festival...), la traduction, et la diversification des supports (livre numérique, livre bilingue, DVD multilingues...). Rappelons que toutes ces actions concourent au maintien d'un écosystème dynamique, au travers notamment des recettes engendrées par les ventes et les cessions de droits.

1. La création culturelle en francophonie

Comme le défendait Abdou Diouf « *Le français est une chance ! Pour nous toutes et nous tous, qui avons choisi de nous rassembler au sein de la Francophonie, le Français, c'est en effet cette chance insigne qui nous est offerte de pouvoir entrer en contact par-delà les frontières et les océans, non pas seulement pour communiquer entre nous avec l'assurance de nous comprendre, mais aussi et surtout pour agir solidairement, pour réfléchir, ensemble, aux défis du présent et du futur, pour partager nos craintes, nos espoirs et nos ambitions, dans la détresse et l'allégresse. C'est la chance de pouvoir expérimenter, concrètement, à travers la littérature, la chanson, les arts vivants, ce que la diversité d'expressions culturelles a de stimulant, d'enrichissant, de fécondant* » ⁽²⁾. Nous élargirons le propos à tous les francophones.

a. La circulation des œuvres littéraires

Plus on écrira hors de France, plus le français s'enracinera comme langue centrale. La littérature est centrale pour le projet francophone, elle lui est même consubstantielle. Car « *la langue a ceci de particulier : c'est une immense maison aux portes et fenêtres sans cadres, ouvertes en permanence sur l'univers ; c'est un pays sans frontières, sans police, sans Etat, sans prisons. La langue n'appartient à personne en particulier, elle est là, disponible, malléable, vive, cruelle, magnifique et toujours truffée de mystères* » ⁽³⁾.

C'est pourquoi une politique publique du livre dans les pays francophone doit permettre une circulation des œuvres.

(1) Dominique Wolton, *Demain la francophonie*, Flammarion, 2006, 190p, p74.

(2) Message adressé à l'occasion de la journée de la francophonie, le 20 mars 2012.

(3) Tahar Ben Jelloun, *ibidem*.

À la suite du rapport commandé en 2011 sur la distribution du livre en Afrique, l'Institut français a décidé de soutenir et de participer à la refonte d'Afrilivres, en vue de créer de nouvelles stratégies de circulation du livre sur le continent africain. L'accent est mis sur les stratégies de distribution avec la mise en place de partenariats avec des opérateurs privés et à dimension transafricaine. Le rôle des librairies est à cet égard essentiel. L'Association internationale des libraires francophones (AILF), créée en 2002, regroupe 150 librairies et a pour objectifs principaux : la formation de ses membres avec le BIEF, l'appui à la professionnalisation y compris l'informatisation, des actions collectives de promotion du livre et de la lecture. En 2004, une poignée de libraires originaires de quatre pays (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Burkina Faso) se mobilisent et sensibilisent plusieurs centaines de personnes et en 2011-2012, neuf pays organisent une Caravane du livre et de la lecture – Bénin, Niger, Mali, Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tchad (depuis 2007) et Mauritanie (depuis 2011) – à laquelle plus de 100 000 personnes participent. En 2012, c'est la Guinée qui rejoindra l'opération. En 2013, le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo se lancent dans l'opération au dernier trimestre.

La question de la diffusion ne se pose pas seulement en Afrique, au contraire. La baisse des ventes de livres français – qui traduit une baisse du nombre de francophones – dans les pays dits non francophones (-30 %) est particulièrement inquiétante. Ayant pris la mesure de cet enjeu, le Bureau international de l'édition française (BIEF) ne va plus dans les grandes foires des pays francophones, mais se concentre sur les pays dits non francophones, en vue d'y maintenir ou agrandir le marché du livre français. Certains pays sont prometteurs pour notre langue : Japon, Corée, Inde, Cambodge, Laos, Birmanie... Il convient également d'être vigilant dans les Balkans et d'y maintenir nos positions (Croatie, Macédoine, Serbie).

Le français reste l'une des langues les plus traduites après l'anglais. Cette position est à mettre en rapport avec le nombre élevé de traductions d'auteurs étrangers en France, pas uniquement de langue anglaise (10 % des traductions concernent des livres en japonais, deuxième langue traduite). Dans de nombreux pays, le marché du livre est en crise, non pas tant à cause du livre numérique, que de changements d'habitude dans les loisirs. Les livres étrangers, en raison de leur coût élevé, risquent d'en être les premières victimes. Le réseau culturel français conduit de nombreuses actions. Néanmoins, une approche plus systématique de la promotion du livre en français pourrait être engagée. Le nouveau contrat d'objectifs de l'Institut français devrait d'ailleurs accentuer son rôle en la matière. Cette approche passe par **un effort renouvelé en matière d'aide aux traductions et publications, orientées vers une perspective de secteurs et de collections**. Des sites du livre ont été mis en place, notamment à Pékin et Taipei, comportant une base de données sur les livres traduits et sur les acteurs du livre (librairies, institutions, traducteurs et éditeurs). Ce sont des initiatives à généraliser. Parallèlement, une action plus offensive en faveur des auteurs en phase avec les contextes locaux, auprès des éditeurs, traducteurs et médias est susceptible de faire la différence. Dans les pays asiatiques par exemple, les sciences sociales et le

débat d'idées prennent une résonance nouvelle avec un renouveau des débats sur le modèle de société. Le sujet se pose de la même façon pour le cinéma.

L'autre enjeu est l'accès à l'édition, qui demeure encore très dépendant du centre parisien. Ailleurs, souvent, l'édition est en grande partie consacrée aux manuels scolaires. Le pays le plus ouvert au développement de l'édition francophone est le Maroc où le marché a augmenté de 9 % en 2012, alors que l'Algérie et la Tunisie sont également en croissance forte, leurs marchés ayant crû de 7,1 % par an ces dernières années ; c'est une expansion solide, durable et continue. Dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, le secteur de l'édition est dans des situations très différentes : quelques pays voient des éditeurs nationaux émerger et prendre de l'importance. C'est le cas en Côte d'Ivoire où 4 ou 5 éditeurs s'en sortent aujourd'hui. On constate la même chose au Sénégal ou au Cameroun. La clef du succès est peut-être le marché scolaire, plus captif par exemple que celui de la fiction.

Signalons à cet égard le rôle important joué par le Bureau international des éditions françaises (BIEF⁽¹⁾), l'Association internationale des libraires francophones (AILF) et le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (CAFED), qui en 20 ans aura organisé 67 activités (sessions de perfectionnement, séminaires d'échanges...) au bénéfice de plus de mille participants issus de 33 pays francophones. Le Prix Alioune DIOP de l'Edition Francophone, soutenu par l'OIF qui l'a créé en 1982, récompense un éditeur s'étant illustré dans la qualité de sa production, tout en contribuant à renforcer les capacités éditoriales en Afrique. Il décerne tous les deux ans à l'occasion de la Foire internationale du livre et du matériel didactique de Dakar (FILDAK).

En Afrique, il est nécessaire que les pays francophones aient accès aux productions du Nord. Un programme d'aide à la cession Nord-Sud a été mis en place par l'Institut français pour favoriser les cessions de droits en français sur des ouvrages publiés au Nord et que les éditeurs du Sud (Maghreb, Afrique subsaharienne et Océan Indien) souhaitent publier localement, ceci en vue d'une diffusion locale voire sous-régionale et d'un prix adapté au marché. Le programme « 100 titres Haïti » relève du même esprit : soutenir l'édition ou la réédition d'ouvrages fondamentaux d'auteurs haïtiens, ou portant sur Haïti, en vue d'aider les éditeurs haïtiens à compléter ou enrichir leur catalogue. Initié à la suite du violent séisme qui a ravagé le pays, le programme s'inscrit dans une durée de trois ans et concerne des titres appartenant au patrimoine littéraire haïtien, ou consacrés au patrimoine culturel haïtien, publiés une première fois avant 1995.

Il convient de développer la coédition, qui permet aussi d'augmenter les tirages. L'alliance internationale des éditeurs indépendants, regroupant 85 maisons d'édition et collectifs d'éditeurs de 45 pays différents, représentant directement ou indirectement quelques 360 maisons d'édition, soutient des projets éditoriaux internationaux, sous la forme d'une aide à la traduction ou de coédition.

(1) Il bénéficie d'une subvention du ministère des Affaires étrangères de 42 000 euros.

La collection «Terres solidaires » est le résultat d'une coédition par 14 éditeurs africains, avec des livres de grands auteurs ⁽¹⁾, imprimés en Afrique et en vente exclusive en Afrique à un prix unique et accessible (au maximum 3000 francs CFA, soit 4,57 euros). Cette question du prix unique mériterait d'être posée plus largement. Le théâtre Le Tarmac a édité avec la maison belge Lansman quelque 1800 titres de théâtre francophone. Il collabore également avec la maison d'édition Elisade en Tunisie.

Concernant la promotion, une politique dynamique de prix littéraire s'impose. On pensera bien sûr au Prix des cinq continents créé par l'OIF en 2001, qui a récompensé en 2013 Amal Sewtohul pour *Made in Mauritius*, jury présidé par J.M.G Le Clézio, et au Prix du jeune écrivain de langue française, créé en 1984 et décerné annuellement par l'association Le Prix du jeune écrivain, prix commun à toute la francophonie depuis la fusion du prix du jeune écrivain et du Prix du Jeune Écrivain francophone, soutenu par l'OIF ⁽²⁾. Mais ce ne sont pas les seuls. Il faut aussi citer les prix de l'Association des écrivains de langues françaises, ADELFF, déjà mentionnée. Une attention particulière doit être portée aux conditions de la remise du prix, à la mise en contacts ainsi permise auprès d'autres professionnels du livre et à la visibilité et la promotion donnée. Si le Prix du jeune écrivain de langue française est remis au salon du livre de mars 2014, les prix de l'ADELF sont remis de manière assez confidentielle à la Maison de la France libre.

Depuis plus de dix ans, l'Institut français propose chaque année une librairie du Sud au Salon du livre de Paris qui rassemble près de 3 000 ouvrages, dont une partie importante n'est habituellement pas disponible en France, et accueille de nombreux auteurs et professionnels du monde de l'édition d'Afrique, de la Caraïbe et de l'Océan Indien. La tenue de ce type d'événements littéraires hors de France est également essentielle : Rencontres Ahmadou Kourouma à Abidjan, Festival Étonnants voyageurs à Brazzaville, salons du livre à Dakar, tous les deux ans, à Ouagadougou, plus modeste, et à Abidjan, qui reprend après huit ans d'interruption.

La promotion passe aussi par l'outil numérique. Le portail de l'Institut français culturessud.com propose chaque jour des chroniques de nouvelles parutions, des entretiens exclusifs et des dossiers de fond, thématiques ou monographies, ainsi que des textes de création inédits. L'Institut conduit aussi, avec l'appui de la BNF, la numérisation de la collection Notre Librairie, outil précieux qui pendant quarante ans, de 1969 à 2009, a rendu compte de l'émergence, du développement et finalement du rayonnement des littératures francophones. Pour tous les écrivains francophones, le livre numérique est un enjeu majeur. Lorsqu'Amazon a sorti le Kindle, 350 000 titres étaient disponibles

(1) Sont à ce jour édités des ouvrages de Driss Chraïbi, Véronique Tadjo, Lewis Nkosi, Mongo Beti, Emmanuel Dongala, Boubacar Boris Diop, Ken Saro-Wiwa et Ken Bugul.

(2) 1er Prix en 2013 a été attribué à Miguel Bonnefoy, écrivain Vénézuélien pour *Icare*. Sur les 14 lauréats du prix qui sera décerné en 2014, huit ne sont pas français.

en anglais ; il n'y en avait que 35 000 en français lorsque le Kindle est sorti en France.

b. L'accès, la diffusion et la promotion des œuvres cinématographiques

Il faut aussi former à la production des films, accompagner les jeunes cinéastes. C'est la fonction de la Fabrique des cinémas du monde qui se tient chaque année au Festival de Cannes. Avec ce programme professionnel, l'Institut français accompagne de jeunes cinéastes des pays du Sud dans leur recherche de financement pour leurs projets de films. Depuis sa création, ce programme a accueilli 23 réalisateurs des pays francophones avec leur producteur et contribué à la réalisation d'autant de films.

Il est également indispensable de conserver et référencer le patrimoine cinématographique ; c'est le rôle de la Cinémathèque Afrique sur laquelle veille l'Institut français, avec 1 500 titres inscrits au catalogue, des Indépendances à nos jours, pour la plupart issus des pays francophones. L'Institut français assure la restauration et la diffusion internationale des films et organise de grandes rétrospectives (Raoul Peck 2013). Grâce à ses prêts, la Cinémathèque permet l'organisation de par le monde de 3000 projections par an environ.

Quant à la diffusion, elle relève de deux grandes actions. La première est la diffusion de films francophones en salle et l'organisation régulière de cinémas et rétrospectives, ce que la conclusion d'accords de coproductions cinématographiques (par exemple l'accord franco-slovène du 19 mai 2011), peut conforter. La seconde est la création d'un véritable marché francophone. Nous sommes en présence d'une industrie culturelle et il faut parvenir à ce que les cinéastes aient conscience de ce potentiel de diffusion et cessions que plusieurs centaines de millions de personnes constituent.

c. Le spectacle vivant : l'art en communauté

Si l'on écoute les artistes francophones ou les associations comme Zone Franche ⁽¹⁾, le français, c'est la langue de l'échange et de l'interaction. L'œuvre ne sera pas nécessairement en français, elle pourra être en langue nationale, en créole ou sans parole s'agissant de musique, mais elle aura mobilisé une communauté échangeant en français. Dans la musique, il y a une véritable demande pour travailler ensemble dans l'espace francophone, pas seulement de manière bilatérale entre la France et chaque pays, mais aussi entre francophones. **Au salon Womex, principal salon des musiques du monde, la représentation française représente une communauté culturelle extranationale, ce qui est très positif et contribue pleinement au sentiment d'appartenance.**

(1) Basée à Paris, Zone Franche, qui fédère quelque 200 structures travaillant à un titre ou un autre sur les musiques du monde, est le plus grand réseau transversal mondial de ce type. Association sous statut loi 1901, Zone Franche a environ 25 ans, et c'est une plate-forme de mise en relation des acteurs. Elle a soutenu beaucoup de festivals, par du conseil, de la formation, des appuis divers, techniques ou autres, en apportant souvent des solutions concrètes.

C'est aussi le point de vue du rappeur Médine, pour qui l'échange artistique entre rappeurs est facilité par le partage de la langue française : « *cela permet de s'accorder sur des luttes communes* ». Médine entretient ainsi de nombreux liens avec des artistes francophones, par suite notamment de ses tournées dans les Instituts français, mais aussi de démarches personnelles « *pour créer des liens, des morceaux, des collectifs* » de rappeurs. Une solidarité existe instinctivement entre francophones, et ces derniers essaient de s'entraider sur le plan médiatique. La langue rapproche : pour Médine, qui parle un arabe littéraire mais ne maîtrise pas l'arabe dialectal, c'est la langue française qui permet de tisser des liens avec les artistes francophones du Maghreb. Pour lui, la chanson en langue française peut permettre aussi de contribuer à la réconciliation des identités, des mémoires, des cultures en s'adressant, en France comme dans les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, à toutes les générations.

La marge de progression est importante pour faire vivre cette francophonie, pour faciliter la création et la diffusion des arts vivants. Des actions sont conduites, sous la forme notamment de programmes de l'OIF (ainsi du programme quadriennal (2012-2015) de coopération entre l'OIF et le gouvernement du Burkina Faso relatif au développement des politiques et industries culturelles signé le 3 mai 2012). L'OIF et le ministère de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso ont organisé du 29 au 31 octobre à Ouagadougou un séminaire visant à constituer un vivier de cadres et de professionnels informés des modalités et instruments d'encadrement, de financement et de développement des industries culturelles. De même, « Afrique et Caraïbes en Création » est un outil unique de coopération culturelle avec les pays francophones du Sud dont l'Institut français a fêté les vingt ans en 2011. Ce programme participe au développement du secteur culturel, à la révélation et à la consécration de créateurs, à la professionnalisation des opérateurs et des festivals, enfin à la constitution d'un marché.

Ensuite et surtout, il faut des lieux. L'OIF s'est beaucoup désengagée de l'action culturelle et le réseau culturel français en vient peut-être à privilégier les artistes français plutôt que francophones. La question se pose aussi pour la musique francophone. Si des lieux ne sont pas mis à disposition pour la création, les répétitions et les spectacles, comment soutenir la culture francophone ? Bien sûr, il y a l'outil internet qui facilite les rapprochements et si Internet a par exemple pu pénaliser la vente de musique, c'est un formidable moyen de diffusion qui permet aussi d'alléger les coûts de logistique (50 % des ventes de Médine sont réalisées par Internet). Mais rien ne remplacera les lieux : les scènes et les résidences d'artistes.

Hors de France, on peut souligner le travail formidable effectué par l'École des sables de la grande danseuse et chorégraphe franco-sénégalaise, d'origine béninoise, Germaine Acogny, mise à l'honneur dans le cadre du Tandem Paris-Dakar en 2013. Faisant suite à de nombreux projets conduits en Europe et en Afrique, l'association Jant-Bi / l'École des Sables a été créée en 1998. Le Centre International de Danses Traditionnelles et Contemporaines d'Afrique au Sénégal,

a été inauguré en 2004. Il se situe à Toubab Dialaw, un petit village de pêcheurs à 55 km de Dakar. L'École des sables est la seule structure panafricaine de formation en danses traditionnelles et contemporaines d'Afrique de haut niveau avec le Centre Chorégraphique de Ouagadougou/Burkina Faso. C'est un lieu d'éducation professionnelle, un forum d'échanges et de rencontres pour les danseurs d'Afrique et du reste du monde et un lieu de résidence. L'École des Sables dispose de deux salles de danse d'une architecture hors du commun. La première salle d'une superficie de 400 m² possède un sol de sable, tandis que la deuxième de 280 m² est équipée d'un sol de danse professionnel. Depuis 1998, des stages de formation professionnelle de trois mois pour des danseurs et/ou chorégraphes sont organisés chaque année. Environ 30 danseurs de tous les pays d'Afrique sont réunis à chaque fois pour travailler et vivre ensemble.

En France, le théâtre Le Tarmac, La scène internationale francophone, se consacre à la création contemporaine francophone non française et il est encore aujourd'hui le seul théâtre dont la mission officielle est la francophonie. Le théâtre s'appuie sur des résidences d'auteurs et collabore avec la Région pour permettre à des écrivains serbo-croates, québécois, libanais ou encore congolais de voyager. Il offre aux artistes, aux auteurs, aux metteurs en scène un espace de travail où ils peuvent créer, répéter, se produire et aux spectateurs l'occasion de découvrir la création contemporaine francophone. Ses activités sont donc doubles : accompagnement de l'écriture et production d'œuvres, de théâtre et de danse. Mais il n'existe pas aujourd'hui de mise en réseau internationale des théâtres francophones. Le Tarmac a essayé de mobiliser l'OIF pour développer des projets communs, mais cela s'est avéré très difficile.

2. Faire vivre la francophonie populaire

Le monde d'aujourd'hui permet de développer des réseaux de toutes sortes, information, médias, Internet, arts parlants. Les États les plus francophones et leurs citoyens ont un rôle moteur à jouer pour concevoir et animer ces réseaux, de manière coordonnée et efficace pour les ouvrir aux francophones du monde.

a. Les médias francophones

La télévision francophone touche au-delà du cercle étroit des élites. La francophonie a précisément besoin d'un espace médiatique qui rapproche les peuples, facilite la connaissance mutuelle et véhicule des informations autant que des œuvres. Le dispositif audiovisuel extérieur français, qui comprend France 24, RFI, RMC Doualya, et l'opérateur multilatéral TV5 Monde – sans oublier le soutien à MEDI 1 au Maroc –, jouent un rôle clef dans la diffusion d'œuvres francophones, et plus largement dans la promotion du français. On rappellera que dès 1988, TV5 s'est installée au Canada, puis a lancé TV5 Afrique en 1991 avant de s'ouvrir au continent asiatique et au Pacifique sud en 1996. Une formule d'abonnement pour TV5 USA et TV5 Orient en 1998 a été mise en place. Selon les chiffres officiels, TV5 Monde dispose d'une audience cumulée hebdomadaire de 35 millions de téléspectateurs uniques et d'un raccordement à 235 millions de

foyers. S'ajoute à cela les 6 millions d'internautes qui fréquentent chaque mois le site internet.

La stratégie d'internationalisation de TV5 Monde s'est accompagnée d'un développement du sous-titrage. 13 langues de sous-titrage sont proposées, dont le japonais, le coréen et récemment le vietnamien. TV5 Monde est une chaîne à vocation généraliste, qui rediffuse les programmes des chaînes partenaires, mais pas uniquement. Elle doit aussi consacrer 30 % de ses ressources et de ses temps d'antenne à la production d'œuvres reflétant et illustrant la francophonie dans sa diversité.

Même si la presse écrite a moins d'impact, il serait intéressant de disposer d'un journal francophone, au moins une revue numérique qui reproduirait des articles de presse francophone à l'image de ce que fait Courrier International pour la presse mondiale.

Concernant l'Internet, le français y est presque au niveau du coréen (4 %), bien en deçà de ce qu'il représente en nombres de locuteurs (4^{ème} contingent de locuteurs première langue). Selon l'UIT (Union internationale des télécommunications) en juin 2012, le français n'est ainsi que la neuvième langue sur Internet. **Le plus grave est que sur les réseaux sociaux, Twitter et Facebook, le français est globalement peu utilisé, alors même que l'anglais va décroître.** La démocratisation, inégale mais continue, de l'accès à Internet créent un espace que le français peut encore investir. **C'est aujourd'hui que cela se joue.**

Il faut donc d'abord promouvoir une langue de contenus. Trois exemples intéressants peuvent être donnés :

– Le premier est celui de « Mondoblog », plateforme qui regroupe une communauté de jeunes blogueurs francophones sélectionnés par un concours initié par l'@telier des médias de RFI ;

– Le deuxième est le projet « Afripédia », encyclopédie en ligne, mis en œuvre par l'Institut français, l'Agence universitaire de la francophonie et Wikipédia, qui vise à encourager la production d'articles par les Africains eux-mêmes, sur leur continent. Quelque 300 articles et plus de 100 pages ont été rédigées dont 70 concernant l'Afrique. L'Institut français a organisé des stages à Abidjan, Kinshasa et Yaoundé. Wikipédia, projet d'encyclopédie multilingue sur internet, rédigée par les internautes sous licence libre, est déjà un outil de la francophonie car outil de la diversité linguistique. La version francophone compte 1 200 000 articles, ce qui la place au troisième rang derrière l'anglophone et la germanophone. Il est question d'adapter la plate-forme hors ligne pour qu'elle soit accessible à des tablettes et des mobiles ;

– Enfin, le site Diploweb.com, lancé en 2000 par Pierre Verluise, docteur en géographie politique de l'université Paris-Sorbonne, est devenu le premier site Internet de géopolitique francophone. Ce site comporte des études et analyses de

fond, des photographies, des vidéos ou podcasts audio et une la revue électronique réunit différentes ressources qui permettent d'en apprendre plus sur les grandes questions internationales. Le lecteur peut aussi consulter des cartes thématiques qui éclairent par exemple les perspectives démographiques ou les questions économiques. Les articles sont rédigés par des experts – diplomates, stratèges, universitaires, ou plus rarement journalistes – mais s'adressent à tous.

b. Rassembler la jeunesse francophone du monde

Il convient de souligner le rôle essentiel que joue le réseau français à l'étranger, ses établissements constituant parfois la seule institution ouverte pour des échanges et activités artistiques. C'est y compris le cas dans des capitales comme Kaboul, Niamey, Khartoum ou Douchanbé. Au-delà de ces lieux physiques permanents (instituts, alliances, médiathèques...), plusieurs types de rassemblements peuvent être organisés, avec le soutien si possible des pouvoirs publics. C'est aussi la raison pour laquelle **les établissements culturels français doivent être des maisons de la francophonie** rassemblant les acteurs des pays qui souhaitent promouvoir la langue française.

Les festivals francophones de tous ordres trouvent leur public. Le Festival des francophonies en Limousin (13 800 spectateurs en 2013, fréquentation en hausse d'environ 1 000 spectateurs payants) et le Festival du film francophone d'Angoulême (on ne trouve que deux autres festivals de cinéma francophone dans le monde : au Canada et en Belgique), deviennent des rendez-vous internationaux des professionnels originaires des pays francophones ou francophiles et des plateformes de promotion des jeunes talents. Le public est très nombreux. Ces deux festivals sont soutenus par le ministère des Affaires étrangères à hauteur, respectivement, de 10 000 et 30 000 euros. À l'étranger, certains grands événements sont remarquables : le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespako) ou les Journées cinématographiques de Carthage.

Certains événements sont devenus des « rituels » très suivis avec un engouement populaire réel : en Roumanie, les festivals de théâtre francophone de Dej et d'Arad et le festival de la chanson de Baia Mare, offrent la possibilité aux jeunes Roumains qui choisissent le français de faire valoir leurs talents artistiques ; en Arménie, des Saisons de la francophonie qui durent un mois et demi par an et ont réuni en 2013 3 035 spectateurs. Les journées de la francophonie entretiennent la flamme du fait de leur récurrence annuelle. Les fêtes, les Saisons, les Années peuvent aussi déboucher sur des opérations pérennes comme les « Jeudi du cinéma français » en Arménie. L'association à de grands événements nationaux est également payante, comme la présence dans les biennales d'art contemporain, ou la possibilité d'être invité d'honneur comme à la Foire du livre internationale de Delhi, avec des écrivains comme Tahar Ben Jelloun et Kénizé Mourad. Dans le cadre des partenariats, le tandem Paris-Dakar en 2013 se présentait comme une plateforme artistique et littéraire entre capitales. Il a mis l'accent sur les nouvelles générations de créateurs, privilégiant des

domaines comme la danse, la musique, les arts visuels (notamment dans ses composantes « cultures urbaine » : hip hop, rap, street art, graff,...), faisant découvrir les nouvelles générations de la mode et du design.

Le Forum de la langue française qui s'est tenu à Québec en 2012 présente quant à lui l'avantage de mobiliser la jeunesse, qui est évidemment l'avenir de la francophonie. C'est aussi l'objet des Jeux de la francophonie.

Le forum de la langue française de Québec 2012

Du 2 au 6 juillet 2012 s'est tenu, à Québec, le premier forum de la langue française. Ce forum fait suite à l'initiative lancée par le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, lorsqu'il suggéra durant le Sommet de Montreux en octobre 2010, la tenue « d'un grand rassemblement de la société civile ». Ainsi, contrairement aux Sommets de la Francophonie, événement politique en présence des chefs d'Etat et de gouvernement, le forum qui s'est tenu à Québec a réuni près de 1300 participants pour la plupart ayant moins de 30 ans, originaires d'une centaine de pays dont 40 % du continent africain. Quatre thèmes de discussion avaient été préalablement définis. L'univers numérique, les références culturelles, l'économie le travail et la formation, et enfin s'enrichir de la diversité culturelle.

L'idée d'un tel forum n'est pas de fixer un cap politique mais de faire un état des lieux de l'état de la francophonie et d'en faciliter, durant une semaine, son exercice pratique et de réflexion, lors des colloques, séminaires et ateliers organisés. Le forum de Québec fut l'occasion pour les acteurs de la francophonie de travailler sur l'intégration du français dans un univers multilingue, comme c'est notamment le cas en Afrique. Le forum a permis de mettre en évidence l'attachement des francophones aux valeurs traditionnellement véhiculées par la Francophonie, respect des droits de l'Homme, bonne gouvernance.... Le forum a également incité, et c'était particulièrement le cas des québécois, les francophones à se mobiliser pour que la place du français soit préservée dans la vie quotidienne autant que dans les organisations internationales. L'autre axe de travail qui a été développé durant le forum fut le lien entre langue française et développement des affaires. Le communiqué final du premier forum de la langue française réitère les propos tenus par l'administrateur de l'OIF. Il est fait notion « d'engagement collectif » et de « responsabilité partagée » face aux défis de la francophonie. Une manière d'unifier les marins d'un bateau en pleine tempête.

Créé en 2003 en Rhône-Alpes par Thierry Auzer, la Caravane des dix mots est un projet qui s'appuie sur le dispositif des « dix mots » proposés chaque année par le Ministère de la Culture français et ses partenaires francophones (Québec, Belgique, Suisse et Organisation internationale de la Francophonie), dans le cadre de la Semaine de la langue française. Il est constitué d'ateliers artistiques participatifs et pluridisciplinaires se déroulant sur plusieurs mois et qui sont conduits par des artistes professionnels. Près de 50 territoires francophones y participent. Depuis 2006, l'association organise tous les deux ans, le Forum international des Caravanes des dix mots, qui rassemble durant trois semaines les artistes et porteurs des projets du monde entier.

Il existe aussi plusieurs initiatives de rassemblements francophones d'étudiants, notamment organisées par l'AUF, surtout en Asie-Pacifique et en Europe Centrale et Orientale. Ces rassemblements, organisés comme des festivals d'étudiants francophones, permettent de suivre un programme d'activités ludiques et culturelles associées éventuellement à du perfectionnement linguistique. Au Maghreb, une première initiative de festival des étudiants autour d'un thème culturel a été menée en 2013 avec des étudiants du Maroc, Algérie et Tunisie. Le

Centre de la francophonie des Amériques conduit également une université d'été qui en est à sa troisième édition, réunissant 106 étudiants de 19 régions. Son objet est d'inciter à la recherche, avec des chercheurs qui présentent des études en lien avec la francophonie.

Ces campus d'été régionalisés sont une excellente formule pour consolider et cultiver le sentiment d'appartenance francophone. Ils pourraient, pourquoi pas, être complétés pour les plus jeunes, par des programmes de type « colonies de vacances francophones ». L'initiative pourrait être portée par l'OIF ou par des structures continentales de la Francophonie, comme le Centre de la francophonie des Amériques.

Ce dernier a aussi créé le Parlement des jeunes francophones des Amériques (120 personnes), avec un programme sur trois volets : simulation parlementaire, pôle médiatique, action citoyenne. On peut citer dans ce même registre la Fédération Francophone de Débat (FFD), association Loi 1901, dont le principal objectif est de fédérer au sein d'un même réseau l'ensemble des associations pratiquant l'art oratoire et le débat en français à travers le monde. Elle dispose d'antennes au Burkina Faso, au Tchad, au Cameroun, au Canada, au Maroc et au Togo. La FFD organise un certain nombre d'événements en rapport avec la francophonie et l'éloquence, parmi lesquels figurent notamment des entraînements à l'art oratoire, des cours d'expression orale et un championnat international de débat. Organisé pour la première fois en 2013 à Paris, dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas, le championnat du Monde de la Fédération Francophone de Débat est chaque année l'occasion pour les délégations d'associations venues du monde entier, de comparer la richesse de leur éloquence et la qualité de leur force de persuasion. Sans conteste l'un des principaux rendez-vous oratoires de l'année, le Championnat du Monde représente la plus grande fierté de la Fédération Francophone de Débat. Les événements qu'elle organise sont tout autant adressés aux associations dont les membres ont le français pour langue natale qu'à celles constituées de non-francophones souhaitant améliorer leur maîtrise de la langue française.

À plus petite échelle, des initiatives participent à la formation des étudiants en français. Francophones et francophiles du Canada et d'Europe, regroupés dans une association étudiante – la SPECQUE ⁽¹⁾ –, organisent chaque été une simulation du parlement européen. La Simulation est organisée alternativement en Europe et au Canada, avec la participation de près de 190 participants venus du monde entier en 2011. L'ensemble des débats, des documents de travail et des déclarations officielles se font en français, la SPECQUE s'étant imposée comme la plus importante simulation parlementaire francophone.

Enfin, des programmes en direction de jeunes francophones sélectionnés sur projets peuvent s'avérer fructueux. L'Institut français propose trois

(1) *Simulation du Parlement Européen Canada Québec, créée en 1998.*

programmes de rencontres et de mobilité bénéficiant à des francophones : SafirLab (180.000 euros), CultureLab (sur programmation des postes) et Labcitoyen (200.000 euros), dédiés aux générations émergentes. On peut noter cependant que le nombre de participants à ces programmes est en diminution en 2013 :

– SafirLab, mis en œuvre avec Canal France International, vise à accompagner les jeunes acteurs du développement de la rive Sud de la Méditerranée dans la mise en œuvre de projets inscrits dans le champ des médias ou de la société civile. En 2012, la première édition a réuni 46 jeunes Égyptiens, Jordaniens, Libyens, Marocains et Tunisiens pour une formation de deux semaines à l’université Paris-Dauphine. 33 jeunes ont participé à la session d’automne 2013 (7 Égyptiens, 2 Jordaniens, 5 Libyens, 6 Marocains, 7 Tunisiens, 6 Yéménites) ;

– CultureLab s’adresse à des francophones de 18 à 30 ans impliqués dans le domaine de la culture. 170 participants issus de 40 pays en 2013 (191 de 46 pays en 2011 et 2012). Ce programme a remplacé les « Rencontres internationales de jeunes », qui ont touché plusieurs milliers de jeunes francophones de 18 à 25 ans ;

– Labcitoyen réunit des jeunes de 18 à 25 ans investis dans leur pays dans la défense des droits de l’homme et ayant une bonne maîtrise du français. 112 jeunes en provenance de 72 pays participeront au programme 2013. Labcitoyen a remplacé « Allons en France », qui avait réuni 114 jeunes de 86 pays en 2012 et 160 jeunes de 72 pays en 2011.

De même, le Réseau international des jeunes francophones a été lancé à titre expérimental en 2010 en partenariat avec l’Office franco-québécois pour la Jeunesse et étendu en 2011 à l’ensemble de la Francophonie (selon la règle du tiers). En 2013, huit rencontres internationales étaient programmées pour des jeunes de 18 à 35 ans, relais d’opinion dans leur pays d’origine et ainsi mis en réseau : 30 jeunes femmes à l’occasion du Forum des femmes francophones à Paris, 30 jeunes pour les FrancoPreunariats de la première quinzaine de juillet à l’École des Mines d’Albi, 75 jeunes pour Québec Mines en novembre, 50 jeunes professionnels pour l’École internationale d’été sur l’Environnement en juin à Lomé, 6 jeunes cinéastes aux Rencontres du Film court de Madagascar en avril, 25 jeunes professionnels pour le Festival TransAmériques à Montréal en mai-juin, 20 jeunes pour le Festival Off-courts de septembre à Trouville et 12 comédiens pour le Festival des Francophonies en Limousin en collaboration avec le théâtre du soleil en septembre-octobre.

c. Sentiment d’appartenance et levier d’influence francophones

De très nombreux réseaux et initiatives existent pour faire vivre cette francophonie populaire. Il faut assurer leur interconnexion. Le rapport a déjà développé la question du « bain » francophone. Il est indispensable d’avoir la connaissance des locuteurs français, de pouvoir les identifier, de les associer *etc...*

Localement, **la constitution de réseaux d'anciens** est malheureusement très peu usitée, si l'on excepte la tradition en la matière de l'université Galatsaray et le réseau des anciens de Senghor. Au Brésil, un annuaire des anciens boursiers a été créé en 2007 pour le compte de l'ambassade permettant de disposer d'une base de 1 100 personnes. Au Canada, l'ambassade a lancé l'idée d'un suivi des jeunes dirigeants sur le modèle du programme « Young leaders » de la French American Fondation. Les ambassades de Chine et du Maroc ont créé des fichiers regroupant les individus ayant effectué des études en France et, dans une moindre mesure, d'Inde et d'Indonésie.

Club France Maroc

Créé à l'initiative de l'Ambassade de France et de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le Club France Maroc vise à créer un lien entre les étudiants et diplômés marocains de l'enseignement supérieur français et les acteurs économiques au Maroc (animation du réseau des alumni), informer les étudiants et diplômés sur les perspectives économiques marocaines et toute information facilitant un retour au Maroc, afin que ce dernier puisse bénéficier de leurs compétences, et mettre en valeur des diplômés marocains pour perpétuer l'attractivité de l'enseignement supérieur français. Le Club France Maroc est conçu comme un espace d'échanges, d'information et de services. Ses acteurs et bénéficiaires sont : les étudiants, les diplômés, les associations d'anciens, les entreprises, les partenaires académiques et institutionnels. Il s'inscrit comme un service complémentaire à l'Espace CampusFrance Maroc au sein de l'Institut Français du Maroc.

L'activité du Club est structurée par un site internet dont l'accès est réservé aux membres et aux partenaires. Le site propose des espaces d'échanges thématiques sur des sujets économiques, un annuaire avec moteur de recherche, un espace d'annonces, un agenda, des forums de discussions. Il adresse également chaque semaine deux lettres d'informations à l'ensemble de ses membres, l'une portant sur les offres d'emplois proposées par les partenaires du Club, l'autre sur l'actualité économique. Des conférences et grands événements complètent l'activité du Club. Le conseil d'influence de l'ambassade d'octobre 2013 a souhaité positionné le Club France Maroc comme vecteur de l'animation de ce réseau au Maroc, par l'établissement d'une cartographie du fait associatif des alumni marocains particulièrement dense, et une augmentation des manifestations à leur endroit.

Le Club France Maroc compte aujourd'hui un réseau de 65 partenaires (4 institutions, 23 associations et 43 entreprises installées au Maroc dont quelques majors françaises, (Renault, Total, Air Liquide, Veolia,...)). Il est depuis janvier 2012, un service de l'Institut Français du Maroc (IFM). L'animation du Club est assurée par un agent de droit local sous l'autorité d'un attaché de coopération. Le Club compte 3800 membres en décembre 2013, avec une augmentation de 100 % en 2 ans liée à une action forte de « webmarketing » (référencement, veille et activité sur réseaux sociaux). Les membres sont des jeunes diplômés (40 %), des étudiants (35 %) et des diplômés seniors (25 %). 95 % ont un niveau Bac+ 5 et plus. 64% sont en France et 34 % sont au Maroc.

La décision de doter notre réseau d'un outil de suivi des étudiants venus en France a enfin été prise et cette mission a été confiée à Campus France ; elle figure parmi les objectifs du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de l'opérateur. Un comité d'orientation s'est mis en place pour associer dans cette démarche les futurs usagers, les associations d'anciens élèves, les établissements et le réseau français, mais aussi les entreprises, ce qui est une excellente chose car la constitution d'un tel réseau, qu'il faudra bien sûr à terme généraliser (il ne s'agit aujourd'hui que des boursiers), est essentielle pour l'influence et la diplomatie économique. Ce réseau, il faudra le constituer, mais aussi l'animer, par zone, par secteurs d'activité, en impliquant les entreprises et en alimentant l'outil informatique d'informations diverses, à l'image de ce qui se

pratique au Maroc et en Chine. Le cahier des charges créant le fichier, en cours d'élaboration, devrait permettre de lancer le projet dans une dizaine de pays-pilote au printemps 2014, dont la liste est la suivante : Allemagne, Brésil, Colombie, Gabon, Japon, Jordanie, Philippines, Pologne, Taiwan, Turquie et Vietnam.

Par ailleurs, l'AEFE a décidé de consacrer plus de moyens au suivi des élèves passés par ses établissements avec la création d'une adresse électronique à vie et l'affectation d'un agent au suivi des élèves et du rayonnement. L'Institut français se mobilise également pour conserver un lien avec les bénéficiaires de ses actions et programmes, notamment dans le cadre de SafirLab précité.

Ces fichiers peuvent être animés. On peut citer l'exemple intéressant de la mutualisation des fichiers de francophones en Asie du nord pour les intégrer dans les programmes conduits par les postes, notamment pour les débats d'idées. Des intellectuels et universitaire francophones de Chine, du Japon ou de Corée sont invités par nos Instituts pour participer aux programmes conduits dans un des deux autres pays de la zone. Cela a des vertus pédagogiques et politiques aussi, car il est possible de s'exprimer sur certaines choses dans une langue étrangère, par exemple d'identité nationale et de xénophobie.

Dans le registre de la mise en réseau continue des francophones, le Centre de la francophonie des Amériques, situé à Québec, est très en pointe. On recense au Canada 9,6 millions de locuteurs francophones, aux États-Unis 11 millions, aux Caraïbes 9,7 millions et en Amérique latine, surtout au Brésil, 2,8 millions. Cela représente 4 % des Américains. Le premier programme est le Forum des jeunes ambassadeurs de la francophonie des Amériques qui, dans une ambiance festive, consiste à donner des outils pendant 10 jours à des jeunes qui vont partir informer sur le territoire américain, créer des bibliothèques, mobiliser les francophones, *etc.* La quatrième édition s'est tenue avec 310 participants venant de 40 régions. On notera que la France a fait en sorte que ses départements d'outre-mer entrent dans le programme et a saisi les alliances françaises pour les mobiliser sur ce programme, dont elles sont un vrai levier, particulièrement au Brésil.

Outre les actions conduites dans les écoles, notamment les ateliers (par exemple pour aller à la rencontre des héros francophones, animés par un chanteur et un historien pendant deux semaines, 1 000 élèves, au Manitoba) et les matériels pédagogiques donnés aux professeurs pour travailler sur le thème de la francophonie (par exemple @nime ta francophonie, 132.000 dollars de matériels pour 225 écoles, 6750 élèves), plusieurs outils promotionnels sont utilisés ou en création :

- une application pour tablettes ou téléphones intelligents qui permet de recenser et localiser les francophones, alimentée à partir de bottins papiers actualisées et les ambassades, encore à un stade embryonnaire ;

– une bibliothèque numérique comportant 7000 références et des alliances avec quelques éditeurs comme Mémoire d’encriers et avec l’Association nationale des éditeurs de livres ;

– une radio jeunesse des Amériques qui permet par exemple à une école d’Haïti d’être en lien avec une école de Louisiane ; étant précisé que l’application, la bibliothèque et la radio sont interconnectées.

Toujours sur le continent américain, aux États-Unis, le ministère des Affaires étrangères, dans le cadre de la politique de promotion du français, a lancé le French Heritage Language Program en 2005. Ce programme s’adresse directement aux enfants originaires de pays francophones inscrits dans les écoles publiques de New York, s’entendant de ceux dont au moins l’un des parents est francophone et pour lesquels le français est une langue présente dans son cadre familial. Ce programme cherche à développer les compétences des enfants en français par la lecture, la compréhension, l’expression orale et l’écriture pour favoriser la pratique de la langue et de maintenir le lien avec leurs cultures francophones. Il compte une majorité d’élèves new-yorkais venant d’Afrique de l’Ouest et d’Haïti. La plupart d’entre eux n’étant jamais allés en France, ce programme est intéressant en ce qu’il démontre que la promotion de la francophonie et la diversité des cultures francophones passe par la valorisation et la considération de toutes ses communautés et non de la seule influence française.

De toutes ces initiatives, votre rapporteur veut retenir cette double approche : **politique locale ciblée, appuyée par notre réseau culturel si possible en liaison avec les ambassades d’autres pays francophones, et mise en réseau continentale assurée par un pays moteur**. Le Centre de la francophonie des Amériques a indiqué aux membres de la délégation ayant pris part au déplacement au Québec qu’il était sollicité pour déployer ses activités hors d’Amérique, en Afrique notamment, ce qu’il n’est pas en mesure de faire. Il conviendrait de déterminer sur chaque continent quel pays pourrait prendre l’initiative comme le Québec a su le faire en Amérique, pour à terme disposer de réseaux continentaux qui pourraient être eux-mêmes reliés pour faire vivre la grande famille francophone rassemblée dans toute sa diversité. À ce stade, il semble que l’OIF réfléchit à une régionalisation plus accentuée de ses actions, ce qui irait dans ce sens.

3. Vers un visa francophone

Il convient de « *sortir du dialogue Nord sourd* » ⁽¹⁾. Cela impose de mettre en œuvre des dispositifs cohérents qui facilitent les déplacements, alors qu’à ce jour, les contraintes, aussi vexatoires qu’absurdes, dissuadent de se projeter dans un horizon francophone partagé.

(1) Valérie Baran, directrice du théâtre Le Tarmac.

a. Des problèmes récurrents pour la délivrance de visas, qui nuisent à la Francophonie et éloignent des talents

Qu'il s'agisse des visas de long séjour ou des visas de circulation, leur délivrance est en progression globale s'agissant des ressortissants d'États membres de l'OIF. Elle est significative s'agissant des visas de court séjour délivrés : en 2012, 613 449 visas de court séjour ont été délivrés (sur un total de 2 136 461, soit près de 30 %) contre 583 424 en 2011, soit une progression ⁽¹⁾ de plus de 5 %. De même, le pourcentage de visas de circulation délivrés aux publics spécifiques (artistes, scientifiques, chercheurs) progresse également très fortement. Il atteint en 2012, 183 412, sur un total de 543 926, en progression de près de 8 %. Le taux de refus, élevé dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, est essentiellement lié à l'appréciation du risque migratoire, à la production de documents frauduleux (fausses invitations) ou à des informations communiquées ne permettant pas de s'assurer de la fiabilité de l'objet du séjour envisagé.

Néanmoins, de trop nombreux exemples de difficultés injustifiées d'obtention de visas ont été portés à la connaissance de la Mission, qu'il s'agisse de scientifiques, d'artistes, de chefs d'entreprises. Le sentiment d'arbitraire qui règne nous est encore plus préjudiciable que la sévérité des critères d'octroi. **S'agissant de tous ces talents, la mission affirme que les entraves à la circulation sont un coup porté à l'esprit et à l'idée francophone.**

Quelques cas qui font du mal à la cause

Le 4ème Forum international des Caravanes des dix mots a rassemblé à Kinshasa (9-15 octobre 2012) et en Rhône-Alpes (21-26 octobre 2012) dix-neuf équipes artistiques en provenance de quatre continents. Sur les quarante participants attendus, cinq d'entre eux, artistes ou travailleurs culturels disposant d'un emploi au sein de leur territoire, la République démocratique du Congo, n'ont pu prendre part à l'étape française en raison des difficultés qu'ils ont rencontrées dans la procédure d'obtention de leurs visas d'entrée.

Sylvie Dyclo-Pomos, auteure congolaise, invitée par le festival des Francophonies en Limousin et par le Festival d'Avignon pour juin et juillet 2013, s'est vue refuser son visa. Il a fallu l'intervention des deux directeurs auprès des autorités consulaires à Brazzaville pour débloquer la situation. Elle était pourtant déjà venue à plusieurs reprises en France, toujours retournée dans son pays dans les délais et était cette fois invitée par deux festivals reconnus, soutenue par l'Institut Français qui payait son voyage, par les deux festivals qui la prenaient en charge (logement et repas) et par France Culture.

La Tarmac se heurte aussi à des difficultés croissantes pour faire venir des artistes et obtenir des visas. Récemment, le lauréat d'une biennale d'art a perdu dix jours dans l'obtention de son visa, entraînant une perte de temps et d'argent équivalente pour le théâtre qui avait réservé pour cet artiste une résidence. Certains artistes ne font même plus les démarches d'obtention d'un visa français.

Certains se lassent aujourd'hui des rebuffades et se tournent vers d'autres pays qui leur permettront de s'exprimer en français, voir même de travailler dans une autre langue, pourvu qu'on lui donne les moyens d'agir, ainsi en est-il d'artistes Béninois en l'Allemagne, congolais en l'Autriche, etc. Lauréate du concours d'orthographe 2013 organisé par l'Institut français de Dakar, Bousso Dramé, lauréate sénégalaise du Concours d'orthographe 2013, a renoncé à son prix, une formation en réalisation de films documentaires en France, pour dénoncer le mépris d'agents du consulat de France à l'égard des demandeurs de visas sénégalais.

(1) S'agissant des visas de circulation, leur délivrance est passée de 209.981 en 2003 à 348.794 en 2008, soit + 66 % en cinq ans. Ce chiffre, resté stable (342.553 visas) en 2010, a de nouveau nettement augmenté en 2011 (483 385 visas délivrés à ce titre) puis 2012 (543.926 visas délivrés à ce titre). Ils représentent désormais en moyenne près de 25 % des visas de court séjour délivrés. Ainsi, en 2011, plus de 670.000 étrangers disposent d'un visa de circulation en cours de validité.

S'agissant des étudiants accueillis en France, une politique restrictive, surtout si elle est appliquée de manière vexatoire, détourne les familles du français, particulièrement au profit de l'anglais, qui ouvrirait les portes des universités britanniques, américaines, canadiennes, australiennes ou encore de celles des pays qui offrent des cursus tout en anglais comme l'Allemagne. Par exemple, en 2010, le major de la promotion du master de mathématique de l'Université libanaise s'est vu refuser son visa, avant de l'obtenir après intervention de l'université d'accueil ⁽¹⁾. Il arrive que des visas soient refusés alors même que des bourses ont par ailleurs été accordées, des recommandations signées par l'Institut français.

b. Allers, retours, sans mobilité, pas de communauté

Enfin, le 12 octobre 2012 à Dakar et le lendemain à Kinshasa à l'occasion de l'ouverture du Sommet de la francophonie, le Président de la République François Hollande à Dakar proposait une simplification des procédures administratives. Faisant ainsi suite à une très ancienne demande des militants de la francophonie, les deux lignes directrices fixées au cours de ces interventions étaient les suivantes : faciliter l'entrée et le séjour en France des hommes d'affaires, des artistes et des créateurs et favoriser la délivrance de visas de long séjour aux étudiants étrangers à qui leur potentiel et leur maîtrise de notre langue permettront d'acquérir une réelle qualification et de trouver un emploi, en France ou dans leur pays.

Des progrès incontestables ont effectivement été apportés.

En premier lieu, concernant les étudiants, par télégramme circulaire du 27 mai 2013, les ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont décidé de prendre plusieurs mesures destinées, d'une part, à faciliter le dépôt et l'instruction des demandes de visas de long séjour pour études (adaptation de la grille de rendez-vous, renforcement de la concertation entre les services de l'Ambassade, amélioration des campagnes de communication) et, d'autre part, à améliorer la mise en œuvre des critères de délivrance (rappel de l'importance de l'analyse du dossier sur un plan académique). Sans que ce critère ne fasse obstacle à la délivrance des visas à des étudiants à fort potentiel, le SCAC, lors de l'instruction d'une demande de visa pour études, veille à l'adéquation entre les compétences linguistiques du candidat et la formation envisagée.

Le handicap français en termes d'attractivité lié à la délivrance des visas reste cependant loin d'être comblé. Encore lors de la dernière rentrée universitaire, des délais très longs d'octroi des visas à des étudiants disposant d'un dossier académique impeccable ont été relevés, alors que les autres pays font preuve d'une bien plus grande rapidité. Pire, des étudiants ayant pourtant fait l'objet d'une

(1) Exemple donné par Cédric Villani dans sa contribution précitée.

sélection très sévère par des établissements français se sont vus refuser leur visa. C'est le cas d'étudiants indonésiens accueillis en Master à Sciences-Po Paris.

Nous savons par exemple que certains de nos partenaires européens (Allemagne, Irlande) ont supprimé les obligations de visa ou délivrent un visa à l'arrivée pour certains étudiants boursiers de programmes d'excellence scientifiques qui se traduiront mécaniquement par un renforcement de leur influence dans le pays d'origine. Les étudiants choisissant la France attendent la fin du mois d'août pour obtenir leur visa.... C'est d'autant plus incompréhensible lorsque ces programmes sont entièrement financés par des gouvernements étrangers, comme c'est le cas du grand programme brésilien. **Une mesure radicale, comme l'instauration d'un visa à l'arrivée**, devrait être instaurée et créerait un effet d'appel très fort.

On le sait bien, les difficultés d'obtention de visas sont liées à l'appréciation d'un *risque migratoire*. **Postuler que les restrictions à l'octroi des visas diminueront la réalisation de ce risque est sans doute au fondement de l'erreur de stratégie française. Votre Rapporteur soutient à l'inverse qu'il faut renverser la perspective.** C'est en assouplissant les conditions de circulation, en permettant les aller-retour après une période d'études en France, en renforçant l'intégration des *alumni* aux réseaux des entreprises de chacun des pays, en reconnaissant, *ici et là-bas*, les qualifications, les diplômes et les expériences qu'on donnera toute sa chance à la francophonie, en particulier à la construction d'un espace économique et d'une grande ambition scientifique. Une réflexion est en cours au Maroc sur la délivrance d'un visa de circulation pluriannuel pour les titulaires marocains d'un master obtenu en France. Cette initiative, conjuguée à des dispositifs existants, notamment les accords bilatéraux de mobilité est à suivre de très près.

Déjà, les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur ont pris l'initiative en mars 2013 de simplifier la délivrance des visas de circulation, valables entre six mois et cinq ans, pour les « talents étrangers », « universitaires, scientifiques, artistes ou [les] touristes ayant la France comme destination privilégiée ». Il s'agit de simplifier les procédures pour ceux « *qui veulent créer des emplois, développer des échanges, participer à l'effort de recherche ou de création artistique* », selon l'engagement de campagne du Président de la République.

Ces dispositions en faveur des « talents » sont les suivantes :

- Il est demandé de garantir au demandeur de visa les meilleures conditions de traitement en sollicitant des services de l'Ambassade (services de coopération et d'action culturelle l'établissement, missions économiques, chancellerie diplomatiques ...) sous la responsabilité de l'Ambassadeur, des listes d'attention positive, regroupant le nom des personnalités susceptibles de bénéficier de visas de circulation ;
- Afin de faciliter la délivrance d'un premier visa, une attention particulière sera accordée aux demandeurs figurant sur ces listes ; ainsi, des mesures de simplification peuvent être introduites tant pour les primo-demandeurs connus du poste (dispense de certains justificatifs) que pour le renouvellement des visas de circulation (allègement des pièces justificatives et assouplissement des contrôles). Au cas par cas, il pourra être demandé à la structure ou aux personnes invitées de se

porter garantes, dans l'hypothèse où toutes les conditions de droit commun d'octroi du visa ne seraient pas réunies ;

– Il est demandé d'octroyer des visas de circulation d'un an aux demandeurs ayant une activité professionnelle à caractère artistique, culturel, universitaire et de recherche ayant déjà bénéficié de deux visas de court séjour Schengen. À l'expiration de ce premier visa de circulation, ils pourront faire une demande de visa de circulation pour une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

– Enfin, il est demandé de développer des accords de partenariat, pour les hommes d'affaires avec allocation d'un créneau de rendez-vous hors grille normale pour les entreprises membres des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Étranger (CCIFE) ou franco-nationales et simplification des dossiers ⁽¹⁾.

Ces nouvelles instructions données aux chefs de Postes, notamment l'élaboration et la mise à jour régulière des listes d'attention positives, permettent concrètement aux services de coopération et d'action culturelle de promouvoir les principaux acteurs de la relation bilatérale et indirectement de prendre en compte un critère linguistique.

Mais selon le ministère de l'Intérieur, l'introduction d'un tel critère linguistique dans l'ordre juridique actuel se heurterait au principe d'intégration dans le code des visas unique européen de l'égalité de traitement des demandeurs. **On ne voit pas bien en quoi précisément le fait de clarifier les critères ouvrant droit à des procédures simplifiées ou des titres de séjour spécifiques se heurterait au principe de l'égalité de traitement, alors même que des dispositifs favorables en faveur des talents sont mis en place sans que personne n'y voie une remise en cause de ce principe. En tout état de cause, si l'inquiétude est liée au risque migratoire, la prise en compte d'un critère ne se traduit pas par une automaticité de la délivrance.**

Par ailleurs, certaines améliorations paraissent utiles, notamment pour les artistes francophones :

– la publicité autour des visas compétences et talents semble insuffisante ; ceux qui pourraient en bénéficier ignorent souvent leur existence ;

– pour l'examen des dossiers, il conviendrait de mieux prendre en compte la solidité des invitants dans le domaine culturel (en particulier le sérieux de la déclaration en Préfecture, la légalité du contrat de travail, etc), les grands festivals étant souvent traités par les Consulats comme des petites associations. Ensuite, les invitations soutenues et financées par les Instituts Français locaux devraient être considérées favorablement, au lieu de quoi la France paie des billets d'avion à des artistes qui sont refoulés par les Consulats, y perdant financièrement et en crédibilité ;

(1) passeport valable + copie des précédents visas et cachets, 1 formulaire de demande de visa + 2 photos, une lettre d'invitation de la société ou de l'organisation invitante (la lettre d'invitation reprendra les coordonnées de la personne invitée, les coordonnées complètes de la société invitante ainsi que le nom et la fonction de la personne ayant signé l'invitation), preuve de moyens financiers pour la durée du séjour et une assurance-voyage (valable pour l'ensemble des États Schengen et d'une couverture minimale de 30.000 €).

– les visas précédemment obtenus et n’ayant donné lieu à aucune irrégularité de la part du « talent », devraient être renouvelés ;

– la discontinuité des tournées devrait donner lieu à une plus grande indulgence pour éviter les aller-retour inutiles entre deux représentations ou manifestations.

Mais la mobilité des francophones ne se pose pas uniquement à l’échelle de la France. C’est bien au sein de l’espace francophone que la circulation des personnes doit être facilitée et c’est dans cette perspective que la mise en place d’un **visa francophone** avait été proposée au Forum mondial de la langue française tenu à Québec en 2012. Elle fait son bonhomme de chemin mais se heurte à de nombreux obstacles, à commencer par celui du risque migratoire.

L’adoption d’un critère linguistique par certains États francophones permettrait à terme de dépasser le strict cadre des accords bilatéraux pour organiser l’espace francophone indépendamment de la nationalité et donc du statut du français dans l’État d’origine (ou de l’appartenance à l’OIF qui conduirait à faciliter l’entrée d’Émiratis au détriment des francophones brésiliens, japonais ou algériens). Cette perspective lointaine, pour ne pas s’éteindre, peut être entretenue, si une réflexion globale s’engage pour que :

– d’une part, tous les États francophones se dotent de **dispositions spécifiques aux étudiants, aux universitaires, aux chercheurs, aux artistes, aux sportifs, aux journalistes et aux entrepreneurs**. Elles pourraient prendre la forme d’un visa « talents » et d’un visa « affaires », le visa francophone des affaires étant une demande portée par le Forum francophone des Affaires, ou bien de règles qui permettraient de faciliter la délivrance de visa et l’octroi de visa multi-entrées « compétences et talents » ;

– d’autre part, une fois entré sur le territoire d’un État francophone, le visiteur puisse circuler dans d’autres États francophones. Un **passport économique et culturel de la francophonie** pourrait ainsi être créé qui viendrait à l’appui des demandes de visas. Un sous-groupe dédié à la mobilité au sein de l’OIF mériterait d’être institué pour réfléchir aux conditions de mise en place d’un projet-pilote.

Principales propositions

- Définir une politique publique du livre dans les pays francophone qui permette une circulation des œuvres et soutenir la coédition
- Fournir un effort renouvelé en matière d'aide aux traductions et publications, orientées vers une perspective de secteurs et de collections déclinée par marché et veiller à une politique dynamique de prix, incluant une promotion adéquate
- Soutenir les lieux de création, de rencontre et de diffusion de la culture et des arts, populariser et pérenniser les festivals, et faire de nos instituts et alliances des maisons de la francophonie
- Développer des contenus francophones, notamment des bases de données accessibles, des sites Internet de contributions et une programmation riche en productions et créations artistiques pour RFI et TV5Monde
- Soutenir la création d'un journal francophone, au moins une revue numérique, qui reproduirait des articles de presse francophone à l'image de ce que fait *Courrier International* pour la presse mondiale
- Organiser des événements populaires et festifs, régionaux ou mondiaux, notamment des campus d'été, voire des colonies de vacances francophones
- Créer des outils relationnels, sous la forme d'applications, de réseaux sociaux, de fichiers permettant de connaître et d'animer la communauté des francophones : anciens étudiants, personnes ressources, professeurs de langue françaises, artistes francophones, *etc*
- Instituer un groupe de travail au sein de l'OIF chargé de réfléchir à la mise en place d'un visa francophone
- Conforter les assouplissements de la réglementation française, visas à l'entrée pour les boursiers et proposer à nos partenaires de faciliter la circulation des étudiants, des scientifiques, des chefs d'entreprises et des artistes, le cas échéant appuyé sur un passeport économique et culturel de la francophonie

CONCLUSION : VERS UNE UTOPIE FRANCOPHONE

En formulant une géopolitique de la francophonie, votre Rapporteur et les membres de la Mission d'information sur la francophonie : action culturelle, éducative et économique s'inscrivent pleinement dans les bouleversements du Monde et de la grande Histoire de ce début de siècle.

La francophonie est vulnérable, et, contrairement à l'idée reçue, elle n'est pas assurée de croître à la faveur de la croissance démographique africaine. Mais elle ne saurait rayonner dans le nouveau monde qui vient par une posture défensive, minoritaire dans l'esprit et agressive dans la forme. C'est à l'inverse vers une utopie francophone que vous invite le Rapporteur, qui donne à une communauté mondiale tout l'éclat de son universalité, et contribue, pour tous, à notre fraternelle humanité. Encore faut-il y croire pour redonner de la force à un projet qui doute de lui-même, et dont les élites françaises, trop souvent et depuis trop longtemps, se désintéressent.

Ce projet commence par la langue. Une langue qui a pour patrie une vingtaine de Nations et, au-delà, plusieurs millions de locuteurs. C'est une force extraordinaire alors que l'Histoire voit s'affirmer des aires et des espaces géoculturels autour de langues centrales. C'est pourquoi notre première tâche est de proposer la construction d'un noyau dur, d'un premier cercle ; de proposer une union stratégique entre quelques pays profondément francophones et conscients de l'enjeu qui se joue. D'Abidjan à Montréal, de Nouméa à Alger, de Bruxelles à Rabat, de Paris à Dakar, de Niamey à Genève cette utopie se partage encore.

Sentiment d'appartenance et communauté d'intérêts vont de pair. L'enjeu est de bâtir une aire d'interactions et d'échanges privilégiés et de la remplir d'actes, de réalisations et de créations. Car la francophonie de projets s'incarne aussi bien en culture, en politique qu'en économie. C'est potentiellement un immense pôle international de sciences et de recherche. C'est aussi un espace de formations universitaires et professionnelles communes. Enfin, c'est un espace de cultures qu'il faut dynamiser.

C'est pourquoi le rapport s'est attaché à développer deux grands axes indissociables : l'enracinement et la diffusion du français - d'abord à l'école - d'une part, la conduite de projets communs mobilisant les expertises, les savoirs et les richesses du monde francophone, d'autre part. Le propos n'est pas incantatoire. L'utopie francophone est un cap pour orchestrer avec un grand pragmatisme les prochaines étapes. Car il faut du concret ! Beaucoup reste à faire, même s'il convient de saluer, alors qu'il quittera ses fonctions à l'occasion du Sommet de Dakar de décembre 2014, l'engagement remarquable qu'a été celui du Président Abdou Diouf en faveur de la Francophonie.

C'est avec une telle démarche, en conférant à la langue française tous les moyens de son attractivité mondiale, en donnant à voir le potentiel de développement économique de son espace, en unissant nos forces et même en fusionnant certains de nos outils, que nous appuierons son rayonnement hors des terres francophones, en particulier auprès des jeunes générations autant que des nouvelles puissances régionales.

Cette ambition internationaliste est aussi une ambition française, qui doit donc être élevée au rang de priorité nationale avec les moyens qui en découlent. Car si la francophonie s'efface, l'influence française s'amenuisera peu à peu... En privilégiant l'efficacité et les partenariats, la France occupe un rôle pilote. Elle ne conservera sa capacité à agir et ne sera crédible qu'à deux conditions :

- si en France même, nous assumons la francophonie comme stratégie d'avenir et si ses principaux dirigeants l'honorent à chaque instant ;

- si la France encourage la respiration plurilingue du Monde, car pour empêcher l'hégémonie d'une langue sur les autres, il vaut mieux que celles-ci scellent une alliance stratégique nouvelle, en particulier au sein des organisations internationales, mais aussi dans chacun des pays francophones.

L'ambition renouvelée de la francophonie, institutionnelle et populaire, à la fois outil de notre influence et moyen de rapprochement des peuples, est par définition collective. Sans compagnon, pas de chemin. Il est temps de s'en donner les moyens.

PRINCIPALES PROPOSITIONS POUR UNE AMBITION FRANCOPHONE

Dans un Monde où s'affirment de plus en plus des espaces géoculturels et des aires linguistiques, devenus outils d'influence et de puissance économique, il est temps pour les francophones de faire vivre un **sentiment d'appartenance** et de mettre en mouvement une **communauté d'intérêts**.

Il en découle une stratégie de **premier cercle**, de **noyau dur** d'États francophones (il en est 34).

1. Faire converger les contenus et les institutions francophones

- Développer la convergence des contenus des formations scolaires, universitaires et professionnelles, des normes, des certifications
- Promouvoir les cotutelles de thèses, les codiplomations et les brevets en langue française
- Se fixer pour objectif la création d'une revue scientifique francophone internationale de référence, créer un grand portail numérique, soutenir le développement de traducteurs automatiques performants, imposer la restitution en français de travaux financés sur fonds publics
- Développer les CLOM(s) francophones – cours en ligne ouverts et massifs*
- Regrouper les organismes publics dédiés à la langue française, à son usage et à son respect dans les espaces publics (OQLF, DGLF...)
- Ouvrir notre réseau (Instituts français, IFRE,...) aux autres nations francophones pour décupler nos forces
- Soutenir les départements d'études francophones

*équivalent des MOOC(s)

2. Agir au travers des systèmes éducatifs

- Renforcer l'aide à la scolarisation, maintenir dans les systèmes éducatifs le plus longtemps possible dans les pays où le français est langue d'enseignement
- Organiser le bilinguisme à l'école primaire dans les pays francophones plurilingues, enseigner les langues locales dans les établissements français à l'étranger
- Traiter comme enjeu prioritaire la question de la formation des professeurs de français et de leur renouvellement

3. Organiser la mobilité des œuvres, des savoirs, des idées et des personnes

- Mise en place coordonnée d'un visa francophone pour faciliter la circulation des étudiants, des scientifiques, des chefs d'entreprises, des artistes, le cas échéant appuyé sur un passeport économique et culturel de la francophonie
- Soutenir les médias francophones qui installent « bain francophone » quotidien, particulièrement TV5 Monde et RFI.

- Appuyer la circulation des œuvres culturelles : accessibilité, diffusion, coédition, promotion, traduction, festivals
- Mettre sur pied un programme de mobilité étudiante francophone de type Erasmus
- Organiser des regroupements régionalisés, sur le modèle du Centre de la Francophonie des Amériques, développer les initiatives de type campus d'été et colonies de vacances francophones

4. Lutter contre l'hégémonie d'une seule langue

- Augmenter substantiellement la part des autres langues étrangères enseignées hors anglais pour préparer nos cadres aux autres puissances linguistiques émergentes
- Construire des alliances linguistiques par la reconnaissance de nouvelles langues officielles dans les organisations internationales
- Faire de la traduction un enjeu prioritaire : création d'un corps international et/ou européen de traducteurs, simultanéité des versions linguistiques de toutes les communications officielles de l'UE et de l'ONU
- Défense active de l'enseignement d'au moins deux langues étrangères au sein de l'Union européenne
- Mise en pratique d'un code de déontologie des dirigeants et fonctionnaires francophones, stratégie d'occupation de postes-clés par des francophones dans les Organisations internationales

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des affaires étrangères a examiné le présent rapport d'information au cours de sa séance du mercredi 22 janvier 2014.

Mme la présidente Élisabeth Guigou. Je crois qu'il serait particulièrement important que nous insistions pour que les ministres français s'expriment toujours en français dans les enceintes internationales, en particulier lorsque les réunions sont organisées à leur propre initiative.

Mais il faut aussi bien enseigner l'anglais chez nous. Je suis plus réservé que le rapporteur sur la question de l'anglais dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'attirer des étudiants qui ne parlent certes qu'anglais au début, mais qui finiront par parler français, par s'intéresser à notre culture et par connaître notre pays.

M. Jean-René Marsac. J'ai participé avec beaucoup de plaisir à cette mission importante, dont on peut espérer qu'elle aura des prolongements au plan opérationnel.

Je crois beaucoup à l'idée d'un travail resserré avec un noyau dur de la francophonie, notamment grâce à l'approfondissement de nos relations avec les Québécois et les Belges, qui ont beaucoup à apporter aux autres pays francophones par leur créativité et leur combativité.

La francophonie économique constitue un axe essentiel. Nous avons pu constater que les grands groupes étaient aussi très demandeurs d'une approche francophone et désireux de contribuer au rayonnement de la francophonie. La question de la formation professionnelle dans les pays francophones est absolument déterminante. L'avenir du français, souvent perçu comme une langue des élites, dépendra de la promotion professionnelle et sociale en français. C'est un investissement intéressant à réaliser pour le développement de notre langue dans le monde et pour notre influence.

La créativité et l'innovation à l'intérieur de notre langue est un autre champ considérable, au sein duquel les Québécois nous apportent beaucoup. Notre langue ne doit pas seulement être une langue culturelle ou du patrimoine.

Mme la présidente Élisabeth Guigou. Pour l'anecdote, François Mitterrand avait félicité les Québécois pour avoir traduit le mot « pin's » par le mot « épinglette ».

M. André Schneider. Je tiens à féliciter le rapporteur pour sa précision quasi-horlogère ! Le rapport commence par le fronton de la francophonie : « *ma patrie est la langue française* ». J'émettrai toutefois un bémol : pas une seule fois l'Assemblée parlementaire de la francophonie n'a été citée ce matin...

M. François Rocheblaine. Si, si. Je l'ai mentionnée.

M. André Schneider. Nous, députés, sommes un vecteur de la diplomatie parlementaire. Il nous arrive parfois de claquer la porte lorsqu'un Français parle en anglais. Nous voulons tous défendre la langue française et nous devons nous battre. Nous avons la foi. Le rapport donne des pistes afin de sortir de ce contexte difficile pour redonner corps à la

politique de développement de la langue française. Le taux de pénétration d'une langue a des conséquences politiques et économiques. Soyons des militants convaincus, tous les jours, de notre langue. Ce rapport doit être notre serment de Konfra ! C'est un Alsacien qui n'a pas appris le français dans son berceau qui vous le dit.

M. Michel Terrot. Malgré nos différences idéologiques, nous avons pu, au sein de la Mission, nous accorder et trouver un consensus. Je suis d'accord avec la quasi-totalité du rapport. Je veux insister sur la grande idée fausse du moment selon laquelle la francophonie ne connaîtra pas de difficultés car l'Afrique francophone est appelée à croître. C'est faux : le système éducatif va se dégrader. Il faut donc mettre les moyens car sans aide, il n'y aura plus de développement du français en Afrique. Aidons à reconstruire les systèmes éducatifs. Comme chacun le sait, je suis ardemment convaincu qu'il nous faut pour cela privilégier l'aide bilatérale.

Mme la présidente Élisabeth Guigou. Je vais écrire au Premier ministre pour évoquer la question que je soulevais tout à l'heure, lors de ma première intervention. Par ailleurs, soyons aussi attentifs à ce qui se passe dans nos circonscriptions. Récemment, en Seine Saint-Denis, je visitais une association qui, certes, faisait un travail intéressant auprès des jeunes mais employait plein de mots anglais. Je me suis insurgée ! Faisons preuve de vigilance citoyenne !

M. Axel Poniatowski, vice-président de la commission. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet.

M. Jean-Paul Bacquet. Le problème de la défense de la langue française n'est pas nouveau. Lorsque j'étais lycéen, René Étiemble avait écrit *Parlez-vous franglais ?* J'ai eu l'occasion de faire plusieurs missions à l'étranger avec Christine Lagarde et je ne l'ai jamais entendue parler français ! Souvenons-nous aussi de Philippe Douste-Blazy qui, en son temps, était brocardé car il ne parlait pas anglais. Le président et le rapporteur de la Mission d'information ont donné des chiffres sur la pratique du français dans le monde mais il aurait été bien d'avoir des comparaisons avec les autres langues. Sous la précédente législature, nous avons auditionné Dominique Wolton qui nous avait dit que pour que l'on parle davantage le français, il fallait connaître la langue des autres ; or je ne suis pas sûr que l'enseignement des langues étrangères en France se soit amélioré. Il avait annoncé que, dans 30 ans, l'espagnol serait la langue majoritaire aux Etats-Unis et qu'en Espagne, sous Franco, il y avait 2 millions de francophones et qu'il n'y en aurait plus que 200.000 ou 300.000 aujourd'hui. Donnez-nous des chiffres : où le français régresse-t-il ? Ou progresse-t-il, notamment parce qu'on l'apprend ? Je me rappelle que le Nigéria a rendu obligatoire l'enseignement du français, non sans quelques préoccupations d'ordre économique.

M. Jean-Luc Bleunven. Je tenais à souligner le paradoxe à évoquer la francophonie au moment même où nous allons débattre de la question des langues régionales en séance. On a fait preuve de beaucoup de créativité sur les langues régionales, avec de nouveaux mots, un vrai travail de diversité qui existe également dans les langues minoritaires malgré le faible nombre de locuteurs. La question de la reconnaissance de la diversité est essentielle car elle permet aux langues de vivre. La charte des langues régionales et minoritaires participe de cette reconnaissance et j'invite chacun à être attentif à cette question, car nous devons être irréprochables chez nous si nous voulons être en mesure de donner des leçons à l'étranger.

M. Pierre Lellouche. J'ai beaucoup apprécié que le cas du Québec soit mis en avant par le Rapporteur car je pense que l'on devrait plus souvent s'inspirer de leurs pratiques. En effet, au sein d'un continent peu favorable au maintien de la langue française, les Québécois prouvent que l'on peut respecter sa langue et qu'il peut en ressortir un

impressionnant succès économique. On devrait donc arrêter de les traiter en petits cousins. On devrait notamment retenir d'eux le lien qu'ils font entre la langue et l'économie et non, comme on a tendance à le faire en France, le lien entre la langue et la Francafrique. Cela est gênant car ensuite la langue devient un passeport, encourageant de fait l'immigration et non le développement local. Nous avons donc beaucoup à apprendre des Québécois.

Par ailleurs, j'ai été énormément choqué, en tant que Ministre des affaires européennes, par ce qui se passe au niveau européen. Au Parlement européen par exemple, à Strasbourg, l'ordre du jour de l'assemblée qui apparaît sur les écrans est toujours en anglais. Qu'en territoire français, la langue officielle des traités ne soit pas respectée est quelque chose d'in vraisemblable. La lettre que j'avais adressée au Président du parlement européen n'y avait bien sûr rien changé. Le paradoxe c'est que le français est davantage utilisé à l'OTAN qu'à l'Union Européenne.

Mme Chantal Guittet. Je tenais à revenir sur le Sommet de Dakar qui se tiendra l'année prochaine et définira les grandes orientations de la Francophonie pour les dix années à venir. Peut-on espérer qu'en ce qui concerne l'Algérie, grâce à l'amélioration de nos relations bilatérales, il puisse y avoir des avancées sur sa possible adhésion à l'OIF ? J'ai bien conscience du contexte historique qui explique que l'Algérie ne soit pas membre de l'OIF, mais je trouve malgré tout dommage qu'un pays qui compte autant de locuteurs francophones ne soit pas membre de l'organisation. Par ailleurs, j'ai rencontré à Québec, dans le cadre de la francophonie, des Roumaines qui me disaient que nous devions les aider dans leur développement économique et dans leurs relations avec la Francophonie au risque de voir le français se perdre. C'est le cas aussi en ce qui concerne les Flamands. De moins en moins de jeunes Flamands parlent français, il y'a donc surement quelque chose à faire.

M. Jacques Myard. Dans un premier temps, je crois qu'il faut dénoncer fortement la vision des élites françaises qui n'ont de considération que pour le « globish ». C'est une vision des années 60 qui n'a plus lieu d'être. Ce monde-là s'écroule, nous sommes désormais entrés dans l'ère des puissances relatives et donc des langues relatives. L'anglais va diminuer d'année en année et c'est une faute stratégique que de former des ingénieurs en anglais qui seront en activité encore dans quarante années alors qu'on peut s'attendre à ce que les Chinois, les hispaniques et tout le monde arabe imposent leurs langues. Privilégier l'anglais comme on le fait aujourd'hui consiste donc à rêver le monde des années 60. La langue est un portail sur un monde économique global, les jésuites l'avaient compris bien avant nous.

Deuxièmement, Flaubert disait que la langue « sort par le gueuloir ». Cela signifie que nous ne devons plus nous satisfaire de ce que quelques élites chinoises ou iraniennes pratiquent un français parfait, il faut que l'on « tape populaire », c'est la seule façon d'y arriver.

Troisièmement, ce qui se passe au sein de l'Union Européenne est intolérable ; je pense que nous devons tout simplement couper les vivres ! Car lorsqu'on constate qu'il y a des murs à Bruxelles entre lesquels on ne parle plus qu'anglais c'est inadmissible, et notre ambassadeur sur place, M. Philippe Etienne, s'attend d'ailleurs à une crise majeure en raison de la querelle linguistique.

Enfin, je considère, comme le Rapporteur, qu'il ne faut pas être dans un rapport de forces bilatéral face à l'anglais. Nous devons opérer à plusieurs, avec les Chinois, les hispaniques notamment, et mettre dans les cordes les tenants du tout-anglais. J'approuve donc ce rapport sans hésitation.

Mme Seybah Dagoma. Je tenais à vous interroger sur la question des visas. Cette question est un serpent de mer. Vous disiez que cela favoriserait la circulation des étudiants mais également des hommes et des femmes de culture. Pourriez-vous nous préciser

quelle pourrait être l'influence d'une telle initiative sur la dynamisation culturelle de l'espace francophone et quelle serait la bonne stratégie pour y parvenir ?

M. Philippe Cochet. La question centrale est la suivante : Vu du dehors, pourquoi apprendre le français ? C'est une question basique qui me paraît être au cœur du sujet. J'ai apprécié les trois axes évoqués, l'éducatif, le culturel et l'économique. Mais avant de préconiser, peut-être devrions-nous regarder ce que l'on a fait auparavant. Sur le culturel par exemple, beaucoup d'investissements n'ont connu aucun retour et cela nécessite de s'interroger. J'apprécie que vos propos associent cette notion économique, mais il y a quand même une réalité qui s'impose à nous. Lorsqu'on regarde l'évolution économique, de nombreuses langues nous viennent en tête. L'anglais, le chinois, le portugais, l'espagnol.... Je pense que l'influence de la langue française reviendra avec le retour de notre puissance économique. Si nous continuons à nous agiter ainsi, on risque de faire fausse route, la seule question méritant d'avoir des réponses est la suivante : Moi qui ne suis pas Français, qu'est-ce qui me motive à apprendre le français ?

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Je voudrais faire part d'une certaine inquiétude quant à une forme de rigorisme sur l'emploi obligé du français par les membres du gouvernement ou des parlementaires en déplacement à l'étranger. La semaine passée, j'étais comme d'autres collègues avec le Premier ministre en Autriche et j'ai vu tout l'impact réel que provoque l'utilisation de l'allemand, tant par le Premier ministre que par la délégation, auprès du gouvernement autrichien, du gouvernement fédéral comme de nos interlocuteurs économiques. Faisons attention à ne pas en faire trop dans l'autre sens. Parfois, il est arrivé que l'absence d'efforts - alors qu'il existe parmi nous des gens qui parlent l'allemand - entraîne des incompréhensions ou des situations embarrassantes.

Il est bien naturel en revanche, et Mme la Présidente a bien fait de le souligner, que lorsque le français est une langue officielle, comme c'est le cas dans les institutions internationales, nous ne parlions qu'en français.

Je regrette enfin que Jacques Myard soit parti parce que, si j'entends l'argument qu'il y a certaines directions générales de la Commission européenne qui ne travaillent qu'en anglais, je voudrais rappeler que la seule et unique langue officielle de délibéré de la Cour de justice de l'Union européenne reste à ce jour le français. Restons équilibrés dans notre appréciation plutôt que de partir dans des digressions un peu trop caricaturales.

M. Axel Poniatowski. Je veux simplement souligner deux points. Le premier pour répondre à Chantal Guittet lorsqu'elle évoquait l'intégration de l'Algérie à l'OIF. Lorsque nous avons mené notre mission d'information sur l'Algérie avec Jean-Paul Dufau, c'est un sujet que nous avons traité. En un mot, l'Algérie n'est pas prête aujourd'hui à intégrer la Francophonie. La raison principale, sans que ce soit explicitement dit, c'est que l'OIF continue à ses yeux de s'apparenter à une forme de colonialisme. C'est très regrettable car une très grande majorité des Algériens parlent le français.

J'aimerais ensuite soulever la question du statut de France 24 car je n'ai pas l'impression que vous l'ayez évoqué dans votre rapport. C'est une question qui me semble primordiale et je ne vois pas comment on peut l'éluder dans une réflexion sur la francophonie, à moins peut-être que vous ne trouviez formidable que France 24 émette en anglais et en arabe. Je considère que c'est une absurdité qui absorbe une grande partie du budget de France 24. La création de cette chaîne d'information qui émet dans le monde entier fut une très bonne initiative, mais parce qu'elle émet en anglais, elle fait la promotion de la langue anglaise ! Moi qui suis anglophone et un ami des anglo-saxons, je trouve que cet outil ne devrait être utilisé qu'en français. C'est le seul outil mondial que nous ayons pour la promotion du français et de la francophonie ! Certes il y a TV5, mais ce n'est pas une chaîne

d'information et son audience reste confidentielle. Cette chaîne n'a pas la même exposition que France 24.

A chaque fois, la réponse de l'exécutif et du gouvernement est la même : il est important que la culture française puisse pénétrer tel ou tel pays, que la spécificité française puisse se faire entendre... Mais lorsque vous êtes aux Émirats arabes unis, en Arabie saoudite ou en Chine et que vous voulez entendre des informations en anglais, vous ne regardez pas France 24 ! Tout le monde regarde la BBC ou CNN, mais sûrement pas France 24 en anglais, qui n'intéresse personne. Je ne comprends pas pourquoi nous, parlementaires, ne sommes pas plus fermes sur ce sujet. Le pouvoir actuel, tout comme le pouvoir précédent, ne s'occupait pas de cette question. Elle est pourtant primordiale.

M. Pouria Amirshahi, rapporteur. Je vais tenter de répondre rapidement à vos questions. Je salue tout d'abord les initiatives salutaires annoncées par Élisabeth Guigou auprès du Premier ministre. Je pense qu'elle peut se prononcer en notre nom à tous car il y a un consensus pour que les responsables et les dirigeants assument la langue française dans les institutions internationales.

Je pense que Pierre-Yves Le Borgn' a raison quand il dit que le fait de parler la langue du pays qui nous accueille est toujours un plus. Le problème est lorsqu'on parle anglais dans un pays qui n'est pas anglophone. En revanche, parler allemand en Autriche ou en Allemagne renforce évidemment le cœur et les esprits des interlocuteurs.

La Présidente a soulevé une question sur l'Université et les langues étrangères. Au moment de la polémique sur le fameux article 2 du projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la recherche, on a été confronté à une impasse, car on l'idée était que pour réussir, il fallait absolument maîtriser l'anglais. Or, souhaiter que tous les français maîtrisent l'anglais n'est pas souhaitable ; je dirais même que ce n'est pas utile, car dans le monde qui vient il faudra maîtriser d'autres langues indispensables, Jacques Myard l'a bien rappelé. Il y a donc une difficulté que Jean-Paul Bacquet a soulevée : notre capacité à enseigner les autres langues, chez nous et dans le monde. On n'est pas très bons, mais ce n'est pas qu'un problème de qualité pédagogique. Prenons l'exemple du Japon et du Brésil. Ces pays ne comprennent pas et trouvent injuste le fait qu'ils font beaucoup d'efforts pour la langue française et que nous en fassions très peu pour la leur : on n'enseigne peu japonais et le portugais. Ces pays trouvent que l'on fait de nombreux efforts pour enseigner le chinois, alors que la Chine n'en fait presque aucun pour enseigner le français... Il faut avoir une réflexion stratégique, intégrée à notre diplomatie. Dans les accords bilatéraux que l'on passe avec d'autres pays, il faut se battre pour que le français soit bien enseigné dans le système éducatif de ces pays, mais que la réciprocité soit vraie aussi et que l'on assume de donner une plus grande part à des langues importantes et dont nous aurons besoin stratégiquement.

La question des professeurs de français posée par Michel Terrot est évidemment centrale et c'est vrai que je ne l'ai pas développée dans mon propos introductif alors qu'elle est traitée dans le rapport. La Fédération internationale des professeurs de français alerte sur les départs massifs à la retraite de professeurs de français et sur les difficultés liées à la qualité des recrutements. Or, la qualité des enseignants était une des forces de l'enseignement du français dans le monde. Ils restent des militants de la francophonie mais ils ne sont pas beaucoup aidés. On en envoie moins à l'étranger, ils sont moins formés et les recrutements locaux sont souvent insatisfaisants. Il faut saluer les initiatives telles que l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) et d'autres projets annoncés, notamment « 100 000 professeurs pour l'Afrique », de même que les formations effectuées par le réseau et les formations par internet de professeurs. Il faut garder à l'esprit que tout ne peut pas passer par internet, dans des pays africains en particulier. Les crises énergétiques sont telles que l'accès à internet n'est pas toujours possible.

Jean-René Marsac et d'autres ont, à juste titre, soulevé le problème de la francophonie économique. Je crois que l'on pourrait se mettre d'accord avec les Québécois pour multiplier les accords économiques comme celui qui a été signé récemment dans le domaine de l'électricité. Ces accords signifient des formations professionnelles, des normes technologiques, des brevets et des inventions français. C'est donc très important. Cela pourra nous donner une capacité de projection sur des marchés, par exemple africains, où il y a une demande extraordinaire. C'est de notre intérêt national que d'appuyer cette stratégie de francophonie économique.

Sur les chiffres du plurilinguisme, je dispose de quelques ordres de grandeurs : aujourd'hui, il y a 250 millions de lusophones, 380 millions d'hispanophones et 1,4 milliards de sinophones. Mais les effets démographiques sont trompeurs en dynamique. Même aux États-Unis, personnellement, je me méfie de l'idée que l'espagnol sera jour majoritaire, car la capacité d'intégration et d'assimilation de la société américaine est très forte et de nombreuses générations d'hispanophones ont certes continué à parler espagnol en privé, ou sein de leur communauté, mais parlent anglais au quotidien. Il n'empêche, c'est juste, que ce sont des langues dynamiques, qui se développent, qui se consolident, qui s'organisent et qui augmentent le nombre de leurs locuteurs. On a proposé dans le rapport un atlas de la francophonie pour situer en tendance ces indications concernant l'espace francophone.

J'en viens aux zones de progression et de recul : certains pays renouent avec le français : le Brésil, la Colombie (l'intérêt pour le français est marqué en Amérique latine), la Chine et le Qatar, pour en citer quelques-uns, et les raisons de l'intérêt pour notre langue sont les mêmes ou presque, hormis l'attrait culturel et historique : c'est l'Afrique et les perspectives économiques de ce continent. Si l'on prend l'exemple des pays du Golfe, les Qataris, arabophones pourtant, passent par le français dans leurs relations avec les pays du Maghreb. La langue française devient donc une porte d'entrée pour l'Afrique. Quant aux pays où la place du français régresse, c'est surtout en Europe que le recul est catastrophique. Il y a encore des cœurs battants, par exemple la Roumaine, mais la pratique du français est un peu partout en chute libre avec un phénomène de génération marqué : en dessous de 40 ans, presque personne ne parle français ; au-delà, on trouve encore des francophones pour des raisons relatives à l'ancien système éducatif, l'attachement à la langue et la culture françaises et la transmission par les aînés. On est confrontés à une vraie difficulté pour attirer à nouveau à la langue française.

Si on adoptait une stratégie commune avec d'autres Etats francophones impliqués pour faire valoir les atouts du français, si nos coopérations bilatérales parvenaient à faire en sorte que la langue française soit à nouveau enseignée dans les écoles, ou plus enseignée, et qu'on assumait plus de réciprocité en développant l'enseignement des langues étrangères en France, on serait alors en capacité de donner une dynamique positive et de faire progresser au plan mondial la langue française.

Sur la question de l'Algérie, Axel Poniatowski a raison : ce pays considère toujours, à tort selon moi, l'OIF comme un organisme satellite de la France. Je crois que nous pouvons néanmoins avancer avec l'Algérie dans le sens du renforcement de la francophonie.

La question du visa francophone n'a pas pu progresser du fait de la peur migratoire : elle s'est retrouvée coincée dans le débat entre la volonté de fermeture des frontières et les vellétés d'immigration choisie. Il existe pourtant une position intelligente, celle de la mobilité et des allers-retours. En limitant les démarches administratives, on désengorge nos consulats et nos préfectures et cela favorise en particulier la circulation des créateurs et des chefs d'entreprise. Par exemple, trop souvent, nous sommes encore

confrontés au cas d'entreprises implantées à l'étranger qui veulent envoyer leurs cadres pour une formation professionnelle en France et se heurtent à un refus de visa.

C'est vrai, le rapport traite peu de la question de France 24, car cette chaîne a été créée pour être un outil d'influence française et non une chaîne francophone. Je suis d'accord pour dire que France 24 en anglais n'a pas beaucoup d'influence propre, sauf peut-être dans les pays anglophones où la France conserve un rayonnement. Pour France 24 en arabe, il faut être plus nuancé : par exemple, France 24 en arabe est la chaîne d'information du groupe la plus regardée en Tunisie, même si en revanche c'est en français que cette chaîne est plutôt regardée en Algérie et au Maroc. C'est surtout TV5 Monde qui devrait sans doute voir sa diffusion renforcée, car c'est vraiment une chaîne francophone qui s'inscrit dans l'idée de francophonie intégrée en s'ouvrant aux programmes des autres pays francophones.

Dans l'optique de l'alliance stratégique qu'il faut entre les pays francophones, nous devons effectivement, comme le dit Philippe Cochet, répondre à la question : « Pourquoi apprendre le français ? ». Elle appelle plusieurs réponses. Il y a les enjeux économiques, avec des débouchés considérables en Afrique, une sphère d'influence française qui se maintient, enfin un patrimoine des cultures francophones à promouvoir, au nom d'une certaine idée du dialogue entre les cultures et de l'universalité.

À cet égard, je voudrais revenir sur une proposition du rapport qui est très importante, à savoir la mise en commun des outils à la disposition des différents pays francophones, tels que par exemple les Alliances et Instituts français en ce qui nous concerne. Nous pourrions sans doute ouvrir nos outils à d'autres pays francophones, tout en gardant la main naturellement parce qu'ils répondent aussi à d'autres enjeux. Par ailleurs, un rapprochement me paraîtrait particulièrement opportun : celui entre l'Office québécois de la langue française et notre Délégation générale à la langue française ; on pourrait ainsi avoir une stratégie linguistique commune avec le Québec.

M. François Rochebloine. Je remercie le rapporteur pour ces réponses très complètes. J'ajouterai juste une remarque : le français et l'anglais sont deux langues officielles du sport international ; or, on constate dans tous les événements sportifs que le français y est de moins en moins utilisé.

La commission autorise la publication du rapport d'information.

ANNEXES

ANNEXE N°1 :

Liste des Personnalités Rencontrées

(PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

1) À Paris

- M. Gerrit Van Rossum, chef du service des affaires francophones au ministère des Affaires étrangères, accompagné de Mme Béatrice d'Huart, adjointe (23 janvier)
- M. Xavier Darcos, Président de l'Institut français et - Jacques Pecheur, directeur du département de la Langue française (30 janvier)
- M. Michel Guillou, président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie et directeur de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation (6 février)
- M. Clément Duhaime, administrateur de l'OIF (représente M. Abdou Diouf), accompagné de Mme Imma Tor, directrice a.i. de la Langue française et de la diversité linguistique (DLF) et également directrice a.i. de la Diversité et du développement culturels (DDC), Mme Sandra Coulibaly, sous-directrice DDC et M. Etienne Alingue, directeur de la Direction de la francophonie économique (DFE) (13 février)
- Mme Anne-Marie Descôtes, directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), accompagnée de Mme Raphaëlle Dutertre, cheffe de cabinet (27 février)
- M. Thierry Courtaigne, Vice-Président, Directeur Général de MEDEF International, accompagné de Philippe Gautier, Directeur (13 mars)
- M. Antoine Grassin, directeur général de Campus France (27 mars)
- Mme Yamina Benguigui, ministre chargée de la Francophonie (9 avril)
- M. Stève Gentili, président du Forum Francophone des Affaires, président de la Bred-Banque populaire (10 avril)
- M. Dominique Wolton, directeur de recherches au CNRS (10 avril)
- Mme Marie-France Brière et M. Dominique Besnehard, responsables du festival du film francophone d'Angoulême (16 avril)
- Mme Marie-Christine Saragosse, présidente de France Média Monde et M. Yves Bigot, directeur de TV5, accompagné de Mme Michèle Jacobs-Hermès, directrice de la Francophonie, des Relations institutionnelles et de la Promotion du français (17 avril)
- M. Jean-Claude Jacq, Secrétaire général de la Fondation Alliance française, accompagné de Mme Marie Grangeon-Mazat, chargée des partenariats institutionnels et déléguée Afrique, Amérique latine et Caraïbes à la Fondation (24 avril)
- Mme Marie-Agnès Sevestre, directrice des Francophonies en Limousin (15 mai)

- M. Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones (15 mai)
- M. Antoine Malone, attaché politique de la Délégation générale du Québec à Paris, accompagné de M. Jean-François Normand, chargé de mission à la Délégation aux Affaires francophones et multilatérales (3 juin)
- Mme Valérie Baran, directrice du théâtre Le Tarmac, La Scène Internationale francophone (5 juin)
- M. Jean-Pierre Digard, directeur de recherche émérite au C.N.R.S., accompagné de Mme Catherine Tourre-Malen (5 juin)
- Mme Béatrice Giblin et Mme Barbara Loyer, professeures à l'Institut Français de Géopolitique Université Paris 8 et respectivement directrice et membre du comité de rédaction de la revue Hérodote (12 juin)
- M. Bernard Cerquiglini, professeur de linguistique à l'Université Paris 7 – Denis Diderot et Recteur de l'Agence universitaire de la francophonie, accompagné de Mme Aïcha Moutaoukil, responsable des relations avec les institutions de la Francophonie (12 juin)
- M. Jean-Claude Bologne et M. Sylvestre Clancier, respectivement président et président de la Commission « Poésie - Affaires européennes / francophonie » de la Société des gens de lettre (19 juin)
- M. Jean-François Lisée, ministre québécois des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, président du Comité ministériel de la région métropolitaine, ministre responsable de la région de Montréal, accompagné de M. Michel Robitaille, délégué général du Québec à Paris, M. Christophe Fortier-Guay, conseiller du ministre, et Mme Chantal Houdet, première conseillère aux Affaires politiques (26 juin)
- M. Jacques Chevrier, président de l'Association des écrivains de langue française, ancien titulaire de la Chaire d'études francophones de l'Université Paris IV – Sorbonne (26 juin)
- Mme Michaëlle Jean, envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti, ancienne Gouverneure Générale du Canada, accompagnée de son Exc. l'Ambassadeur Jacques Bilodeau (26 juin)
- M. Michel Levenez, directeur international des éditions Belin (10 juillet)
- M. Jean-Pierre Cuq, président de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et Mme Fabienne Lallement, secrétaire générale (10 juillet)
- Séance de travail sur la francophonie avec M. Jean-Marc Berthon, sous-directeur de la diversité linguistique et du français au ministère des Affaires étrangères, Maguelone Orliange, responsable du Pôle de la politique linguistique du ministère et les Conseillers de coopération et d'action culturelle français (COCAC) réunis pour les journées du réseau à Paris (16 juillet)
- M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France (11 septembre)
- M. Jean-Luc Bourret (dit Franck Tenaille), président de Zone France et Mme Fabienne Bidou, directrice de Zone France (18 septembre)
- M. Eric Hélias, M. Guilhem Arnal, M. Arnaud Manne, M. Bruno N'Guyen, M. Ugo Fossa, concernant le français et la publicité (25 septembre)

- M. Albert Lourde, recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie (2 octobre)
- M. Alain Taieb, président du groupe Mobilitas/AGS, M. Patrick Lucas, président-directeur général de Gras Savoye, M. Léon-Charles Ciss, directeur marketing Orange, ancien président-directeur général de la Sonatel Mobiles et M. Arnaud Chatin, chef du bureau de la représentation du groupe Michelin auprès de l'Union Européenne à Bruxelles (30 octobre)
- M. Stephen Decam, secrétaire général du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) et M. Patrick Sevaistre, membre du comité directeur, responsable des relations avec les institutions européennes (13 novembre)
- M. Pascal Terrasse, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (11 décembre)
- M. Jean-Pierre Dufau, député et président de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie et Mme Michèle André, sénatrice, membre de la section (18 décembre)

2) À Bruxelles (25 mars 2013)

- Son Exc. M. Bernard Valero, Ambassadeur de France en Belgique, et ses collaborateurs : Mme Florence Cormon-Veyssière, première conseillère, M. Jean-Pierre Jarjanette, conseiller de coopération et d'action culturelle, M. Denis Rey, attaché de coopération pour le Français
- M. Jean-Sebastien Butin, directeur-adjoint de l'Alliance Française de Bruxelles-Europe et Mme Cécile Mabilotte, chargée de mission
- Mme Geneviève Renaud, Directrice des Nations Unies, SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et affaires européennes
- Représentants d'associations pour la promotion du français en Flandre : M. Edgar Fonck, président de l'association pour la promotion de la Francophonie en Flandre, M. Willy Clijsters, professeur émérite Université de Hasselt, M. Daniel Leroy, Formacom, M. Giedo Custers, trésorier de l'association des professeurs de Français en Flandre (trésorier), Formacom, Mme Marijke De Regge, Formaprim, l'association Roeland
- M. Christian Carette, Inspecteur général et M. Alain Verhaagen, Directeur du service Francophonie à l'agence Wallonie Bruxelles international (WBI)

3) Au Canada : Québec – Ottawa et Montréal (du 26 août au 1^{er} septembre 2013)

Au Québec :

- M. Nicolas Chibaeff, Consul général de France à Québec et M. Bruno Clerc, Consul général de France à Montréal et leurs collaborateurs : Mme Catherine Sztrakos, Consule générale adjointe, M. Jean-Pierre Tutin, conseiller de coopération et d'action culturelle, M. Sébastien Girard, secrétaire des affaires étrangères principal au pôle appui aux entreprises et innovation, M. Fabrice Blazquez, conseiller économique, chef du service économique français à Montréal, Mme Cécile Duperron, chargée de mission arts, culture et francophonie
- M. Jean-Stéphane Bernard, sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales, M. Marc-André Beaulieu, conseiller diplomatique de la première ministre, Mme Fatimata Dia Touré, directrice de l'institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), Mme Nicole Lacasse, vice-rectrice de l'Université Laval, M. Alain Beaulieu Directeur (Certificat en Francophonie nord-américaine) de l'Université Laval, M. Daniel Gélinas, Directeur Général du Festival d'été de Québec, M. Michel Coté,

directeur général du Musée de la civilisation du Québec, M. Philippe Sauvageau, directeur du Salon du livre de la ville de Québec, M. Thomas-Louis Coté, directeur général du Festival de la bande dessinée francophone de la Ville de Québec, Mme Marie Gignac, directrice artistique du carrefour international de théâtre de Québec

- M. Michel Audet, sous ministre des relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE)
- Séance de travail avec des membres de la Commission de la culture et de l'éducation (CCE) de l'Assemblée nationale du Québec et de la Délégation pour les relations avec l'Assemblée nationale française (DANRANF) : M. Serge Cardin, député de Sherbrooke, vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale du Québec pour les relations avec l'Assemblée nationale française et député (Parti québécois), Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse, vice-présidente de la Commission de la Culture et de l'Éducation et députée (parti libéral), M. Daniel Breton, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques et membre de la CCE (PQ) et Mme Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency (Coalition Avenir Québec)
- Déjeuner sur la francophonie économique réunissant M. Frédéric Couttet, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec - Affaires internationales et Immigration, délégué permanent de l'Espace économique francophone, M. Francis Belime, président de la chambre de commerce française au Canada, section Québec et directeur d'AKOVA, M. Alain Kirouac, président et chef de la direction de la Cchambre de commerce et d'industrie de Québec, M. Eric Lavoie, président du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, M. Pierre Delisle, avocat-conseil Heenan Blaikie, M. Abdoul Echraf, Forum mondial de la langue française 2012, M. Etienne G. Juneau, directeur général à l'Éducation internationale, M. Hubert Thibaut, vice-président Affaires institutionnelles Desjardins, M. François Meciar, vice-président diesel-Expert
- M. Michel Bernatchez, producteur, compagnie Ex Machina
- M. Robert Vézinat, président du Conseil supérieur de la langue française
- M. Denis Desgagné, président-directeur général du Centre de la Francophonie des Amériques et Mme Flavie-Isabelle Hade, coordonnatrice à la programmation
- M. Nelson Michaud, directeur de l'École nationale d'administration publique (ENAP)
- Madame Mélissa Perron, coordinatrice de production des Chemins invisibles du Cirque du soleil
- M. Harout Chitilian, président du Conseil municipal de Montréal, et Mme Lucie Lavoie, conseillère en affaires internationales
- M. Jacques Beauchemin, président directeur général par intérim de l'Office québécois de la langue française
- Pierre Noreau, Vice-recteur à la programmation et au développement à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), Mme Esther Gaudreault et Mme Louise Dandurand de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS)
- Madame Rachel Laperrière, sous-ministre de la Culture et des Communications du Québec, accompagnée de M. Michel Lafleur (direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales), M. Gilles Corbeil (direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés, patrimoine immobilier - SODEC), Mme Elaine Dumont (direction générale du cinéma et de la production audiovisuelle) et

M. Stéphane La Roche (président-directeur général du Conseil des arts et des lettres – CALQ)

- Mme Diane De Courcy, ministre de l’Immigration et des Communautés culturelles du Québec, ministre responsable de la Charte de la langue française
- Mme Hélène David, vice-rectrice aux relations internationales et à la francophonie de l’Université de Montréal et M. Gérard Boismenu, Doyen de la Faculté des arts et des sciences
- M. Alfred Pilon, directeur des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOGIQ)
- M. Jean-François Lisée, Ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec
- Mme Suzanne Chevrier, du Centre Pauline Julien, et M. Isseri du Carrefour Jeunesse Emploi de la Côte des Neiges

À Ottawa :

- M. Alexandre Vulic, ministre conseiller de l’Ambassade de France à Ottawa et M. Luc Chevaillier, premier secrétaire
- M. Hubert Lussier, Sous-ministre adjoint Citoyenneté et Patrimoine du Canada, M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles du Canada et M. Sylvain Giguère, Commissaire adjoint pour la Politique et la Communication
- M. Lucien Bradet, Conseil canadien pour l’Afrique
- Mme Virginie Saint-Louis, directrice Démocratie, Francophonie et Commonwealth au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, accompagnée de Mme Mariève Dubois, directrice-adjointe francophonie, M. Olivier Nicoloff, directeur des relations bilatérales et institutionnelles avec l’Europe et l’Union Européenne (UE) et Mme Claudia Hintzer, chargée de dossier pour la France à la Direction des relations bilatérales européennes/UE et des relations institutionnelles
- M. Christian Detellier, vice-recteur aux études de l’Université d’Ottawa
- Mme Madeleine Meilleur, ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Ministre déléguée aux Affaires francophones du gouvernement de l’Ontario

4) À Nice (12 septembre 2013)

- M. Maurice Bandama, ministre de la Culture de Côte d’Ivoire
- Mme Ruth Stéphanie Saint Louis, représentante du ministère de la Culture d’Haïti
- M. Amadou Lamine Sall, écrivain, Sénégal
- M. Matar Diouf, écrivain, Sénégal
- Mme Youma Fall, directrice de la Diversité et du développement culturels
- M. Yann Librati, chef du projet « Bonjour du Monde »

ANNEXE N°2:

LES MOYENS FRANÇAIS CONSACRÉS À LA FRANCOPHONIE

I. Le réseau culturel et d'influence français ⁽¹⁾

Le réseau de coopération et d'action culturelle se compose, en 2013, de 161 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), dont 88 établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires fusionnés, 4 établissements spécifiques à autonomie financière, 146 annexes dans 101 pays, 12 bureaux locaux de l'EPIC Institut Français (par suite de l'expérimentation du rattachement), dont 8 EAF fusionnés, et 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) et leurs 18 antennes. Pour 2014, les effectifs de la Direction générale de la mondialisation à Paris (DGM) passent à 2 905 ETP sous plafond d'emplois ministériel. Les effectifs des personnels de droit local des EAF sous plafond sont fixés à 3 564 ETP (-1,6 %). Les effectifs du réseau culturel et de coopération s'établissent donc à 6 469 ETP en PLF 2014, dont 2 905 ETP sous plafond MAE répartis sur les deux programmes 185 et 209 (-2,6 % par rapport à 2013) et 3 564 ETP hors plafonds dans les EAF sur le programme 185 (-0,5 %). Le budget dédié à l'animation du réseau ouvert pour 2014 est de 44,19 millions. Les actions en matière culturelle et d'influence (tout inclus) bénéficient de crédits à hauteur de 184,39 millions d'euros sur le programme 185.

L'Institut français à Paris est un EPIC créé par la loi relative à l'action extérieure de l'État (n°2010-873 du 27 juillet 2010). Il s'est substitué le 31 décembre 2010 à l'association CulturesFrance avec un mandat élargi. Pour 2014, sa dotation s'établit à 39,5 millions d'euros (-6 % par rapport à 2013).

S'ajoute à ce réseau public le réseau privé des Alliances françaises, associations autonomes de droit local, au nombre de 812 dans 135 pays, y compris la France. Près de 400 de ces Alliances françaises sont conventionnées avec le ministère et bénéficient d'un soutien, sous forme de subventions ou (et) de mise à disposition de personnels (les 12 000 salariés – professeurs inclus – sont, eux, employés sous contrat local). Le soutien aux Alliances françaises s'est élevé à près de 38 millions d'euros en 2013, emplois inclus (), et une baisse de 15 % sur trois ans a été décidée sur le budget triennal 2013-2015. Les subventions aux Alliances françaises diminueront en 2014 de 4,3 % également (7,02 millions d'euros). Pour 2014, la subvention pour la Fondation Alliance française et ses délégations générales se réduirait à 1,35 millions d'euros et les subventions versées par les ambassades aux Alliances locales seraient stabilisées à 5,7 millions d'euros.

Le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) comptabilise 481 établissements dans 131 pays : 75 établissements en gestion directe, 156 établissements conventionnés et 257 établissements partenaires homologués. Les établissements en gestion directe et conventionnés – à l'inverse des établissements seulement

(1) *Éléments extraits de l'avis budgétaire de François Loncle sur le programme 185, n°1431 du 10 octobre 2013.*

homologués – perçoivent des subventions versées par l’Agence qui assure également la rémunération des personnels titulaires grâce, d’un côté, à la subvention qui lui est allouée par l’État français, et de l’autre aux remontées que les établissements effectuent d’une partie des droits de scolarité acquittés par les familles. Pour 2014, la dotation sur le programme 185 est fixée, en baisse, à 416,5 millions d’euros. Sur le plan des ressources, en 2012, la participation par élève de l’AEFE au fonctionnement des établissements en gestion directe et conventionnés (hors aide à la scolarité) s’élève en moyenne à 2 035 euros par an, avec des écarts très élevés selon les pays.

L’EPIC Campus France a été créé par la loi relative à l’action extérieure de l’État du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a notamment pour missions la promotion à l’international du système d’enseignement supérieur et de formation professionnelle français, avec l’appui de 199 Espaces Campus France dans 112 pays appartenant au réseau culturel, la valorisation du réseau des anciens étudiants et chercheurs étrangers ayant poursuivi des études en France et l’accueil des étudiants et chercheurs étrangers. Campus France dispose en 2013 d’une subvention de 6 millions d’euros, pour plus des deux-tiers en provenance du programme 185. Son budget total est de 28 millions d’euros, car il dispose de ressources propres, au titre de la rémunération des prestations de gestion des bourses qu’il assure pour le gouvernement français (8,5 millions d’euros) et les gouvernements étrangers.

Déployés dans les principaux pays d’origine de la mobilité étudiante entrante en France, les espaces Campus France à procédure CEF sont au nombre de 30 en 2013, dans les pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Corée du Sud, Côte d’Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam. Fin 2013, la procédure CEF sera disponible en Indonésie et aux Comores. Il s’agit juridiquement de services des Instituts français, pilotés par le conseiller de coopération et d’action culturelle-directeur de l’Institut. Les étudiants s’acquittent de frais de dossiers qui s’ajoutent aux recettes de l’établissement à autonomie financière dont dépend l’espace CampusFrance. Aucun crédit spécifique n’est attribué pour le fonctionnement du dispositif CEF. Toutefois, un poste a reçu en 2013 une subvention de 5 000 euros pour l’aider à mettre en place la procédure à la fin de l’année. Au 1^{er} août 2013, 239 établissements d’enseignement supérieur ont, par l’intermédiaire des conférences dont ils sont membres, adhéré au dispositif contre 82 en 2006, sachant que les formations dispensées par ces établissements attirent 94 % des candidatures étrangères. Les Espaces CEF couvrent près de 85 % des demandes de visa long séjour pour études, contre 42 % en 2006. La procédure génère de plus une recette de l’ordre de 10 millions d’euros, dont plus de la moitié en Chine.

II. Les crédits et emplois dédiés à la promotion de la francophonie

Les moyens dédiés à la politique francophone sont importants et répartis entre plusieurs instruments. Cette politique mobilise en 2013 plus de 700 millions d’euros par an sur les programmes 185 (diplomatie culturelle et d’influence), 151 (bourses scolaires et aide à la scolarité) et 209 (aides allouées à la Francophonie multilatérale et aux actions menées dans les pays éligibles à l’aide pour le développement). L’Agence française de développement consacre en outre 130 millions d’euros à la scolarisation en français en Afrique.

Il faut souligner que s’ajoutent à ces crédits centraux les ressources propres des Instituts français et des Alliances françaises. Le taux d’autofinancement (recettes issues des

cours de langue, billetterie, certification) de 60 %, hors expatriés, a été atteint en 2012 et même dépassé avec un taux de 67 % en fin d'exercice 2012 (68 % pour les EAF pluridisciplinaires (« Instituts français ») et 50 % pour les Instituts français de recherche à l'étranger - IFRE). Ce taux très élevé s'explique bien sûr de façon mécanique par la baisse des dotations de fonctionnement (baisse de 2,5 % en 2012 puis 4 % en 2013) comme celles des interventions (-7 % en 2013). Mais il s'explique, aussi et surtout, par la dynamique de levée de recettes que les établissements à autonomie financière ont su créer.

Concernant les crédits centraux :

1/ sur le programme 209 :

- 56 M€ pour les opérateurs de la Francophonie :

OIF : 28 M€, AUF : 25 M€, autres opérateurs (Université de Senghor, AIMF, etc.): 3 M€. Cette enveloppe a été stabilisée ces dernières années (elle ne l'est plus en PLF 2014 avec une baisse de 10%) et a été, en gestion, épargnée de la réserve légale ;

- 5,4 M€ pour le loyer de la maison de la Francophonie (+0,1 M€/an de charges locatives) ;

- 19,2 M€ sur les projets FSP :

- 9 FSP pays en cours pour un encours de plus de 13 M€ ;

- 2 FSP mobilisateurs pour 2 M€ (Sud de la Méditerranée : 1 M€ ; Asie du Sud-Est : 1 M€) ;

- 4 FSP en démarrage (Madagascar : 1,2 M ; Mali : 950 K€ ; Maroc : 800 K€ ; Projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique » : 1M€).

Par ailleurs, l'OIF a bénéficié d'un reversement de 10 M€ de la part de l'Etat au titre de la vente de 2 immeubles à Paris et Bordeaux (accord entre le président Diouf et le président Sarkozy).

2/ sur le programme 185 :

La Francophonie passe également par les actions des Postes et de l'Institut français : conforter le Français en tant que langue internationale, valoriser notre langue comme outils de développement dans les pays francophones du Sud, soutenir son enseignement dans les systèmes éducatifs étrangers et participer à la formation des élites. Le réseau des Instituts français et des Alliances françaises développe de manière croissante des cours de français en zone francophone (cas récents du Mali, Bénin et Gabon. En RDC, la dynamisation de ce réseau est une composante à part entière du FSP SESAM de 5 millions d'euros).

En 2013, les postes du continent africain ont consacré 6 323 921 euros du programme 185 au « Français et Diversité Linguistique » (action 1).

Le réseau des établissements homologués à programme français géré par l'Agence pour l'enseignement français étranger (AEFE) participe aussi de cette politique de rayonnement. L'AEFE reçoit au titre de sa mission de service public une subvention qui s'élève, à titre provisoire pour 2013, à 411,5M euros. Nos réseaux en Afrique subsaharienne francophone et en zone ANMO se caractérisent par :

- en Afrique sub-saharienne francophone : réseau important (Sénégal : 6500 élèves dans le réseau EGD et conventionné, Côte d'Ivoire revenue à des chiffres comparables avec 7 établissements à Abidjan et 5700 élèves) mais très tributaires des soubresauts politiques et des crises économiques, obligeant ainsi l'AEFE à des efforts financiers récurrents et importants. Les effectifs en Afrique sub-saharienne non australe se répartissent de façon équilibrée entre Français (49%), nationaux (30,65%) et étrangers tiers (20,28%) ; les objectifs de rayonnement de nos établissements sont atteints en particulier en Mauritanie (57,8% de nationaux), Sénégal (27%) et Gabon (32,7%) et avec de grosses marges de progression en RDC (13,53%). Rappelons aussi le dispositif des écoles franco-nationales (Sénégal et Gabon en particulier) qui conforte notre présence pour la scolarité des enfants des élites locales ;

- en zone ANMO : réseau extrêmement dense qui scolarise 1690 élèves en Algérie, 5028 élèves en Egypte, 53 797 élèves au Liban, 30 254 au Maroc, 7 703 en Tunisie

3/ Emplois à temps plein

Pour mener à bien ces missions, le MAE met à disposition de ses partenaires une expertise technique pour le français Sur la zone francophone en 2013, nous disposons pour la promotion de la langue française :

- en Afrique sub-saharienne francophone : une quarantaine d'ETI sont rattachés à la Mission de la langue française et de l'éducation (dont une quinzaine dits de « substitution » au Gabon et au Sénégal) + 5 Attachés de coopération éducative/Attachés de coopération pour le français ;

- en zone ANMO (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Liban) : 12 ETI + 5 Attachés de coopération éducative/Attachés de coopération pour le français ;

- en Asie (Vietnam, Laos, Cambodge) : 12 ETI + 3 Attachés de coopération éducative/Attachés de coopération pour le français ;

- en Amérique : 2 ETI en Haïti + 1 Attaché de coopération éducative au Canada.

Ce nombre n'inclut ni les directeurs d'alliance et instituts ni les responsables des cours du réseau culturels.

ANNEXE N°3 :

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE ET SES OPÉRATEURS

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dispose de la personnalité juridique depuis la conférence ministérielle de la francophonie qui s'est tenue à Antananarivo le 23 novembre 2005. Auparavant, depuis 1997, date de la révision de la Charte de l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT), l'OIF existait sous l'appellation Agence de la Francophonie. L'ACCT, mouture originale de l'OIF actuelle, était quant à elle une organisation intergouvernementale francophone qui avait vu le jour en 1970 au Niger lors de la signature de la convention de Niamey. Son siège est fixé à Paris.

I. Institutions et fonctionnement de l'OIF

La structure institutionnelle et les missions de l'OIF furent peaufinées au gré des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement jusqu'à la signature de l'actuelle Charte de la Francophonie à Antananarivo en 2005. A Cotonou en 1995, ils décidèrent d'élire un Secrétaire général, « clé de voute » du fonctionnement institutionnel de l'OIF. En 2004, lors du sommet de Ouagadougou, ils fixèrent les nouvelles missions stratégiques de la Francophonie, et complétèrent le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général. En 2005, la Charte adoptée dresse le portrait des instances compétentes de la Francophonie et de leurs objectifs. L'OIF apparaît comme le rouage exécutif de la Francophonie, disposant de la capacité juridique pour contracter, acquérir des biens, ester en justice, passer tout acte nécessaire à la poursuite de ses objectifs et collaborer avec les autres organisations internationales.

Depuis 2003, le Secrétaire général de la Francophonie est l'ancien Président de la République Sénégalaise, Abdou Diouf. Ses prérogatives lui permettent d'assurer le lien entre les instances (la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, la Conférence ministérielle et le Conseil permanent) et le secrétariat général de la Francophonie. Il est le représentant légal de l'organisation internationale, véritable dispositif opérationnel de la francophonie, mais a délégué cette responsabilité à l'administrateur qu'il a nommé en la personne de Clément Duhaime. Ce dernier a pour mission « d'exécuter, d'animer et de gérer la coopération intergouvernementale multilatérale » et de gérer l'Organisation. Le secrétaire général quant à lui préside régulièrement un conseil de coopération chargé d'assurer la cohésion de l'action entre l'OIF et ses quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

L'OIF regroupe 77 Etats et gouvernements, dont 57 membres et 20 observateurs, présents sur les cinq continents. Son fonctionnement et les missions qu'elle instaure sont voués à la réussite des objectifs consignés dans sa Charte. L'instauration et le développement de la démocratie, le soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme, l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, le rapprochement des peuples, l'essor de l'économie et enfin la promotion de l'éducation et de la formation. Tous ces Etats ont en commun d'être soumis aux mêmes obligations sur le plan linguistique. Ainsi, le français doit être enseigné et être présent dans les médias. Adoptée lors du Symposium International sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (1er-3 novembre 2000, Bamako, Mali), la « Déclaration de Bamako » est le texte normatif et de

référence de la Francophonie concernant la langue et les valeurs, qui sont au cœur de la francophonie institutionnelle. Elle dote la Francophonie de moyens d'action en cas de rupture de la légalité démocratique, ou de violation grave des droits de l'homme dans un de ses pays membres. Le Secrétaire général adresse aux États membres un rapport sur les manquements constatés, à charge pour les membres permanents de décider ou non de sanctions. La sanction maximale est la suspension, cas dans lequel se trouvent aujourd'hui le Mali, Madagascar et la Guinée-Bissau (et dans lequel ont été la Mauritanie, le Togo et la Guinée).

Sur le plan budgétaire, l'OIF disposait, pour l'année 2013 d'un budget de 78.8 millions d'euros, soit un montant situé en deçà de la moyenne annuelle de la période 2010-2013 qui était de 83 millions d'euros. Il est à relever une baisse progressive mais significative des contributions volontaires, passant de 36.5 millions d'euros en 2006 à 23.5 millions en 2013, qui ont conduit à ce que la moyenne annuelle du budget ait diminué de 2 millions par rapport à la période 2006-2009. Pour remédier à cela, l'Organisation se voit dans l'obligation d'adopter, à court ou plus ou moins long terme, des partenariats structurants pouvant assurer la mise en œuvre des programmes de coopération avec d'autres instances internationales. C'est à ce titre, dans un souci de rationalisation budgétaire et de cohérence d'action, que les liens entre l'OIF et l'UE, l'AFD, la Banque Mondiale, la CEDEAO ou encore l'UEMOA sont voués à se resserrer.

Le Secrétaire Général, qui délègue ses pouvoirs à l'administrateur, est à la tête d'une administration structurée autour de trois ensembles d'unités. Les unités hors-sièges, les unités de programmes et les unités de soutiens. Le cœur des politiques de coopération mises en place par l'OIF relève des unités de programmes, elles-mêmes réparties en un Institut pour le développement durable et 6 directions distinctes.

- Les directions respectives « Langue française et diversité linguistique » et « Diversité et développement culturel » se voient consacrer près de 30% du budget de la coopération. De ces directions dépendent plusieurs programmes régionaux consacrés à l'enseignement du français et à son dynamisme. Depuis le Sommet de Montreux (2010), plusieurs pays se sont engagés à promouvoir la langue française et à renforcer sa place dans les secteurs de l'Éducation, de la Culture et de l'Administration. Sont également assurés par la direction de la diversité culturelle les financements de programmes permettant le développement de véritables filières d'industries culturelles pour le livre, l'image, les arts plastiques et le spectacle vivant

- La direction « Paix, démocratie et droits de l'Homme », qui dispose de 23% du budget alloué à la coopération afin de financer des programmes renforçant le respect des droits de l'Homme, l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix, la prévention des conflits et l'appui aux processus de sortie de crise et de transition. Dernier exemple en date, l'envoi d'une délégation d'observateurs aux élections législatives maliennes.

- La direction « Education et jeunesse », dont dépend le comité international des jeux de la francophonie, et la direction « francophonie numérique », compose avec 17% du budget afin d'assurer les missions « éducation et formation ». Des programmes et incitations sont ainsi élaborés en partenariat avec CONFEMEN .

- Enfin, la direction de la « Francophonie économique » avec le concours de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable dispose de 16% du budget de la coopération de l'OIF. Il est à noter que le dernier sommet de la francophonie qui s'est tenu à Kinshasa en octobre 2012 a décidé que la francophonie économique devait faire l'objet

d'une véritable stratégie. Stratégie basée sur les différents acquis en la matière obtenus lors des bilans effectués du Cadre stratégique décennal (2004-2013) et des programmations quadriennales. Ces derniers mettent en exergue les quatre pistes qui doivent orienter les réflexions de la stratégie économique de la francophonie :

- L'aide à l'action de plaidoyer. Elle permet l'élaboration d'outils de négociation et d'une stratégie concertée afin de faire mieux peser les intérêts de la francophonie lors des sommets ou conférences internationales ;

- Un accompagnement des pays dans leurs politiques de développement. Il s'agit d'organiser des formations dans le domaine des politiques commerciales pour des cadres des secteurs privé et public.

- Le déploiement d'un programme d'appui aux populations vulnérables. Ce programme a pour objectif de favoriser le développement local par l'ouverture de centres de lecture et d'animation culturelle ;

- La priorité donnée à l'insertion professionnelle, notamment dans le domaine culturel.

Les 15% restants du budget de coopération sont alloués aux missions transversales recouvrant des domaines divers comme l'égalité des genres ou l'optimisation de l'organisation de la société civile.

Quant à la part restante du budget total, soit 21.8 millions d'euros, elle est affectée aux frais de gestion de l'Organisation et par la même au fonctionnement des 4 directions qui dépendent des unités de soutien. Ces directions sont en charge de la planification, de la communication, de l'administration et de l'organisation de conférences internationales. Enfin, les unités hors-sièges sont composées des représentations permanentes et régionales

Afin d'optimiser la mise en œuvre de sa coopération multilatérale francophone, l'OIF dispose, sous sa tutelle, de quatre opérateurs.

II. Les quatre opérateurs

1. L'agence universitaire de la Francophonie (AUF)

L'AUF est une association regroupant 739 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 98 pays. L'AUF dispose de bureaux régionaux situés à Antananarivo, Yaoundé, Dakar, Port-au-Prince, Beyrouth, Bucarest, Bruxelles, Paris, Rabat et Hanoi. Son siège est quant à lui fixé à Montréal. Initialement, l'AUF a été créée en 1961 sous le nom d'« Association des universités partiellement ou entièrement de langue française » avant que la tenue du Sommet de Dakar en 1989, dans sa déclaration finale, ne décide de faire de cette association un des quatre opérateurs directs de la Francophonie. Cette décision a été suivie d'une modification de l'appellation de cette association en agence universitaire de la francophonie.

Le rôle de l'AUF est la promotion de programme de coopération soutenant la recherche et la formation en français. Afin de s'adresser au plus grand nombre d'étudiant francophone possible, l'AUF a opté pour une stratégie axée autour des campus numérique et de la formation à distance. Les principaux projets soutenus par l'AUF sont des programmes de formation à distance des maîtres, ou de cours délivrant des diplômes de français. L'AUF soutient également les projets visant à mettre en place des plateformes

d'échange ou de capitalisation des expériences. Enfin, l'AUF, par l'entremise de son projet Elan-Afrique, soutien les plans d'action nationaux des pays qui veulent étendre l'enseignement des cours du niveau primaire en langue nationale. Au-delà du numérique, l'AUF œuvre pour la mise en place d'un programme d'échange universitaire francophone sur le modèle du programme « Erasmus ». Le succès du programme d'échange européen doit inciter l'AUF à développer une offre similaire. L'AUF s'attèle également à développer son programme déjà existant « Horizons francophones » qui vise à aider les étudiants à atteindre le niveau de « doctorat », afin de renouveler le corps professoral et de faciliter la coopération entre universités du sud et du nord. Le taux de participation à la dernière assemblée générale de l'AUF, qui s'est tenue à Sao Paulo en mai 2013, a été historique. Cela témoigne de la vitalité du dynamisme et de l'importance dont l'AUF dispose dans la diffusion des valeurs de la Francophonie. Lors de cette assemblée générale, il fut décidé que l'accent devait être mis notamment sur la place des femmes dans le monde universitaire.

En matière budgétaire, l'AUF est à une période charnière de son fonctionnement. Les répercussions de la crise financière de 2008 obligent l'AUF à opérer une diversification de ses ressources. Dans un souci de stabilité et de prévision, l'AUF ne peut plus ne dépendre que des contributions gouvernementales de ses membres, qui, de surcroît, s'avèrent avoir baissé de 6.7 points entre 2008 et 2012. A ce titre, rappelons que la France, par le biais du MAE et du Ministère de l'enseignement supérieur, contribue à 87% aux ressources de l'AUF. Or, les financements accordés par ces derniers ont diminué, entre 2005 et 2012, de 18%. Depuis quelques années, l'AUF entreprend donc une diversification de ses ressources et a largement développé les contributions contractuelles. Cette méthode de financement a permis à l'AUF de voir son budget maintenu autour de 40 millions d'euros par an sur les quatre dernières années. Parallèlement à cette diversification, l'AUF mise sur une diminution de ses frais de fonctionnement et sur les dépenses de personnel.

2. La chaîne francophone internationale de télévision TV5 Monde

TV5 Monde est une chaîne de télévision francophone internationale qui a vu le jour en 1984 suite à une initiative lancée par 5 chaînes européennes de langue française (TF1, antenne 2, FR 3, RTBF et SSR). Au fil des années, TV5 Monde n'a cessé d'étendre sa diffusion et son influence. Dès 1988, la chaîne s'installe au Canada, puis lance TV5 Afrique en 1991 et s'ouvre au continent asiatique et pacifique sud en 1996. Il est mis en place une formule d'abonnement pour TV5 USA et TV5 Orient en 1998. Les années passant, TV5 Monde a poursuivi son internationalisation par le développement de 13 langues de sous-titrage dont le japonais, le coréen et récemment le vietnamien. En tant qu'opérateur de l'OIF, TV5 Monde assure un rôle indispensable à la diffusion d'une information francophone. Au-delà de la locomotive que représente TV5 Monde pour la francophonie, c'est aussi un projet culturel, des valeurs de tolérance, de démocratie, de respect des diversités, de justice.

En matière de programmation, TV5 Monde opère comme relais et diffuseur de nombreuses émissions de flux, leur offrant ainsi une seconde vie à l'international. Ces émissions, telle qu'« envoyé spécial », « des Racines et des Ailes », produites par des chaînes partenaires satisfont l'ensemble des téléspectateurs francophones et forment le programme socle de TV5 Monde à 45%. S'ajoute à ces programmes, des émissions directement produites par la chaîne, ainsi que des films et documentaires achetés qui correspondent à la vocation généraliste de la chaîne. Pour compléter cet ensemble, la programmation est parachevée par la diffusion d'émissions consacrées à l'Afrique (Kiosque, Afrique presse, Wari et continent noir), l'Europe (le bar de l'Europe), la musique, l'environnement et l'enseignement du français, produites et réalisées par TV5 Monde. L'enseignement du français fait partie d'une réelle stratégie de service public visant à élargir

l'audience de la chaîne, optimiser les contenus et jouer pleinement son rôle d'opérateur de la francophonie.

Selon les chiffres officiels, TV5 Monde dispose d'une audience cumulée hebdomadaire de 35 millions de téléspectateurs uniques et d'un raccordement à 235 millions de foyers. S'ajoute à cela les 6 millions d'internautes qui fréquentent chaque mois le site internet. On peut penser que ces chiffres sont transposables dans de nombreuses villes, particulièrement africaines. Par ces chiffres, TV5 Monde apparaît comme l'opérateur disposant d'une immense force de frappe sur la communauté francophone.

Outre les chaînes ayant conduit l'initiative originelle de lancer TV5 Monde, l'Etat est actionnaire par le biais de France télévision à 49% et par la société publique nouvellement créée France Médias Monde (ex-audiovisuel extérieur de la France) à hauteur de 12.6%.

3. L'association internationale des maires francophones (AIMF)

L'Association internationale des maires francophones est un réseau d'élus locaux francophones originaires de plus de 200 villes réparties dans une cinquantaine de pays. L'AIMF œuvre en faveur d'un certain nombre de valeurs partagées par l'ensemble de la francophonie. Le renforcement de la Démocratie locale, la valorisation de la place des femmes dans les processus de décision ou encore la gestion planifiée du développement local. L'AIMF, par ses financements et son réseau, aide les collectivités à mettre en œuvre des politiques d'aménagement urbain ou divers projets concrets dans les domaines de l'assainissement, de l'éducation, du développement économique ou de la santé, concourant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'une des principales assistances qu'offre l'AIMF aux collectivités concerne la mise en place des états civils, inscrit dans les objectifs de l'AIMF depuis 1990. La première ville ayant profité de cette assistance dans le domaine de l'Etat civil fut Tunis. Le système, bilingue français-arabe, alors mis en place a par la suite été développé dans une version purement francophone déployable aux villes d'Afrique francophone. Libreville fut la première ville du sous-continent à en bénéficier dès 1996 avant que ce système ne profite à d'autres localités aux Burkina Faso, Congo, Cote d'Ivoire, Madagascar. L'état civil occupe une place primordiale dans la vie des collectivités, autant d'un point de vue juridique et administratif, pour la détermination des droits de chacun, qu'individuel pour les modalités de participation des administrés à la vie de la collectivité. L'AIMF organise régulièrement des sessions de formation, ou des séminaires pour les élus locaux, permettant ainsi de prôner des valeurs démocratiques, de bonne gouvernance et respect des droits de l'Homme véhiculées par l'OIF. Elle s'avère être un solide relais des politiques élaborées par l'OIF dans la mesure où elle impacte directement les collectivités territoriales. À titre d'exemple, l'AIMF renforce les structures des régions, forme les sous-préfets et agents communaux, et sensibilise les autorités administratives sur l'importance de leur rôle. En passant par les maires, l'OIF court-circuite de nombreux échelons dans la prise de décision pour permettre à ses politiques de ne pas être dénaturées au gré des cheminements administratifs et légaux pouvant être constitués par l'Etat central.

4. L'Université Senghor d'Alexandrie

L'Université Senghor d'Alexandrie a été créée en 1989 à l'occasion d'un Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernements de la francophonie à Dakar. Lors de son inauguration le 4 novembre 1990, l'Université eut l'honneur d'accueillir les Présidents en exercice égyptien, français, sénégalais, congolais ainsi que le Président Léopold Sédar Senghor et de nombreux représentants des gouvernements de la francophonie.

L'Université égyptienne s'est forgée pour spécialité la délivrance de formations concourant au développement des pays du sud. Les formations sont orchestrées par quatre départements d'études : les deux départements initiaux, « Nutrition-santé » et « Administration-gestion », ainsi que les départements mis en place ultérieurement, « Gestion de l'environnement », sous impulsion canadienne, et « Gestion du patrimoine culturel », instauré suite à la tenue d'une conférence des ministres de la culture en 1992. L'objectif de l'Université Senghor est de former des cadres, futurs hauts fonctionnaires, diplomates nationaux ou internationaux francophones, en vue d'occuper les postes à responsabilités au sein des pays les moins avancés, en voie de développement ou des organisations internationales. L'Université Senghor, de par la qualité de ses formations et de par sa notoriété, fait office de puissant relais de la francophonie au Moyen-Orient, assurant ainsi le rayonnement de la langue française dans une zone où elle est encore susceptible de dynamiser sa pratique. A ce jour, cette université est devenue un pôle d'excellence reconnu dans l'ensemble des pays francophones. L'actuel recteur, Albert Lourde en poste depuis 2009, souhaite davantage ouvrir l'université sur les populations historiquement francophiles du Moyen-Orient, tout en conservant l'orientation africaine qui fait toute la particularité de l'Université Senghor.

III. L'assemblée parlementaire de la francophonie (APF)

Il s'agit de l'assemblée consultative de la Francophonie, constituée de sections membres représentant 78 parlements ou organisations interparlementaires. L'ancêtre de l'APF a été créé en 1967 à Luxembourg sous la dénomination d'Assemblée constitutive de l'association internationale des parlementaires de langue française. Cette institution nouvellement créée est à l'origine de l'OIF dans la mesure où, dès le lancement de ses travaux, elle suggéra l'établissement d'une institution intergouvernementale de la francophonie. Suggestion qui donnera lieu à l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue depuis l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. La dénomination actuelle d'assemblée parlementaire de la francophonie découle, après moult changement d'appellation, de la décision prise lors de la session ordinaire d'Abidjan en 1998.

Son architecture se structure autour de quatre commissions : la commission politique, la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, la commission des affaires parlementaires et enfin la commission de la coopération et du développement. L'APF héberge en son sein le réseau des femmes parlementaires, créée en 2002 ainsi qu'un réseau parlementaire de lutte contre le sida, fondé en partenariat avec ONU sida. Comme tout parlement, l'APF a le rôle de représenter, auprès des instances de la francophonie, les aspirations des peuples concernés. Au travers de sa mission, l'APF se doit de promouvoir les valeurs communes de la francophonie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone. Pour ce faire, elle vote des résolutions et transmet des avis et recommandations aux instances lors de leurs tenues. Elle intervient également devant les chefs d'Etats lors des Sommets.

L'APF dispose d'un rôle privilégié dans le cadre de la composante « Paix, démocratie et droits de l'Homme » de l'OIF. Des accords sont établis avec l'APF et cette dernière conduit, en priorité, des actions de coopération parlementaire avec les parlements des pays du sud. En ce moment même, à travers le programme Noria, l'APF procède à l'installation d'un système d'information afin que soit diffusée les informations parlementaires relatives aux activités de la francophonie.

ANNEXE N° :

LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE

Le décompte des francophones à travers le monde constitue à première vue une source de réjouissance : les statistiques de l'Organisation internationale de la Francophonie font état de quelque 220 millions de francophones répartis sur les cinq continents en 2010. Le nombre des apprenants en français langue étrangère a quant à lui progressé de 2 % en moyenne par an entre 2007 et 2010¹. Grâce à la croissance démographique mondiale, notamment africaine, plus de 700 millions de francophones sont attendus à l'horizon 2050.

À cette masse linguistique correspond un poids économique non négligeable. Ainsi, en 2010, les pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)² représentaient ensemble 14 % du revenu national brut (RNB) mondial, 13 % de la population mondiale et 20% des échanges de marchandises³. Le français apparaît enfin comme un atout sur le marché de l'emploi, et ce dans plusieurs régions du monde.

L'analyse détaillée de la francophonie aujourd'hui met toutefois en lumière un tableau plus nuancé, et les statistiques économiques de la Francophonie institutionnelle restent bien souvent des potentialités non encore exploitées.

La place de la langue française dans le monde connaît en effet une situation très contrastée. Parmi, les 220 millions de francophones dénombrés, plus d'un tiers sont des locuteurs partiels ne pouvant faire face en français à l'ensemble des situations de la vie quotidienne. Les perspectives encourageantes de la francophonie en Afrique sont conditionnées à la pérennité des systèmes éducatifs locaux, dont l'état est aujourd'hui critiqué dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

La marginalisation de l'usage du français dans les instances internationales se poursuit, et ce malgré des initiatives de l'OIF, comme l'adoption en 2006 d'un Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales⁴.

Cette situation précaire de la langue française apparaît paradoxale au vu de la demande globalement constante d'un enseignement du ou en français enregistrée par nos ambassades et notre réseau culturel à travers le monde.

1. La place du français dans le monde diffère en fonction des critères de mesure pris en compte

¹ Organisation internationale de la Francophonie, *La Langue française dans le monde 2010*, Nathan.

² L'OIF comprend 57 Etats et gouvernements membres, ainsi que 20 pays observateurs.

³ Organisation internationale de la Francophonie, brochure *Le français est une chance*, 2013.

⁴ Vade-mecum relative à l'usage du français dans les organisations internationales, adopté par le 22e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Bucarest, le 26 septembre 2006.

Le seul décompte du nombre de locuteurs du français ne permet guère d'appréhender la diversité extrême des usages dont la langue française fait l'objet, ni le rôle – en sursis – qu'elle joue dans les principales instances internationales.

La qualification de *francophone* renvoie à des réalités variées qui dépendent de la place qu'occupe le français dans la vie quotidienne d'un individu. Cette diversité des usages du français doit être prise en compte pour évaluer la place de la langue française aujourd'hui dans le monde et adapter en conséquence nos politiques en sa faveur. Les linguistes distinguent quatre niveaux de langue. À travers le monde, la langue française peut en effet être utilisé à plusieurs niveaux, en tant que :

- langue maternelle, à savoir, *stricto sensu*, la langue parlée par la mère ;

- langue première, c'est-à-dire la langue de la première socialisation. Les langues maternelle et première peuvent différer. Par exemple, un bébé né berbère à Casablanca parlera dès son enfance le berbère et l'arabe ;

- langue seconde, celle qui permet les échanges professionnels et sociaux. Elle fait l'objet d'un apprentissage particulier ;

- langue étrangère enfin, apprise à l'école et servant d'abord à communiquer avec des étrangers.

Deux degrés de niveau linguistique doivent être distingués pour désigner les locuteurs du français dans le monde. Les *francophones* sont capables de faire face en français à toutes les situations de communication courante, tandis que les *francophones partiels* n'ont qu'une compétence réduite en français et ne peuvent faire face qu'à un nombre limité de situations.

L'Organisation internationale de la Francophonie évalue à 220 millions le nombre de locuteurs français dans le monde – francophones et francophones partiels confondus¹. Cette estimation inclut l'ensemble des populations francophones des Etats qui ne sont pas membres de l'OIF.

Si l'on ne prend en compte que les francophones *stricto sensu*, c'est-à-dire les locuteurs capables de faire face en français à toutes les situations de la vie quotidienne, ce nombre tombe à 130 millions².

Le nombre de francophones dans les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est estimé à environ 123 millions, à quoi l'on peut additionner quelque 72 millions de francophones partiels. Le différentiel entre le nombre de francophones dans l'OIF et le nombre total de francophones dans le monde est à attribuer principalement à l'Algérie (qui recense plusieurs millions de francophones), Israël (environ 600 000), l'Italie avec le Val d'Aoste (plusieurs dizaines de milliers) et au continent américain non partie à l'OIF.

Le classement selon le nombre de locuteurs fait du français la 5^{ème} ou 11^{ème} langue du monde. Le français occupe une place de premier rang parmi les langues du monde. Son

¹ Observatoire de la langue française de l'OIF, *La langue française dans le monde 2010*, Paris, Nathan, 2010, p.9

² Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*, Nathan, Paris, 2007, p. 20

rang n'en reste pas moins très variable selon que l'on prend en compte dans le calcul les locuteurs de langue étrangère ou pas. De façon générale, les 6 langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois (mandarin), espagnol, français, russe) figurent parmi les 11 premières langues classées selon le nombre de locuteurs – quelle que soit l'acception de ce dernier terme. Le français se place à la 5^{ème} position en nombre de locuteurs de 1^{ère} ou 2^e langue avec 220 millions d'individus décomptés, voire 265 millions selon certaines estimations¹.

Le français ne se classe toutefois qu'en 11^{ème} position, avec 80 millions d'individus, si l'on ne prend en compte que les locuteurs de langue première².

Des prévisions de l'Organisation internationale de la Francophonie en 2003 et confirmées en 2010 font état d'une augmentation significative du nombre des parlants français – en nombre et en pourcentage – d'ici 2050 : de 1,8 % de la population mondiale en 1997, ils devaient atteindre 1,9% en 2010 et 2,5% en 2050³. D'un peu moins de 200 millions en 2000, les francophones devraient être légèrement plus de 400 millions en 2025, et plus de 700 millions en 2050. L'essentiel de la croissance des effectifs sera due à l'Afrique. Suivant les sources, les auteurs s'accordent sur un total de francophones dans le monde qui devrait être compris entre 500 et 700 millions en 2050⁴.

Les progrès attendus de la langue française dans le monde doivent être analysés en lien avec l'évolution démographique de la planète, qui devrait compter 9 milliards d'habitant en 2050. Ainsi, nombreuses sont les langues qui connaîtront un accroissement de leurs locuteurs. Au vu des trajectoires démographiques des populations, les langues qui devraient gagner en locuteurs sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, le hindi, le portugais et le malais. En revanche, le russe, l'allemand et le japonais devraient perdre des locuteurs.

2. Une langue super-centrale

Le poids d'une langue ne se résume pas au nombre de ses locuteurs. Pour évaluer l'importance d'une langue dans le monde, le linguiste Louis-Jean Calvet invite à prendre en compte quatre paramètres : le nombre de locuteurs, le nombre de pays dans lesquels elle est officielle ou co-officielle, son statut dans les organisations internationales et sa place dans le modèle gravitationnel des langues du monde.

D'après le modèle gravitationnel du linguiste Abram de Swann⁵, la place d'une langue dans le monde se mesure en fonction de sa centralité et des interactions qu'elle permet au sein de plusieurs communautés linguistiques. Les quelque 6 000 langues du monde peuvent être classées suivant la hiérarchie ascendante suivante : langues « périphériques », langues « centrales », langues « super-centrales » et langues « hyper-centrales ».

Dans cette classification, A. De Swann réserve la qualification de langues « super-centrales » à une douzaine de langue – dont le français. Ces langues présentent la

¹ Estimation de Georges Weber, cité in PHAN, Trang, GUILLOU, Michel, *Francophonie et Mondialisation*, Belin, Paris, 2011.

² Source SIL, cité in PHAN, Trang, GUILLOU, Michel, *Francophonie et Mondialisation*, Belin, Paris, 2011.

³ Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde 2002-2003*, Paris, Larousse, 2003, p.15. Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde 2010*, Paris, Nathan, 2010, p.49

⁴ Estimation de PHAN, Trang et GUILLOU, Michel, in *Francophonie et Mondialisation*, Belin, Paris, 2011.

⁵ DE SWANN, Abram, *Words of the World*, Polity Press, Cambridge, 2001.

particularité d'être non seulement officielles dans certains Etats, mais aussi de constituer des constellations regroupant d'autres langues étrangères. L'anglais apparaît dans ce modèle comme l'unique langue « hyper-centrale » dominante.

La langue française bénéficie d'un statut officiel dans de nombreux pays, et ce sur les cinq continents. Le classement des langues selon leur statut officiel ou co-officiel dans un pays réserve la deuxième place au français. Français et anglais sont les deux seules langues parlées sur l'ensemble des continents. Ce classement est le suivant¹ :

- 1) Anglais : 45 pays
- 2) Français : 32 pays (dont 3 régions autonomes : Canada Nouveau-Brunswick, Québec, Communauté française de Belgique)
- 3) Arabe : 25 pays
- 4) Espagnol : 20 pays
- 5) Portugais : 7 pays
- 6) Allemand : 5 pays
- 7) Malais : 4 pays
- 8) Chinois : 3 pays
- 9) Russe : 3 pays
- 10) Hindi : 2 pays

Le français est langue officielle des 29 Etats suivants : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu. L'importance de l'Afrique subsaharienne pour la francophonie est patente : 18 pays de cette région ont adopté le français comme langue officielle ou co-officielle.

La langue française bénéficie du statut de langue officielle ou de travail dans les principales organisations internationales (sauf le Fonds monétaire internationale). Le régime linguistique des institutions suivantes² donne la mesure de la place encore centrale que le français joue en théorie dans les enceintes internationales :

- ONU : 6 langues officielles, 2 langues de travail (français et anglais) ;
- OCDE : 2 langues officielles et de travail (français et anglais) ;
- OMC : trois langues officielles (français, anglais, espagnol), pas de « langue de travail » (*de facto* l'anglais) ;

¹ Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde 2002-2003*, Paris, Larousse, 2003, p.80

² HERBILLON Michel, *Les langues dans l'Union élargie : pour une Europe en V.O.*, Assemblée nationale, rapport n° 902, mai 2003, Cité in *Francophonie et mondialisation*

- OSCE : 6 langues officiels et de travail : français, anglais, allemand, espagnol, italien, russe. Le secrétariat travaille exclusivement en anglais ;

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : 2 langues officielles (français et anglais), à quoi s'ajoutent trois langues de travail ;

- UE : 23 langues officielles, langues de travail de la Commission : français, anglais, allemand ;

- UNESCO : 6 langues officielles, deux langues de travail au Secrétariat : français et anglais ;

- FMI : anglais seulement (langue officielle et de travail)

Dans la pratique, la langue française accuse un recul dans l'ensemble des institutions internationales, à commencer par l'ONU. Le statut de langue officielle ou de langue de travail dans une organisation internationale apparaît souvent comme largement théorique. Les pratiques réelles tendent à conférer aujourd'hui à l'anglais un rôle privilégié qui ne découle pas des textes, et ce au détriment de la langue française.

Pour ce qui est des Nations Unies, l'Assemblée générale a en février 1946 retenu cinq langues officielles : l'anglais, le français, le chinois, le russe et l'espagnol – l'arabe accédant à ce rang le 18 décembre 1973. Ces six langues sont les langues de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité. L'anglais et le français sont en revanche les seules langues de travail du Secrétariat de l'ONU. La langue française accuse toutefois un décrochage indéniable dans le quotidien de l'Organisation. L'anglais y est systématiquement privilégié dans la communication interne (réunions, courriels, instructions, guides pratiques, etc.) ou externe (réunions des organes délibérants, points de presse, entretiens, etc.), au motif qu'il s'agit de la seule langue maîtrisée par l'ensemble la chaîne hiérarchique. En outre, dans l'immense majorité des recrutements du Secrétariat, seule la maîtrise de l'anglais est exigée, ce qui obère *de facto* la parité des deux langues de travail.

Le cas de l'ONU n'est pas isolé : le français est en perte de terrain par rapport à la langue anglaise dans d'autres instances, que ce soit à l'OSCE, à l'OTAN ou dans l'Union européenne.

3. La cartographie de la francophonie varie suivant les paramètres de mesure

La « francophonie » d'un pays ou d'une région peut être mesurée en fonction du nombre total de locuteurs ou bien en fonction de la part des francophones dans la population totale. Les régions du monde les plus francophones en pourcentage – plus de 15% de leur population – sont le Maghreb, l'océan Indien et l'Europe de l'Ouest. Les dix pays où l'on trouve le plus de francophones – en nombre de locuteurs – sont l'Algérie, la Belgique, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, le Maroc, le République démocratique du Congo, la Suisse et la Tunisie. Le graphique suivant de l'OIF dresse la répartition régionale de l'usage du français en se fondant sur la population francophone de ses États membres en 2005¹.

¹ Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde 2006-2007*, op. cit., p. 16-19.

Région	Afrique du Nord	Moyen-Orient	Afrique subsaharienne	Océan Indien	Amérique et Caraïbes	Asie et Océanie	Europe centrale et orientale	Europe de l'Ouest
Francophones (en milliers)	10 672	980	37 275	2 035	10 990	1 076	6 224	67 206
Francophones partiels (en milliers)	6 142	2 832	33 547	3 645	2 857	459	4 362	5 208

Ces chiffres ne doivent toutefois pas nous faire oublier que, à part dans les pays du foyer francophone d'origine, le français n'est que partiellement parlé par les populations, et ceci même dans les pays où il est langue officielle, co-officielle et/ou langue d'enseignement.

En 2009, on comptait près de 110 millions d'apprenants en français au niveau scolaire et universitaire. Le tableau suivant indique la répartition géographique de l'enseignement du et en français¹.

Région	Effectif	Part relative
Afrique du Nord et Moyen-Orient (membres et associés de l'OIF)	11 170 158	10,20%
Afrique du Nord et Moyen-Orient (non membres et observateurs)	12 704 761	11,60%
Sous-total Afrique du Nord et Moyen-Orient	23 874 919	21,80%
Afrique subsaharienne et océan Indien (membres et associés de l'OIF)	36 210 797	33,07%
Afrique subsaharienne et océan Indien (non membres et observateurs)	2 309 333	2,11%
Sous-total Afrique subsaharienne et océan Indien	38 520 130	35,18%
Amérique du Nord et Caraïbe (membres et associés de l'OIF)	5 549 780	5,07%
Amérique du Nord et Caraïbe (non membres et observateurs)	8 024 736	7,33%
Sous-total Amérique du Nord et Caraïbe	13 574 516	12,40%
Asie et Océanie (membres et associés de l'OIF)	386 862	0,35%
Asie et Océanie (non membres et observateurs)	3 320 132	3,03%
Sous-total Asie et Océanie	3 706 994	3,39%
Europe (membres et associés de l'OIF)	18 795 818	17,17%
Europe (non membres et observateurs)	11 020 666	10,07%
Sous-total Europe	29 816 484	27,23%
Sous-total monde (membres et associés de l'OIF)	72 113 415	65,86%
Sous-total monde (non membres et observateurs)	37 379 628	34,14%
Total monde (en 2009)	109 493 043*	100%

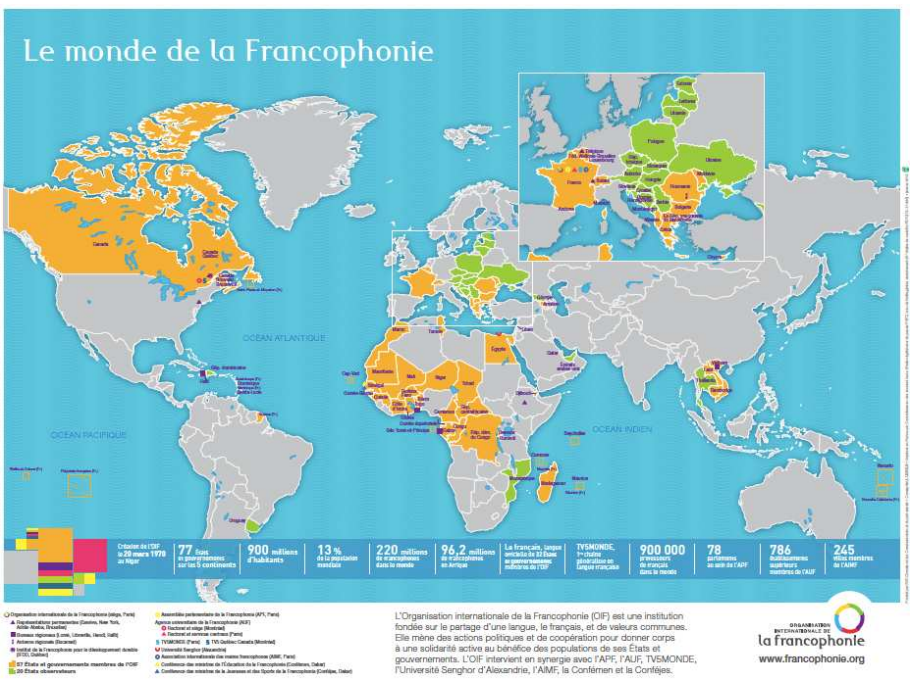
* dont 1/3 dans des pays non membres de l'OIF.

¹ Observatoire de la langue française de l'OIF, « Qui apprend le français et dans quelles régions ? », 2009, p. 29

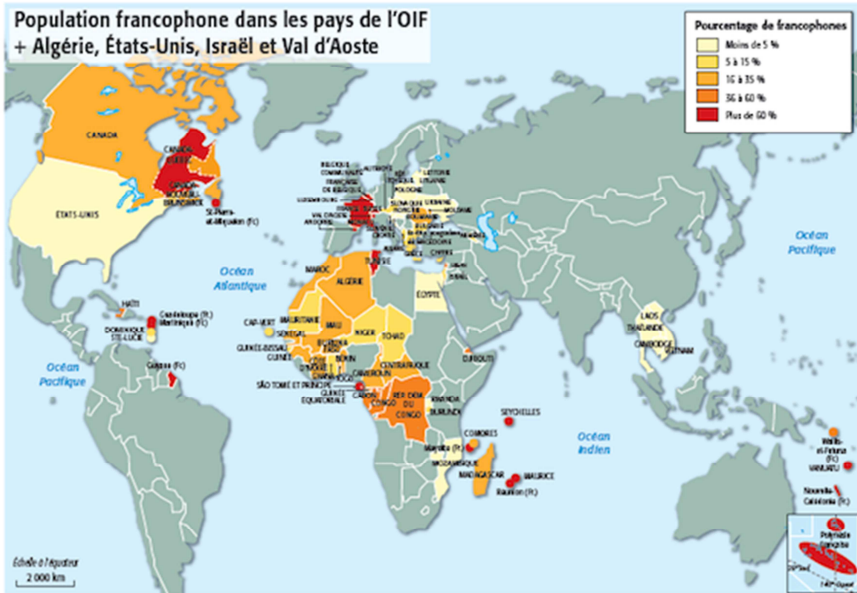
ANNEXE N°5 :

LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCOPHONIE

LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

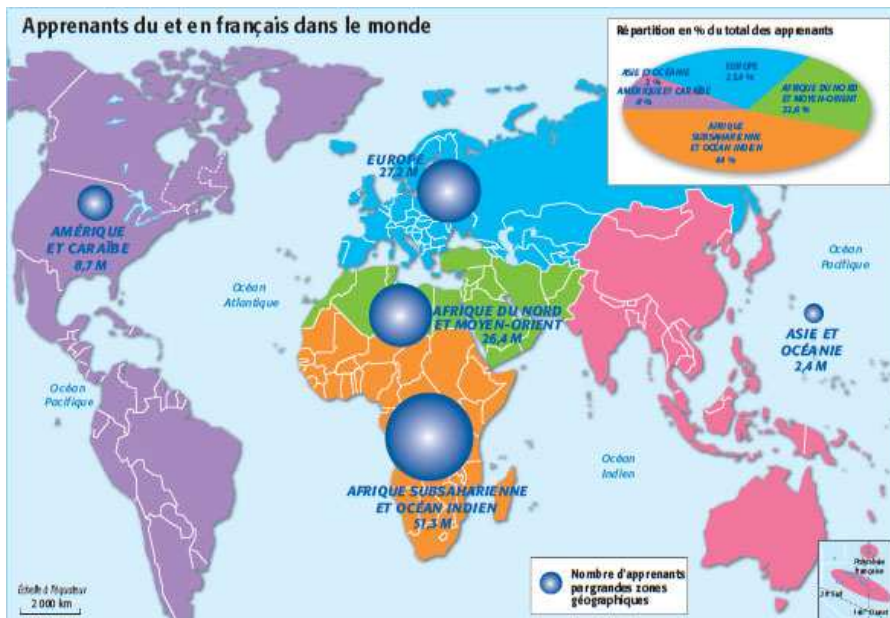


LES FRANCOPHONES DANS LE MONDE



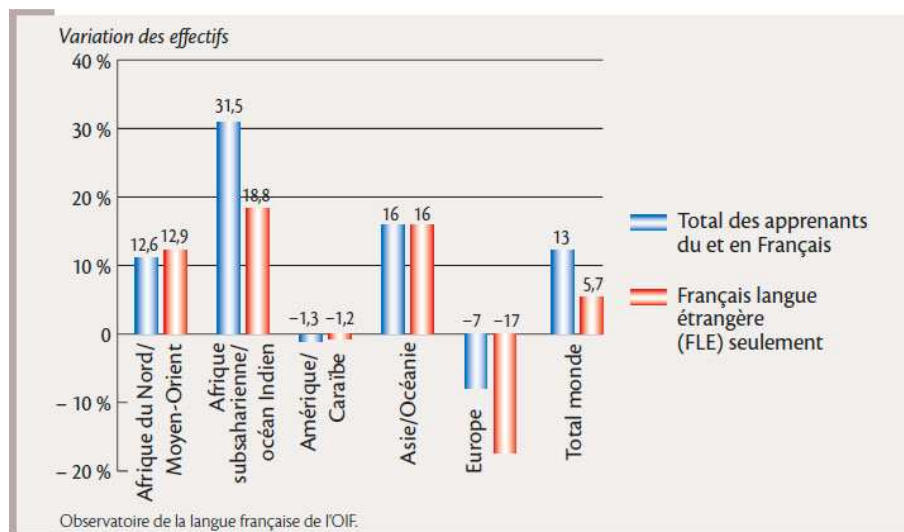
Source : Rapport 2010 de l'OIF, *La Langue française dans le monde* (Nathan).

LES APPRENANTS DU FRANÇAIS

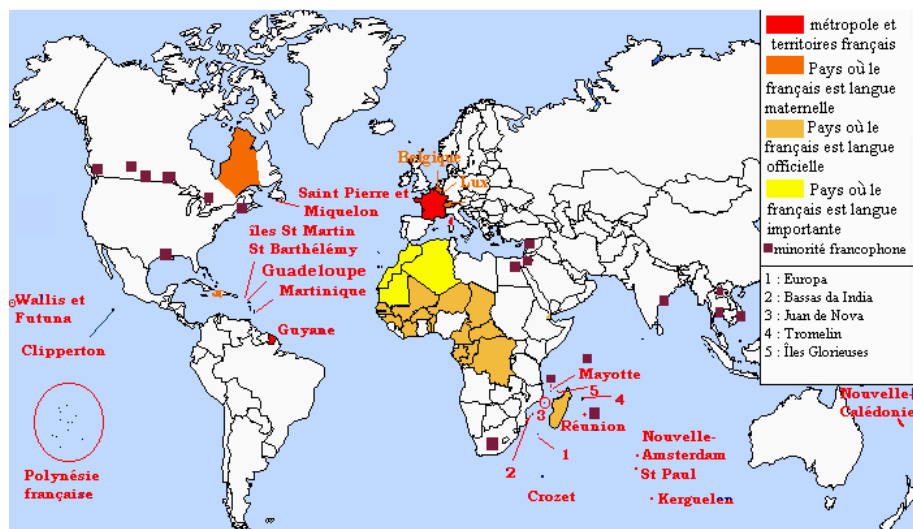


Source : Rapport 2010 de l'OIF, *La Langue française dans le monde* (Nathan).

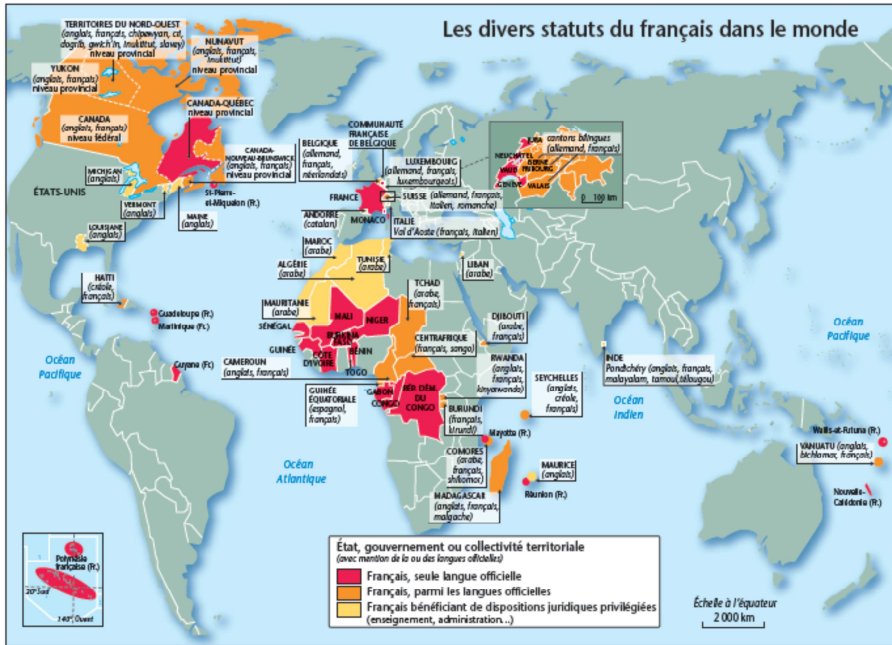
ÉVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS



PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST UTILISÉ



LES STATUTS DU FRANÇAIS DANS LE MONDE



Les implantations de l'Agence universitaire de la Francophonie



Pour plus d'informations : www.aufj.org • info@aufj.org

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU ET EN FRANÇAIS

Région	Effectif	Part relative
Afrique du Nord et Moyen-Orient (membres et associés de l'OIF)	11 170 158	10,20%
Afrique du Nord et Moyen-Orient (non membres et observateurs)	12 704 761	11,60%
Sous-total Afrique du Nord et Moyen-Orient	23 874 919	21,80%
Afrique subsaharienne et océan Indien (membres et associés de l'OIF)	36 210 797	33,07%
Afrique subsaharienne et océan Indien (non membres et observateurs)	2 309 333	2,11%
Sous-total Afrique subsaharienne et océan Indien	38 520 130	35,18%
Amérique du Nord et Caraïbe (membres et associés de l'OIF)	5 549 780	5,07%
Amérique du Nord et Caraïbe (non membres et observateurs)	8 024 736	7,33%
Sous-total Amérique du Nord et Caraïbe	13 574 516	12,40%
Asie et Océanie (membres et associés de l'OIF)	386 862	0,35%
Asie et Océanie (non membres et observateurs)	3 320 132	3,03%
Sous-total Asie et Océanie	3 706 994	3,39%
Europe (membres et associés de l'OIF)	18 795 818	17,17%
Europe (non membres et observateurs)	11 020 666	10,07%
Sous-total Europe	29 816 484	27,23%
Sous-total monde (membres et associés de l'OIF)	72 113 415	65,86%
Sous-total monde (non membres et observateurs)	37 379 628	34,14%
Total monde (en 2009)	109 493 043*	100%

Source : Observatoire de la langue française de l'OIF, « Qui apprend le français et dans quelles régions ? », 2009, p. 29